



# BILAN DU SCOT FLANDRE ET LYS

2019 - 2025

Vu pour être annexé à la délibération du 02/12/2025



# MOT DE LA PRÉSIDENTE

Ce bilan à mi-parcours du SCoT nous offre l'occasion de prendre une photographie précise du territoire à un instant donné, d'évaluer le chemin parcouru et d'identifier les ajustements nécessaires pour la suite.

Notre territoire, comme beaucoup d'autres, a été profondément marqué par les effets du changement climatique. Les épisodes d'inondations récents en témoignent : ils sont plus fréquents, plus violents et d'une nature différente de ceux que nous connaissons auparavant. Ces événements rappellent avec force l'urgence d'adapter nos politiques d'aménagement et de renforcer la résilience de nos communes.

Ce travail de bilan vise aussi à vérifier la **cohérence du document** et la **pertinence des objectifs** que nous nous étions fixés. Il s'agit de s'assurer que les orientations du SCoT restent en phase avec les réalités actuelles, les besoins du territoire et les aspirations de ses habitants.

Cette étape intervient à un moment clé : à l'approche des élections municipales de 2026. Le bilan du SCoT constitue donc un outil essentiel pour nourrir la réflexion des futurs élus et faciliter leur **acculturation aux enjeux du développement territorial**.

En somme, ce bilan n'est pas une simple formalité : c'est un temps de lucidité collective et de projection, un levier pour continuer à construire ensemble un territoire cohérent, attractif et durable, en conciliant les dimensions économiques, sociales et environnementales.

Le SCoT s'inscrit dans une évolution **continue et perpétuelle** : il n'est pas figé, mais constitue un **document vivant**, qui s'adapte aux transformations du territoire, aux besoins des habitants et aux nouvelles exigences réglementaires.

Cette dynamique permet d'orienter durablement l'aménagement du territoire tout en restant à l'écoute des enjeux émergents.

**Danielle MAMETZ**





# PRÉAMBULE

Conformément au Code de l'urbanisme (article L143-28), une analyse des résultats de l'application du SCoT doit être réalisée et délibéré 6 ans après son adoption, soit le 11 décembre 2025 au plus tard pour le SCoT Flandre et Lys.

## Article L.143-28 du Code de l'urbanisme\*\*\*

Six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, la dernière délibération portant révision complète de ce schéma, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, de réduction du rythme de l'artificialisation des sols, d'implantations commerciales et, en zone de montagne, de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles structurantes.

Cette analyse est communiquée au public, à l'autorité administrative compétente de l'Etat, et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, mentionnée à l'article L. 104-6. Sur la base de cette analyse et, le cas échéant, du débat mentionné au troisième alinéa, l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 délibère sur le maintien en vigueur du schéma de cohérence territoriale ou sur sa révision.

Lorsque le périmètre du schéma de cohérence territoriale est identique à celui d'un plan local d'urbanisme intercommunal, cette analyse comprend, en outre, un examen de l'opportunité d'élargir le périmètre du schéma, en lien avec les territoires limitrophes. L'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 débat alors spécifiquement sur l'évolution du périmètre du schéma avant de décider du maintien en vigueur du schéma ou de sa révision.

A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc.

Cette étape de bilan implique ainsi :

- **Une évaluation périodique du schéma à six ans :**
  1. Réalisation d'une analyse des résultats de sa mise en œuvre (en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales etc.).
  2. Une analyse reposant sur les critères, indicateurs et modalités, présents au sein du rapport de présentation.
- **Une publicité de l'évaluation :** analyse communiquée au public et à l'autorité environnementale.
- **Une sanction en cas d'absence d'évaluation :** caducité du SCoT à défaut de délibération suivant l'analyse des résultats de l'application du SCoT.

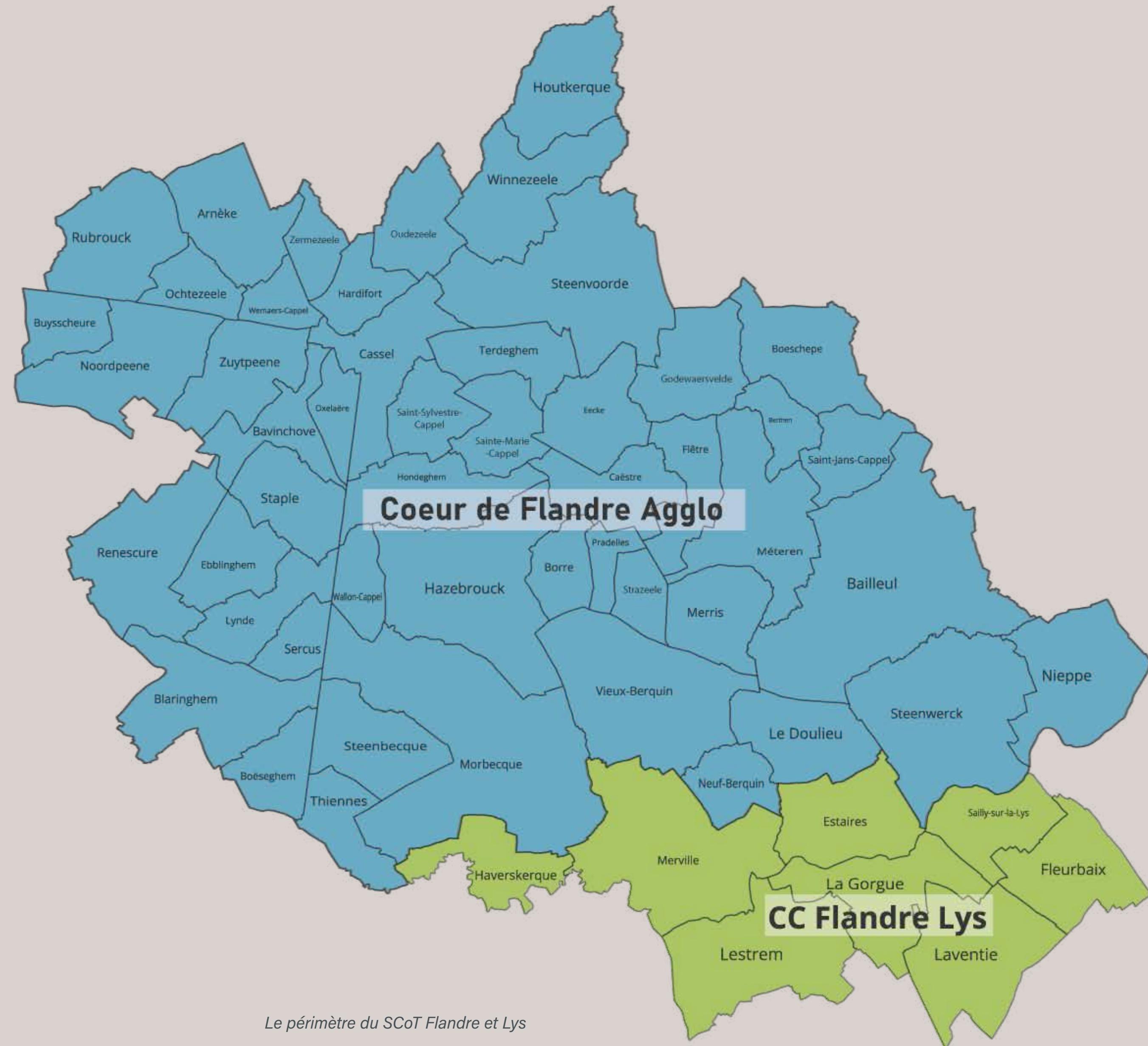
\*\*\* Considérant les modifications de l'article L.143-28 du Code de l'urbanisme, intervenues le 26 novembre 2025 et issues de la loi n° 2025-1129 du 26 novembre 2025, article 3 ;

# 01

## CONTEXTE DU BILAN

# 02

## LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT



Le périmètre du SCOT Flandre et Lys

# 03

## LES TRAJECTOIRES DU SCOT

# 04

## BILAN ET PERSPECTIVES

# 01 CONTEXTE DU BILAN

## HISTORIQUE DES PROCÉDURES

Le périmètre du SCoT de Flandre intérieure a été créé par arrêté préfectoral le 18 juillet 2002. Sa prescription, en date du 6 septembre 2004, a été élaboré entre 2006 et 2009 et approuvé en avril 2009 par le syndicat Mixte du Pays Cœur de Flandre (rendu exécutoire le 17 juillet 2009). Le territoire a pu se doter d'un SCoT, offrant ainsi un cadre stratégique solide pour son développement.

Il est le fruit d'un premier travail collectif, fondé sur la concertation et la volonté partagée d'organiser l'aménagement du territoire de manière cohérente et durable. Un premier bilan a été approuvé en 2015. A cette époque, son périmètre portait alors sur 45 communes.

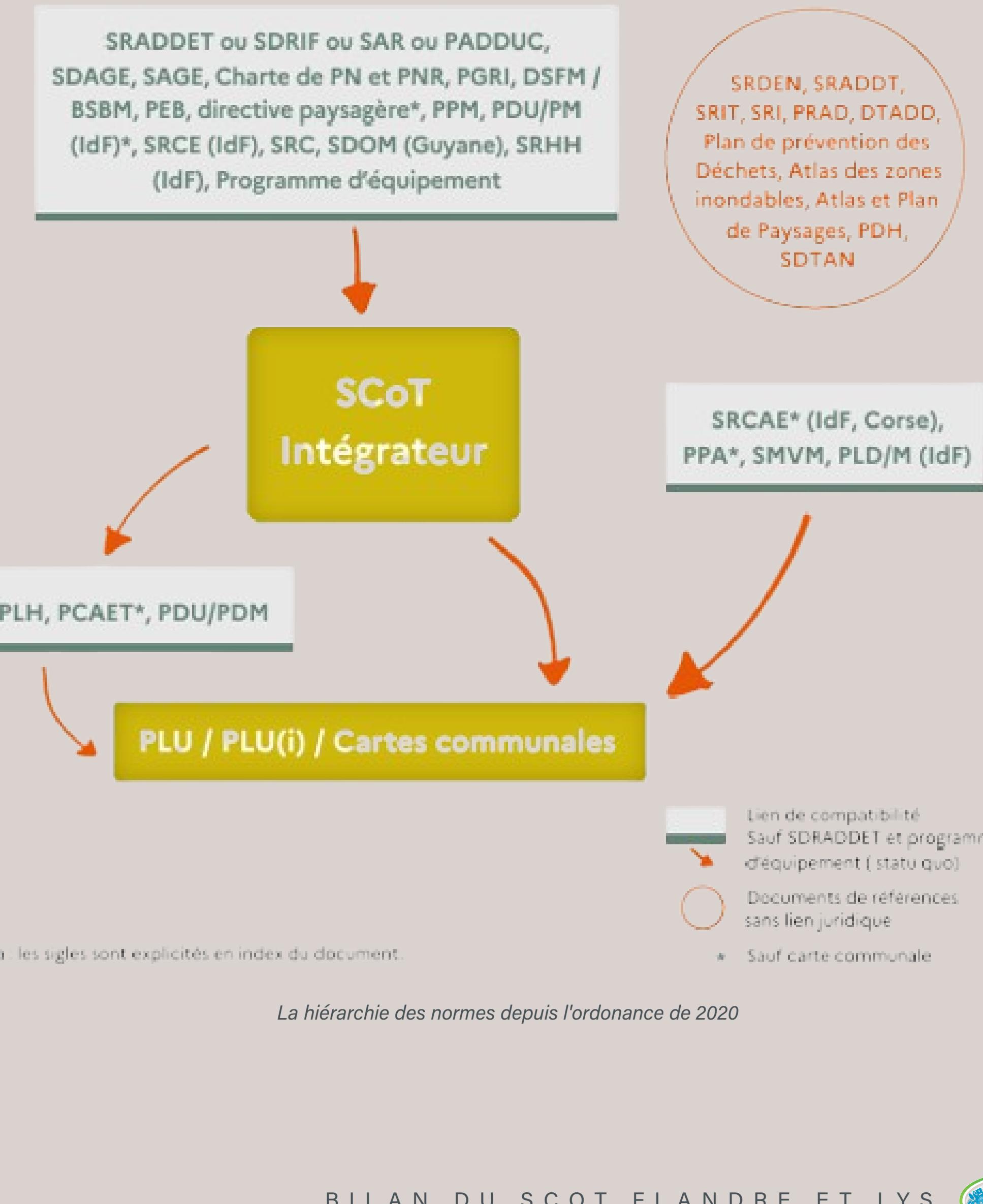
Par suite d'un débat autour des enjeux identifiées dans le cadre du bilan du SCoT, la mise en révision a été motivée par délibération du 23 juin 2015, notamment au regard de l'analyse des résultats d'application :

- Elargissement du périmètre, soit 12 communes situées dans l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Cassel.
- Prise en compte des dispositions des Lois de Grenelle de l'Environnement et ALUR au plus tard le 1er janvier 2017.
- Inscription des évolutions en matière de technologies de l'information et de la communication.

Afin de répondre aux nouvelles réglementations sur l'implantation des surfaces commerciales, cette révision intègre en annexe un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC). En se dotant d'un DAAC, le territoire se positionne comme précurseur en la matière, affirmant sa volonté de maîtriser l'aménagement commercial dans une logique de cohérence et de durabilité.

Approuvé par délibération le 03 juillet 2019 par le Comité syndical Flandre et Lys, sur son périmètre actuel, ce SCoT est donc relativement récent. Cette révision a accentué l'effort de sobriété foncière en portant la limitation de la consommation d'espaces naturels et agricoles à un maximum de 700 hectares entre 2020 et 2040.

Ainsi, le dossier du SCoT révisé comporte de nombreuses mesures concourant à la sobriété foncière. Par ailleurs, il est doté d'un PADD et d'un DOO déjà détaillés sur les notions de préservation du foncier et des ressources vitales. Ce dernier a fait l'objet d'une première modification simplifiée approuvé par délibération le 07 octobre 2020 et par arrêté préfectoral le 16 octobre 2020.



Désormais, la mise en œuvre du SCoT Flandre et Lys arrive aujourd'hui au terme des 6 ans de mise en œuvre.

# CONTEXTE DU BILAN

## RÉSUMÉ DU SCOT

Le Syndicat Mixte Flandre et Lys (SMFL) fédère deux intercommunalités regroupant 142 424 habitants sur un territoire de 756km<sup>2</sup> :

- Cœur de Flandre agglomération (50 communes – 102 489 habitants) ;
- La Communauté de Communes Flandre-Lys (8 communes – 39 935 habitants) ;

Territoire attractif, il bénéficie d'une situation stratégique à l'interface et à proximité de la métropole lilloise, du littoral et de la Flandre Occidentale Belge.

Si la majorité des communes du Syndicat mixte Flandre et Lys se situe dans le département du Nord, quatre d'entre elles sont dans le département du Pas de Calais : Fleurbaix, Laventie, Sailly sur la Lys, Lestrem.

**Le projet d'aménagement et de développement durables (le PADD)** est l'expression du projet politique partagé d'évolution du territoire pour les 15 à 20 ans à venir.

Compte tenu des différents enjeux mis en avant dans le diagnostic, le PADD du SCoT Flandre et Lys souhaite engager le territoire dans une trajectoire de développement soutenable au travers de 4 axes complémentaires

- > Affirmer la Flandre et Lys en tant que territoire économiquement structurant en région en valorisant ses atouts ;
- > Valoriser les complémentarités et organiser les solidarités territoriales au sein du SCoT Flandre et Lys et à ses franges immédiates ;
- > Innover dans l'aménagement du territoire en intégrant les nouveaux contextes numériques et énergétiques ;
- > Assurer collectivement la mise en œuvre d'objectifs partagés ;

Dans la lignée du cap fixé par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, le **Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)**, définit les mesures qui seront juridiquement opposables aux Plans Locaux d'Urbanisme, Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux, et Programme Locaux de l'Habitat, ainsi qu'aux principales opérations d'aménagement (ZAD, ZAC, lotissements de plus de 5000 m<sup>2</sup>, réserves foncières de plus de 5ha...).

Construit en miroir du PADD le DOO du SCoT de Flandre et Lys s'organise en deux grandes parties :

- La 1ière partie traite du positionnement du territoire dans l'euro-région et ses connexions avec les territoires voisins, mais également de l'organisation interne du SCoT et la manière dont on préserve et développe les solidarités internes.
- La seconde partie permet de décliner les 3ième et 4ième axes du PADD par les orientations et objectifs qui positionnent le SCoT dans une approche innovante de l'aménagement.

L'adaptation au changement climatique ne fait pas l'objet d'un chapitre dédié mais est distillée dans la 2ième partie, en fonction des thématiques d'aménagement.





# SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE FLANDRE ET LYS

## SCHÉMA DE SYNTHÈSE PARTIE 1



Syndicat Mixte Flandre et Lys  
222 Avenue de l'Europe - B.P. 1000  
59141 Avesnes-sur-Helpe  
03 74 54 00 87 -  
e-mail : [syndicat-mixte-flandre-lys.fr](mailto:syndicat-mixte-flandre-lys.fr)  
[www.syndicat-mixte-flandre-lys.fr](http://www.syndicat-mixte-flandre-lys.fr)

### CONSTATS

- Position stratégique du territoire à l'échelle régionale, support de son attractivité.
- Situation d'interface entre la métropole lilloise, le Hainaut et la Flandre occidentale belge.
- Taux de chômage faible mais la moitié des actifs du territoire travaille sur un autre bassin d'emploi.
- Problème de congestion des grandes infrastructures routières, notamment l'A26 vers Lille.
- Attractivité économique de la Flandre liée à sa proximité avec de grands pôles d'emplois et de la Flandre occidentale belge.
- Potentiels de développement liés aux caractéristiques du territoire (agriculture, tourisme, etc.).
- Territoire bien desservi par les infrastructures de transport offrant des opportunités complémentaires de développement économique.
- Potential de développement éco-touristique en milieu rural important autour de la valorisation des productions agricoles, de l'agroalimentaire, et de l'artisanat.
- Espaces naturels supports du développement touristique (Monts de Flandre, Vallée de la Lys, etc.).
- Mise en réseau des équipements touristiques à renforcer afin de marier davantage le territoire.
- Zones à vocation économique identifiées dans les documents d'urbanisme, mais peu de terrains disponibles à court terme pour l'accueil d'investisseurs.

### AXE 1 PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

- AFFIRMER LA FLANDRE ET LYS EN TANT QUE TERRITOIRE ÉCONOMIQUEMENT STRUCTURANT EN RÉGION ET VALORISER SES ATOUTS

### AXE 2 PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

- VALORISER LES COMPLÉMENTARITÉS ET ORGANISER LES SOLIDARITÉS TERRITORIALES AU SEIN DE LA FLANDRE ET LYS ET À SES FRONTEAUX IMMÉDIATES

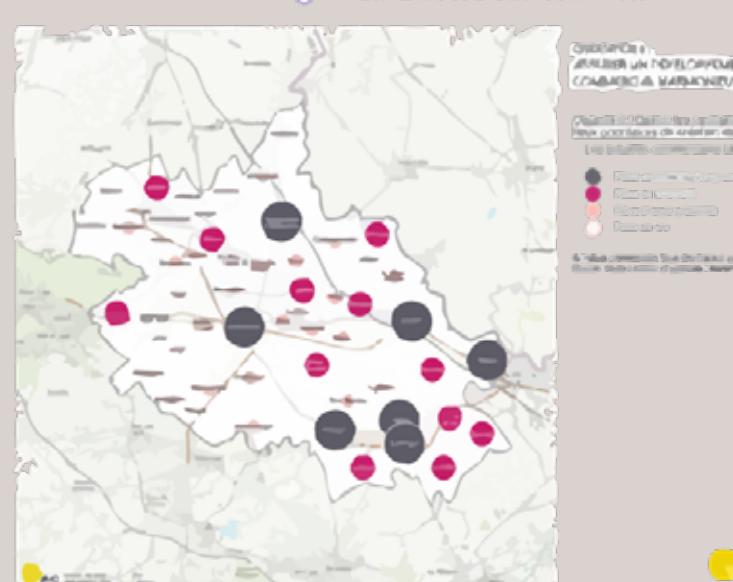
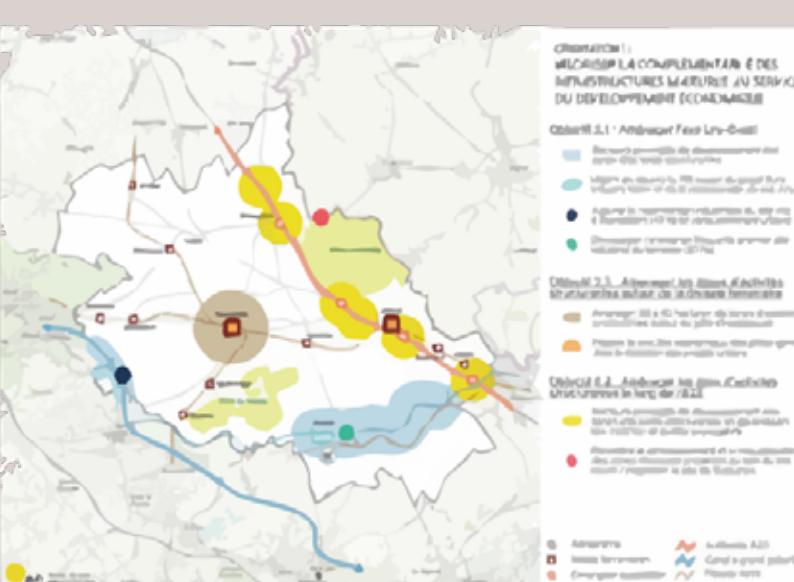
### DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO)

#### PARTIE 1

##### CRÉER LES CONDITIONS DE L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE EN VALORISANT LES COMPLÉMENTARITÉS INTERNES

ORIENTATION 1 AMÉLIORER L'ACCÉSSIBILITÉ DE LA FLANDRE ET LYS	ORIENTATION 2 VALORISER LA COMPLÉMENTARITÉ DES INFRASTRUCTURES MAJEURES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	ORIENTATION 3 ASSURER LES COMPLÉMENTARITÉS ÉCONOMIQUES INTERNES AU TERRITOIRE	ORIENTATION 4 VALORIZER LE POTENTIEL TOURISTIQUE DU TERRITOIRE	ORIENTATION 5 METTRE EN RESEAU L'OFFRE TOURISTIQUE LOCALE	ORIENTATION 6 ASSURER UN DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL HARMONIEUX	ORIENTATION 7 MAINTENIR UNE AGRICULTURE DYNAMIQUE ET INNOVANTE
<b>OBJECTIFS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer l'accès facile et rapide à la ville de Lille</li> <li>Assurer la desserte de la ville de Lys</li> <li>Améliorer la position de l'offre sur les deux bords de l'Escaut</li> <li>Améliorer les connexions avec la Belgique</li> </ul>	<b>OBJECTIFS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer l'accès facile et rapide à la ville de Lys</li> <li>Améliorer la desserte de la ville de Lille</li> <li>Améliorer la desserte de l'offre touristique sur les deux bords de l'Escaut</li> <li>Améliorer la desserte de l'offre touristique sur les deux bords de l'Escaut</li> <li>Améliorer la desserte de l'offre touristique sur les deux bords de l'Escaut</li> <li>Améliorer la desserte de l'offre touristique sur les deux bords de l'Escaut</li> </ul>	<b>OBJECTIFS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer l'accès facile et rapide à la ville de Lys</li> <li>Améliorer la desserte de la ville de Lille</li> <li>Améliorer la desserte de l'offre touristique sur les deux bords de l'Escaut</li> <li>Améliorer la desserte de l'offre touristique sur les deux bords de l'Escaut</li> <li>Améliorer la desserte de l'offre touristique sur les deux bords de l'Escaut</li> <li>Améliorer la desserte de l'offre touristique sur les deux bords de l'Escaut</li> </ul>	<b>OBJECTIFS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer l'accès facile et rapide à la ville de Lys</li> <li>Améliorer la desserte de la ville de Lille</li> <li>Améliorer la desserte de l'offre touristique sur les deux bords de l'Escaut</li> <li>Améliorer la desserte de l'offre touristique sur les deux bords de l'Escaut</li> <li>Améliorer la desserte de l'offre touristique sur les deux bords de l'Escaut</li> <li>Améliorer la desserte de l'offre touristique sur les deux bords de l'Escaut</li> </ul>	<b>OBJECTIFS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer l'accès facile et rapide à la ville de Lys</li> <li>Améliorer la desserte de la ville de Lille</li> <li>Améliorer la desserte de l'offre touristique sur les deux bords de l'Escaut</li> <li>Améliorer la desserte de l'offre touristique sur les deux bords de l'Escaut</li> <li>Améliorer la desserte de l'offre touristique sur les deux bords de l'Escaut</li> <li>Améliorer la desserte de l'offre touristique sur les deux bords de l'Escaut</li> </ul>	<b>OBJECTIFS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer l'accès facile et rapide à la ville de Lys</li> <li>Améliorer la desserte de la ville de Lille</li> <li>Améliorer la desserte de l'offre touristique sur les deux bords de l'Escaut</li> <li>Améliorer la desserte de l'offre touristique sur les deux bords de l'Escaut</li> <li>Améliorer la desserte de l'offre touristique sur les deux bords de l'Escaut</li> <li>Améliorer la desserte de l'offre touristique sur les deux bords de l'Escaut</li> </ul>	<b>OBJECTIFS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer l'accès facile et rapide à la ville de Lys</li> <li>Améliorer la desserte de la ville de Lille</li> <li>Améliorer la desserte de l'offre touristique sur les deux bords de l'Escaut</li> <li>Améliorer la desserte de l'offre touristique sur les deux bords de l'Escaut</li> <li>Améliorer la desserte de l'offre touristique sur les deux bords de l'Escaut</li> <li>Améliorer la desserte de l'offre touristique sur les deux bords de l'Escaut</li> </ul>

### DOCUMENT D'AMÉNAGEMENT ARTISANAL ET COMMERCIAL (DAAC)



# SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE FLANDRE ET LYS

## SCHÉMA DE SYNTHÈSE PARTIE 2

Syndicat Mixte Flandre et Lys  
222 Avenue de l'Europe - B.P. 1000  
59141 Avesnes-sur-Helpe  
03 74 54 00 87 -  
e-mail : [syndicat-mixte-flandre-lys.fr](mailto:syndicat-mixte-flandre-lys.fr)  
[www.syndicat-mixte-flandre-lys.fr](http://www.syndicat-mixte-flandre-lys.fr)

### CONSTATS

- Le cadre de vie de la Flandre et Lys constitue l'un des leviers de son attractivité résidentielle (espaces naturels, richesses patrimoniales, ...).
- Une croissance démographique contenue liée à une forte attractivité résidentielle.
- Une évolution de la structure de la population marquée par un accroissement des petits ménages et le phénomène de vieillissement.
- Un parc de logements globalement de bonne qualité mais un taux de vacance qui progresse.
- Un contexte de raréfaction des ressources fossiles et de hausse des prix de l'énergie qui imposent de réduire les consommations d'énergie (réhabilitation du parc de logements anciens, mobilité alternatives à la voiture individuelle, ...), et de soutenir la production d'énergies renouvelables.
- Présence de risques naturels et technologiques à anticiper dans les politiques d'aménagement du territoire.
- Des paysages de qualité à prendre en compte dans les projets d'aménagement.
- Une érosion de la biodiversité à enrayer en garantissant la préservation des milieux naturels et l'amélioration des corridors écologiques.
- Une artificialisation rapide des terres agricoles au cours des 10 dernières années (992 ha en 10 ans). Un rythme supérieur aux objectifs du SCOT précédent.

### AXE 4 PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

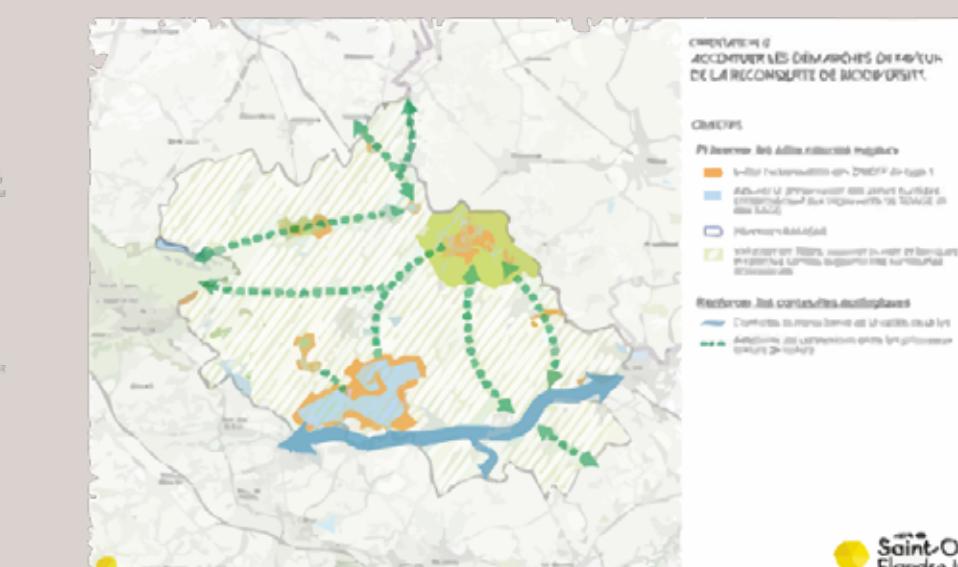
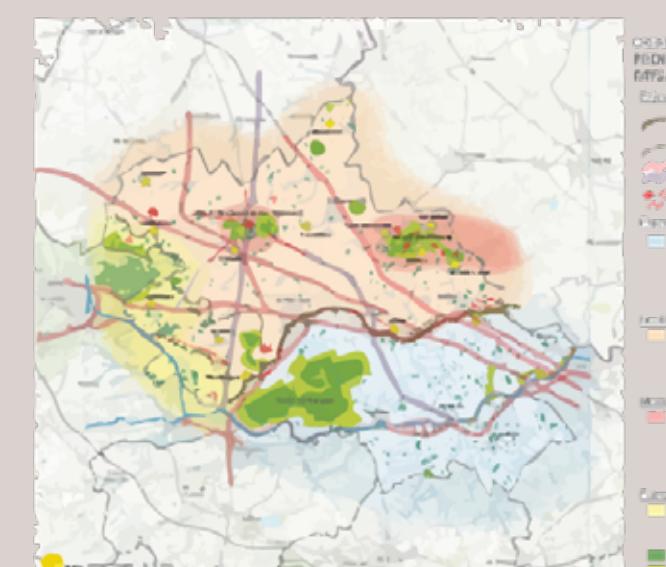
- ASSURER COLLECTIVEMENT LA MISE EN ŒUVRE D'OBJECTIFS PARTAGÉS

### DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO)

#### PARTIE 2

##### PRENDRE EN COMPTE LES TRANSITIONS EN COURS EN INNOVANT DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ORIENTATION 8 ADAPTER LA PRODUCTION DE L'ÉNERGIE À VUE D'ENSEMBLE	ORIENTATION 9 PROMOUVOIR LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE	ORIENTATION 10 RENFORCER LA PRODUCTION LOCALE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION	ORIENTATION 11 ASSURER L'ADAPTATION DU TERRITOIRE DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE MIEUX ANTICIPER LES RISQUES ET PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU	ORIENTATION 12 ACCÉDER AUX MARCHÉS EN HAUT DE LA CHAINONNE DE BIODIVERSITÉ	ORIENTATION 13 PRENDRE EN COMPTE LES SPÉCIFICITÉS PHYSIQUES DES DIFFÉRENTES ENTITÉS DE FLANDRE ET LYS	ORIENTATION 14 PRIORISER EN COMPTE LES SPÉCIFICITÉS DES DIFFÉRENTS CONTEXTES URBAINS	ORIENTATION 15 ASSURER UNE GESTION FRUGILE EN CŒUR D'URBANISME DE PROXÉT	ORIENTATION 16 ASSURER L'AMÉNAGEMENT CHAÎNONNIER DES IONES D'ACTIVITÉS
<b>OBJECTIFS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Procéder à l'analyse globale</li> <li>Identifier les besoins énergétiques locaux</li> <li>Identifier les besoins énergétiques régionaux</li> <li>Identifier les besoins énergétiques nationaux</li> <li>Identifier les besoins énergétiques internationaux</li> <li>Identifier les besoins énergétiques mondiaux</li> </ul>	<b>OBJECTIFS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les besoins énergétiques locaux</li> <li>Identifier les besoins énergétiques régionaux</li> <li>Identifier les besoins énergétiques nationaux</li> <li>Identifier les besoins énergétiques internationaux</li> <li>Identifier les besoins énergétiques mondiaux</li> </ul>	<b>OBJECTIFS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les besoins énergétiques locaux</li> <li>Identifier les besoins énergétiques régionaux</li> <li>Identifier les besoins énergétiques nationaux</li> <li>Identifier les besoins énergétiques internationaux</li> <li>Identifier les besoins énergétiques mondiaux</li> </ul>	<b>OBJECTIFS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les besoins énergétiques locaux</li> <li>Identifier les besoins énergétiques régionaux</li> <li>Identifier les besoins énergétiques nationaux</li> <li>Identifier les besoins énergétiques internationaux</li> <li>Identifier les besoins énergétiques mondiaux</li> </ul>	<b>OBJECTIFS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les besoins énergétiques locaux</li> <li>Identifier les besoins énergétiques régionaux</li> <li>Identifier les besoins énergétiques nationaux</li> <li>Identifier les besoins énergétiques internationaux</li> <li>Identifier les besoins énergétiques mondiaux</li> </ul>	<b>OBJECTIFS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les besoins énergétiques locaux</li> <li>Identifier les besoins énergétiques régionaux</li> <li>Identifier les besoins énergétiques nationaux</li> <li>Identifier les besoins énergétiques internationaux</li> <li>Identifier les besoins énergétiques mondiaux</li> </ul>	<b>OBJECTIFS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les besoins énergétiques locaux</li> <li>Identifier les besoins énergétiques régionaux</li> <li>Identifier les besoins énergétiques nationaux</li> <li>Identifier les besoins énergétiques internationaux</li> <li>Identifier les besoins énergétiques mondiaux</li> </ul>	<b>OBJECTIFS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les besoins énergétiques locaux</li> <li>Identifier les besoins énergétiques régionaux</li> <li>Identifier les besoins énergétiques nationaux</li> <li>Identifier les besoins énergétiques internationaux</li> <li>Identifier les besoins énergétiques mondiaux</li> </ul>	<b>OBJECTIFS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les besoins énergétiques locaux</li> <li>Identifier les besoins énergétiques régionaux</li> <li>Identifier les besoins énergétiques nationaux</li> <li>Identifier les besoins énergétiques internationaux</li> <li>Identifier les besoins énergétiques mondiaux</li> </ul>

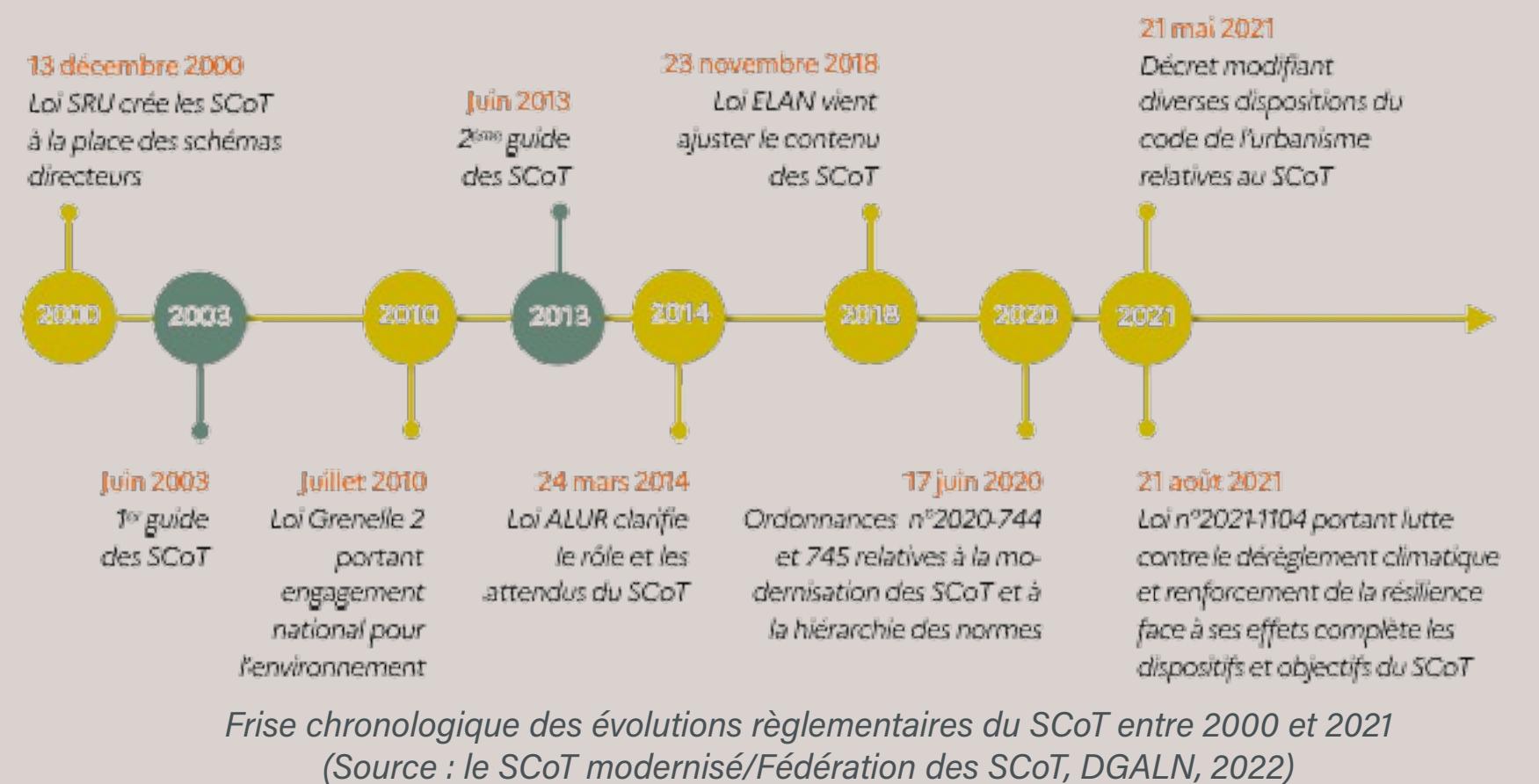


# CONTEXTE DU BILAN

## L'ÉVOLUTION DU CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE



Plusieurs lois, ordonnances et décrets ont été promulgués depuis l'approbation du SCoT le 11/12/2019 :



### LOI/ORDONNANCE/DECRET

**17 juin 2020** – Ordonnance n° 2020-744 relative à la modernisation des SCoT, entrée en vigueur le 1er avril 2021 apporte de nouvelles précisions sur le rôle du SCoT et son contenu :

- Agit sur la forme et sur le contenu du SCoT (Article 46) un document intégrateur des documents d'urbanisme de rang supérieur (SRADDET, SAGE) ;
- Une mise à jour du DAAC en DAACL (Article 169) L'intégration des évolutions liées à la modernisation implique l'inclusion du thème "Logistique" dans un Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL).

**21 mai 2021** - Décret n° 2021-639 du 21 mai 2021 modifiant diverses dispositions du code de l'urbanisme relatives au SCOT de mettre à jour les dispositions réglementaires relatives au contenu des SCOT, à leurs effets, ainsi qu'à la procédure d'élaboration, d'évaluation et d'évolution du SCOT.

**21 août 2021** – Loi n°2021-1104 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets complète les dispositifs et objectifs du SCoT

**20 juillet 2023** – Loi ZAN qui vise à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux

**10 mars 2023**, la loi APER, vise à dynamiser la production d'énergies renouvelables 'ENR) sur les territoires. L'action des SCoT s'est vue renforcée dans ce domaine puisque le DOO peut désormais délimiter des secteurs propices à la production d'ENR et des secteurs d'exclusions.

## LES MISES À JOUR RÉGLEMENTAIRES

L'analyse du SCoT Flandre et Lys au regard de ces évolutions législatives et réglementaires a fait ressortir plusieurs points pour lesquels le SCoT devra s'assurer d'une mise en compatibilité.

Conformément au code de l'urbanisme, il devra être envisagé :

### L a prise en compte du ZAN et la prise en compte du SRADDET

La démarche de modification simplifiée intégrant la trajectoire ZAN est donc la première pierre d'une future modernisation du SCoT. Elle permettra ainsi aux intercommunalités de lancer leur révision des documents d'urbanisme locaux (PLUI et PLU) afin de mettre en œuvre leur trajectoire au plus tard pour le 22 février 2028.

Par délibération du 06 juin 2024, le Syndicat Mixte Flandre et Lys a donc engagé une modification simplifiée n°2 afin d'intégrer les dispositions en matière de lutte contre l'artificialisation des sols. Cette procédure conduira à l'intégration d'objectifs de réduction de la consommation d'ENAF et d'artificialisation des sols, en compatibilité avec les règles du SRADDET adopté le 21/11/2024 et approuvé par arrêté préfectoral le 29/11/2024.

Pour permettre une intégration plus rapide de ces nouvelles dispositions, l'article 194 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 permet de recourir par dérogation à la procédure de modification simplifiée du SCoT prévue aux articles L.143-37 à 39 du code de l'urbanisme.

*Par délibération du 06 juin 2024, le Syndicat Mixte Flandre et Lys a donc engagé une modification simplifiée n°2 afin d'intégrer les dispositions en matière de lutte contre l'artificialisation des sols. Cette procédure conduira à l'intégration d'objectifs de réduction de la consommation d'ENAF et d'artificialisation des sols, en compatibilité avec les règles du SRADDET adopté le 21/11/2024 et approuvé par arrêté préfectoral le 29/11/2024.*

### M odernisation du SCoT et mise à jour du DAAC en DAACL

L'intégration des évolutions liées à la modernisation, édictée par les ordonnances de juin 2020, implique le remplacement du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) par un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et une réorganisation du dossier de SCoT (et en particulier du rapport de présentation et des annexes). La modernisation du SCoT impose également de réaliser une DAACL. Le DAAC du SCOT doit être complété par un volet Logistique.



# CONTEXTE DU BILAN

## LE BILAN : UN EXERCICE COMPLEXE ET ÉCLAIRANT MAIS PAR NATURE IMPARFAIT

### Synthèse des indicateurs de suivi retenus pour évaluer les résultats de l'application du SCoT

Le bilan de la mise en œuvre du SCoT prévu par la loi a ainsi été anticipé dans le dossier d'approbation en fournissant au Rapport de présentation, la liste des indicateurs de suivi. Ainsi, au travers de 46 paramètres, chaque objectif, inscrit au DOO, peut faire l'objet d'une analyse quantitative et/ou qualitative.

La méthode retenue consiste à recueillir, auprès des organismes concernés, des données statistiques et/ou factuelles comparables sur la période 2019-2025, ou s'en rapprochant autant que possible.

Compte tenu des indicateurs T0 positionnés entre 2015 et 2019, l'analyse attendue portera principalement sur l'évolution observée sur le pas de temps 2016-2022, et sera enrichie par les tendances, évolutions et éléments d'analyse identifiés depuis 2019.

T0 INSCRIT DANS LES INDICATEURS DE SUIVIS	PAS DE TEMPS OBSERVÉ ENTRE LES DONNÉES DU RAPPORT ET LA DATE D'APPROBATION DU SCoT	PAS DE TEMPS INTERMÉDIAIRE PARMI LES DONNÉES STATISTIQUES DISPONIBLES	COMPLÉMENTS POUVANT ÊTRE OBSERVÉES AU DELÀ DE 2019
2012-2017	2016-2019	2016-2022	2019-2025

Celle-ci sera complétée par l'étude des tendances récentes, à partir des données disponibles depuis 2019, permettant de dégager des éléments d'interprétation actualisés. Toutefois, plusieurs difficultés ont été rencontrées dans le cadre de cette collecte :

- De nombreuses bases de données sont construites sur des temporalités différentes de celle du bilan du SCoT 2019-2025 (ex : donnée INSEE, recensement agricole) ;
- Un suivi adapté n'a pas pu être réalisé en interne sur plusieurs thématiques (un rythme de recensement peu fiable, production de données non adaptée, traitement pouvant être hétérogène d'un territoire à l'autre).

Ainsi, certains indicateurs n'ont pas pu être renseignés. Face à ce constat, d'autres indicateurs ont pu être proposés, faisant appel notamment à d'autres données existantes ou à une analyse qualitative.

En définitif, l'analyse réalisée propose un résultat « atteint », « en voie d'atteinte » ou « non atteint » ou « dépassé » par objectif du DOO, facilitant la lecture du bilan et la prise de décision sur l'évolution à apporter ou non au document, tel que l'article L. 143-28, précité du Code de l'Urbanisme, le prévoit.

## LES CHIFFRES CLÉS DU TERRITOIRE

### TERRITOIRE

**58 COMMUNES**  
**2 EPCI**  
**756,2 KM<sup>2</sup>**

### DEMOGRAPHIE entre 2016 et 2022

**+ 994 HABITANTS**  
**+ 537 LOGEMENTS**  
**+ 3 228 MÉNAGES**

### ECONOMIE entre 2016 et 2022

  
**+ 2 271 EMPLOIS**  
**+ 760 ACTIFS DE 15 À 64 ANS**  
**-89 EXPLOITATIONS AGRICOLES (ENTRE 2010 ET 2020)**

**19,3% DE L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE**

**PLUS DE 2 000 ÉTABLISSEMENTS DANS LE SECTEUR DU COMMERCE ET DES SERVICES**

### ENVIRONNEMENT

  
**88,1% DE SURFACES DE TERRES AGRICOLES**

**19 SECTEURS EN ZNIEFF & 4,1% DE MILIEUX NATURELS**  
**52,5 HA /AN DE TERRES AGRICOLES CONSOMMÉES EN MOYENNE**

# 02 | MISE EN OEUVRE DU SCOT

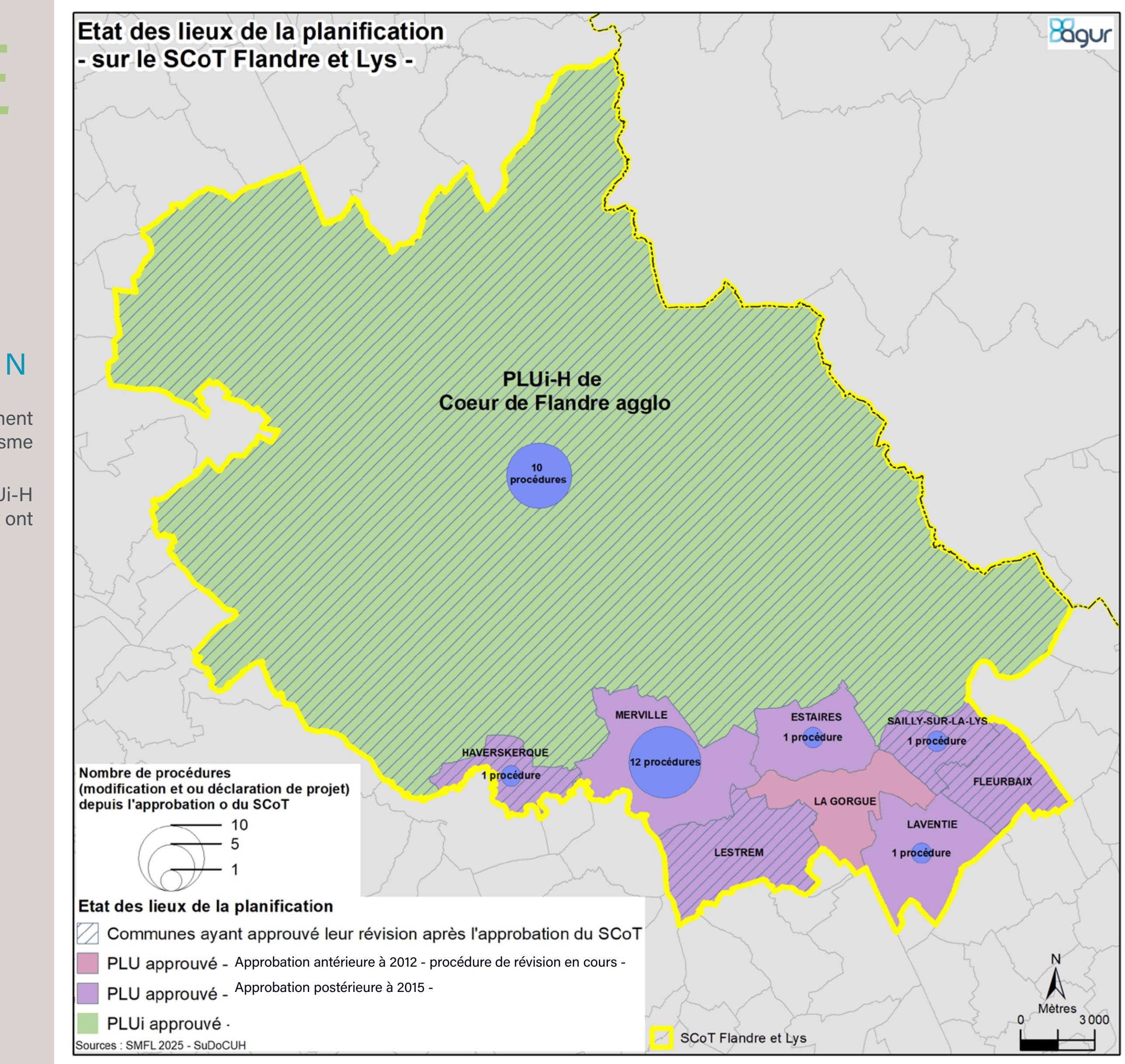
## LE BILAN DE LA PLANIFICATION



La totalité des communes du SCoT Flandre et Lys sont couvertes par un document d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ou Plan Local d'Urbanisme communal).

Parmi les deux EPCI, seule l'intercommunalité Cœur de Flandre Agglo dispose d'un PLUi-H récent. Au sein de la Communauté de communes Flandre Lys, huit PLU communaux ont été approuvés ou révisés avant l'approbation du SCoT de 2019.

COLLECTIVITÉ	PLANIFICATION		
	DOCUMENT	PRESCRIPTION	APPROBATION
COEUR DE FLANDRE AGGLO	PLUi-H	16/12/2015	27/01/2020
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS	LAVENTIE	PLU	15/12/2010
	FLEURBAIX	PLU	26/03/2018
	MERVILLE	PLU	30/09/2009
	ESTAIRES	PLU	22/06/2009
	LESTREM	PLU	25/06/2020
	SAILLY SUR LA LYS	PLU	18/12/2014
	LA GORGUE	PLU	29/06/2004
	HAVERSKERQUE	PLU	16/03/2015



# MISE EN OEUVRE

## LA MISE EN COMPATIBILITÉ AVEC LE SCOT



Procédures de révision/modification du PLUi-H de la CACF depuis l'approbation du SCOT

PROCÉDURES DEPUIS L'APPROBATION DU SCOT (11/12/2019)	DATE D'APPROBATION	OBJET DE LA PROCÉDURE
APPROBATION DE LA RÉVISION	27/01/2020	
MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1	15/03/2022	Zonage /OAP/Règlements /annexes
MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1	13/12/2022	OAP/PAPAG/Inscription éléments naturels
MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2	04/07/2023	Erreur matérielle/mise en compatibilité projet RD 642
RÉVISION ALLÉGÉE N°1	14/11/2023	
DÉCLARATION DE PROJET N°1	06/02/2024	SDIS HAZEBROUCK
MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2	17/09/2024	OAP /Erreur matérielle/STECAL
MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°3	04/02/2025	STECAL/OAP
RÉVISION GÉNÉRALE	EN COURS	
MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°4	EN COURS	Temporalité des OAP
MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3	EN COURS	EPSM des Flandres_zonage pour projet d'équipement de santé UMD
DÉCLARATION DE PROJET N°2	EN COURS	zonage pour projet d'équipements



Procédures de révision/modification des PLU de la CCFL depuis l'approbation du SCOT

COMMUNES	PROCÉDURES DEPUIS L'APPROBATION DU SCOT	DATE D'APPROBATION	OBJET DE LA PROCÉDURE
LAVENTIE	MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1	17/07/2023	Création OAP/Règlement écrit /création de sous-secteur à vocation économique
FLEURBAIX	RÉVISION GÉNÉRALE	06/03/2023	
HAVERSKERQUE	RÉVISION GÉNÉRALE	18/06/2021	Augmentation surfaces de constructibilité en secteur NI pour le développement du port de plaisance
	MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1	EN COURS	Règlement écrit
ESTAIRES	MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1	23/03/2023	OAP/PAPAG/RÈGLEMENT
LESTREM	RÉVISION GÉNÉRALE	28/09/2023	
SAILLY-SUR-LA-LYS	RÉVISION GÉNÉRALE	08/04/2021	
	MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1	14/12/2023	Densité des OAP
LA GORGUE	RÉVISION GÉNÉRALE	NON APPROUVÉ	
	MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3	13/07/2020	
	RÉVISION ALLÉGÉE N°1		
	RÉVISION ALLÉGÉE N°2		Reclassement zonage /OAP
	RÉVISION ALLÉGÉE N°3		
	RÉVISION ALLÉGÉE N°4		
MERVILLE	MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1	22/02/2024	OAP
	MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°4	22/02/2024	Règlement écrit
	MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°5	22/02/2024	Règlement écrit
	MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°6	13/06/2024	Changement de destination
	MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°7	28/03/2024	Règlement écrit
	MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°8	EN COURS	Règlement écrit de la hauteur dans les secteurs UE

# MISE EN OEUVRE

## LA MISE EN COMPATIBILITÉ AVEC LE SCOT

### LA MISE EN OEUVRE DU SCOT AU SEIN DES DOCUMENTS DE PROGRAMMATION SECTORIEL



#### Les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH)

Elaboré pour 6 ans le PLH définit la stratégie à mener en matière d'habitat à l'échelle intercommunale. Il fixe les objectifs et prévoit plusieurs actions à mener afin de :

1. Diversifier l'offre de logement pour mieux répondre aux besoins des habitants
2. Rénover et adapter les logements existants
3. Renforcer les partenariats avec les acteurs du logement présents sur le territoire (aménageurs, promoteurs, bailleurs sociaux...).

**En Cœur de Flandre agglo**, l'intercommunalité a décidé de manière volontaire d'intégrer au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, un volet « Habitat tenant lieu de Programme Local de l'Habitat. L'élaboration du Programme d'Orientations et d'Actions (POA) Habitat soutient la mise en place d'une vision et d'une solidarité intercommunales dans la politique du logement. Elle s'inscrit dans la mise en œuvre du Projet de territoire et du Schéma de Cohérence Territoriale Flandre et Lys. Ce POA a donc été approuvé en janvier 2020, et a fait l'objet d'une modification de droit commun.

#### 4 axes ont été définis, déclinés en 20 actions détaillées dans le programme d'actions :

- Axe 1 – Gouvernance politique, technique et administrative nécessaire à la mise en œuvre de la politique habitat ;
- Axe 2 – Favoriser le parcours résidentiel au sein de la CCFI et adapter la production de logements aux évolutions démographiques ;
- Axe 3 – Répondre au besoin de tous les publics ;
- Axe 4 – Articuler politiques de l'habitat et politiques d'aménagement au profit d'une offre qualitative de logements ;

**En communauté de communes Flandre Lys**, un 1er PLH a été mis en œuvre sur le territoire pour la période 2024-2030. Ce 1er document sectoriel prend donc en compte les orientations du SCoT. Suite à l'approbation du SCoT en décembre 2019, la Communauté de communes Flandre Lys a engagé l'élaboration d'un PLH en février 2021 afin de traduire les orientations du SCoT en matière d'habitat.

En juillet 2024, le Conseil Communautaire a approuvé l'adoption du 1er Programme Local de l'Habitat 2024-2030.

#### 4 orientations ont été définis, déclinés en 30 actions détaillées dans le programme d'actions :

- Orientation 1 - Développer une offre de logement suffisante pour répondre aux obligations de la loi SRU des communes concernées ;
- Orientation 2 - Faciliter le parcours résidentiel des ménages quel que soit leur niveau de revenu ;
- Orientation 3 - Poursuivre les efforts auprès des publics cibles ;
- Orientation 4 - Positionner la CCFL comme pilier de la politique Habitat et du logement ;



#### Les Plans Climat Air Energie (PCAET)

Les indicateurs mondiaux de référence convergent vers un durcissement des défis qui se dressent face à l'habitabilité de notre planète. Ils font état d'impacts concrets, auxquels notre territoire ne fait pas exception.

Il s'agit, plus localement, du risque d'inondation et de la raréfaction de la ressource en eau. Un tel constat environnemental oblige chacun à agir à son échelle, tant la situation commande une réponse transversale et collective. Par un travail de conscientisation préalable aux crises récentes, les deux intercommunalités ont entamé une démarche en matière de développement durable.

**Le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre** représente dans ce cadre un outil opérationnel permettant de dresser un état des lieux fidèle aux réalités de notre territoire et, par conséquent, nous permettre de déployer les moyens nécessaires pour lutter au mieux contre la transformation climatique.

Lancé en 2016 et approuvé en 2023, il s'étalera jusque 2026 et se compose de 48 actions visant à concourir à la lutte contre le réchauffement climatique dont 60% sont en cours ou terminées. Il se construit autour de quatre axes :

- Axe 1 : accompagner les habitants dans la réduction de leur empreinte écologique ;
- Axe 2 : préserver les ressources, naturelles et valoriser les richesses du territoire ;
- Axe 3 : engager les acteurs publics et privés dans la transition écologique ;
- Axe 4 : réduire la vulnérabilité du territoire au risque ;

Il constitue un levier fondamental pour agir sur la qualité de vie et la santé des habitants, l'attractivité économique du territoire, sa souveraineté alimentaire et énergétique, la résilience du territoire face aux crises actuelles et à venir (crise énergétique, eau...).

Il s'appuie sur 3 défis à horizon 2050 :

- +48% d'énergies renouvelables produites (par rapport à 2012);
- Réduction de -59 % d'émissions de gaz à effet de serre (par rapport à 2012);
- Réduction de -53 % de consommation d'énergie (par rapport à 2012);

**En Communauté de Communes Flandre Lys**, la délibération de décembre 2018 a engagé le territoire dans l'élaboration du PCAET.

Lors du comité de pilotage de juillet 2021, le diagnostic du PCAET a été présenté, mettant en avant la prépondérance d'un site industriel dans les consommations d'énergie, notamment celles liées au fret, avec près de 600 camions par jour, ainsi que dans les émissions de gaz à effet de serre, de polluants et dans les risques technologiques.

# MISE EN OEUVRE

## LES SUPPORTS DE VULGARISATION DU SCOT

### Vulgarisation du SCoT

Face à la densité du document et dans un objectif de diffusion des enjeux du SCoT, le Syndicat Mixte, en lien avec l'Agence d'Urbanisme du Pays de Saint Omer a donc souhaité développer différents documents de synthèse, notamment à destination des nouveaux élus du territoire. Des panneaux de présentation et éventails ont ainsi été créés et diffusés à l'ensemble des mairies du territoire.

Interface du site internet Flandre et Lys, publication des documents du SCoT



### LE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE EN FLANDRE ET LYS

**PRÉSENTATION ET DÉFINITION**

ZAN est l'acronyme de « Zéro Artificialisation Nette ». C'est un principe posé par la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 qui porte sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, issu des travaux de la Convention citoyenne pour le climat.

**L'artificialisation** est définie comme l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydrauliques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage.

**La renaturalisation du sol ou désartificialisation**, c'est le processus inverse qui consiste en des actions ou des opérations de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol.

**CONSTAT**

A l'échelle du SCoT Flandre et Lys entre 2011 et 2020 la consommation foncière a été de 527 hectares.

**CONSOMMATION FONCIÈRE SUR LE SCOT FLANDRE ET LYS ENTRE 2011 ET 2020**

Catégorie	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Activité	396	73
Residentiel	130	25
Total	527	100

**UNE TRAJECTOIRE PROGRESSIVE ET EN DEUX ÉTAPES**

**PREMIÈRE ÉTAPE DE LA TRAJECTOIRE:**  
Maitriser l'étalement urbain

On parle de consommation d'Espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), quand on utilise ces espaces pour la création ou l'extension d'espaces urbanisés.

Sur la période 2021-2031, la loi fixe l'objectif national de réduire de moitié le rythme de consommation d'ENAF par rapport à la décennie précédente (2011-2021).

Cet objectif vient encadrer une baisse tendancielle de la consommation d'ENAF déjà constatée, mais qu'il faut amplifier.

**DEUXIÈME ÉTAPE DE LA TRAJECTOIRE:**  
Protéger les sols vivants, y compris dans les espaces déjà urbanisés.

La Loi Climat et Résilience fixe l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050. Elle définit l'artificialisation des sols comme l'altération durable des fonctions écologiques d'un sol.

Comment calculer l'artificialisation nette d'un territoire?

C'est le solde entre:

- Les surfaces nouvellement artificialisées (création de bâtiment, route ou parking goudronné, voie ferrée, décharges...)
- Sur une période donnée.
- Les surfaces nouvellement désartificialisées (restauration de cours d'eau, de zones humides, de marais, de terres agricoles, de forêts, de prairies, création de parcs urbains publics ou de jardins privés boisés...)

**MISE EN APPLICATION DU ZAN DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME**

Modification pour intégrer : Trajectoire ZAN dont les objectifs par tranche de 10 ans avec leur déclinaison territorialisée.

Intégration des objectifs par tranche, territorialisés par secteurs géographiques.

Objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace justifiée des ouvertures à l'urbanisation.

(1) Pour le SRADDET, intégration d'un objectif d'au moins 54,5% par rapport à la période 2011-2021

(2) Si certains des schémas au niveau régional, intégration directe de l'objectif de réduction de 50% de la consommation d'ENAF 2011-2021 dans les documents d'urbanisme

### LE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE EN FLANDRE ET LYS

**POURQUOI RÉDUIRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS ?**

**DÉS BÉNÉFICES POUR LA PLANÈTE**

- Les sols « vivants » favorisent la biodiversité, limitent les risques d'inondation par ruissellement, stockent du carbone.
- L'artificialisation des sols est la 1<sup>re</sup> cause de l'érosion de la biodiversité.

**DÉS BÉNÉFICES POUR LES HABITANTS**

- Une ville moins étalée diminue les temps et coûts de transport, limite la facture énergétique, favorise la proximité des espaces naturels, préserve le potentiel de production des sols agricoles.
- La facture énergétique des ménages seraient 10% plus faibles sans l'étalement urbain des 20 dernières années.
- Les distances parcourues en voiture sont 1,5 moins importantes pour les habitants des périphéries que pour ceux des périphéries.

**DES BÉNÉFICES POUR LES COLLECTIVITÉS**

- Moindre coût d'investissement et de fonctionnement pour les équipements publics (réseaux, voiries, services...), un territoire préservé et résistant.
- REDYNAMISER LES CENTRALITÉS**  
Rénovation des espaces déjà urbanisés = plus de logements, des commerces et des services de proximité, de l'emploi local.
- AMÉLIORER LE CADRE DE VIE**  
Préservation du cadre naturel et du patrimoine = renforcement de l'attractivité du territoire et développement de la nature en ville.
- OPTIMISER LES COÛTS**  
= baisse des dépenses publiques par la réduction des réseaux à entretenir et l'optimisation des équipements.

**MOBILISER LES LEVIERS**

L'objectif de lutte contre l'artificialisation nette des sols ne signifie pas l'arrêt de la construction lorsqu'elle est justifiée par des besoins de logements, d'activités économiques, de services ou d'équipements publics. De nouveaux modèles d'aménagement durable sobre en foncier sont à renouveler. Au vu des changements structurés qui doivent s'opérer à l'occasion de la révision des documents d'urbanisme, l'application de la réforme ne se résume pas à l'intégration d'objectifs quantitatifs, mais se construit autour de projets de territoires intégrant de nouveaux modèles d'aménagement créateurs de valeur.

Le niveau national la consommation foncière a augmenté 4 fois plus vite que la population pendant les vingt dernières années.

**CONSEQUENCE ?**

Des périphéries urbaines souvent peu denses, éloignant les habitants de l'emploi, des activités et des services.

**OBJECTIF ?**

Construire des villes et villages plus sobres, tout en préservant la qualité du cadre de vie des habitants.

**COMMENT ?**

Mobiliser les surfaces déjà artificialisées en particulier par le recyclage des friches et locaux vacants.

Préserver et créer des surfaces de nature en particulier dans les villes denses.

Continuer à construire uniquement en réponse à un besoin avéré de logement, de surface économique ou d'équipement.

Roll-up dédié à la vulgarisation du ZAN dans le SCoT

BILAN DU SCOT FLANDRE ET LYS

# MISE EN OEUVRE

## Les outils d'information

2019

### Le forum sur la mobilité - 2019

Le 13 novembre 2019 a eu lieu le forum des mobilités regroupant lors d'une matinée les acteurs et partenaires du secteur. Lors du forum des mobilités, les habitants du territoire ont pu imaginer la mobilité de demain.



2021

### Journée d'appropriation : « Eductour SCoT » - 2021

Un éductour a été réalisé le 27/09/2021 afin de sensibiliser les élus aux orientations de ce nouveau document.



2022

### Le forum sur l'eau - 2022

Un Forum sur l'Eau a été organisé par le SMFL à l'Espace Flandre d'Hazebrouck le 22 mars 2022. Le but de ce forum était d'informer et de sensibiliser les acteurs sur les enjeux de l'eau à travers différentes thématiques: eau et ressource/ eau et risque / eau et attractivité/ eau et la biodiversité.

De nombreux partenaires se sont mobilisés et ont tenu des stands: l'AGUR , le service tourisme CCFL, Lys sans frontière, VNF, SYMSAGEL, l'USAN, Noréade, la Régie municipale d'Hazebrouck, Flandre Opale Habitat, la CCI, L'Agence de l'eau, le Conservatoire Botanique de Bailleul, la Fédération de Pêche , Lestrem Nature, les Jardins du Cygne et la CCFI.

De nombreux élus, partenaires et institutions ont participé aux différents temps d'échange. Deux tables rondes se sont tenues, la première sur les usages de l'eau et l'aménagement du territoire et la seconde sur la préservation de la ressource en eau et la biodiversité.

L'après-midi était à destination des habitants et des scolaires.

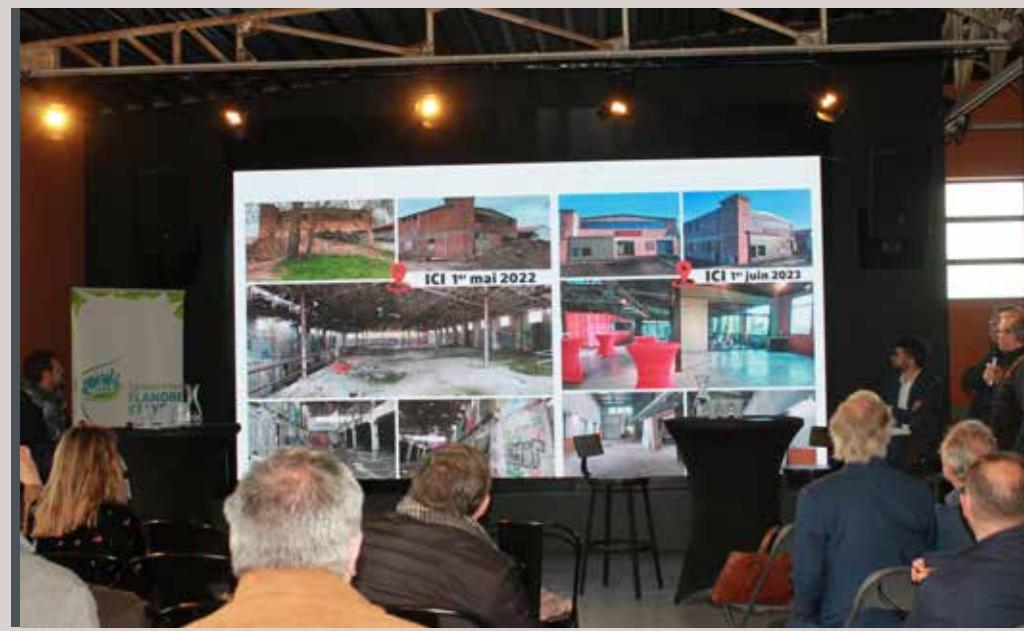
Un film sur le petit cycle de l'eau était diffusé, un quizz sur les usages de l'eau ainsi qu'une tombola permettant de gagner des activités nautiques à la Base d'Haverskerque ont été organisés.



2024

### Le forum "Développement économique à l'heure du Zéro Artificialisation Nette" - 2024

Le 29 Mars 2024, a eu lieu le Forum «Développement Economique à l'heure du Zéro Artificialisation Nette» organisé par le Syndicat Mixte Flandre et Lys en partenariat avec la Communauté de Communes Flandre Lys et Cœur de Flandre Agglo. Ce forum a réuni une centaine de personnes : élus, partenaires et entreprises du territoire. Au programme de riches échanges entre les intervenants lors des tables rondes, une meilleure connaissance des enjeux du SCoT et une appropriation de l'objectif ZAN inscrit dans la Loi Climat et Résilience.



## Acculturation autour de la sobriété foncière

Le syndicat mixte Flandre et Lys n'a cependant pas attendu l'approbation de la modification du SRADDET, ni le lancement de la modification simplifiée du SCoT pour travailler avec les élus et les partenaires sur la loi « climat et résilience » et la trajectoire ZAN.

En synthèse :

- En mai 2022 : une conférence locale du SCoT Flandre et Lys : « La loi Climat et Résilience, Aménagement des espaces »

- Intervention d'un référent technique de la Fédération Nationale des SCoT,

- 1er retour de la Conférence Régionale des SCoT,

- Présentation de l'EPF, un outil au service des collectivités,

- Présentation des propositions de projets d'intérêt régional.

- En juin 2023 : Conférence locale du SCoT Flandre et Lys « La loi Climat et Résilience, ménager et aménager le territoire (5 juin 2023) ;

- Retour sur les principaux messages de la Conférence Régionale de SCoT.

- Intervention de Valérie Letard, Vice-présidente du Sénat, présidente de la commission spéciale du Sénat sur le ZAN et membre de la commission des affaires économiques.

- Présentation des ambitions du SCoT Flandre et Lys opposable sur la consommation foncière.

- En mars 2024 : un forum sur « le développement économique à l'heure du ZAN »,

- Organisation de 3 tables rondes « un territoire déjà engagé dans une démarche de mobilisation des friches », Publics, privés, tous acteurs de la sobriété foncière », « les acteurs privés, les forces vives pour la mise en oeuvre du ZAN ».

- En mars 2024 : Réunion de consultation PPA sur la modification du SRADDET Hauts-de-France ;

- Sur le volet déchets, climat, Air et Energie du SRADDET modifié ;

- Sur le volet logistique et ZAN du SRADDET modifié.

- En septembre 2024 : Atelier "PlayZAN" auprès des élus et techniciens du territoire du SCoT.

# MISE EN OEUVRE

## Etudes et procédures



2020



2024



2022

### 1<sup>er</sup> modification simplifiée du SCoT

Pendant l'année 2020, à la demande de Monsieur le Sous préfet, une modification simplifiée du Document d'Orientations et d'Objectifs a été réalisée, suite à une erreur matérielle au niveau de l'orientation 14. Le bilan de la mise à disposition du public et l'approbation de la modification simplifiée ont été approuvé le 07 octobre 2020.

### 2<sup>ème</sup> modification simplifiée du SCoT

Le document en vigueur est aujourd'hui l'objet d'une évolution pour une mise en compatibilité avec le SRADDET Hauts-de-France modifié, par la délibération du comité syndical 2024-18 du 06 juin 2024 de lancement d'une procédure de modification simplifiée.

En application de l'article 194 de la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 qui permet, par dérogation aux articles L143-29 à 143-36 du Code de l'urbanisme, de procéder à la mise en compatibilité du SCoT avec le SRADDET modifié au moyen d'une procédure de modification simplifiée telle que prévue aux articles L143-37 à L143-39 du code de l'urbanisme.

### Etude lutte contre la vacance des logements

Une étude lutte contre la vacance des logements sur le territoire du SCOT de Flandre et Lys a été réalisée.

Les orientations en matière d'habitat du SCOT encouragent l'ensemble des acteurs à tendre vers l'émergence d'un territoire énergétiquement sobre et une gestion plus économique du foncier. Pour donner suite à l'appel à projet de l'état, lancé en février 2021, dans le cadre de la mise en place du plan nationale de lutte contre la vacance des logements, le SMFL a décidé de prendre en charge l'étude lutte contre la vacance des logements en lien avec les 2 intercommunalités. Cette étude permettra d'apporter des solutions au territoire et de créer des outils pour lutter contre cette vacance structurelle des logements et de créer un observatoire de la vacance.

L'étude a démarré au mois d'octobre 2021, avec le traitement des données LOVAC et MAJIC afin d'établir le diagnostic de la vacance sur le territoire. Parallèlement, Citémétrie a mis en place une enquête auprès des 58 communes et des 886 propriétaires de logements vacants du territoire. Le diagnostic a été rendu en mars 2022.

Les 2 EPCI ont la volonté d'intervenir sur la vacance des logements. Pour ce faire, elles ont choisi de :

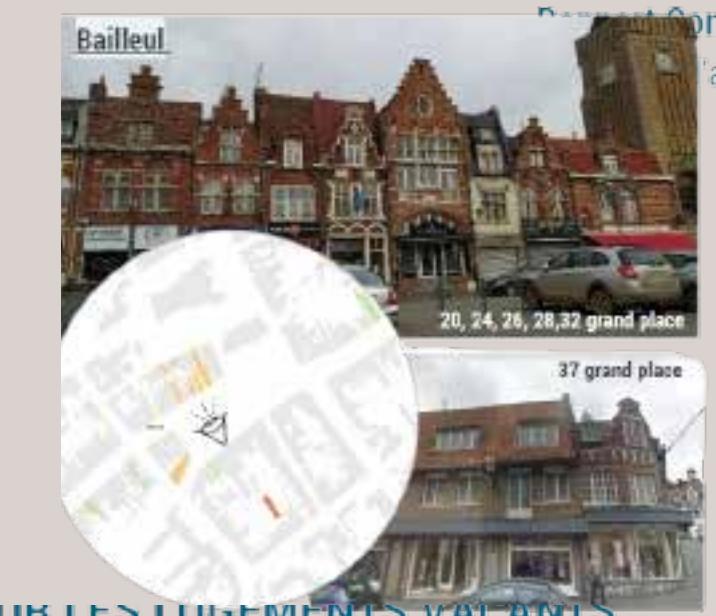
- Approfondir les problématiques du parc privé ancien,
- Quantifier et analyser les procédures de repérages des logements,
- Qualifier la vacance,
- Elaborer un réseau d'acteurs institutionnels et techniques afin de travailler sur cette thématique,
- Déterminer les secteurs d'interventions par EPCI à l'échelle des communes et des quartiers,
- Proposer un programme d'actions adaptées à différentes échelles.



Étude « Lutte contre la vacance des logements  
Sur le territoire du Syndicat Mixte Flandre et Lys »



Syndicat Mixte  
FLANDRE ET LYS



46 rue... 46... 1... de Gaulle... 2... rue... 3... rue... 4...

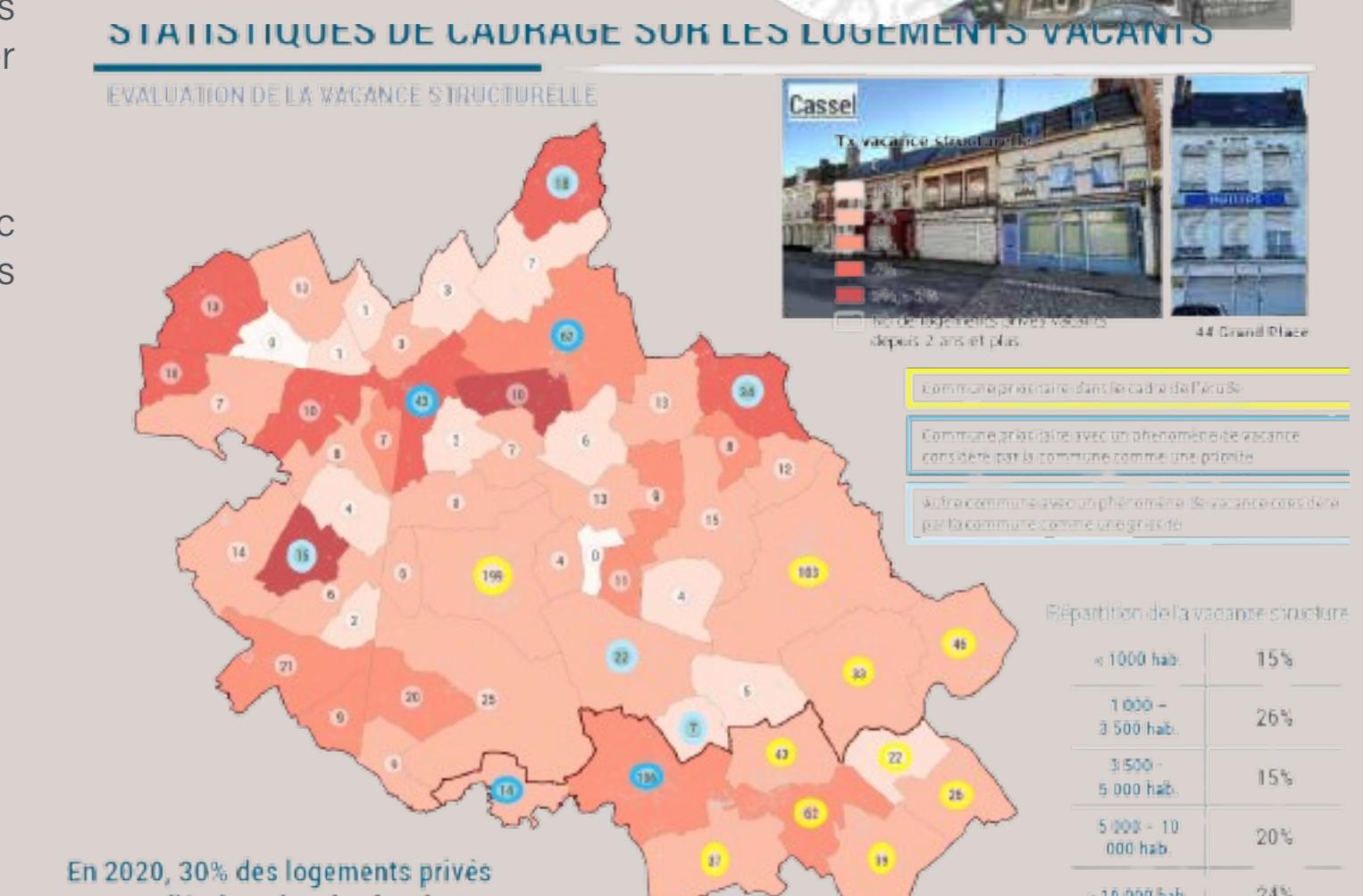
92 rue Notre-Dame



20 place de la libération



Laventie



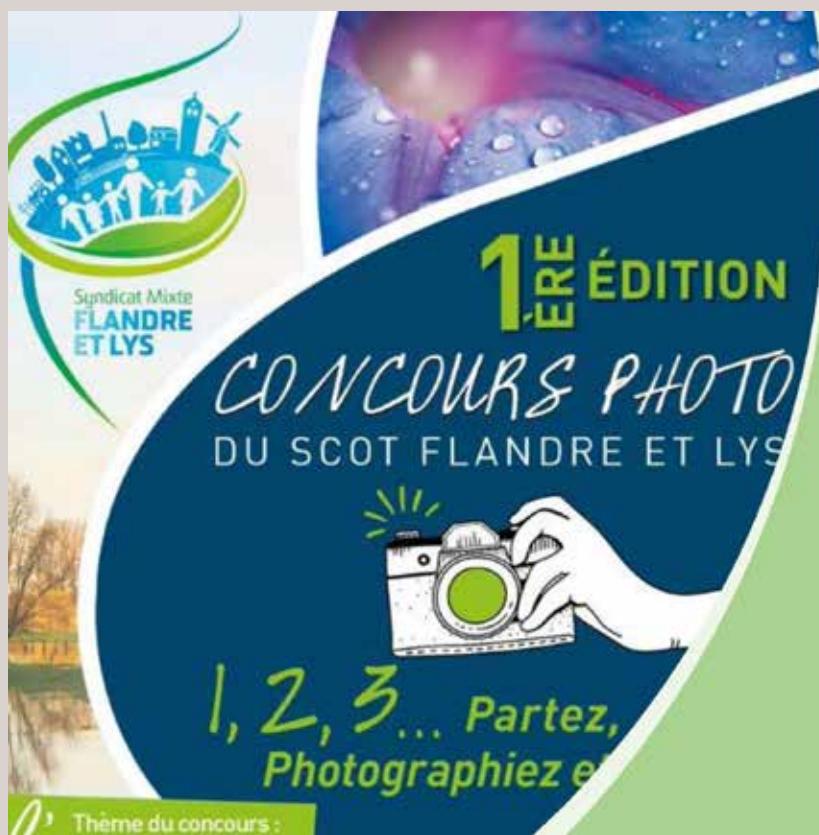
Syndicat Mixte  
FLANDRE ET LYS

# MISE EN OEUVRE

## La démocratie participative pour faire s'acculturer le SCoT



2022



2025



### Concours photo sur "l'eau"

Pour l'année 2022, le SMFL avait souhaité apporter un regard particulier et sensibiliser à la thématique de l'eau sous différentes formes en organisant son premier concours photo citoyen. Les thématiques suivantes ont été abordés :

- Les rivières, les mares ;
- Les ressources en eau ;
- L'eau sous toutes ses formes (solide, liquide, gazeuse) ;
- La flore, la faune sauvage aquatique ;
- La biodiversité aquatique ;
- Les inondations ;
- Le transport fluvial ;
- Le changement climatique (phénomènes météorologiques dû à l'eau) ;

Le concours a été lancé en avril 2022, la sélection des lauréats a eu lieu en novembre et la remise des prix en janvier 2023. Patrick Devresse,

photographe régional, nous a accompagné lors de ce concours et a travaillé sur une série de photos intitulé "EAUX".

Le SMFL a animé, en lien avec Patrick Devresse, deux balades photographiques :

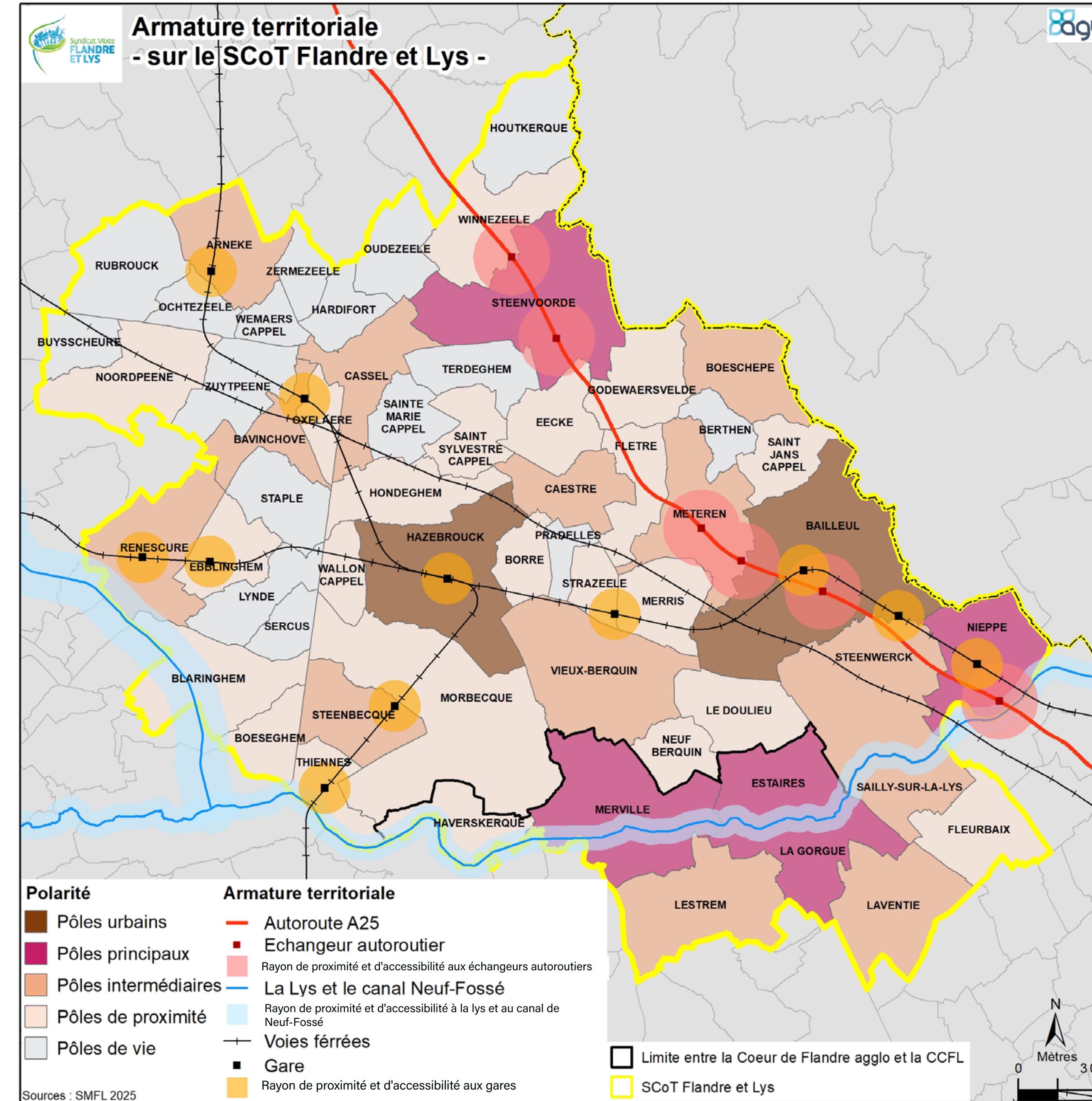
- Le 08 octobre 2022 à la Base nautique de Haverskerque ;
- Le 15 octobre 2022, sur la commune de Boëseghem, le long de la Melde ;

Au total, ce sont une trentaine de personnes qui ont participé.

Cinq lauréats dans les catégories photographes amateurs et jeunes photographes ont été récompensés. Un prix spécial du jury a été décerné au Collège sacré Cœur de Estaires, pour son travail sur le thème de "l'usage de l'eau dans les tâches domestiques". Le vernissage de l'exposition a réuni une centaine de personnes (les participants au concours et leurs familles, élus, partenaires).



## Armature territoriale - sur le SCoT Flandre et Lys -



# 03 LES TRAJECTOIRES DU SCOT

Le présent bilan du SCoT entend s'extraire de l'exercice quantitatif imposé par les indicateurs de suivi établi lors de son approbation en 2019.

La pertinence des résultats obtenus lors de l'analyse des indicateurs de suivi ne permette pas de réaliser une évaluation exhaustive de l'ensemble des prescriptions et recommandations exprimées dans le SCoT, il est proposé une analyse visant à saisir une tendance ou une trajectoire au regard des éléments clés et des grandes ambitions exprimées dans le SCoT.

**Est-ce que les trajectoires entreprises dans le SCoT ont été suivies depuis 2019 ?**

**Est-ce que ces trajectoires nécessitent d'être ajustées au regard des tendances observées ?**

Le bilan se structure donc autour de plusieurs trajectoires thématiques qui couvrent l'ensemble des orientations du SCoT de 2019.

- 1. La démographie**
- 2. L'habitat**
- 3. L'économie**
- 4. L'offre commerciale**
- 5. La mobilité**
- 6. L'environnement**
- 7. Les risques**
- 8. L'énergie**
- 9. Le foncier**
- 10. La santé**

Chaque thématique sera analysée de manière systématique avec :

- Un rappel des objectifs et orientations du SCoT de 2019 et leur degré d'atteinte ;
- Une présentation des indicateurs utilisés (indicateurs de suivi du SCoT de 2019 complétés au besoin par de nouveaux indicateurs) et des bases de données mobilisées ;



# 1. DEMOGRAPHIE

## QUE DIT LE SCoT

L'objectif fixé par le PADD est d'assurer collectivement la mise en œuvre d'objectifs partagés par la poursuite de la dynamique démographique et d'adaptation de la production de logements en conséquence.

Le PADD tablent sur un maintien du solde migratoire à son niveau actuel. Ce scénario volontariste doit permettre au territoire de compter 150 000 à 155 000 habitants au total d'ici une vingtaine d'année.

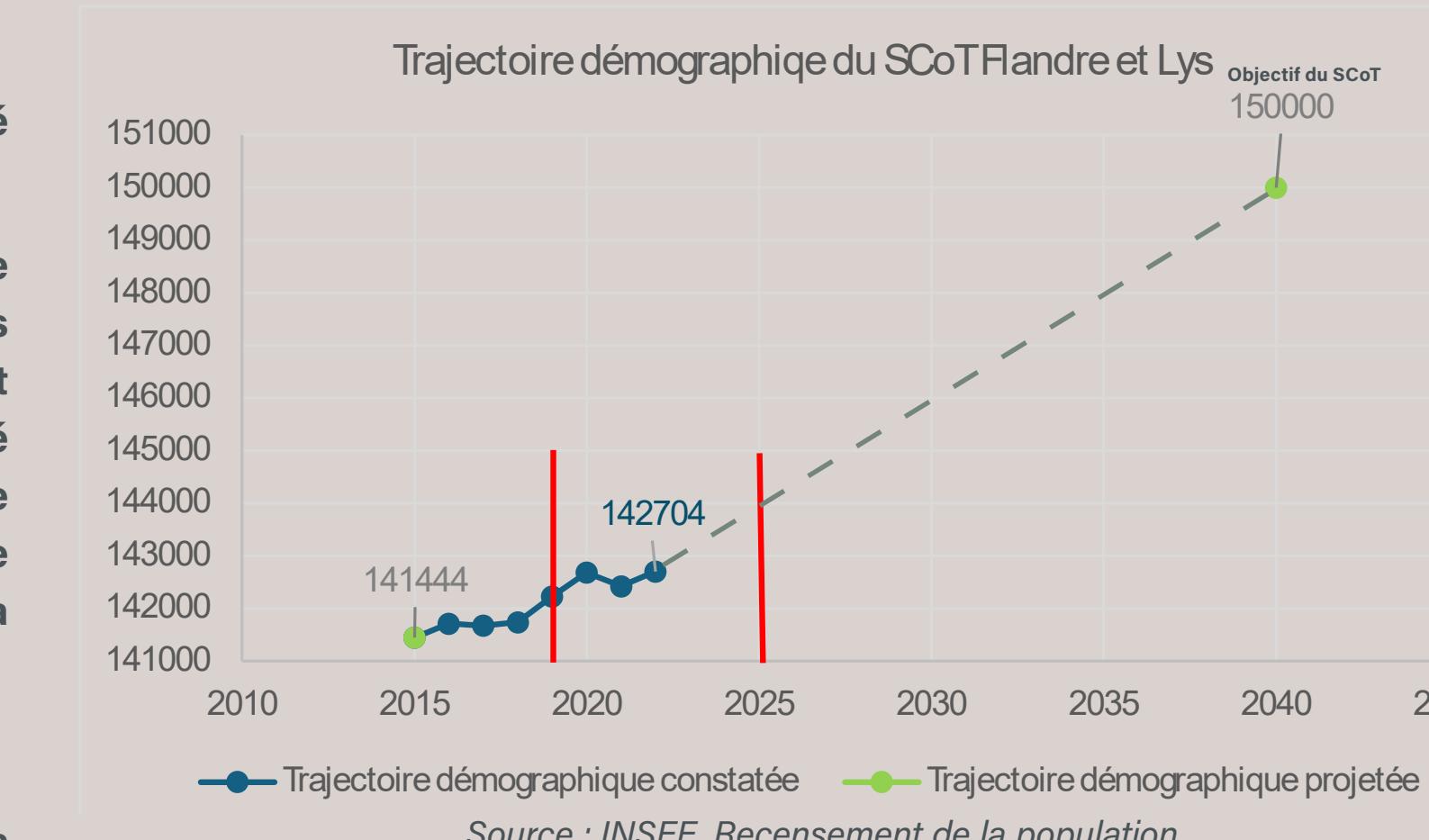
Dans ce contexte, le PADD identifie la nécessité de promouvoir un développement territorial qui favorise le vivre ensemble et les liens sociaux. L'accroissement du nombre de personnes aux âges le plus élevés de la vie et la diminution de la natalité et de la part des jeunes liée à la baisse du nombre des 15-45 ans observée ces dernières années. Il sera nécessaire



## INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution du nombre d'habitants et de ménages.
- Composition des ménages.
- Taille des ménages.

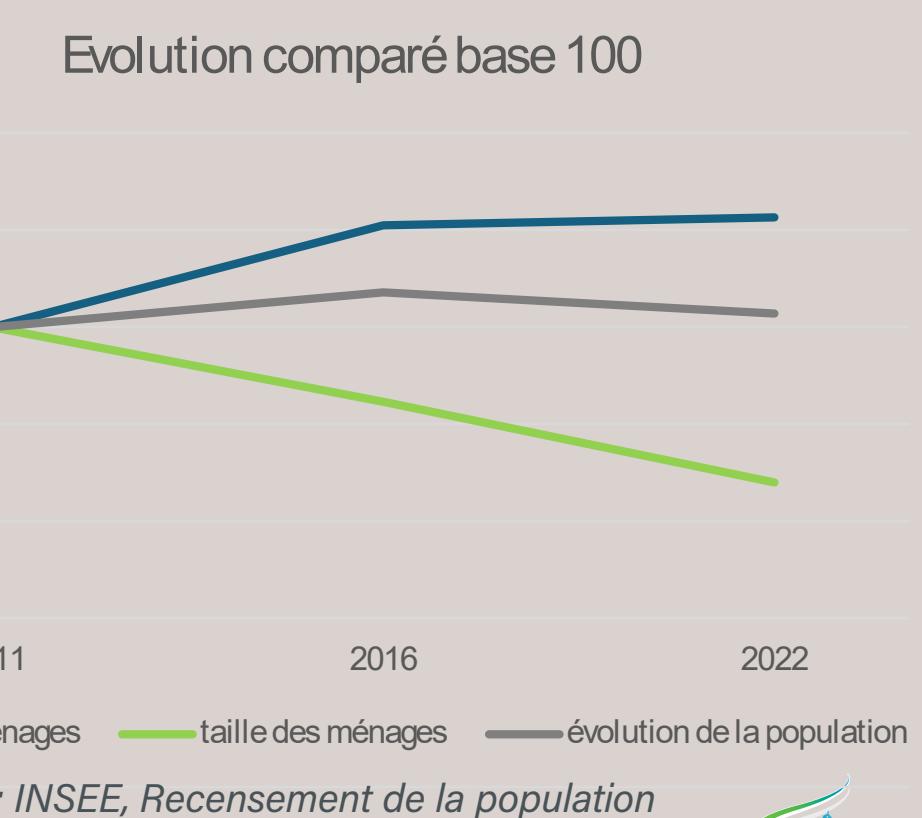
**UNE DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE DANS LA TENDANCE DES PROJECTIONS DU SCoT MAIS À UN RYTHME PLUS MODÉRÉ**



La population du SCoT a continué sa progression sur la période récente (2019-2023) mais à un rythme moins élevé que précédemment. Le territoire compte 142 704 habitants en 2022, soit 166 habitants en moyenne tous les ans entre 2016 et 2022.

- 142 704 habitants en 2022
- La région Flandre et Lys continue de gagner de la population (+ 166 habitants en moyenne tous les ans entre 2016 et 2022),
- Mais à un rythme inférieur à celui enregistré précédemment (+ 499 entre 2011 et 2016, + 964 entre 2006 et 2011 et + 439 entre 1999 et 2006).

Avec 142 704 habitants et 59 849 ménages recensés en 2022, le SCoT se situe dans le scénario tendanciel. La situation montre que le territoire s'est engagé en partie dans l'ambition du SCoT, qui est aujourd'hui freiné et s'approche du scénario tendanciel de l'INSEE.



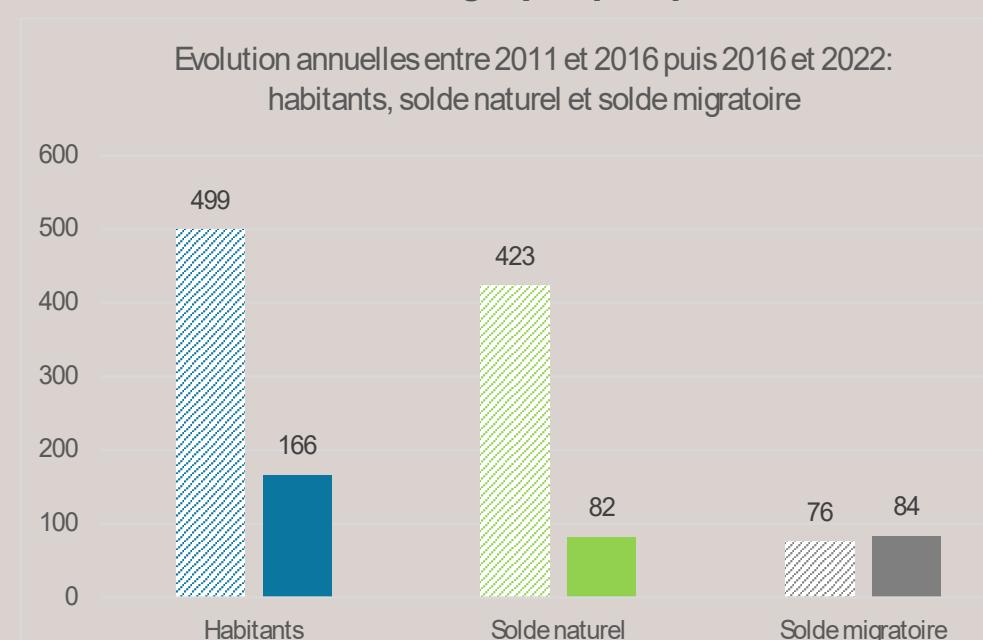
# TRAJECTOIRE DÉMOGRAPHIQUE

## LES RÉSULTATS

### L'importante diminution de l'accroissement naturel

- Diminution des naissances ;
- Augmentation des décès ;
- Le taux de variation naturelle annuel moyen, qui diminuait lentement entre les périodes 1999-2006 (+ 0,38 %), 2006-2011 (+ 0,34 %) et 2011-2016 (+ 0,30 %), n'est plus que de + 0,06 % entre 2016 et 2022 ;
- Le nombre de décès enregistrés a rattrapé le nombre de naissances. L'excédent naturel disparaît peu à peu, pour aller vers un résultat négatif qui ralentira encore les gains de population.

Ces deux mouvements contraires expliquent l'augmentation moins rapide de la population sur la période récente : un solde démographique qui ne cesse de diminuer depuis plusieurs décennies.



Source : INSEE, Recensement de la population

Objectif de population  
150 000  
à  
155 000  
habitants à horizon 2040

Soit, environ

**365**

habitants en moyenne par an

### CHIFFRES CLÉS

Solde naturel entre 2016 et 2022

**+ 82**

contre +423 entre 2011 et 2016

Solde migratoire entre 2016 et 2022

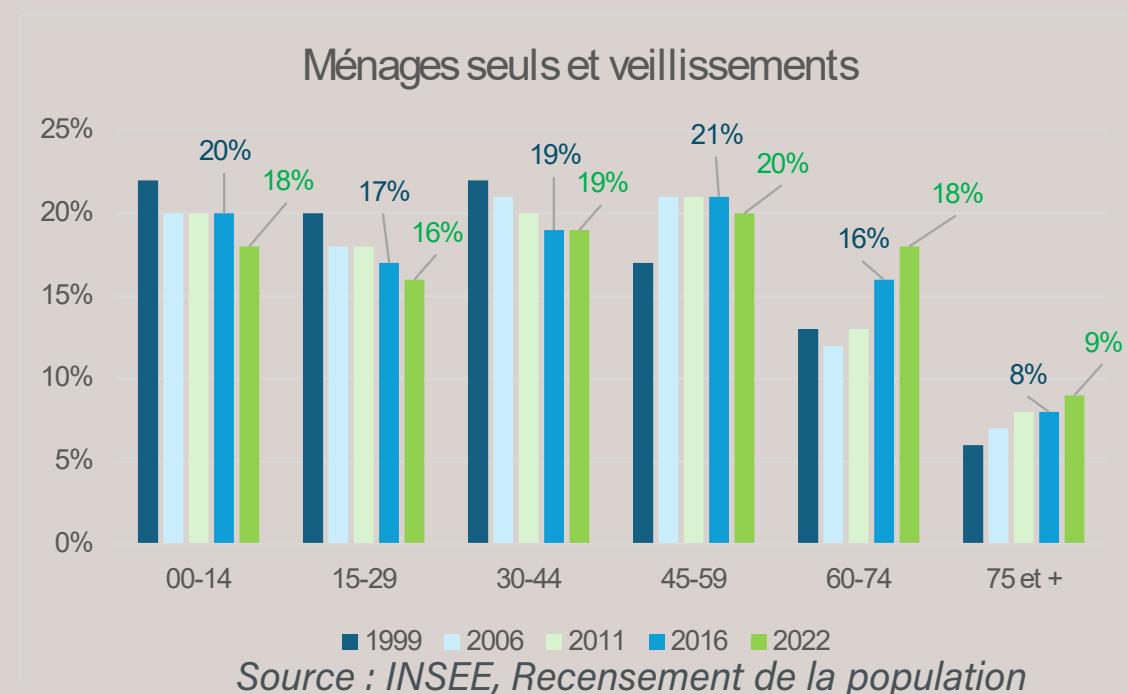
**+ 84**

contre +76 entre 2011 et 2016

**Un rythme constant d'augmentation du nombre de ménages, porté par le vieillissement et l'essor des ménages composé d'une seule personne**

### Une croissance des ménages élevée

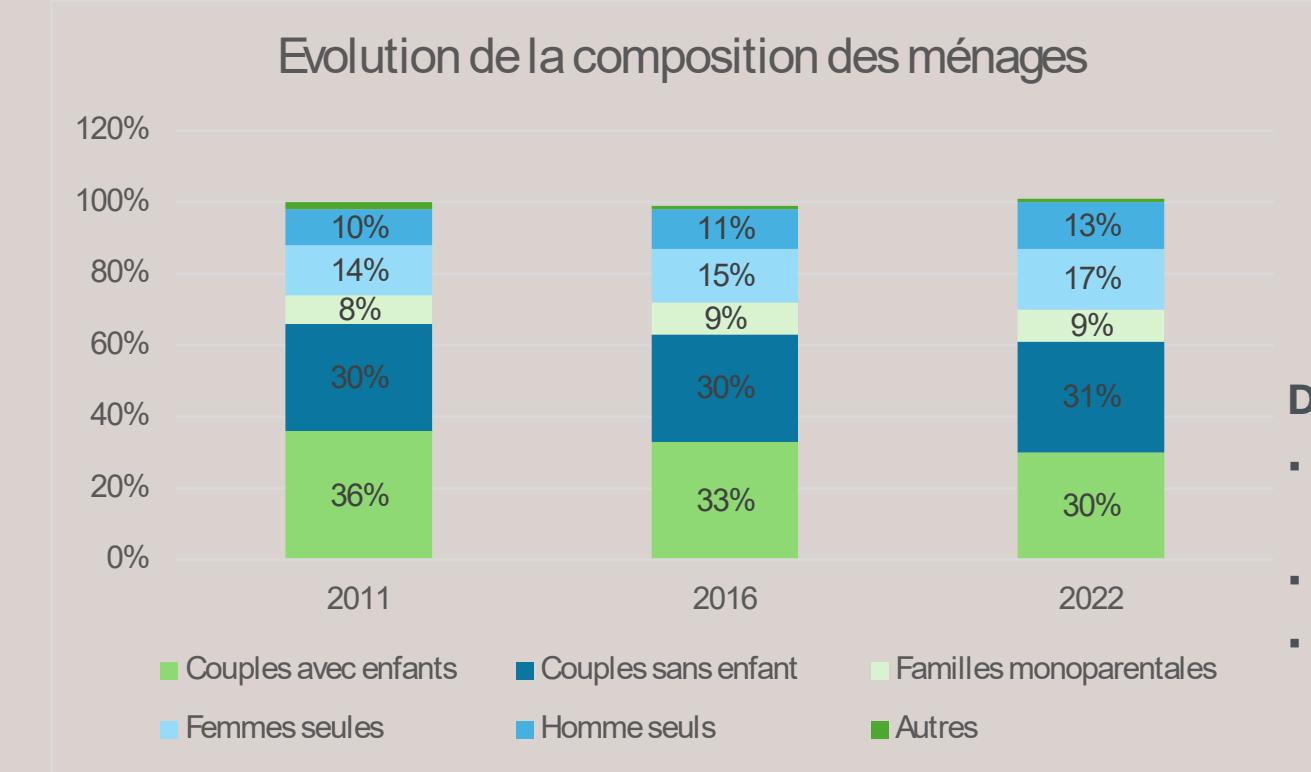
Face à l'infléchissement de la croissance démographique, le SCoT conserve une croissance du nombre de ménages élevée : + 3 228 ménages supplémentaires entre 2016 à 2022 équivalent au nombre de ménages supplémentaires sur la période précédente, entre 2009 et 2015. En 2022, le territoire compte 59 849 ménages soit une augmentation de 6% par rapport à 2016. De la même manière que l'évolution démographique, la dynamique d'augmentation des ménages a une géographie propre : plus modérée sur les pôles de vie et de proximité, elle est particulièrement marquée dans les pôles urbains et intermédiaires. Ce constat confirme l'attractivité résidentielle de la périurbanisation du territoire.



- + 57 % de personnes de 60 ans et plus entre 1999 et 2022;
- Plus important qu'aux niveaux régional (+ 42 %) et national (+ 51 %) ;
- En 2022, 27 % de la population de la région Flandre et Lys a plus de 60 ans, plus qu'en Région 25 % ;
- Le nombre de personnes de moins de 45 ans diminue :
  - 10 % depuis 1999, dont :
  - 14 % de 15-29 ans;
  - 8 % de moins de 15 ans;

### De plus en plus de personnes seules : 30 % des ménages

- Diminution de la proportion des ménages composés de couples avec enfants.
- Augmentation des ménages d'une personne.
- Une augmentation de 17 % de la population vivant seule entre 2016 et 2022, supérieure aux évolutions régionale et nationale (+ 14 %).



Source : INSEE, Recensement de la population

### Conclusion

La population continue d'augmenter mais à un rythme plus modéré passant de 141 000 habitants en 2015 à 142 704 habitants en 2022. Cette trajectoire, et plus spécifiquement son rythme est en deçà des objectifs fixés dans le SCoT.

Le faible rythme démographique s'explique par une diminution importante du solde naturel ajoutée à un solde migratoire qui s'aggrave.

La diminution de la taille des ménages se confirme. Les tendances sont plus importantes accentuées que celles inscrites dans la trajectoire du SCoT. L'évolution de la structure familiale des ménages indique une diminution des ménages avec enfants et une augmentation des ménages seules.



# 2. HABITAT

## EVALUATION DU NIVEAU D'ATTEINTE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUE

### CE QUE DIT LE SCOT

L'objectif fixé par le PADD est d'assurer collectivement la mise en œuvre d'objectifs partagés par la poursuite de la dynamique démographique et d'adaptation de la production de logements en conséquence.

Le PADD tablent sur un maintien du solde migratoire à son niveau actuel. Ce scénario volontariste doit permettre au territoire de compter 150 000 à 155000 habitants au total d'ici une vingtaine d'année.

Dans ce contexte, le PADD identifie la nécessité de promouvoir un développement territorial qui favorise le vivre ensemble et les liens sociaux. L'accroissement du nombre de personnes aux âges le plus élevés de la vie et la diminution de la natalité et de la part des jeunes liée à la baisse du nombre des 15-45 ans observée ces dernières années. Il sera alors nécessaire d'anticiper

notamment dans les politiques de mobilité et de déploiement de l'offre de services.

Afin de conserver un territoire où se côtoie une réelle mixité inter générationnelle, les politiques d'aménagement devront contribuer à enrayer le départ des jeunes ménages. Dans ce domaine, la capacité de la Flandre et Lys à soutenir le développement de l'emploi local sera probablement une condition sine qua non. L'adaptation des politiques de l'habitat sera nécessaire pour répondre à ces évolutions.

Pour y parvenir, le DOO stipule :

- Orientation 8 : adapter la production de logements aux enjeux démographiques de la Flandre et Lys.

Orientation	Non atteint	En voie d'atteinte	Atteint	Dépassé
OBJECTIF 8.1 : PRODUIRE 13.200 LOGEMENTS EN UNE VINGTAINE D'ANNEES				
OBJECTIF 8.2: ASSURER LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS				
OBJECTIF 8.3 : CONFORTER L'OFFRE LOCATIVE				
OBJECTIF 8.4 : REPONDRE AUX BESOINS DES POPULATIONS AGEES				
OBJECTIF 8.5 : DEVELOPPER L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS CONVENTIONNES				
OBJECTIF 15.1 : DONNER LA PRIORITE AU RENOUVELLEMENT URBAIN				
OBJECTIF 15.2 : DETERMINER LES OBJECTIFS DE DENSITE AU CAS PAR CAS PAR UNE ANALYSE MULTICRITERE				

### CHIFFRES CLÉS

Objectif de production

**13 200**

logements à horizon 2040

Soit, environ

**405,8**

logements commencés (constructions neuves annuel moyen sur la période 2015-2019)

Entre 2015 et 2021

**+ 3 262**

Nombre de logements supplémentaires

Seules

**16,1%**

des logements supplémentaires ont permis un apport de population

### INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution du nombre d'habitants et de ménages.
- Evolution du parc de logements (nombre et typologies de logements réalisés, évolution des statuts d'occupation).
- Evolution du nombre de logements par année.
- Evolution de la typologie des logements.
- Evolution du statut d'occupation des résidences principales (occupées par propriétaires ou louées).
- Evolution du nombre de logements locatifs aidés dans les communes SRU
- Evolution du nombre de place dans des résidences type béguinage (nb chambre /Nb de dossier PIG en autonomie/évolution de la population âgées).
- Nombre et surfaces des opérations réalisées en renouvellement urbain + nombre de logements créés.
- Evolution de la surface urbanisée.

BILAN DU SCOT FLANDRE ET LYS

## 2. HABITAT

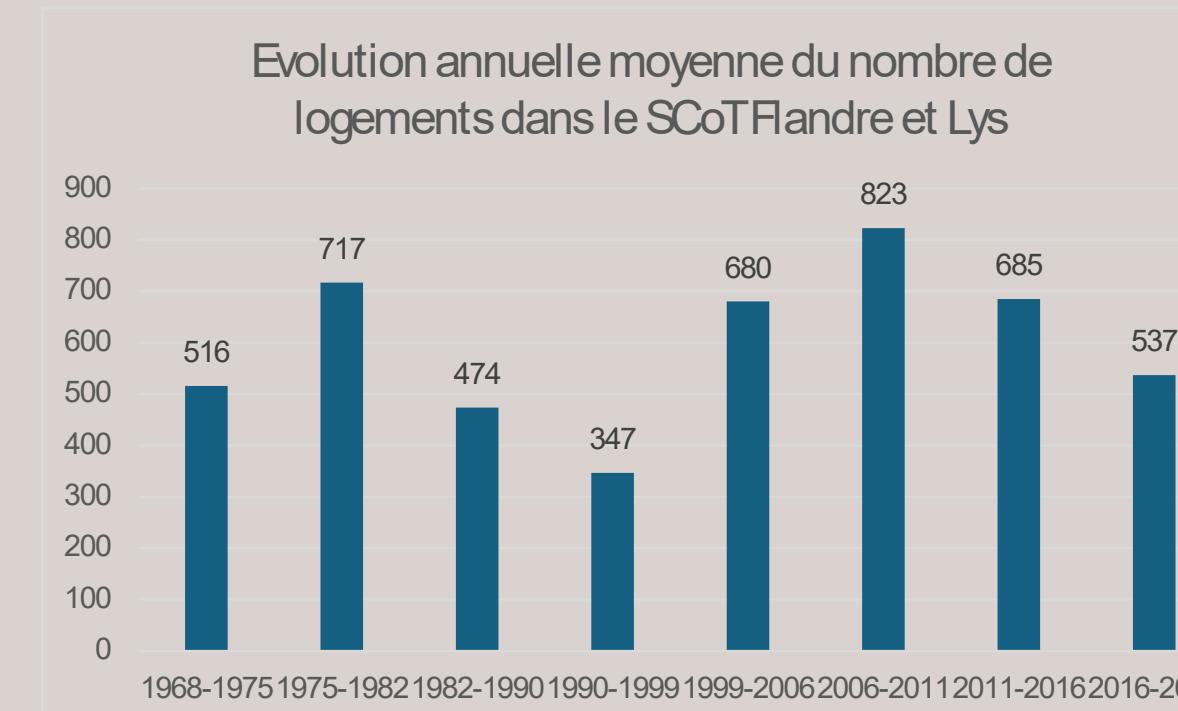
### LES RÉSULTATS

#### Une production de logements sur la bonne trajectoire

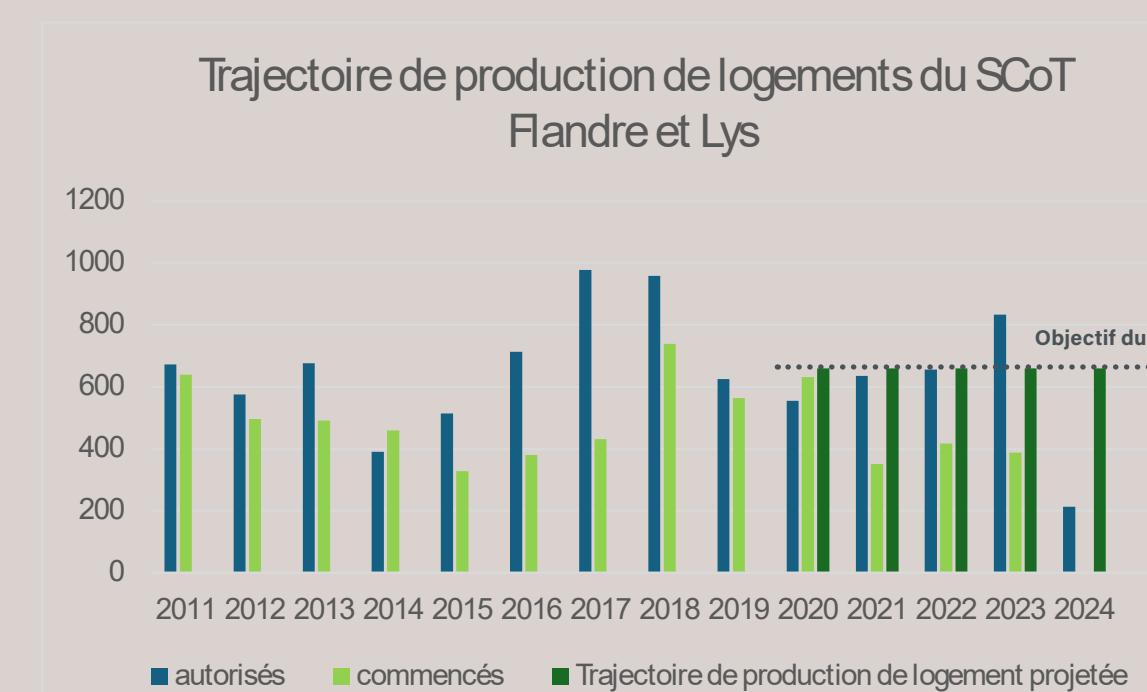
La production de logements enregistre d'une année à l'autre des fluctuations marquées, oscillant entre phases de recul et périodes de rebond.

Seulement 544 logements supplémentaires en moyenne par an entre 2015 et 2021 :

- une progression de 544 unités supplémentaires en moyenne par an, dont 368 en Coeur de Flandre agglo et 176 en communauté de communes Flandre Lys.
- Les années 2018, 2019 et 2020 ont connu un niveau de construction proche ou supérieur aux objectifs fixés par le SCoT, avant qu'une nouvelle baisse ne soit observée par la suite. Cependant, la hausse du nombre de logements autorisés dans les permis de construire en 2023 laisse entrevoir une reprise de la dynamique de construction pour les prochaines années.



Source : INSEE, Recensement 2022



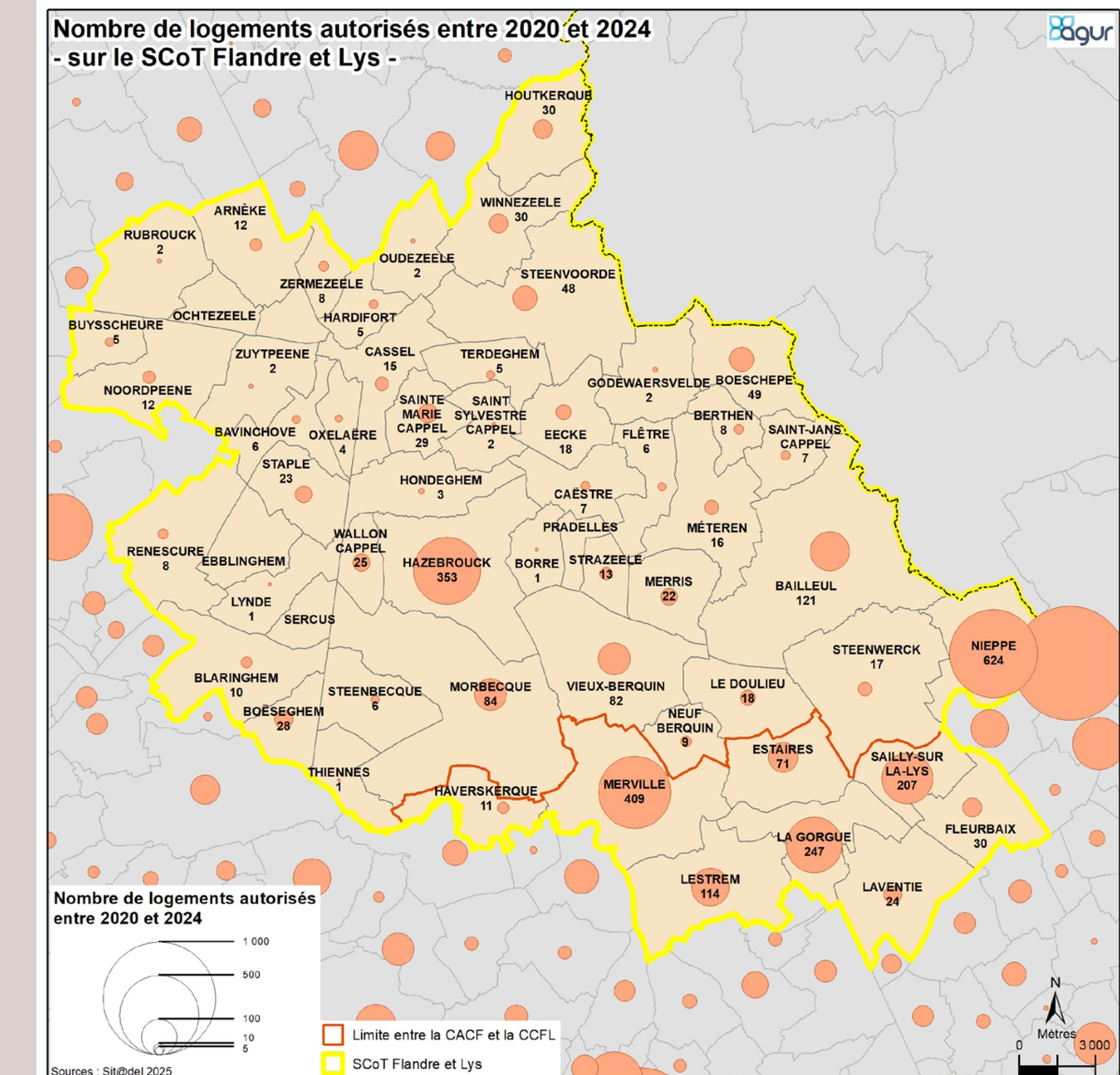
Source : SITADEL, Juin 2025

#### Conclusion

La production de logements (autorisés) depuis 2019 s'inscrit dans les objectifs du SCoT dans les deux EPCI.

Les deux territoires ont connu un pic de production en 2023, la lente reprise de la construction lors de la période du COVID-19 marque un effet de rattrapage sur les années suivantes.

Une différence tient au type de logement construit, puisqu'en CCFL les collectifs sont plus nombreux qu'en CACF au sein de laquelle habitat individuel pur dominent.



## 2. HABITAT LES RÉSULTATS

Entre 2015 et 2021, la croissance du parc de logements s'est traduite par un apport limité en population : seuls 16,1 % des logements supplémentaires ont contribué à un gain démographique, soit 525 logements sur 3 262 créés.

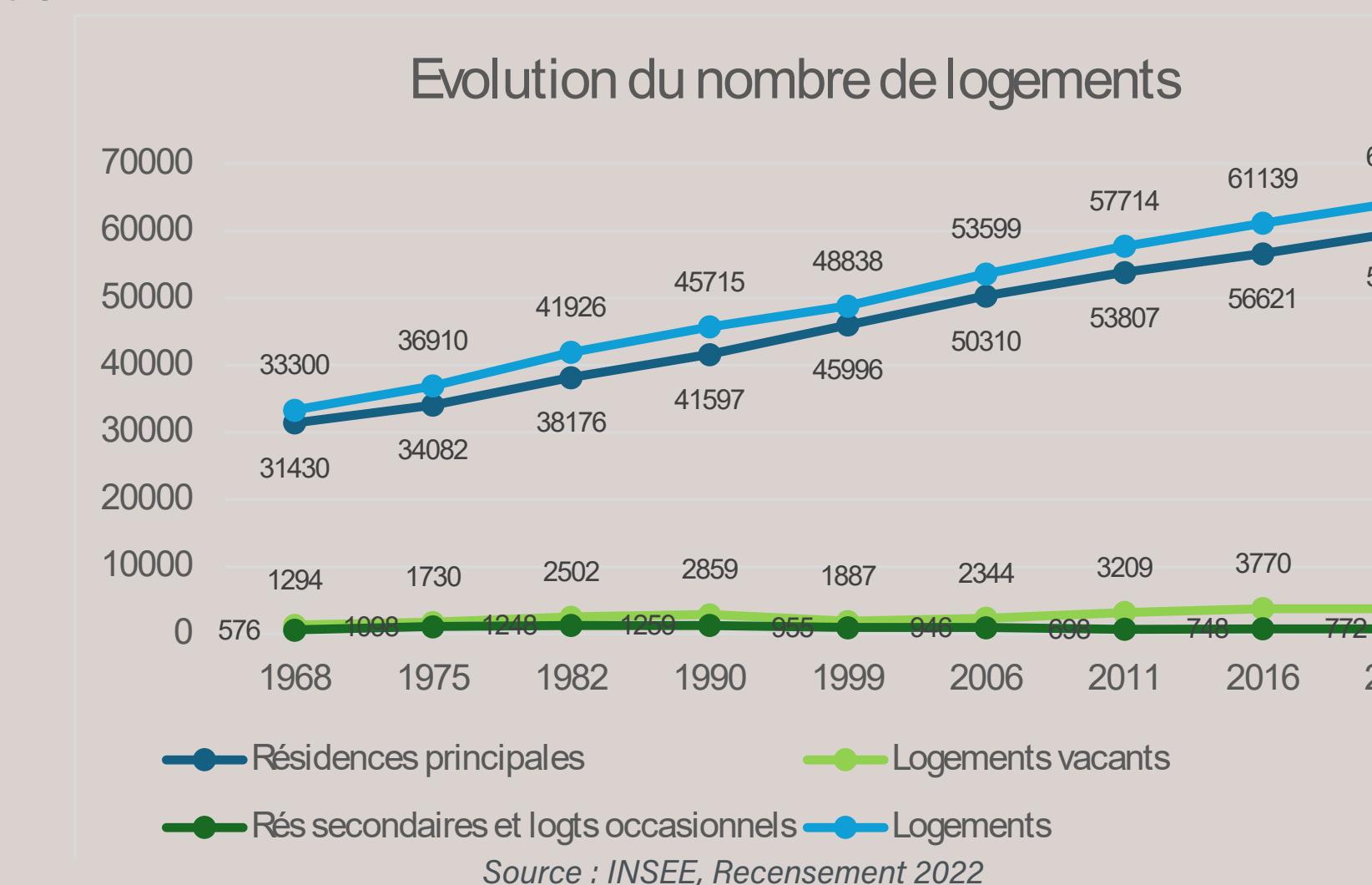
### Sur la période, le territoire a enregistré :

- + 3 262 logements, soit une progression moyenne de 0,88 % par an (+ 544 logements/an) ;
- + 980 habitants, soit une hausse moyenne de 0,12 % par an (+ 163 habitants/an) ;

La proportion de résidences principales est restée stable à 92,7 % en 2021, tandis que la taille moyenne des ménages a continué de diminuer, passant à 2,37 personnes par logement (soit -0,11 par rapport à 2015).

### Conjoncture : une baisse marquée de la construction

L'année 2024 est marquée par une forte diminution du nombre de logements autorisés dans les permis de construire. Cette baisse concerne l'ensemble des modes de construction, qu'il s'agisse de logements individuels ou collectifs.



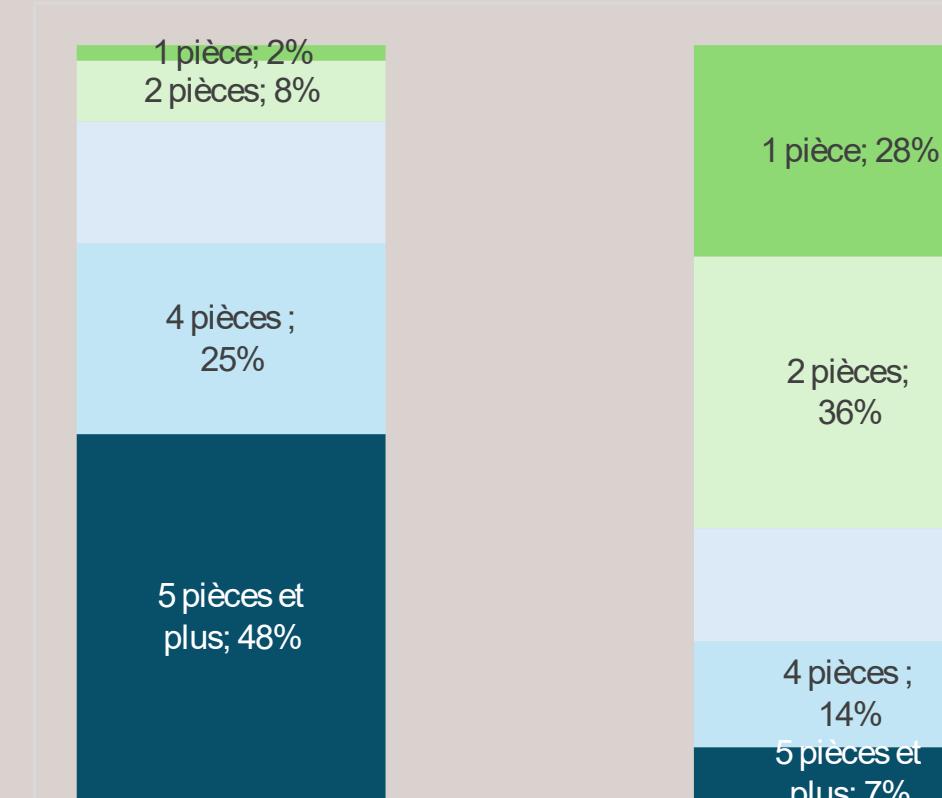
## Une diversification de l'offre de logements qu'il convient de développer davantage

### Toujours plus de grands logements : 81% de T4 et plus en 2021

Le parc de logements se caractérise par une forte prédominance de maisons individuelles, qui représentent 86 % des résidences principales, contre 72 % en moyenne régionale et 56 % au niveau national.

Les logements sont également de grande taille, puisque 59 % des résidences principales comptent 5 pièces ou plus, alors que cette proportion s'élève à 46 % en région et 35 % en France.

Les petites typologies (T1 à T3) demeurent peu représentées. Bien que leur nombre ait progressé plus rapidement entre 2016 et 2022 que celui des autres catégories de logements, leur part dans l'ensemble du parc immobilier reste stable.



Le parc de logements présente une inadéquation entre la taille des logements et la composition des ménages. En effet, 28 % des résidences principales sont occupées par des personnes seules, alors que seulement 10 % du parc est constitué de logements d'une ou deux pièces.

À l'inverse, les logements de 5 pièces et plus représentent près de la moitié du parc (48 %), alors que seuls 21 % des ménages comptent 4 personnes ou plus.

Cette situation traduit une forte sous-occupation des logements : 55 % des logements de 5 pièces et plus sont occupés par des ménages d'une ou deux personnes seulement.

### La réponse aux besoins des seniors mérite d'être consolidée

- Dispositifs d'aides à l'adaptation des logements pour favoriser l'autonomie

Le dispositif Autonomie a subventionné, en 2024, 29 projets d'adaptation labellisés par France Rénov' dans le cadre des aides locales à l'adaptation du logement. Sur l'année 2024 et 2025, ce sont 169 contacts de demandes d'adaptation des logements qui ont été établis au Guichet Unique de l'Habitat (GUH), et envoyés aux AMO.

## C onclusion

Le parc de logement sur le territoire de Flandre et Lys continue d'augmenter. De plus la répartition du nombre de logements produits est équilibrée au regard des niveaux de polarité de l'armature du SCoT.

La tendance observée sur le taux de logements vacants est en baisse.

L'analyse de la taille des logements ne montrent pas d'évolution notamment pour les logements de petites typologies. Le parc ne s'adapte donc pas à la réduction de la taille des ménages contrairement à l'ambition du SCoT. Cette situation est particulièrement observable en CACF où le poids de petits logements a diminué de 2015 à 2022.

## 2. HABITAT LES RÉSULTATS

**L**e logement social connaît une reprise de la production et un renforcement progressif de l'offre, malgré une concentration géographique qui demeure marquée dans les communes du pôle urbain.

Les chiffres présentés ci-dessous sont issues du RPLS et ne prennent pas en compte l'habitat spécifique et le parc non conventionné des Sociétés d'économie mixte (RPLS).

**Selon les données du RPLS, 13,0 % de logements sociaux estimés dans le SCoT Flandre et Lys :**

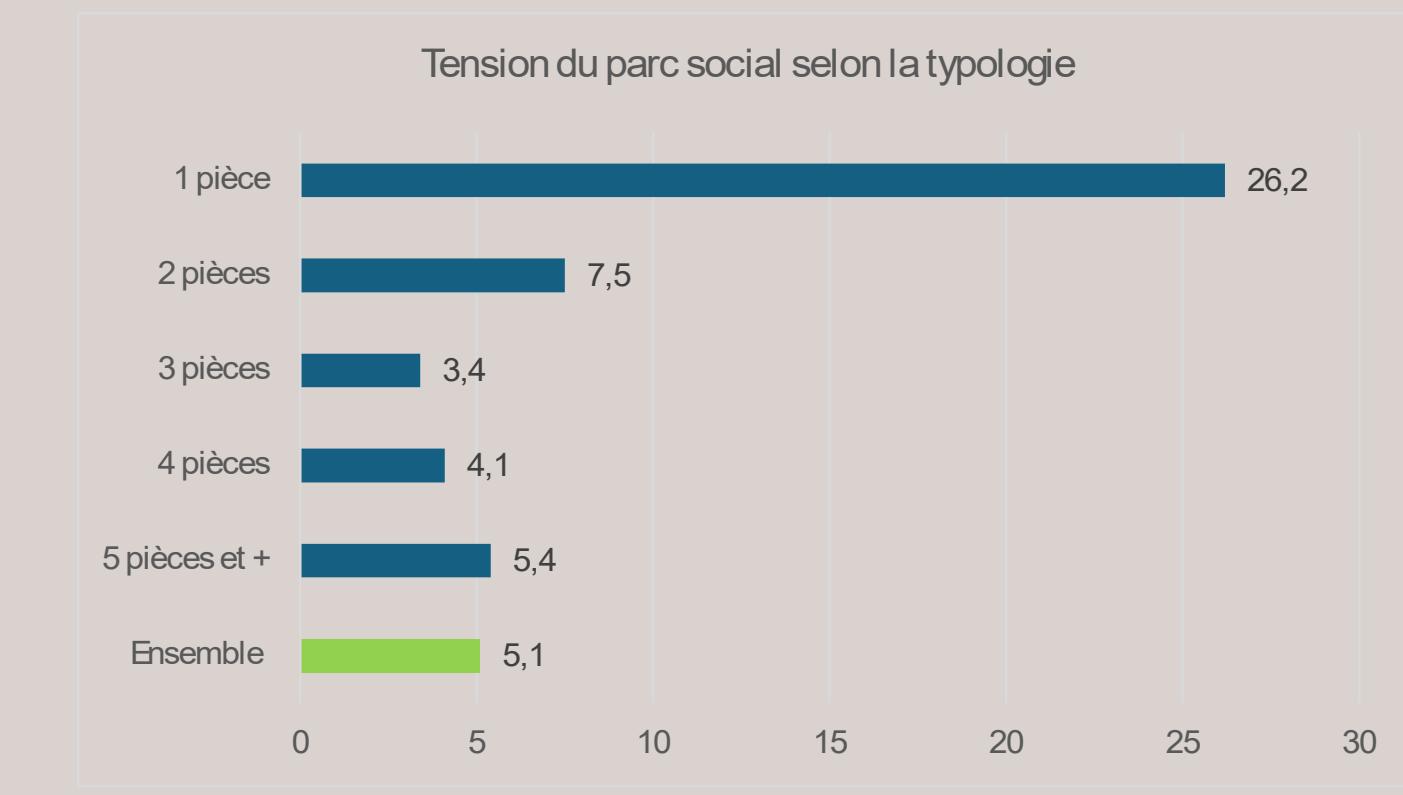
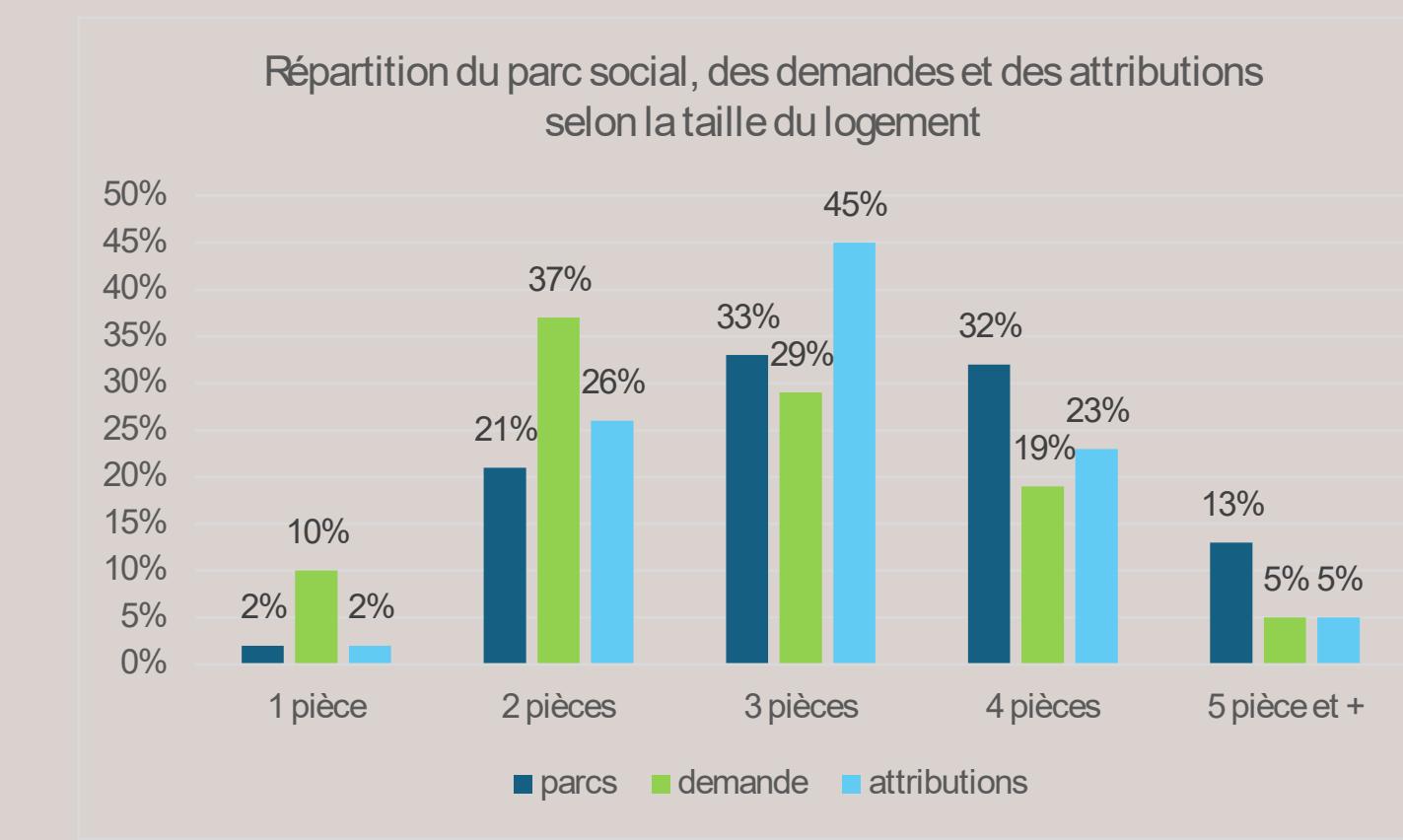
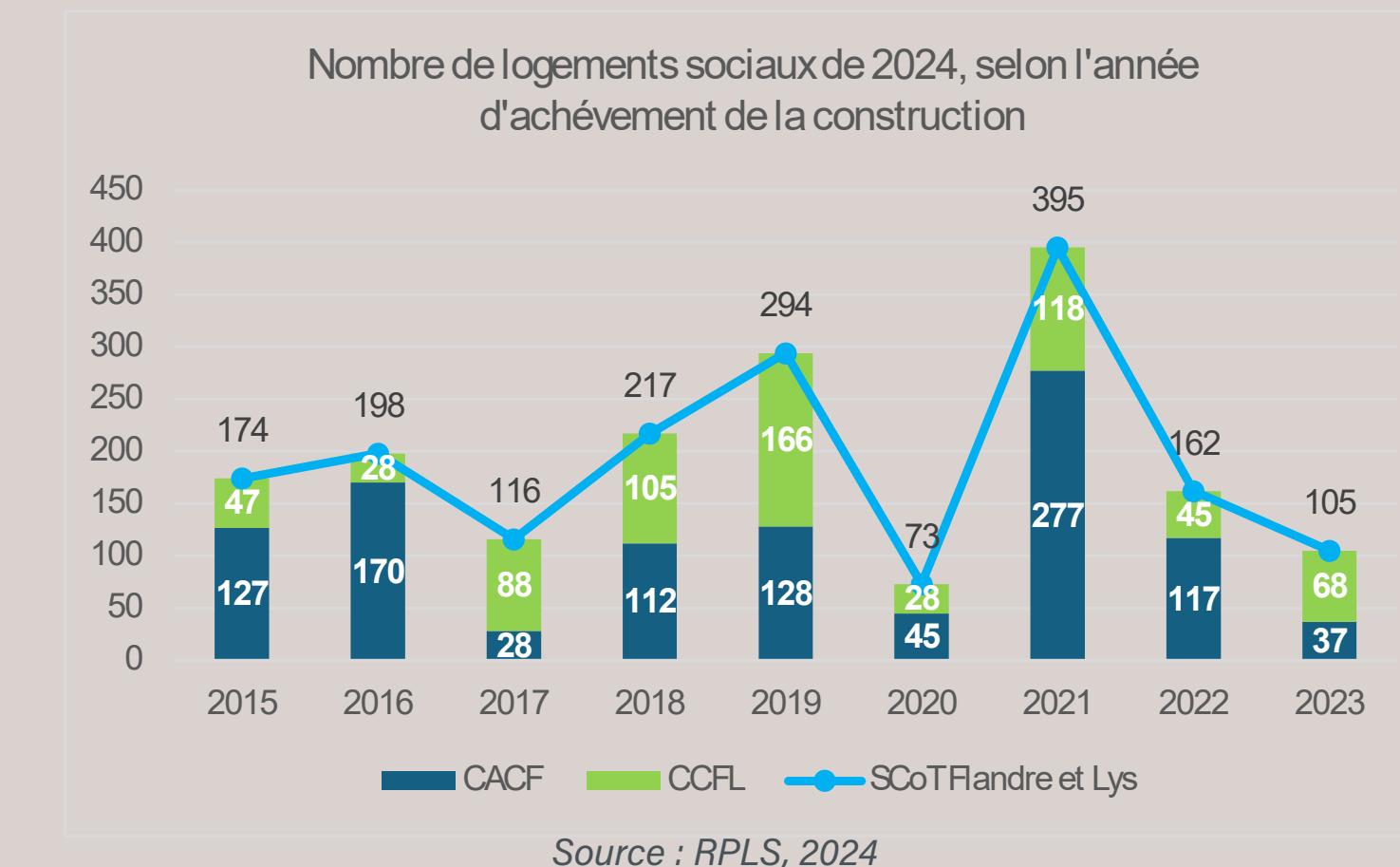
- 12,8 % en Cœur de Flandre Agglo / 13,6 % en CC Flandre-Lys ;
- 7 686 logements sociaux au patrimoine des 20 bailleurs présents au 01.01.2023 ;
- 4 communes sur les 58 concentrent 61 % des logements sociaux de l'intercommunalité (pour 40 % des logements) : Hazebrouck, Bailleul, Nieppe et Merville ;
- Alors que le parc social avait augmenté de 8 % entre 2015 et 2019, il a progressé de 14 % depuis 2019, faisant passer le taux de logements locatifs sociaux de 11,9 % en 2019, à 13 % en 2023 ;
- La progression a été plus marqué en CC Flandre-Lys (+ 19 %, + 348 logements; + 1,7 points de %) qu'en CA Cœur de Flandre (+12 %, + 595, + 1 point de %) ;
- 11 communes sont soumises à la loi SRU de 25 % minimum de logements sociaux;
- Nieppe est la commune qui s'en rapproche le plus ;
- Lestrem, Hazebrouck et Laventie, sont les communes dont le taux de logements sociaux a le plus augmenté entre 2019 et 2023.

L'objectif chiffrée de production de logement sociaux fixé à 20 ans dans le SCoT estime un rythme moyen de production à l'année de 95 logements par an pour la CACF et de 60 logements par an pour la CCFL.

L'état des lieux de 2019 à 2023 de la production de logements locatifs sociaux montrent le respect du rythme annuel moyen de production de logements estimé.

	01.01.2023	01.01.2020	EVOLUTION 2020-2023	EVOLUTION 2020-2023
COEUR DE FLANDRE AGGLO	5486	5002	484	9,7%
CC FLANDRE LYS	2200	2041	159	7,8%
SCOT FLANDRE ET LYS	7686	7043	643	9,1%

Source : RPLS, 2023



## 2. HABITAT LES RÉSULTATS

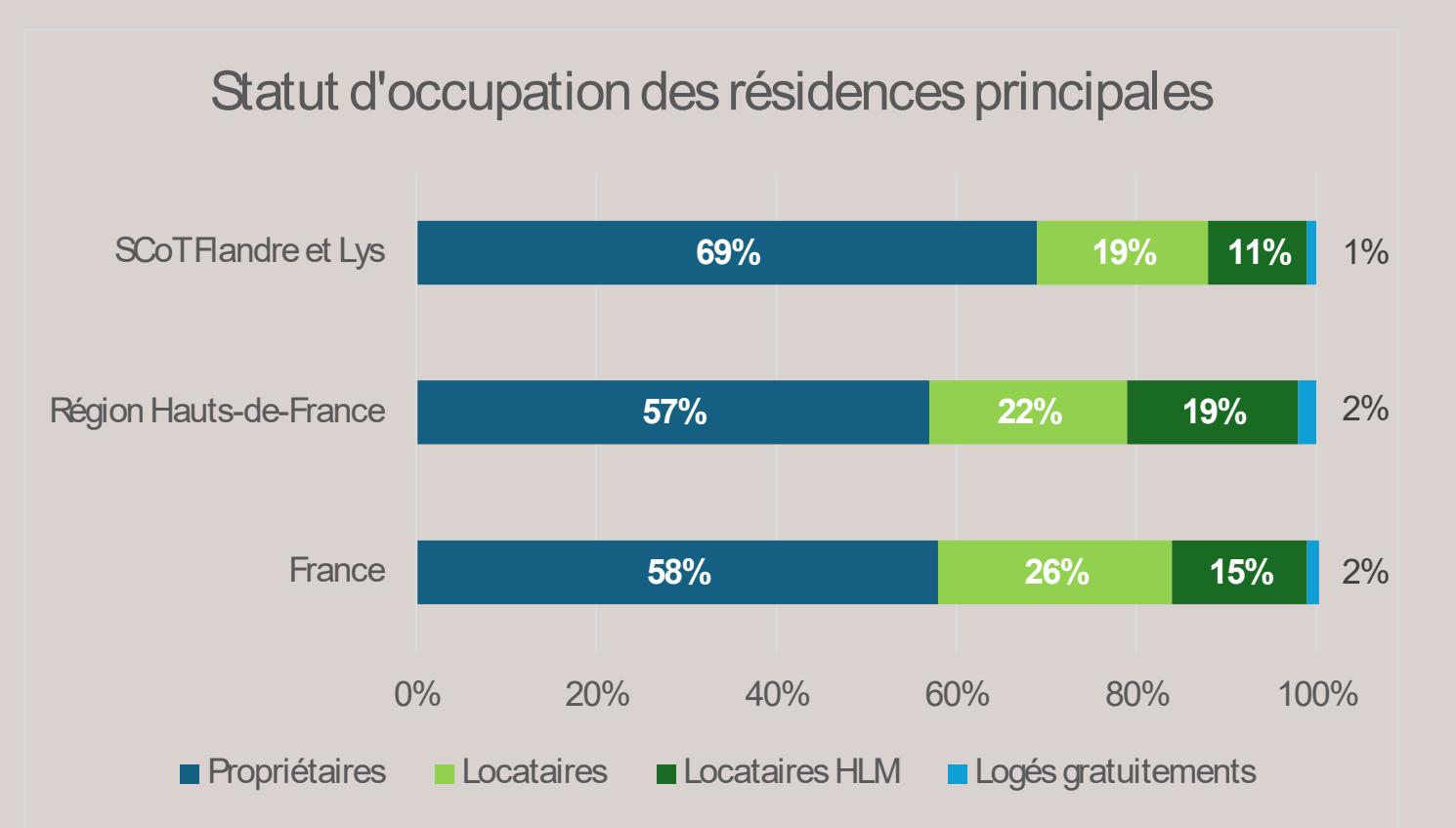
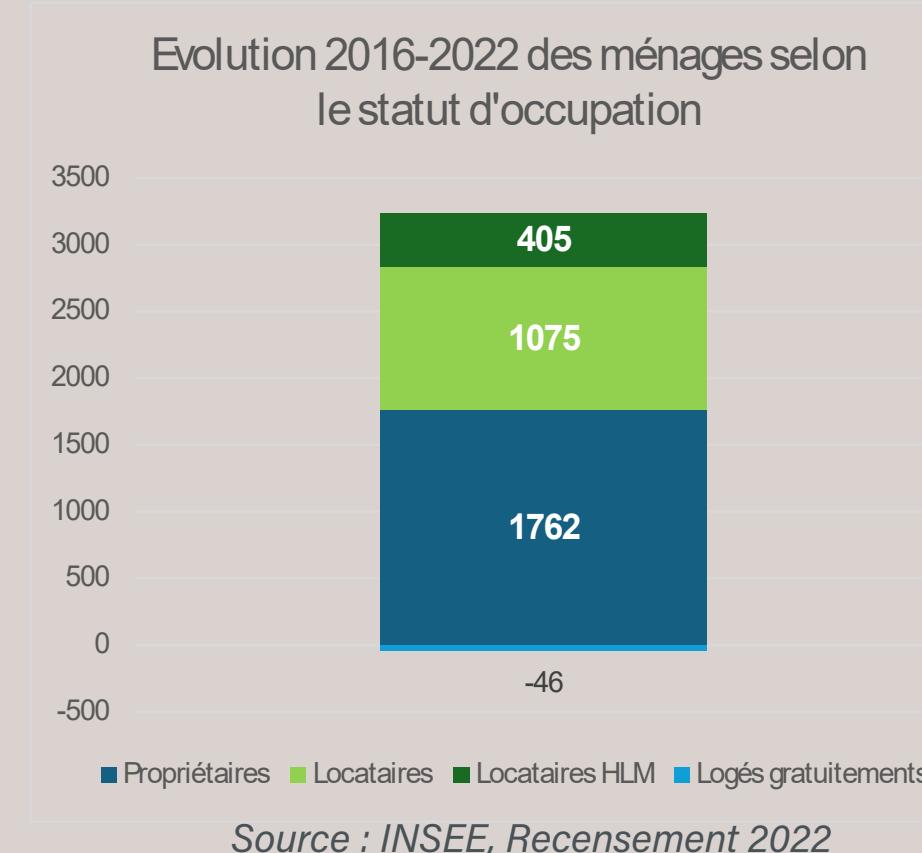
### L e secteur locatif reste à consolider et à diversifier

#### Une forte proportion de propriétaires occupants 69 %

Entre 2016 et 2022, 55 % de l'augmentation des ménages résulte de la progression des propriétaires occupants. Le nombre de ménages propriétaires continue de croître, représentant 69 % des ménages en 2022. Cette évolution explique 64 % de l'accroissement global des ménages sur le territoire du SCoT, traduisant un renforcement de la propriété dans le parc résidentiel.

Le parc locatif privé a également progressé, avec 693 logements supplémentaires (+7%) sur la période. Toutefois, cette croissance reste insuffisante pour accroître sa part relative dans l'ensemble du parc immobilier.

Enfin, le parc locatif privé demeure fortement concentré, les communes de Hazebrouck et Bailleul regroupant à elles deux 40 % des logements locatifs privés du SCoT.



#### Une spécialisation du parc : le parc collectif principalement à destination du locatif

Dans le parc collectif, 88 % des logements sont occupés par des ménages locataires, tandis que seulement 11 % sont occupés par des propriétaires. À l'inverse, 98 % des ménages propriétaires résident dans une maison individuelle.

L'objectif de maintien d'une proportion de locatif public et privé à 28,5 % du parc de résidences principales est respecté : en 2022, cette part atteignait 30 %.

Le parc locatif privé représente 19 % du parc, et le parc locatif public 11 %.

#### Le parc locatif privé : qui y habite et comment évolue-t-il ?

Le parc locatif privé compte 11 252 locataires, soit 19 % des ménages du territoire Flandre et Lys. Cette proportion a augmenté d'1 point, correspondant à 1 075 ménages supplémentaires entre 2016 et 2022.

Le parc locatif privé se concentre principalement dans les communes de Hazebrouck et Bailleul, qui regroupent 41 % des logements locatifs privés du SCoT.

Il se caractérise par une proportion plus élevée de petites et moyennes typologies par rapport à l'ensemble du parc immobilier : 22 % de T1-T2 et 25 % de T3, avec une part plus importante de logements récents.

- 56 % des ménages locataires du parc privé sont dans une maison individuelle.

Le parc locatif privé loge des ménages de tous âges, avec une plus forte proportion de jeunes ménages. Cependant, 20 % des locataires ont plus de 64 ans. Le parc connaît un turn-over important, mais 7 % des ménages y résident depuis plus de 20 ans.

### C onclusion

Sur les deux EPCI, les données produites par l'INSEE relèvent une très faible hausse de l'offre locative privée qui reste maintenu. Ces tendances sont conformes aux objectifs du SCoT.

Même si l'offre locative sociale progresse, peu de communes soumises à la loi SRU atteignent encore la part minimale de logements sociaux fixée par le DOO, même si certaines sont en bonne voie. Par ailleurs, la production reste pour moitié concentrée sur seulement deux communes.



## EVALUATION DU NIVEAU D'ATTEINTE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUE

Orientation	Non atteint	En voie d'atteinte	Atteint	Dépassé
Objectif 15.3 Modérer la consommation d'espaces à vocation économique			Atteint	
Orientation 16 Assurer l'aménagement qualitatif des zones d'activités			Atteint	Non mesuré
Objectif 2.1 Aménager l'arc Lys-Canal			Atteint	
Objectif 2.2 Aménager des zones d'activités structurantes autour de la dorsale ferroviaire et valoriser les pôles gares			Préoccupant	
Objectif 2.3 Aménager des zones d'activités structurantes le long de l'A25			Atteint	
Objectif 3.1 Permettre le développement de zones de développement local au sein des communes rurales			Atteint	
Objectif 3.2 Privilégier le développement des entreprises existantes sur leurs sites actuels			Préoccupant	
Orientation 4 Valoriser le potentiel touristique du territoire			Préoccupant	
Objectif 4.5 Renforcer l'hébergement touristique			Préoccupant	
Orientation 5 Mettre en réseau l'offre touristique locale			Préoccupant	
Objectif 7.1 Préserver le foncier agricole			Préoccupant	
Objectif 7.2 Faciliter le développement des activités agricoles et de l'industrie agro-alimentaire			Atteint	
Objectif 7.3 Limiter les gênes à l'exploitation dans la conception des projets d'aménagement				Non mesuré
Objectif 7.4 Faire de l'agriculture un acteur essentiel de la transition énergétique			Préoccupant	

# 3. ECONOMIE

## CE QUE DIT LE SCOT

L'objectif fixé par le PADD est d'affirmer la Flandre et Lys en tant que territoire économiquement structurant en région en valorisant ses atouts grâce à la mobilisation de ses atouts intrinsèques. De surcroit le territoire doit miser sur la mobilisation de nombreux potentiels le différenciant des grandes dynamiques métropolitaines voisines. Les évolutions démographiques positives de ces dernières années contribuent à renforcer la dépendance du territoire aux bassins d'emplois alentours.

Afin d'affirmer le territoire économiquement structurant en région, il entend faire de la dynamique démographique positive un levier de croissances et de développement de l'emploi. Il convient pour cela de mobiliser les facteurs de l'économie résidentielle qui ces dernières décennies ont constitué les principaux créateurs d'emplois et qui face à l'évolution des modes de vie semblent contenir un potentiel de croissance encore important. La stratégie Flandre et Lys s'appuie également

Objectif de consommation foncière

**260 à 300**

Hectares maximum à horizon 2040

Un taux d'évolution annuel positif

**+0.81%**

de l'emploi salarié entre 2016 et 2022

## CHIFFRES CLÉS

Un taux de chômage en 2022 à

**9%**

soit une baisse comparativement à 2016 (11.4%)

Une progression du nombre d'établissement

**+6%**

entre 2020 et 2023

## INDICATEURS DE SUIVI

### Sur le volet foncier

- Suivi qualitatif des zones d'activités.
- Nombre d'hectares de zones d'activité aménagées sur l'Arc Lys Canal et localisation des projets.
- Nombre d'hectares de zones d'activité aménagées sur le pôle Hazebrouck et localisation des projets.
- Nombre d'hectares de zones de développement local aménagées à l'échelle du SCOT et localisation des projets.
- Nombre d'hectares dédiés à l'extension des entreprises existantes dans les PLU / PLUI.
- Suivi rythmé de consommation des zones d'activités.

### Sur le volet tourisme

- Evolution de la fréquentation des principaux équipements touristiques.
- Evolution de l'offre d'hébergements touristiques.
- Etat d'avancement des aménagements cyclables et du réseau points-nœuds.
- Evolution de l'offre de chemins de randonnée.

### Sur le volet agriculture

- Evolution des surfaces agricoles.
- Evolution du nombre d'exploitations.

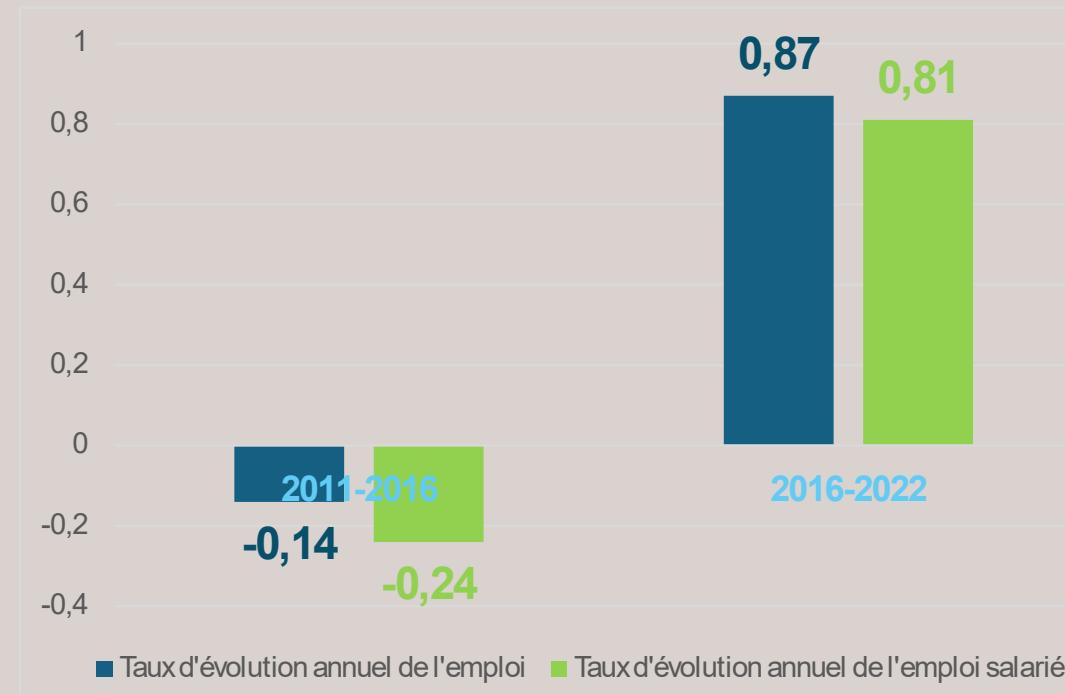
### 3. ECONOMIE

#### LES RÉSULTATS

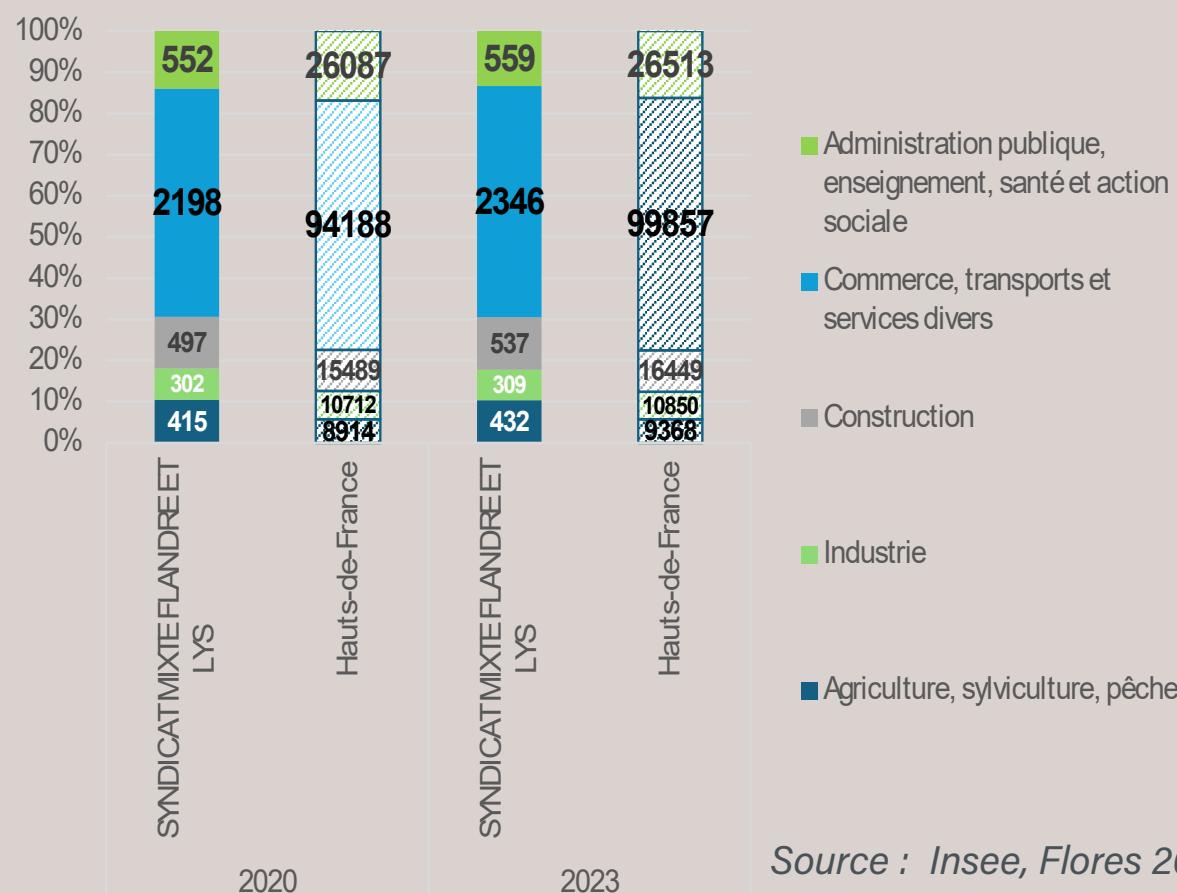
##### Un bilan favorable de la dynamique économique et de l'emploi

Après un léger recul de l'emploi en 2016, l'emploi augmente, tandis que la population active progresse et que le taux de chômage diminue fortement. Le taux d'activité croît régulièrement et la concentration de l'emploi reste stable autour de 73 %.

Entre 2011 et 2016, l'emploi total connaît une légère baisse annuelle de -0,14 %, tandis que l'emploi salarié recule un peu plus fortement à -0,24 % par an. En revanche, la période 2016-2022 marque une reprise notable : l'emploi total augmente en moyenne de 0,87 % par an et l'emploi salarié de 0,81 % par an.



Evolution du nombre d'établissements par secteur d'activité 2020-2023



# 3. ÉCONOMIE

## LES RÉSULTATS

### **Un fort attrait pour le domaine de l'artisanat**

Entre 2021 et 2023, on observe une augmentation de 16 % de création d'entreprise artisanales. Cette augmentation s'observe plus particulièrement dans l'artisanat du bâtiment et des services.

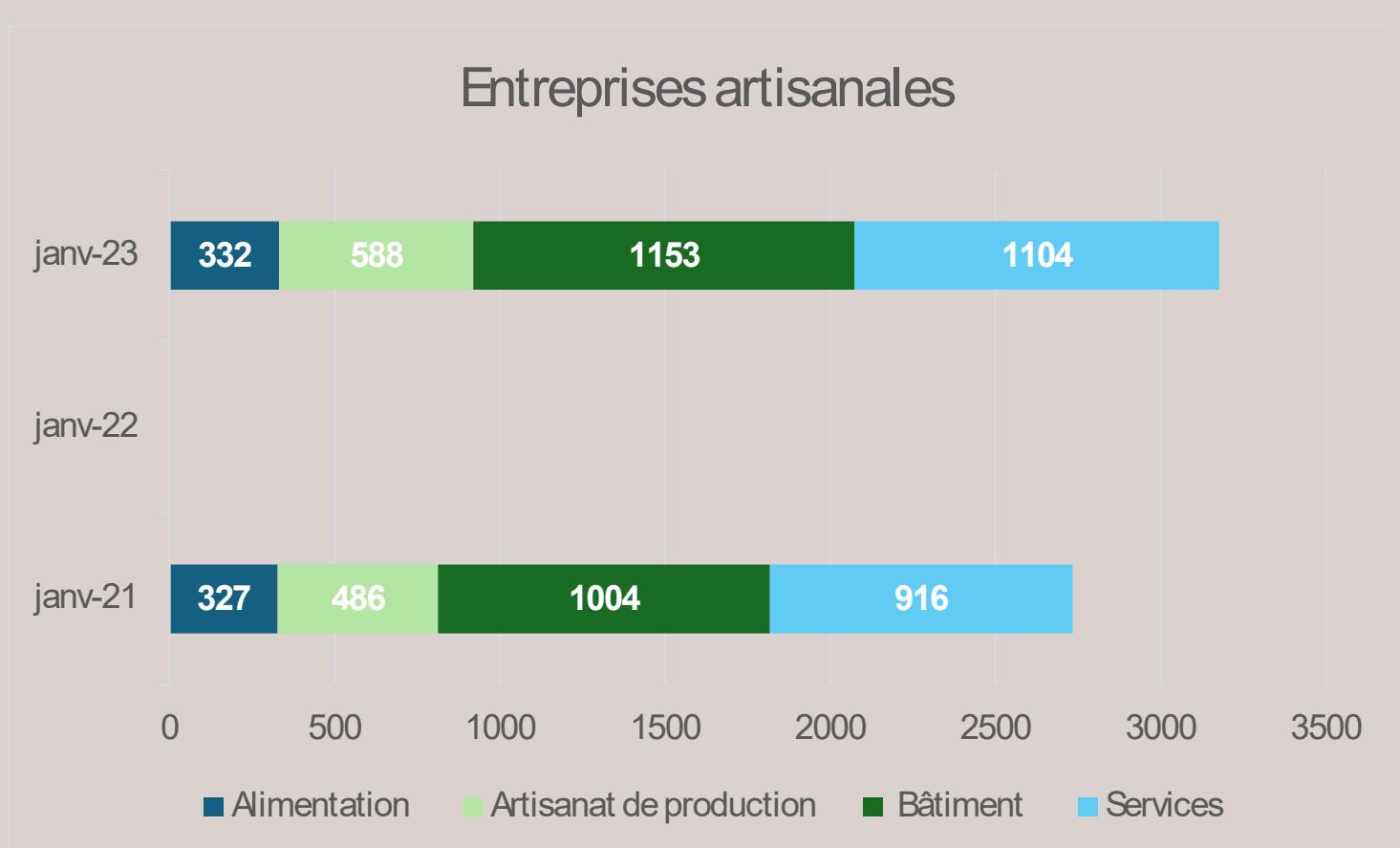
En 2023, 223 entreprises artisanales pour 10 000 habitants contre 193 entreprises artisanales pour 10 000 habitants en 2021.

Grâce à ces créations, l'emploi salarié dans le secteur est en hausse, entre 2021 et 2023, 807 emplois salariés créés.

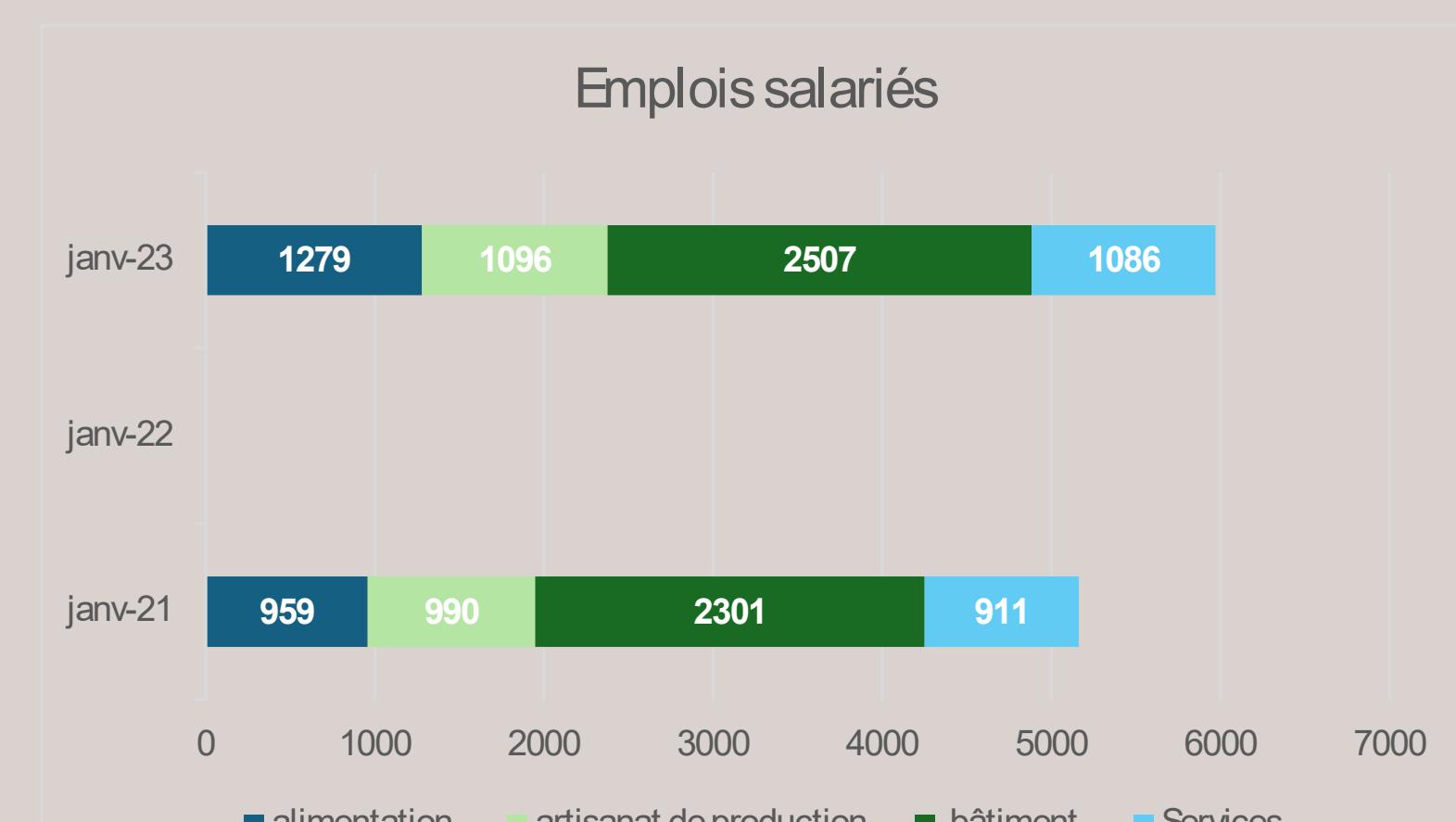
### **Indicateurs sur l'emploi dans la logistique**

D'après les données de l'Acoss, le secteur du transport et de la logistique compte environ 1 400 salariés répartis dans une centaine d'établissements employeurs en 2024. L'évolution des effectifs salariés y demeure relativement stable, ce qui indique que ce secteur n'entraîne pas de bouleversement significatif sur le territoire en terme d'emploi.

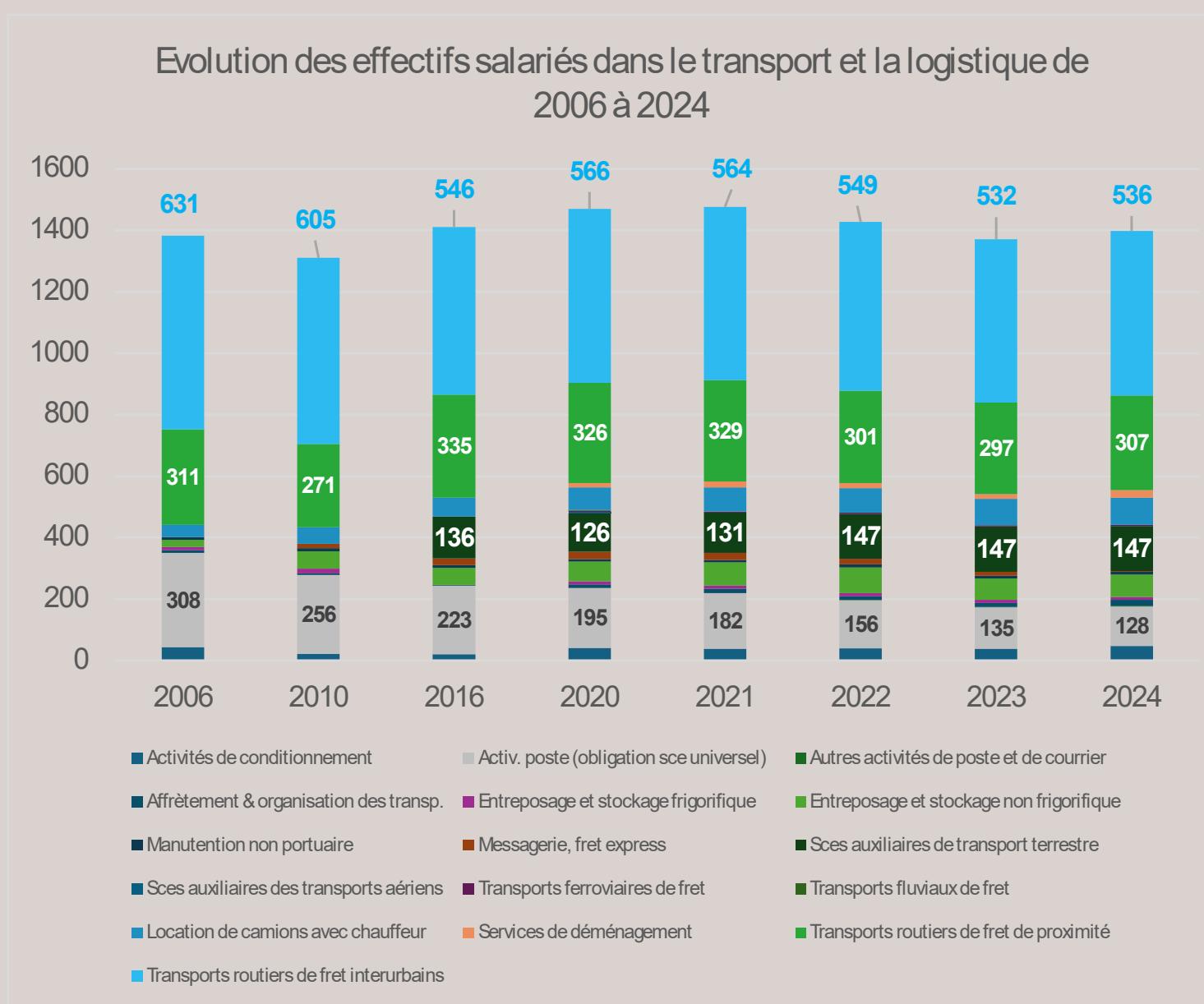
Le nombre d'établissements employeurs dans le transport et la logistique progresse globalement entre 2006 et 2024, porté principalement par le transport routier de fret. Après une hausse notable autour de 2020-2021, les effectifs se stabilisent ces dernières années. Les autres activités du secteur restent minoritaires et évoluent faiblement.



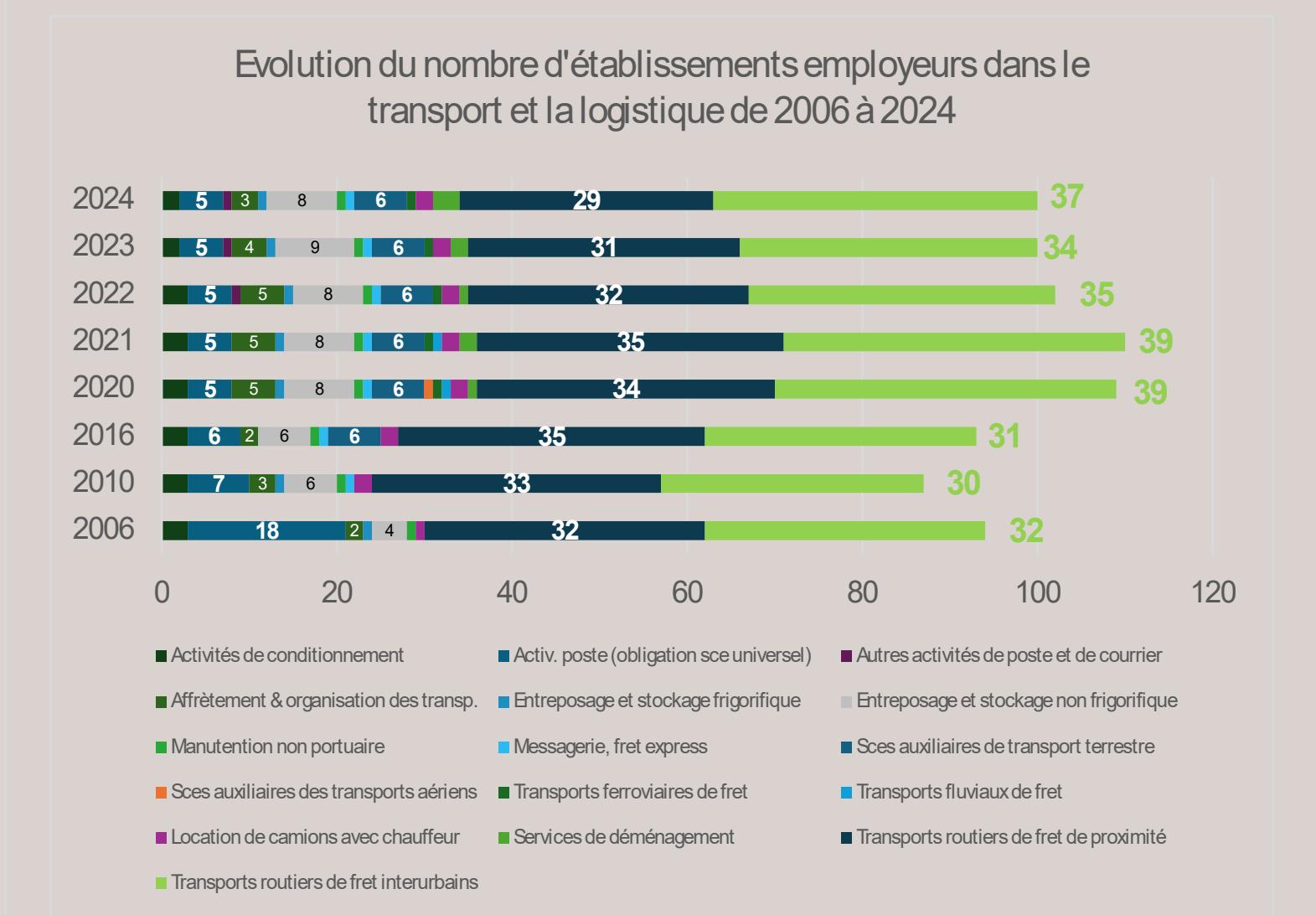
Source : CMA Chambres des métiers et de l'artisanat



Source : CMA Chambres des métiers et de l'artisanat



Source : ACOSS 2025. - Traitement AGUR.



Source : ACOSS 2025. - Traitement AGUR.

### 3. ÉCONOMIE LES RÉSULTATS

## Sur le volet agriculture

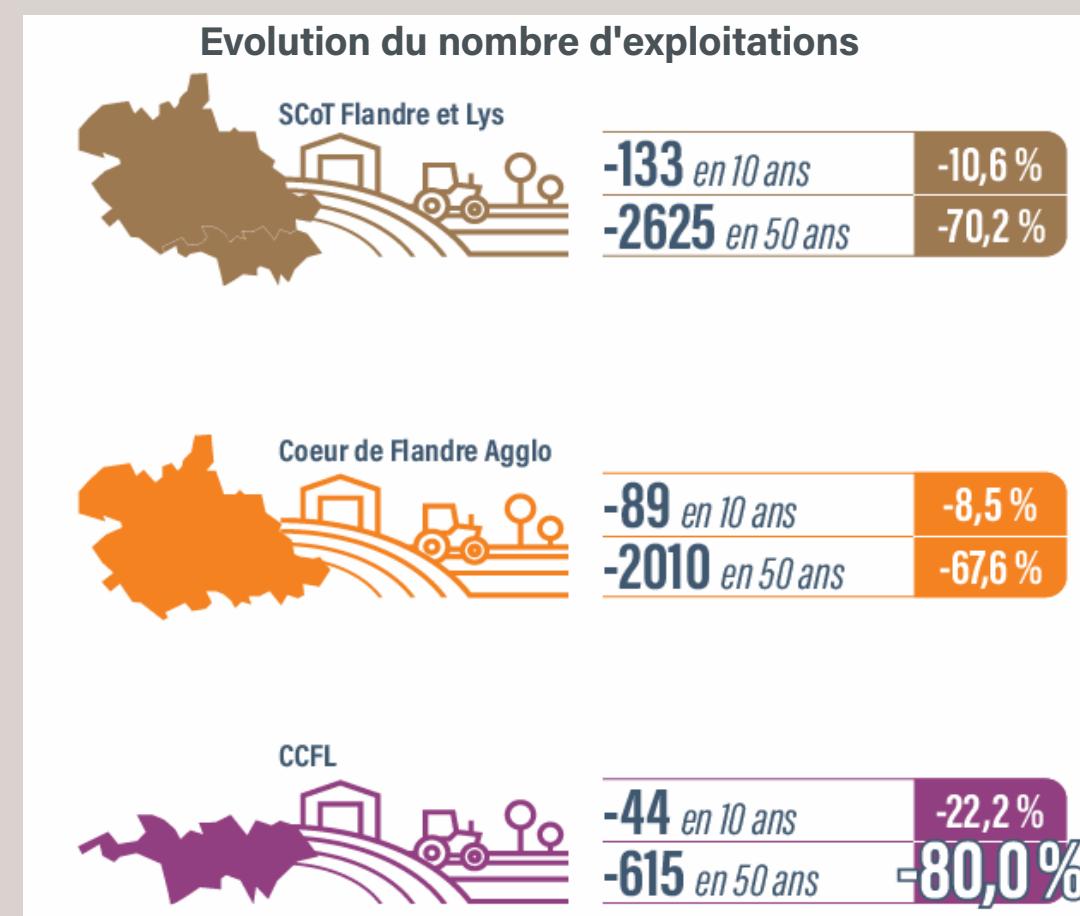
Une agriculture locale à la fois dynamique et innovante, préservée avec succès

Il est aujourd'hui difficile d'évaluer l'impact du SCoT sur l'activité agricole dans la mesure où les données mobilisables du Recensement Général de l'Agriculture ne permettent que d'analyser les évolutions observées entre 2010 et 2020.

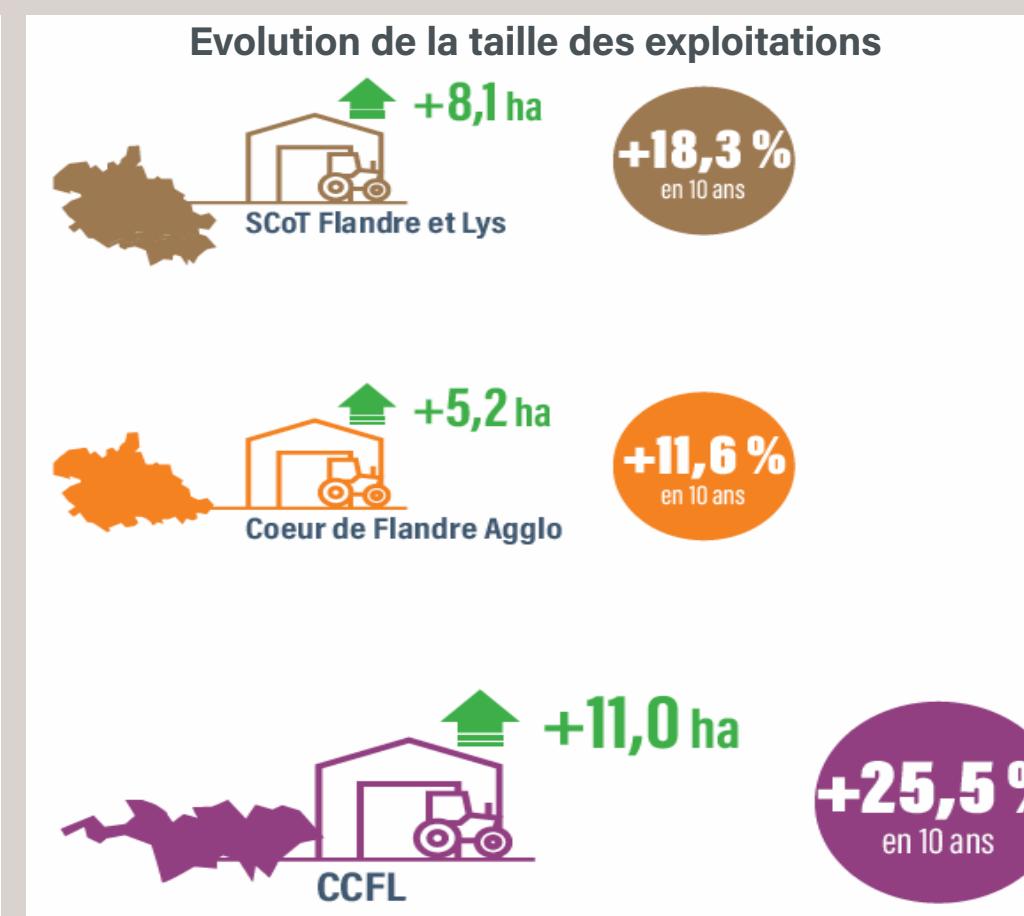
- Le nombre d'exploitations agricoles baisse toujours depuis 1970, mais moins rapidement sur la dernière décennie. Entre 2010 et 2020, la CCFL affiche quant à elle une diminution plus importante (22,2 %) que Cœur de Flandre agglo (8,5 %).
- Le SCoT Flandre et Lys a perdu des micros, petites et moyennes exploitations au profit des grandes exploitations.
- La taille moyenne des exploitations a augmenté de 18,3% en 10 ans.

Depuis 1970, le territoire du SCOT a connu une diminution globale de sa surface agricole utile, avec une baisse de 11 % en 50 ans. Cette diminution a été particulièrement marquée entre 1970 et 2000, avant de ralentir. Entre 2010 et 2020, la SAU a légèrement augmenté, passant de 55 873 hectares à 56 621 hectares, une évolution attribuable à une hausse de la SAU sur le territoire de Cœur de Flandre agglo.

Afin de faciliter le développement des activités agricoles, les enjeux liés à la valorisation des produits du territoire et aux circuits courts ont été pris en compte et mis en œuvre.



Source : Agreste recensements agricoles 2010-2020

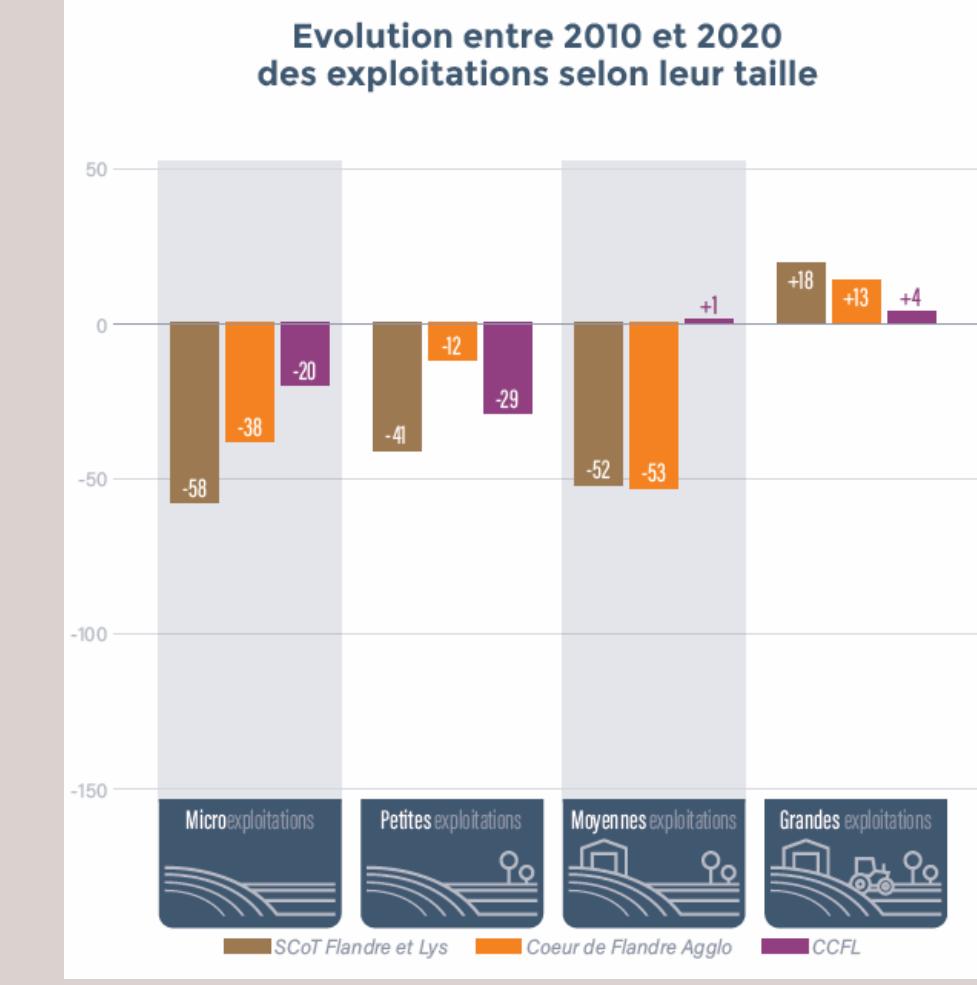


Source : Agreste recensements agricoles, 2010-2020

### Valorisation des produits du territoire

En Cœur de Flandre agglo, la valorisation des produits du terroir et des circuits courts (167 initiatives) a largement contribué au développement des activités agricoles, notamment dans le cadre du Programme Alimentaire Territorial (PAT).

- En août 2021, Cœur de Flandre a obtenu le label « PAT émergent », délivré par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour une durée de trois ans.
- En octobre 2024, l'agglomération a été reconnue au niveau 2 du Projet Alimentaire Territorial, confirmant la volonté de renforcer et d'amplifier les dynamiques déjà engagées.



Source : Agreste recensements agricoles, 2010-2020

À travers la mise en œuvre de ce PAT, Cœur de Flandre agglo s'engage à agir selon trois axes stratégiques :

- Accélérer les transitions agricoles et alimentaires face au changement climatique.
- Relocaliser le système alimentaire.
- Garantir à toutes et tous l'accès à une alimentation saine, locale et de qualité.

Création de la marque territoriale (2022) : « Je suis de Flandre » :

- La marque regroupe aujourd'hui plus de 200 produits et 19 producteurs.
- Une marque locale et engagée : au moins 80 % des matières premières doivent être issues du territoire.
- Une marque transparente : chaque produit doit satisfaire un ensemble de critères pour pouvoir porter l'appellation « Je suis de Flandre ».
- Une marque authentique : elle met en valeur les savoir-faire des producteurs, éleveurs et artisans locaux.

### 3. ÉCONOMIE LES RÉSULTATS

## Sur le volet agriculture

Une agriculture locale à la fois dynamique et innovante, préservée avec succès

### Déploiement de la méthanisation agricole

Concernant la transition énergétique, le PCAET approuvé en 2023 prend en compte la profession agricole et identifie le potentiel de production de gaz via la méthanisation. Le territoire voit se développer des solutions de valorisation énergétique issues du secteur agricole et confirmant l'intérêt et la maturité de cette technologie auprès des exploitations locales :

- Un méthaniseur agricole a été mis en service à Estaires en 2020, constituant une installation pionnière et démonstratrice ;
- Un projet a été réalisé à Wemaers-Cappel, mis en service en 2023 (alimentation Arnèke et Bollezele) ;
- Un projet supplémentaire à Bailleul a été abandonné, principalement en raison de contraintes techniques, économiques ou foncières, reflétant la complexité de ce type d'investissement ;

Ces unités de méthanisation participent à la transition énergétique du territoire en produisant du biogaz injecté ou valorisé localement, tout en permettant une meilleure gestion agricole des effluents.

### Développement du photovoltaïque en milieu agricole

En complément, plusieurs exploitations se sont engagées dans l'installation de panneaux photovoltaïques sur leurs hangars agricoles. Ces équipements renforcent la production d'énergie renouvelable locale, optimisent l'usage du foncier bâti et offrent de nouvelles sources de revenus pour les agriculteurs. Certaines formes de développement d'ouvrages individuels de production d'énergie renouvelable, dans les exploitations agricoles notamment, suscitent néanmoins des interrogations en raison de leur intégration paysagère : les trackers photovoltaïque.



Source photos : SMFL

### Développement de nouvelles filières d'éco-matériaux

La dynamique territoriale d'innovation se traduit notamment par l'émergence de filières dédiées aux matériaux biosourcés. Parmi elles, l'entreprise Fiboo, implantée à Blaringhem et filiale du groupe Baudelet, se distingue par la production d'isolants à base de fibre de bambou. Cette activité contribue à structurer une filière locale d'éco-matériaux, favorisant l'utilisation de ressources renouvelables et la réduction de l'empreinte carbone dans le secteur du bâtiment.



Source photos : SMFL

### 3. ÉCONOMIE

#### LES RÉSULTATS

##### Sur le volet touristique

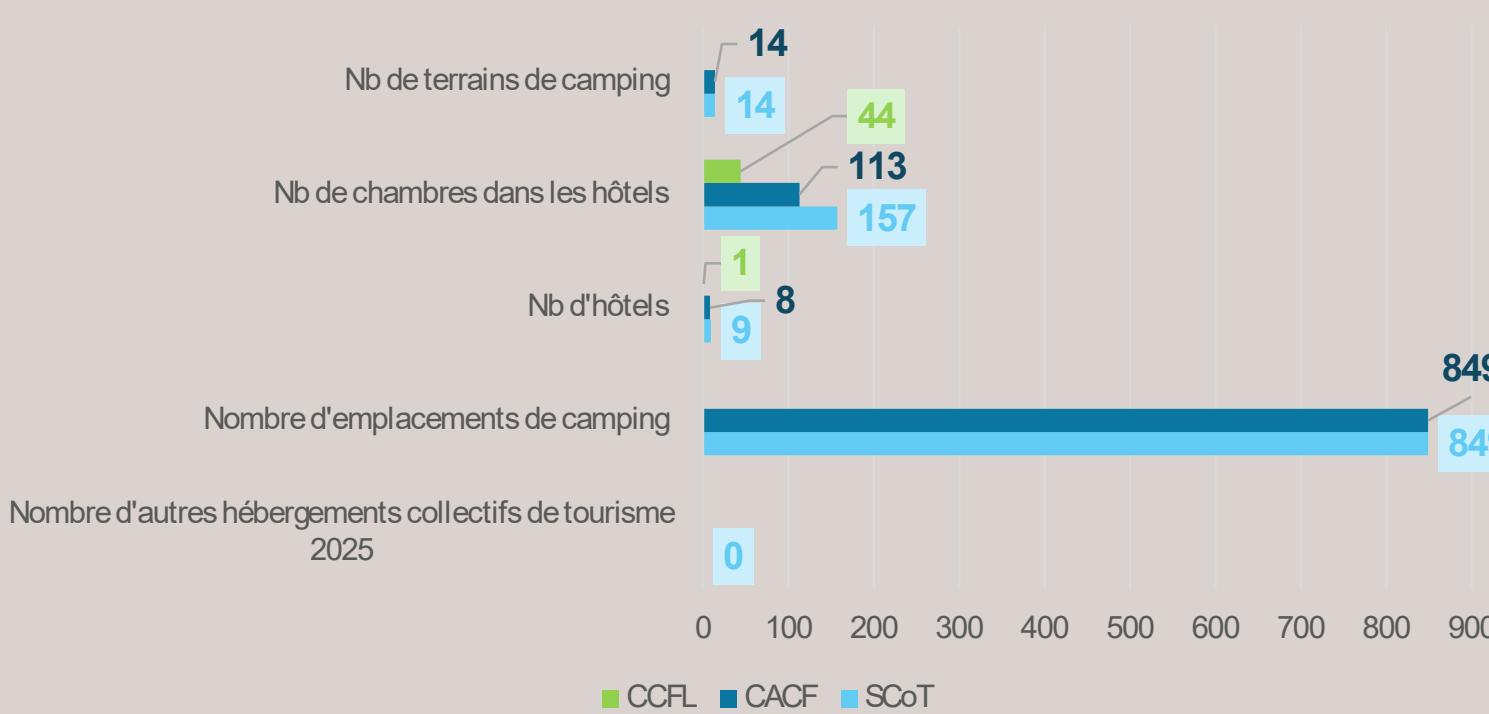
Dynamiques économiques portées par le tourisme

##### L e potentiel de la filière touristique valorisé et structuré

###### Une évolution positive de l'hébergement, mais des besoins restent

On observe une hausse du nombre de lits touristiques en Communauté de Communes Flandre Lys de +29 % sur la période 2014-2024. En Cœur de Flandre agglo le nombre de lits touristiques stagne. Néanmoins, sur les deux intercommunalités, la faible offre sur le segment de l'hôtellerie est toujours signifiant.

Offre d'herbergements en 2025



Source : INSEE, 2025

###### Activités sportives et de nature

Le développement des activités sportives et de plein air se focalise essentiellement sur la chaîne des Monts de Flandre et de la Lys, valorisant le patrimoine naturel tout en encourageant la pratique de loisirs et d'activités de bien-être en milieu rural. Un exemple concret est le développement du trail, avec la création de parcours spécifiques et d'une application dédiée : « In Flanders Trails ».



###### Tourisme brassicole

Le territoire voit l'émergence d'une offre touristique brassicole structurée, articulée autour de plusieurs initiatives :

- En 2023, l'identification d'un site à Bailleul pour l'implantation d'un équipement touristique d'envergure régionale : « La Cité de la bière », destiné à valoriser la culture brassicole et à attirer un public régional et national.
- Le développement de la filière brassicole locale, via la stratégie menée par les EPCI et par la toile AGUR favorisant la connaissance de l'écosystème, la production et la promotion des bières artisanales.
- La mise en avant de la marque « Destination Houblon », outil de promotion du territoire et de ses savoir-faire brassicoles.

##### Dynamique positive : hausse marquée de la fréquentation des équipements clés

###### Activités nautiques et aéronautiques

En CCFL, le pôle d'activités nautiques est renforcé à Haverskerque, consolidant l'offre de loisirs sur l'eau. Parallèlement, les activités liées à l'aérodrome se développent, soutenues par les aménagements réalisés par EOLYS en 2023, renforçant la diversité et la qualité de l'offre touristique et sportive du territoire.

###### Mise en réseau des équipements culturels

La valorisation du patrimoine et des équipements culturels se poursuit à travers le programme Destination Coeur de Flandre. Ce programme prévoit l'identification des équipements dans le PLUi-H ainsi que l'implantation du futur siège de l'Office de Tourisme à Cassel en 2026, afin de renforcer la coordination, la visibilité et l'attractivité culturelle du territoire.

La programmation variée et riche proposée par le centre André Malraux à Hazebrouck et l'Espace culturel Robert Hossein s'accompagne des initiatives culturelles et d'animations proposées par les communes et le département, offrant ainsi un large éventail d'activités pour tous les publics.

##### Dynamique de la mise en réseau de l'offre touristique locale

###### Avancement des grandes liaisons cyclables

Les grands axes dédiés aux mobilités douces connaissent une progression significative, portée notamment par l'aménagement de nouvelles voies vertes. La Véloroute de la Lys constitue l'un des projets structurants, offrant une continuité cyclable de qualité et favorisant les déplacements sécurisés ainsi que la découverte du patrimoine naturel et paysager.

###### Structuration d'une offre vélo touristique en CCFL

Une véritable offre touristique autour du vélo commence à émerger. Elle vise à mettre en valeur les atouts du territoire en proposant des itinéraires thématiques, des services adaptés aux cyclistes et des actions de promotion spécifiques. Cette démarche contribue à renforcer l'attractivité du territoire auprès d'un public en quête d'activités de plein air et de mobilité durable.

###### Poursuite du déploiement du réseau points-nœuds

Le développement du réseau points-nœuds se poursuit, améliorant la lisibilité et la fluidité des déplacements à vélo et à pied. Inauguré en 2019, le réseau point nœud Vallée de la Lys et Mont des Flandres parcourt le territoire du SCoT Flandre et Lys. Il est composé de 830km d'itinéraires jalonnés permettant de traverser divers paysages allant des moulins et monts des Flandres, aux sites mémoriels de l'Artois en passant par la nature de la vallée de la Lys.

###### Renforcement des aménagements pédestres dans la chaîne des Monts

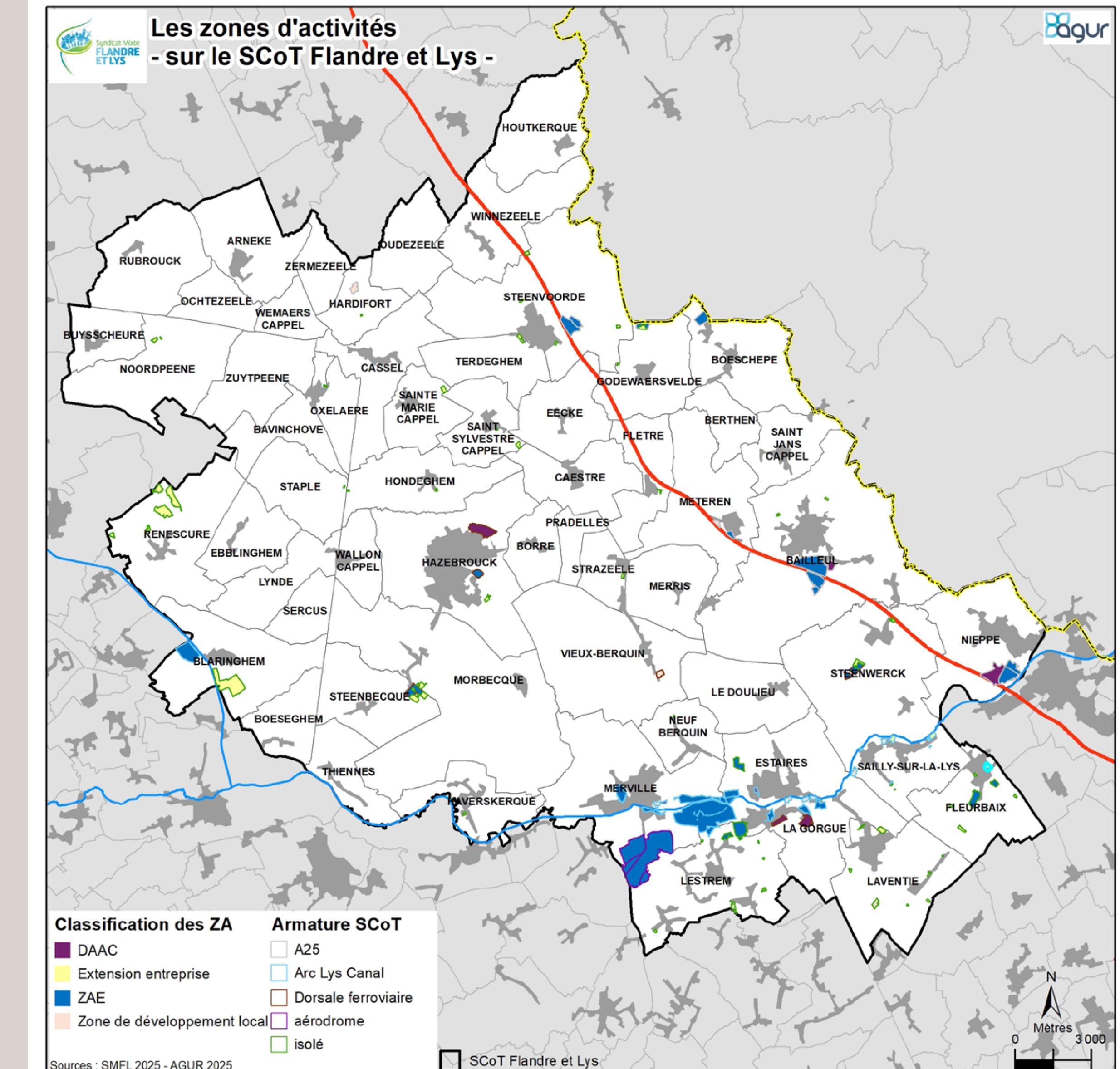
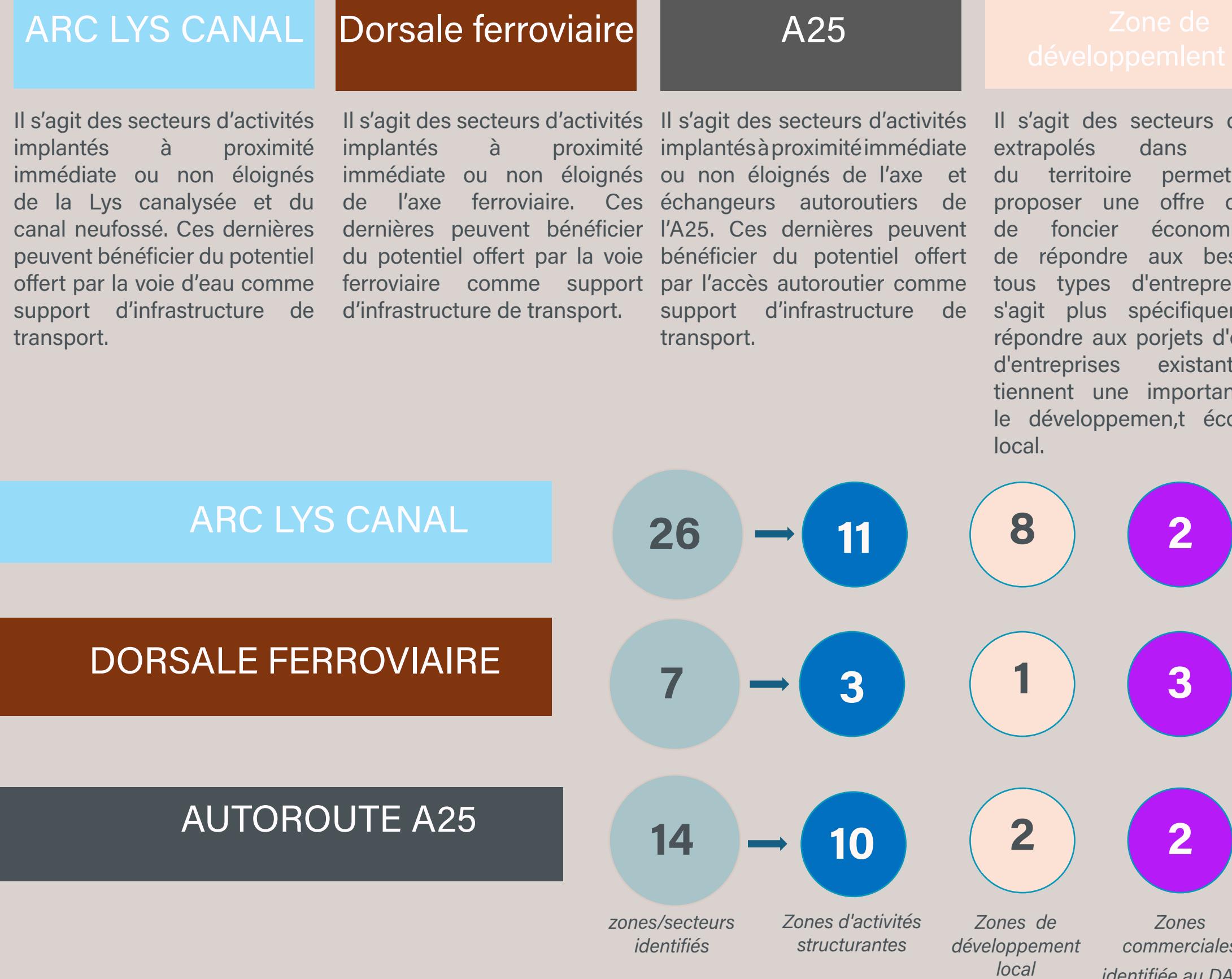
Les aménagements dédiés à la randonnée ont été substantiellement renforcés sur la chaîne des Monts. Par ailleurs, de nouveaux sites labellisés « accueil vélo » ont été mis en place, offrant des services adaptés aux cyclistes et contribuant à développer les usages touristiques et de loisirs dans un environnement naturel préservé.

### 3. ECONOMIE

#### LES RÉSULTATS

##### Sur le volet foncier

**U**ne organisation spatiale et foncière des espaces d'activités économiques qui s'inscrit dans une lecture structurelle cohérente avec la trajectoire de développement du foncier économique



### 3. ECONOMIE

#### LES RÉSULTATS

##### Sur le volet foncier

**Le SCoT de 2019 programmait l'aménagement de 260 à 300 ha de l'horizon 2039 pour répondre aux besoins d'accueil du développement économique.**

###### La production de foncier économique

Le SCoT décline son action en matière de foncier économique sur le plan géographique (structuration d'axes économiques liée aux infrastructures de transport).

Dans ces orientations concernant l'aménagement économique, le SCoT met essentiellement en lumière le rôle des infrastructures de transport au service du développement des sites d'activités.

Il s'agit à la fois de **protéger et développer les infrastructures existantes sur le territoire dans leur rôle de desserte**, mais également de promouvoir leurs potentialités pour servir les entreprises qui peuvent directement les utiliser aujourd'hui ou qui pourraient y avoir recours demain.

Bien que les sites ne soient pas directement identifiés dans le SCoT, les définitions retenues pour distinguer les différentes catégories de secteurs de développement économique ont permis de repérer, de manière non exhaustive, les principaux secteurs et sites concernés, et d'en proposer une analyse plus pertinente.

**Plusieurs secteurs et une trentaine de sites de développement économique sont identifiés comme structurants.** Ils sont identifiés dans la cartographie.

- La majeure partie des sites économiques structurant se trouve actuellement dans des phases de développement en extension. C'est le cas des pôles arc lys canal, A25 et Dorsale ferroviaire (Steenvoorde, Nieppe, Roquette, aérodrome) qui poursuivent leur développement.
- Parmi les sites d'activités économiques de moindre mesure (surface)



et de rayonnement plus local, on constate une faible dynamique de développement. Si certains sont identifiés réglementairement au travers des OAP des PLU /PLUi, ils n'ont pas été lancés pour des raisons liées à leur faisabilité technique ou à l'opportunité de leur réalisation.

- Parmi les évolutions les plus notables depuis 2019, seul un site d'activité a **poursuivi un développement en extension** (Hardifort).
- Parmi les sites **d'extension d'activités économiques**, une dynamique forte a été constatée.

Cependant il est à noter également qu'il existe sur le territoire **près de 48 sites économiques situés à moins d'un kilomètre de la voie d'eau ou d'un faisceau ferroviaire ou autoroutier**, pour une surface économique de plus de 1 200 hectares. Peu de sites ne sont pas connectés à une infrastructure, mais cet état des lieux invite à envisager leur valorisation.

Ainsi la **desserte multimodale des sites d'activités économiques ne s'est pas intensifiée** depuis 2019 et cette dimension reste à mettre en œuvre plus concrètement.

Au sein du SCoT, **on dénombre 26 zones d'activités plus ou moins proche du réseau fluvial** et aucune reliés à une installation terminale embranchée (ITE), puisque aucune ITE active n'est présente sur le territoire.

Depuis 2019, des infrastructures telles que l'arc lys canal ou la ligne ferroviaire, en tant qu'équipements logistiques ne trouvent pas d'usage immédiat, leurs potentialités de desserte multimodale sont inexistantes.

A ce jour, seuls, deux sites d'activités structurants, localisés en CCFL, portent des intentions ou **pistes de réflexion des potentialités de desserte multimodale** (l'aérodrome, Roquette...).

##### ARC LYS CANAL

- L'achèvement de la reconversion du site Arc à Blaringhem en 2021 illustre la réussite d'un renouvellement urbain au service de l'identité économique de la filière agro-industrielle.
- Le développement de l'entreprise Roquette, toujours premier site industriel du territoire, et son développement vers des projets de décarbonation témoigne de la dynamique économique.
- Le développement se poursuit dans les zones d'activités structurantes, avec une réflexion sur une nouvelle dynamique autour de l'aérodrome.

##### Dorsale ferroviaire

- L'aboutissement des ambitions de renouvellement urbain autour de la gare de Steenbecque est en cours et identifié dans le PLUi-H (via une OAP), soutenant la dynamique d'activités.
- L'aboutissement des ambitions d'aménagement sur le pôle gare de Hazebrouck et ses nouveaux aménagements accueillent de nouvelles activités tertiaires, d'autres projets de développement économique tertiaires et touristiques sont en réflexion, notamment un hôtel.

##### A25

- Développement d'une nouvelle zone d'activités à Steenvoorde, en 2022.
- En cœur de Flandre agglo, des OAP dédiées au développement économique prévoient l'extension de certaines ZAE (Nieppe) et extensions d'entreprises à Steenwerck.
- Poursuite des réflexions sur la requalification du site Callicanes entre 2019 et 2022 (pilotée par Cœur de Flandre agglo),
- Aucune action n'a été engagée pour l'insertion paysagère des zones d'activités le long de l'A25.

##### Zone de développement local

- En cœur de Flandre agglo, le PLUi-H identifie un zonage adapté pour le développement local, tandis que les communes de la CCFL présentent un manque de cohérence en matière de planification (PLU), dont les dates d'approbation sont très dispersées, ce qui limite la qualité de la planification.
- Le territoire connaît une forte dynamique de l'activité artisanale, générant de nombreux besoins en matière de locaux, d'infrastructures et de soutien à l'implantation.



# 4. OFFRE COMMERCIALE

## Q CE QUE DIT LE SCOT

L'objectif fixé par le PADD est le maintien d'un équilibre entre le commerce de proximité et les activités de périphéries axées presque exclusivement sur des logiques routières. Cette ambition impose dans le cadre des politiques d'aménagement du territoire de renforcer les facteurs d'attractivités des villes et villages, en y maintenant tout particulièrement des générateurs de flux propice à la dynamisation du commerce local.

Pour y parvenir, le DOO stipule

- Orientation 6 : d'assurer un développement commercial harmonieux

## EVALUATION DU NIVEAU D'ATTEINTE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUE

Orientation	Non atteint	En voie d'atteinte	Atteint	Dépassé
Objectif 6.1 : Définir les centralités comme les lieux prioritaires de création de commerces				
Orientation 6.2 : Conforter l'attractivité des centralités autour d'une vocation multifonctionnelle				
Objectif 6.3 : Promouvoir un commerce respectueux de l'environnement				
Objectif 6.4 : Renforcer l'attractivité des espaces de périphérie les plus anciens				
Objectif 6.5 Encadrer le développement du commerce en périphérie				

### Contenu de la donnée :

Le commerce alimentaire de proximité comprend les boulangerie-pâtisserie-confiserie, boucherie-charcuterie, poissonnerie, fruits et légumes, supérettes-épicerie.



## CHIFFRES CLÉS

94,2%

des habitants disposent d'au moins un commerce alimentaire sur leur commune en 2025 (93% en 2017)

+ 1206

salariés dans le commerce de détail et services commerciaux entre 2016 et 2024

+ 426

salariés dans le commerce de détail et services commerciaux entre 2020 et 2024

10

commerces de détail de +1000m<sup>2</sup> depuis le 01/01/2020

## INDICATEURS DE SUIVI

- Densité en commerces traditionnels alimentaires.
- Taux de diversité en commerces traditionnels.
- Poids de la population habitant sur une commune disposant d'au moins un commerce alimentaire.
- Création d'emploi dans la filière commerce.



La plupart des indicateurs du DAAC ont été révisés. Les données disponibles pour renseigner les indicateurs ne sont pas forcément en adéquation avec la méthode appliquée au T0, cela étant dues à la périodicité de mises à jour des données.

Le commerce de détail comprend l'alimentaire de proximité, l'alimentaire en grande surface, les commerces de culture, sport, loisirs, d'équipement de la personne et de la maison, la santé, hygiène beauté, l'auto-moto. Il représente ici 60 codes activités. Les modes de distribution comme le drive ou la vente directe ne peuvent pas être mesurés dans ces chiffres car ils sont rattachés directement à leur établissement.

Les services commerciaux comprennent les services de banque, assurance, immobilier, les services liés à la Culture, sport, loisirs (salle de sport, agence de voyage, location de biens...), l'hôtellerie, bar, restauration, les salons de coiffure et d'esthétique, les services funéraires, les auto-école, contrôles techniques, etc. Il représente ici 38 codes activités.

## 4. OFFRE COMMERCIALE

### LES RÉSULTATS

#### Des effectifs salariés qui évolue positivement et une amélioration de la densité de commerces et services commerciaux

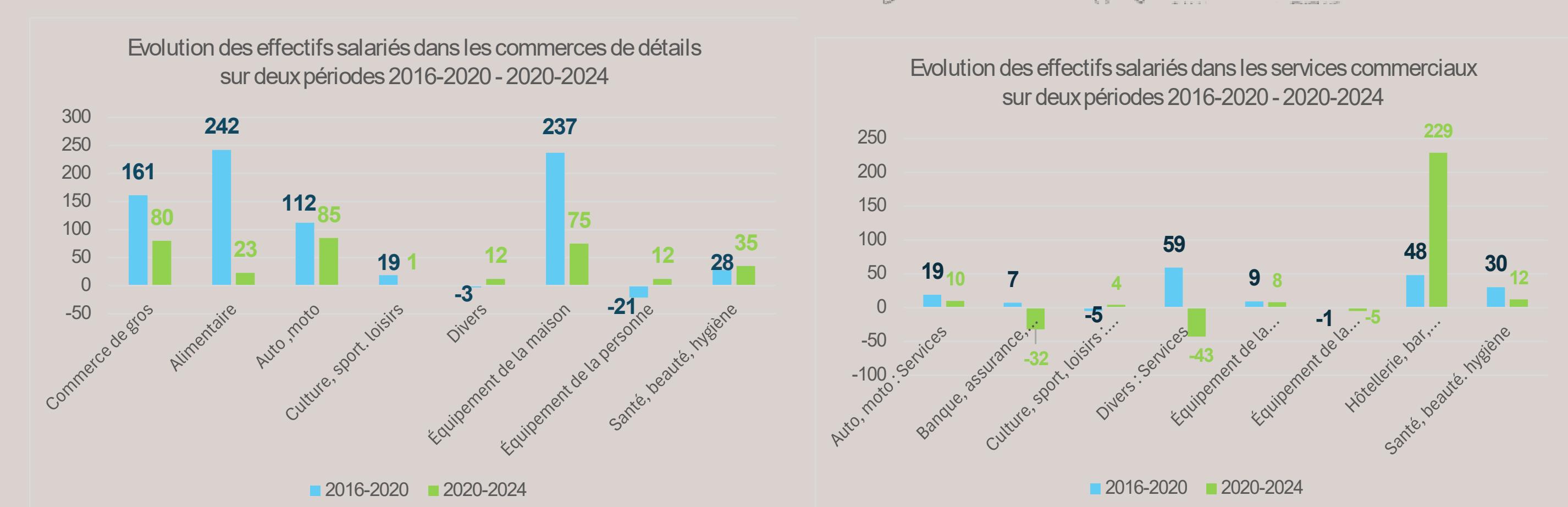
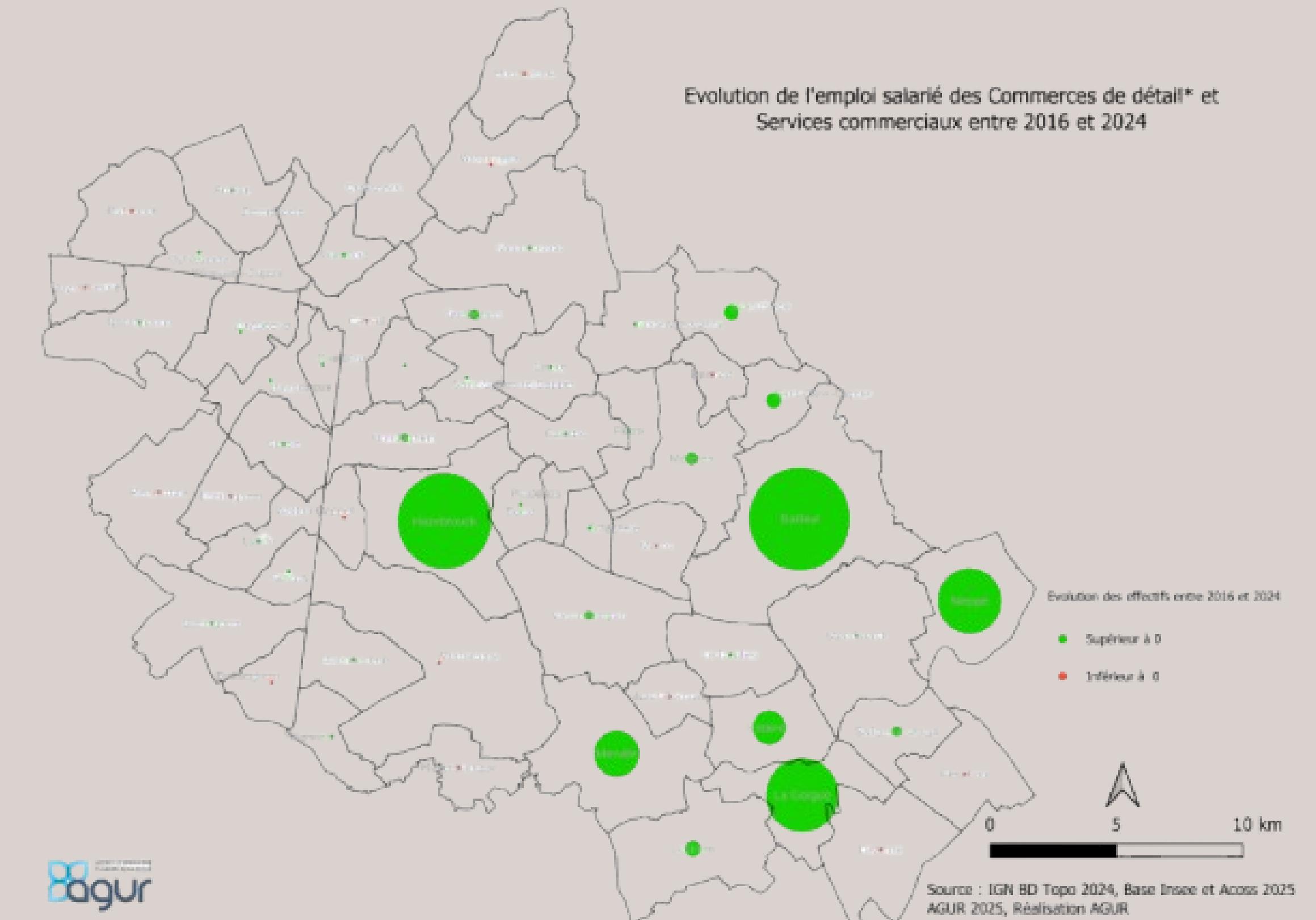
Depuis 2016, l'offre totale en activités commerciales et services sur le territoire a progressé de +5.6%. Ce dynamisme est le fait, pour une part importante, de créations d'auto-entrepreneurs. Deux domaines se distinguent nettement en créations d'activités : la restauration et la vente à distance.

Entre 2020 et 2024, +426 emplois en effectif salariés pour les commerces de détails et services commerciaux ont été créés sur le territoire, soit une hausse de 6% des effectifs de ce secteur.

On constate également une hausse de la densité de commerce et services commerciaux entre 2016 et 2024 qui évolue de 8.1 points à l'échelle du SCoT et une densité davantage plus marquée en CCFL du fait notamment du caractère périurbain au porte de la métropole lilloise.

Au regard de l'armature commercial du SCoT, cette évolution est positive pour le pôle commercial majeur, quasiment aucun recul des effectifs salariés n'est observé. Par ailleurs l'évolution de la densité de commerces est elle-même positive.

Néanmoins on constate quelques reculs du nombre d'effectifs salariés sur les pôles de proximité (-59 effectifs sur 2020-2024) ainsi que le pôle d'hyper proximité (-39 effectifs salariés en moins sur 2020-2024). Néanmoins la densité de commerce reste relativement équilibrée (malgré quelques communes dont la densité de commerce recul).



Source : Accos 2016-2020 & 2020-2024

Source : Accos 2016-2020 & 2020-2024

B I L A N D U S C O T F L A N D R E E T L Y S

## 4. OFFRE COMMERCIALE

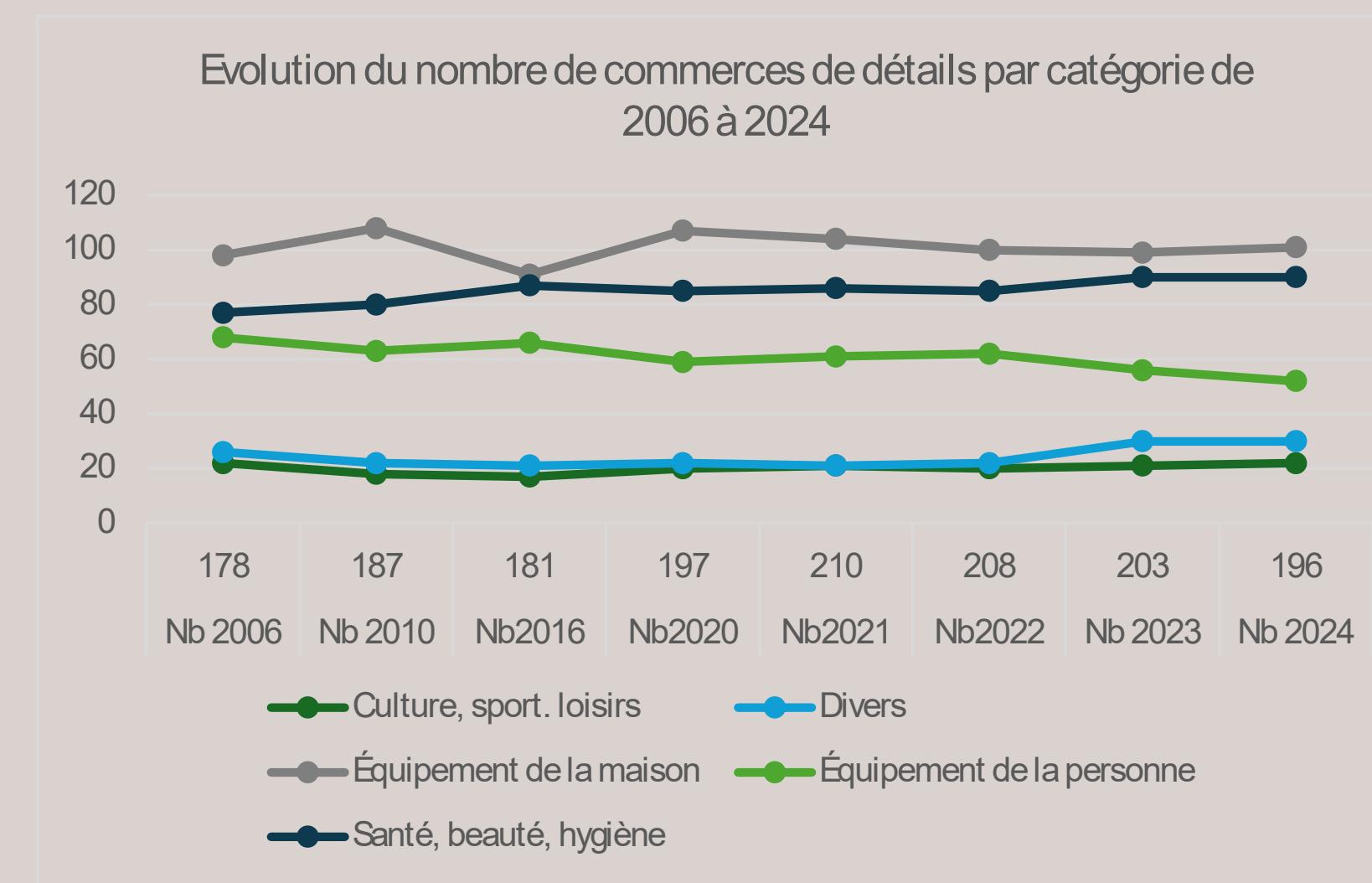
### LES RÉSULTATS

#### Une amélioration de la densité de commerces et services commerciaux

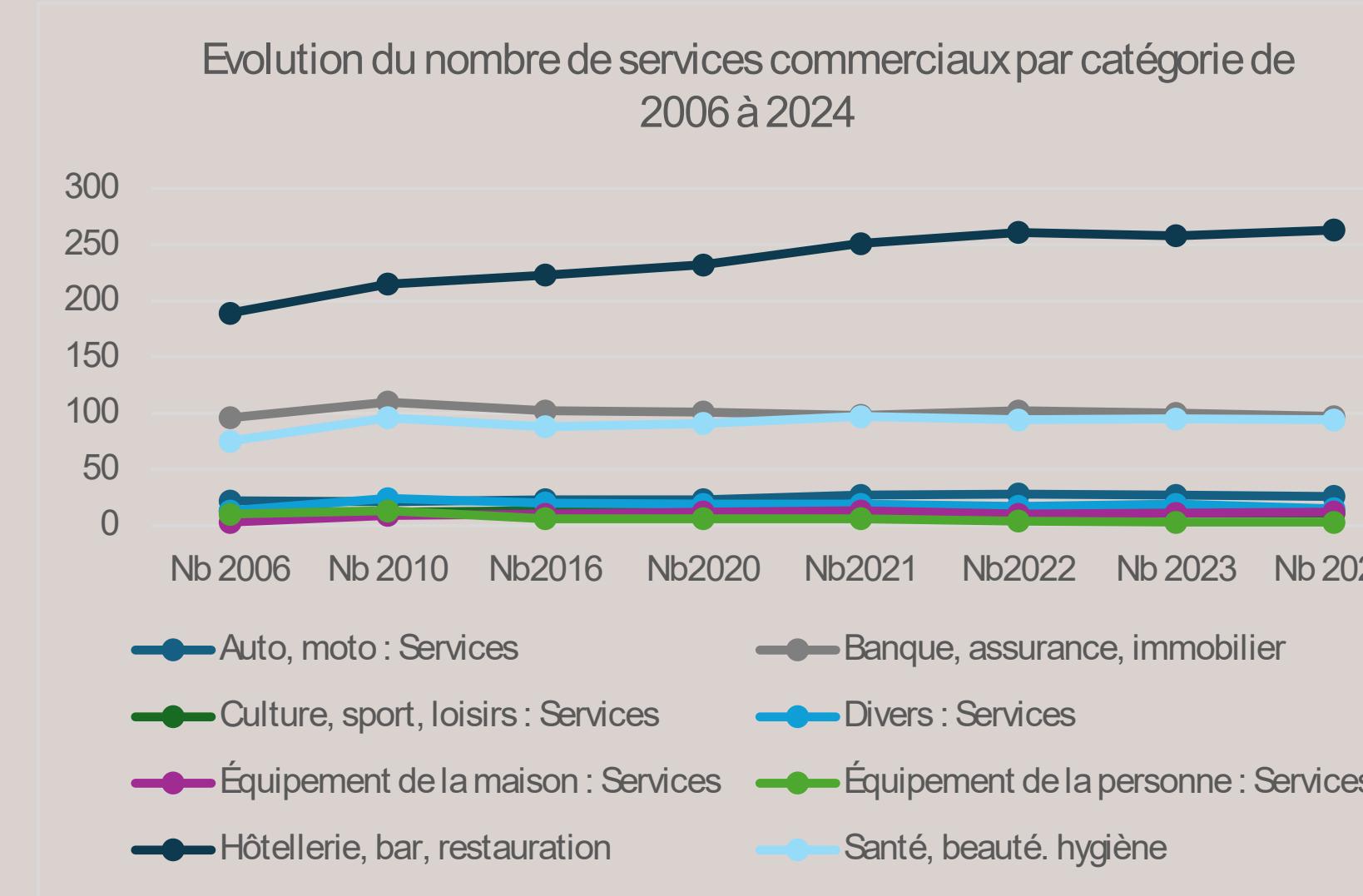
On constate également une hausse de la densité de commerce et services commerciaux entre 2016 et 2024 qui évolue de 8.1 points à l'échelle du SCoT et une densité davantage plus marquée en CCFL du fait notamment du caractère périurbain au porte de la métropole lilloise.

Au regard de l'armature commercial du SCoT, cette évolution est positive pour le pôle commercial majeur, quasi aucun recul des effectifs salariés n'est observé. Par ailleurs l'évolution de la densité de commerces est elle-même positifs.

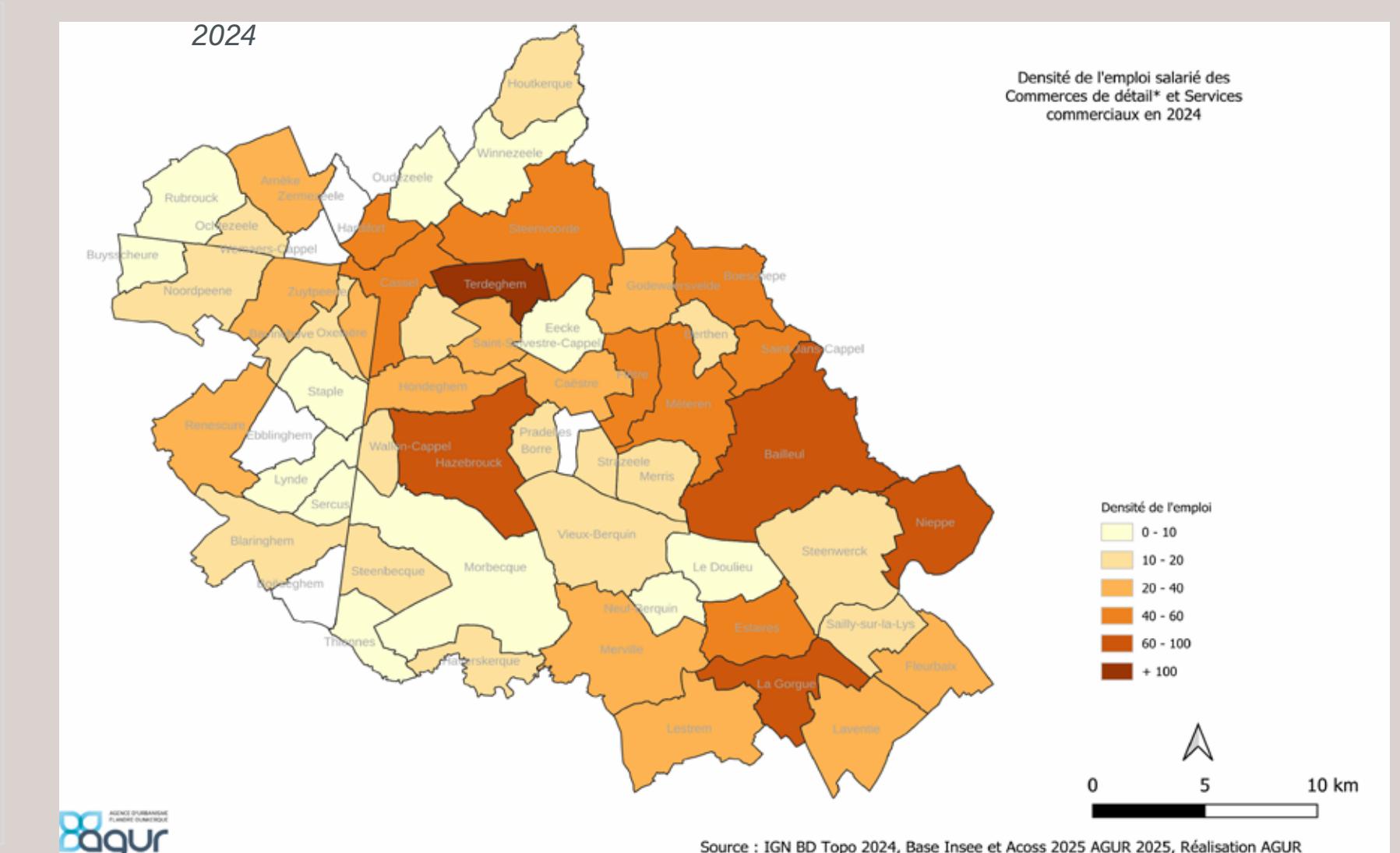
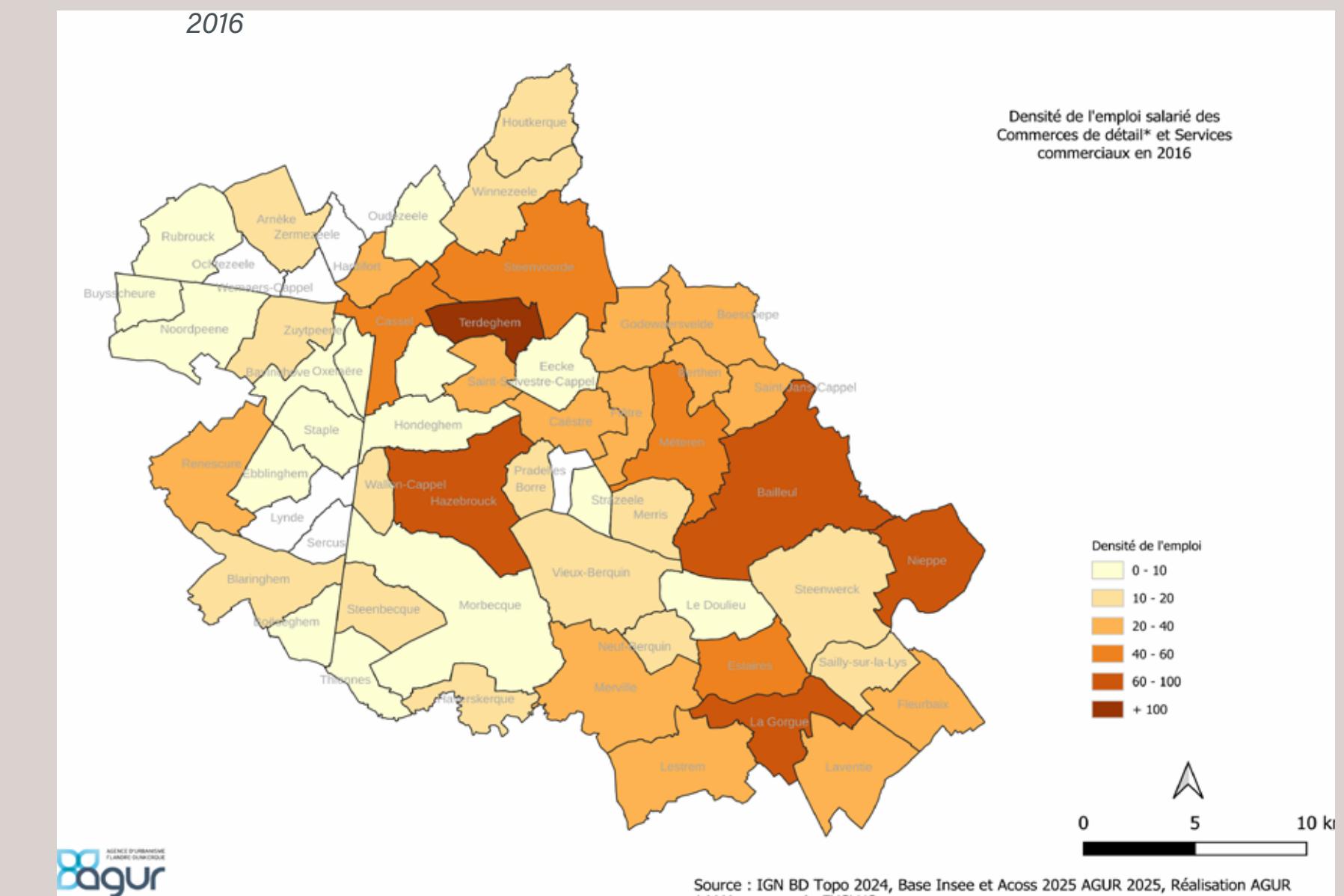
Néanmoins on constate quelques reculs du nombre d'effectifs salariés sur les pôles de proximité (-59 effectifs sur 2020-2024) ainsi que le pôle d'hyper proximité (-39 effectifs salariés en moins sur 2020-2024). Néanmoins la densité de commerce reste relativement équilibrée (malgré quelques communes dont la densité de commerce recul).



Source : Accos 2006-2024, traitement AGUR



Source : Accos 2006-2024, traitement AGUR



## 4. OFFRE COMMERCIALE

### LES RÉSULTATS

#### Une armature du développement commercial équilibrée

- En ce qui concerne spécifiquement la disponibilité en commerce alimentaire, on estime que
- 94.2 % des habitants disposent d'au moins 1 commerce alimentaire de proximité dans leur commune en 2025.
  - 75.9 % des communes disposent au moins d'un commerce alimentaire en 2025 (soit 44 communes sur 58).

Au regard de l'armature commerciale, le critère du nombre de commerces alimentaires permet de constater la structuration et la densité de l'offre de proximité.

- Sur le pôle commercial majeur que Terdeghem, on observe un recul du nombre de commerces alimentaires de bases ;
- Sur le pôle de proximité, on observe un recul également du nombre de commerces alimentaires (Arnèke et Cassel) ;
- Sur les autres pôles, seule Boëseghem et Strazeele ne dispose plus d'au moins 1 commerce alimentaire. Néanmoins il bénéficie de nombreux points en vente directe ;

**Avec seulement quelques exceptions liées à certaines évolutions, l'armature commerciale est globalement bien structurée et cohérente.**

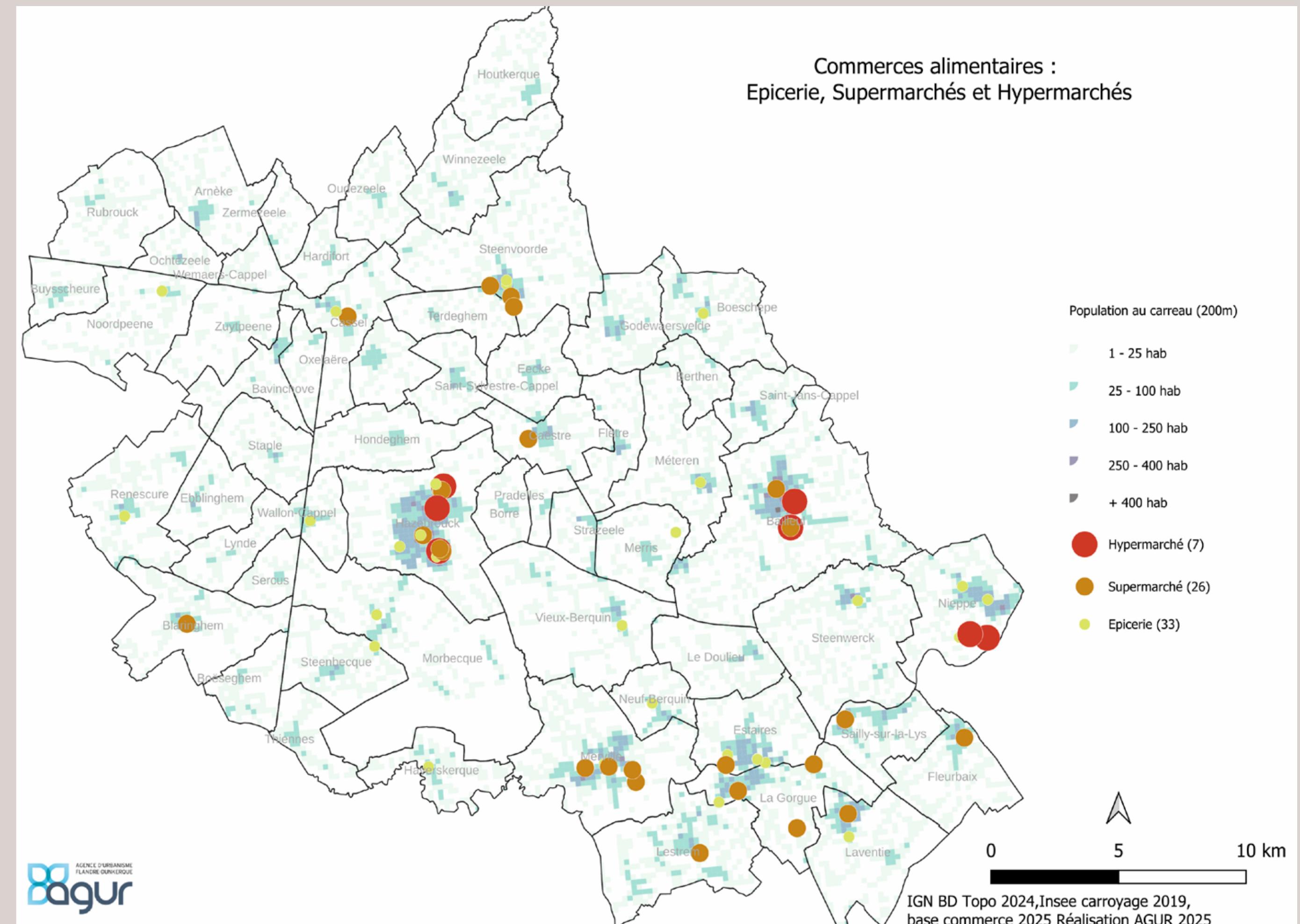
#### C onclusion

Une bonne couverture de l'offre de commerce alimentaire, 94.2 % des habitants disposent d'au moins 1 commerce alimentaire de proximité dans leur commune en 2025.

Néanmoins certaines communes, 75.9 % des communes disposent au moins d'un commerce alimentaire en 2025 (soit 44 communes sur 58).

Mais une forte dépendance à la voiture pour les achats.

En conclusion, l'armature commerciale reste globalement adaptée au territoire grâce à une densité de commerces et de services en progression, tandis que les pôles commerciaux majeurs connaissent des évolutions contrastées, marquées notamment par un ralentissement des grandes surfaces.



## 4. OFFRE COMMERCIALE

### LES RÉSULTATS

#### Un encadrement réussi du développement des commerces de périphérie

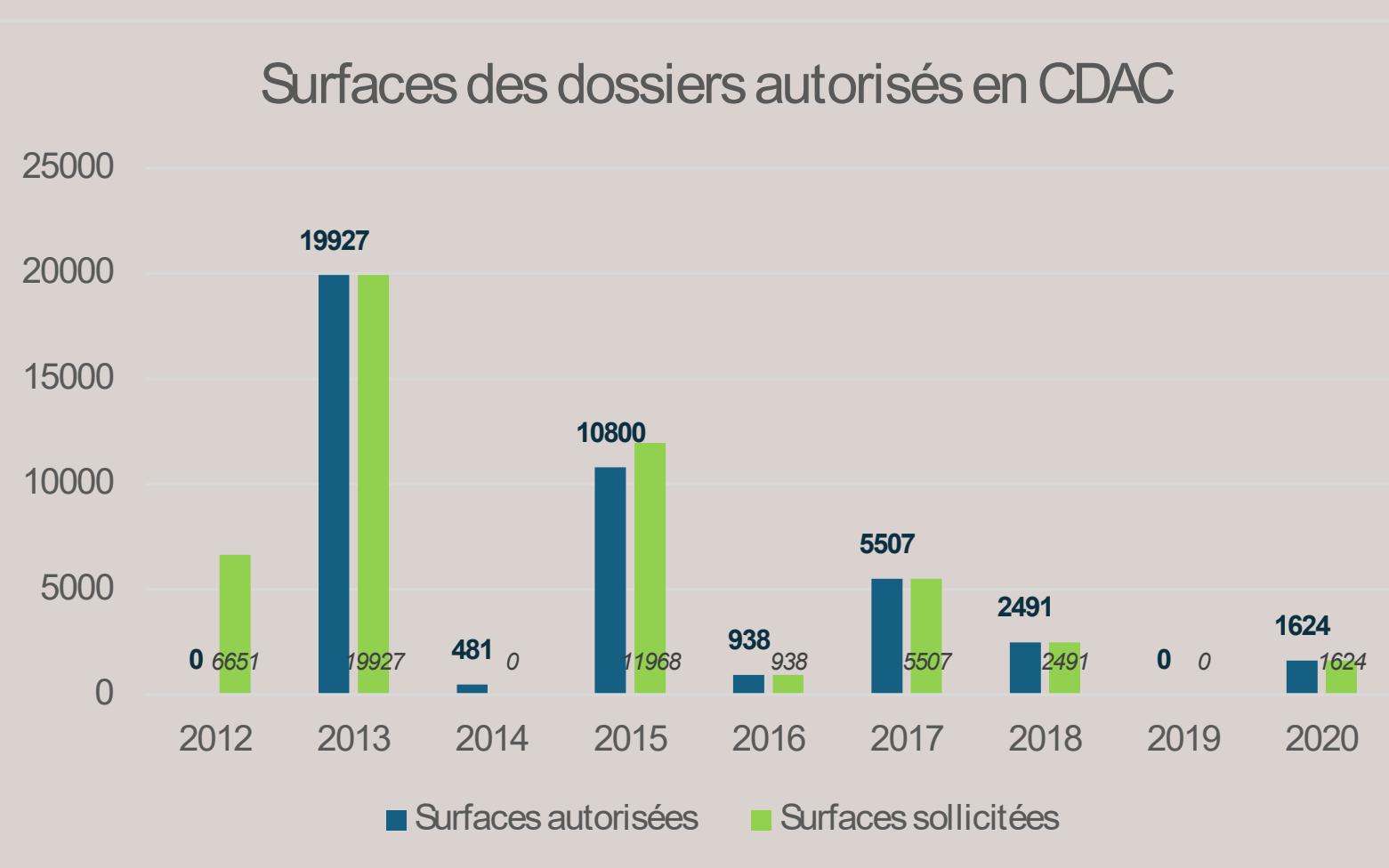
Après 2020, on recense 10 commerces dont la surface est supérieure à 1 000m<sup>2</sup>.

Parmi les 10 créations de commerces, 2 ne sont pas situés sur un pôle commercial majeur, ni sur une zone identifiée dans le DAAC. Globalement il s'agit essentiellement de commerces non alimentaires dédiés à l'équipement de la maison.

Depuis 2016, 8 Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (CDAC) ont été recensées sur le territoire :

- Merville et Steenvoorde : aucun projet soumis à CDAC n'a été recensé.
- Estaires et La Gorgue : 3 CDAC enregistrées, comprenant :
  - > 1 projet lié au renouvellement urbain (Lidl) ;
  - > 1 extension commerciale (Bricorama) ;
  - > 1 projet de commerce alimentaire ;
- Nieppe et Hazebrouck : CDAC pour commerce non alimentaire, avec la particularité que 2 CDAC se situent hors zones du DAAC.
- Bailleul : projet d'extension sur un site existant, également situé hors zones du DAAC.

**La baisse des dossiers CDAC observée ces dernières années et la nature des dernières autorisations octroyées sont en accord avec les objectifs du SCoT.**



Source : Région Hauts-de-France, traitement SMFL

#### Un renforcement de l'attractivité des espaces de périphérie

L'analyse des pôles commerciaux majeurs met en évidence des dynamiques variées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des zones identifiées DAAC. On constate une progression significative des commerces non alimentaires, qu'ils soient situés dans les zones DAAC ou en dehors, bien que certaines disparités apparaissent selon les secteurs :

PÔLE	DYNAMIQUE COMMERCES NON ALIMENTAIRES	DYNAMIQUE COMMERCE ALIMENTAIRES	OBSERVATIONS SUR SECTEUR DU DAAC	OBSERVATIONS HORS SECTEUR DU DAAC	SYNTÈSE
MERVILLE	FORTE	FAIBLE/NÉGLIGEABLES	FAIBLE SURFACE (>1000 M <sup>2</sup> )	FORTE MAIS PETITES SURFACES	DYNAMIQUE CONCENTRÉE HORS SECTEUR DU DAAC MAIS FAIBLE IMPACT DE SURFACES
NIEPPE	FORTE	FORTE	DYNAMIQUE NOTABLE	FORTE	DYNAMIQUE ÉQUILIBRÉE DAAC / HORS DAAC
STEEVENVOORDE	FAIBLE	FAIBLE	AUCUNE DYNAMIQUE	DYNAMIQUE OBSERVÉE	DYNAMIQUE LIMITÉE AU HORS DAAC
TERDEGHEM	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE DYNAMIQUE GLOBALE	FAIBLE	DYNAMIQUE COMMERCIALE FAIBLE
BAILLEUL	FORTE	NON IDENTIFIÉ	NON IDENTIFIÉ	DYNAMIQUE CONCENTRÉE SUR UN SECTEUR PARTICULIER	DYNAMIQUE CIBLÉE HORS DAAC
ESTAIRES	FORTE	FAIBLE/SERVICES COMMERCIAUX	FAIBLE DYNAMIQUE	FORTE	FORTE DYNAMIQUE HORS DAAC, DAAC PEU IMPACTÉ
HAZEBROUCK	FORTE	FAIBLE/NÉGLIGEABLE	FAIBLE	FORTE	DYNAMIQUE PRINCIPALEMENT HORS DAAC
LA GORGUE	FORTE	FAIBLE/NÉGLIGEABLE	FAIBLE	FORTE	DYNAMIQUE MAJORITAIREMENT HORS DAAC

Ces observations montrent que, bien que les zones DAAC continuent de structurer une partie de l'offre commerciale, le développement des commerces non alimentaires hors zones DAAC est une tendance marquée, révélant une extension progressive de l'activité commerciale au-delà des zones planifiées.

#### Conclusion

- Aucune délimitation des zones d'activités des secteurs identifiés n'a été réalisée dans les documents de planification locaux.
- Dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg, Hazebrouck a lancé en mai 2023 l'opération Cœur de Ville, un programme quinquennal jusqu'en 2028, visant notamment à renforcer l'attractivité commerciale.
- Les démarches Centre-Ville-Centre-Bourg, pilotées par la Région Hauts-de-France sur les communes de : Hazebrouck, Steenvoorde, Bailleul, Cassel, Steenwerck, Nieppe, Blaringhem).
- En CCFL, on constate un développement des commerces non alimentaires se situent principalement en dehors des secteurs du DAAC.
- Le taux de commerces alimentaires en hausse est observé principalement dans les centres-bourgs des communes-pôles majeurs (Nieppe).
- Sur la commune de Bailleul pôle majeur commerciaux du SCoT, les activités commerciales restent dispersées, localisées en dehors du périmètre du DAAC.



# 5. MOBILITÉ

## CE QUE DIT LE SCOT

L'objectif fixé par le PADD est d'innover dans l'aménagement du territoire en intégrant les nouveaux contextes numériques et énergétique par l'articulation des stratégies de développement urbain et de déplacements pour favoriser de nouvelle mobilité. Ainsi le PADD propose de soutenir l'émergence de nouvelles formes de mobilité en Flandre et Lys.

Par sa situation, la Flandre et Lys jouit de la présence d'infrastructures majeures assurant un niveau intéressant de connexion au reste de l'Euro région. La stratégie du PADD vise tout particulièrement à assurer la complémentarité de 3 grandes infrastructures : dorsale ferroviaire, la route, notamment l'autoroute A25, la voie d'eau autour du Canal à Grand Gabarit et de la Lys.

Pour y parvenir, le DOO stipule

- Orientation 1: Améliorer l'accessibilité de la Flandre et Lys;

Evolution annuel négative

**-9%**

du nombre de voyageurs dans les gares depuis 2015

**+1**

ligne de bus en expérimentation sur l'axe transfrontalier (Hazebrouck-Poperingue)

Un taux de motorisation de

**0.89%**

en 2022

## CHIFFRES CLÉS

Un total de

**105**

bornes de recharges pour véhicules électrique installées depuis 2019

**+3**

lignes de bus interurbaines gratuites

Une progression de

**+2%**

de la part modale de la voiture dans les déplacements

## INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution du nombre de montées / descentes dans les haltes ferroviaires et hales gares.
- Etat d'avancement des projets d'infrastructures (RD642 / désenclavement de la Vallée de la Lys).
- Evolution des liaisons transfrontalières en transport collectif présentes sur le territoire.
- Evolution du mode de déplacement principal utilisé pour les déplacements domicile-travail.
- Evolution des flux domicile-travail.

## EVALUATION DU NIVEAU D'ATTEINTE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUE

Orientation	Non atteint	En voie d'atteinte	Atteint	Dépassé
OBJECTIF 1.1 : Valoriser la dorsale ferroviaire				
OBJECTIF 1.2 : Assurer le désenclavement de la vallée de la lys				
OBJECTIF 1.3 : Valoriser la position du territoire sur l'axe est-ouest /Lille-Boulogne-sur-Mer				
OBJECTIF 1.4 : Améliorer les connexions avec la Belgique				

# 5. MOBILITÉ

## LES RÉSULTATS

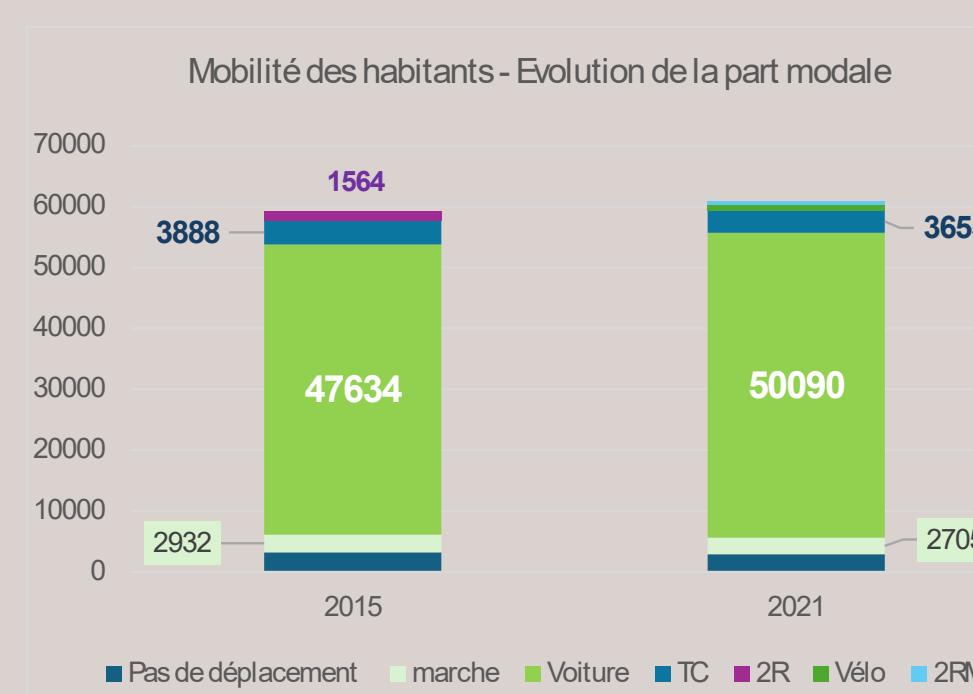
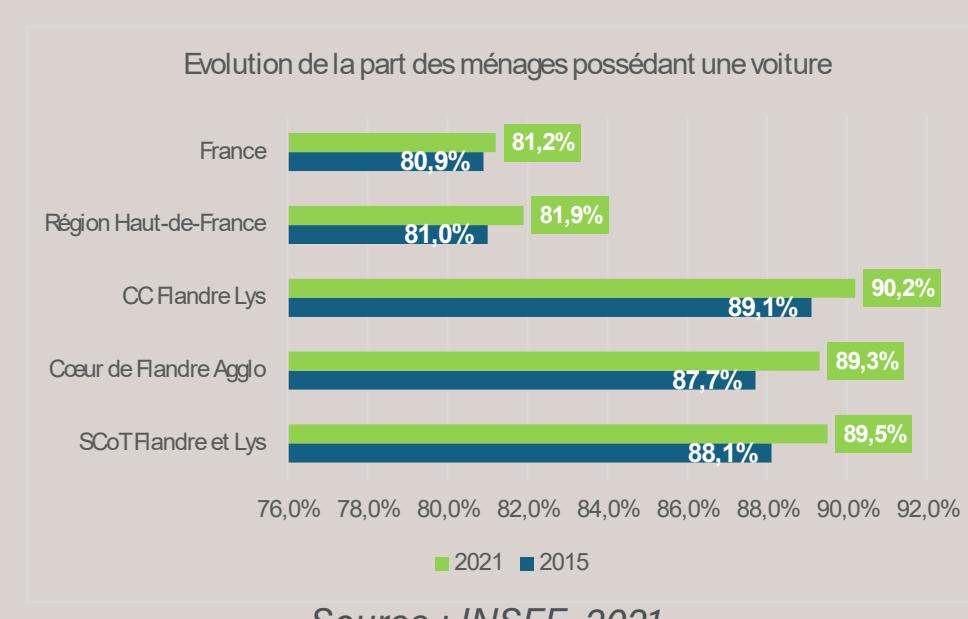
### Un usage de la voiture en constante augmentation, nécessitant l'adoption progressive de modes de déplacement alternatifs

La part de la voiture dans les déplacements domicile-travail ne cesse d'augmenter, tandis que celle des transports en commun connaît un net recul.

Dans l'analyse des données Insee 2015 et 2021 concernant les modes de déplacement utilisés pour se rendre au travail, on constate une différence entre les deux années. En effet, en 2015 on trouvait la catégorie 2R, regroupant à la fois les deux roues motorisées ainsi que les vélos. En 2021 ces deux modes de déplacements sont distincts. Il est ainsi difficile de comparer ces deux modes de déplacement, ne pouvant pas isoler les vélos et les 2RM en 2015.

- Sur le territoire de la CACF les actifs ne se déplaçant pas pour travailler ont diminué de 11,6%. La part modale de la marche a elle aussi diminué de 8,8%. Ces deux chiffres sont à mettre en corrélation avec la diminution du nombre d'actifs travaillant dans leurs communes de résidence. La part de la voiture pour se rendre au travail a augmenté de 2,3%, pour atteindre 80,6%. Dans le même temps la part des transports en commun a diminué de 9,3%, représentant 7% de la part modale.
- Sur le territoire de la CCFL, on observe une chute du nombre d'actifs ne se déplaçant pas de 12,9%, la part de la marche elle aussi chute de 16%, pour représenter 3,2%. La part de la voiture pour se rendre au travail a augmenté de 2,4% passant de 84,7% à 86,7%. Dans le même temps, la part modale des TC est passée de 7,7% à 7%, soit une diminution de 6,6%.

A l'échelle du territoire du SCoT, seule la part modale de la voiture a augmenté (+2,3%), représentant 82,2% des déplacements D/T. La part des personnes ne se déplaçant pas pour travailler a chuté de 11,7%, ainsi que la marche de 10,3%, avec une part modale en 2021 de respectivement 4,8% et 4,4%. Ces chiffres s'expliquent en partie par la baisse du nombre d'actifs travaillants dans leur commune de résidence. La part des actifs utilisant les TC pour se rendre au travail a diminué de 8,6%, représentant en 2021 6% des déplacements domicile/travail.



Source : INSEE, 2015-2021

L'adoption, en 2021, du Schéma directeur cyclable de Cœur de Flandre agglo a pour ambition d'augmenter significativement la part du vélo dans les déplacements. Dans cette perspective, de nombreuses actions ont été engagées : installation d'abris vélos sécurisés, pose d'arceaux à proximité des pôles de transport, ainsi que développement d'équipements favorisant la mobilité douce, tels que des dispositifs de location et des aides à l'achat de vélos (en CCFL).

De plus, un développement important du transport en commun, avec la création des lignes de bus gratuites "HOP BUS".

En 2025, la mise en service de nouvelles lignes de bus entièrement gratuites vise à faciliter les déplacements des usagers. Cette offre vient renforcer le réseau de transports collectifs, en complémentarité avec le réseau Arc-en-Ciel de la Région Hauts-de-France. Ce dispositif a permis la création de circuits interurbain et de 3 navettes sur les communes pôles urbains.

Par ailleurs, la création en 2024, récente également d'un service de transport à la demande sur le secteur de la CCFL a pour objectif d'accroître la part modale des transports collectifs à l'échelle du territoire.

#### La réalisation des projets de voirie structurants est en cours de déploiement.

La réalisation de nouvelles infrastructures de déplacement, notamment la RD642 constitue un itinéraire structurant interdépartementale et renforce les liaisons entre deux grands pôles d'habitat et d'activité. La mise à 2X2 voies de l'infrastructure renforcera l'attractivité économique et l'accessibilité des pôles d'emplois, de formation et de services.

Parmi les trois sections de la RD 642 à aménager, la première phase des travaux, correspondant au contournement A25-Strazeele, a été lancée en juin 2025. La réalisation du contournement Renescure-Ebblinghem, constituant la deuxième phase du projet, programmée jusqu'en 2030. Enfin, la troisième et dernière phase, entre Ebblinghem et Hazebrouck, est planifiée à l'horizon 2032.

Ce projet s'inscrit également dans un renforcement de l'attractivité des deux communes polarités du territoire SCoT : Bailleul et Hazebrouck dont la RD642 constitue leur liaison stratégique. En tant que polarités urbaines de l'armature du SCoT, le projet visera à conforter l'attractivité économique, commercial et résidentiel de cette armature territoriale. La fluidification du trafic générée par la réalisation de cet ouvrage vers ces polarités permettra également d'encourager le report modal vers le Pôle Multimodal d'Hazebrouck, nœud ferroviaire majeur à l'échelle régionale et dont la desserte par le TGV vers Paris rayonne au-delà du territoire du SCoT Flandre et Lys.

## C onclusion

Le territoire demeure fortement dépendant de l'automobile. Les orientations du SCoT visent pourtant à accroître la part modale du vélo, de la marche et des transports en commun. Cependant, en 2021, ces parts ont encore diminué.

La mise en œuvre d'une nouvelle offre de transports collectifs est récente et ses effets ne peuvent pas encore être mesurés.

Par ailleurs, l'intégration de liaisons douces dans les OAP et la réalisation concrète de ces itinéraires ont connu un essor notable. Plusieurs aménagements de voirie ont été réalisés afin de permettre des déplacements à vélo en toute sécurité pour les habitants..

# 5. MOBILITÉ

## LES RÉSULTATS

### Moins de déplacements internes et davantage de flux sortants

La mobilité domicile-travail a évolué au sein du SCoT entre 2015 et 2021. En observant les déplacements liés à l'activité professionnel des actifs, on constate un changement des pratiques.

Les déplacements au sein du territoire ont diminué de 3% passant de 30 785 à 29993. Ces déplacements représentent les déplacements entre les communes du SCoT ainsi que les déplacements internes aux communes (actifs résidants et travaillants dans la même commune). Ces derniers déplacements ont d'ailleurs diminué de 7% passant de 15 423 à 14 315. Ces chiffres nous indiquent que l'on se déplace de plus en plus loin pour travailler.

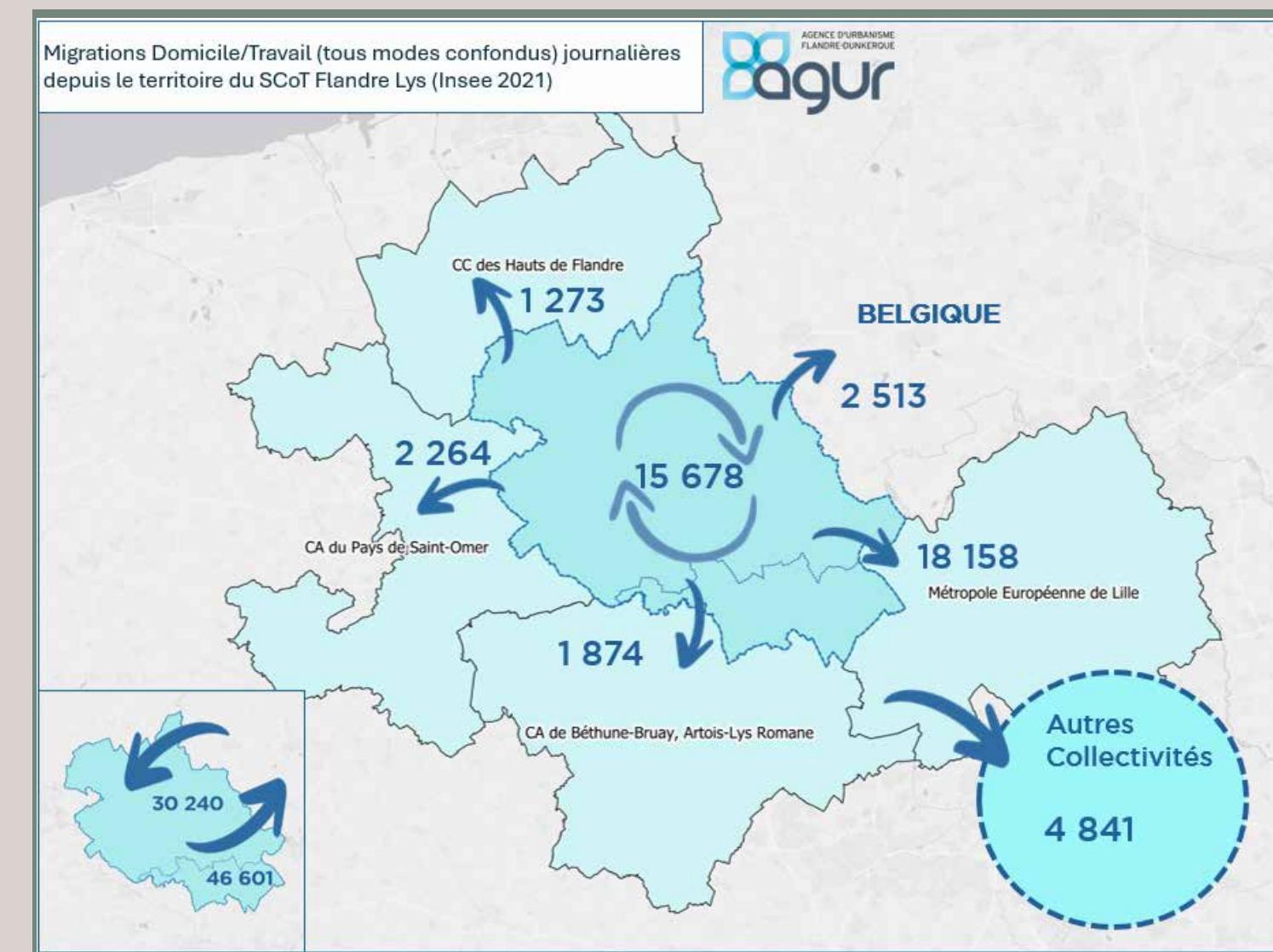
Cette tendance se confirme avec les flux sortant du SCoT, en effet on constate une augmentation des flux sortant de 9%, de 28 460 à 30 923. Dans le même temps on constate également une augmentation des flux D/T provenant du l'extérieur du territoire du SCoT, avec une augmentation de 17%, les flux journaliers passants de 12495 à 14 562. Cela nous confirme la tendance selon laquelle on se déplace de plus en plus loin de notre domicile pour travailler.

Au sein du SCoT, entre les deux territoires qui le compose, CACF et CCFL, les déplacements ont augmenté dans les deux sens, soit plus de 15% pour les flux de la CACF vers la CCFL (de 1450 à 1668 déplacements quotidiens) et plus de 5% dans le sens CCFL vers la CACF (de 1808 à 1894 déplacements par jour).

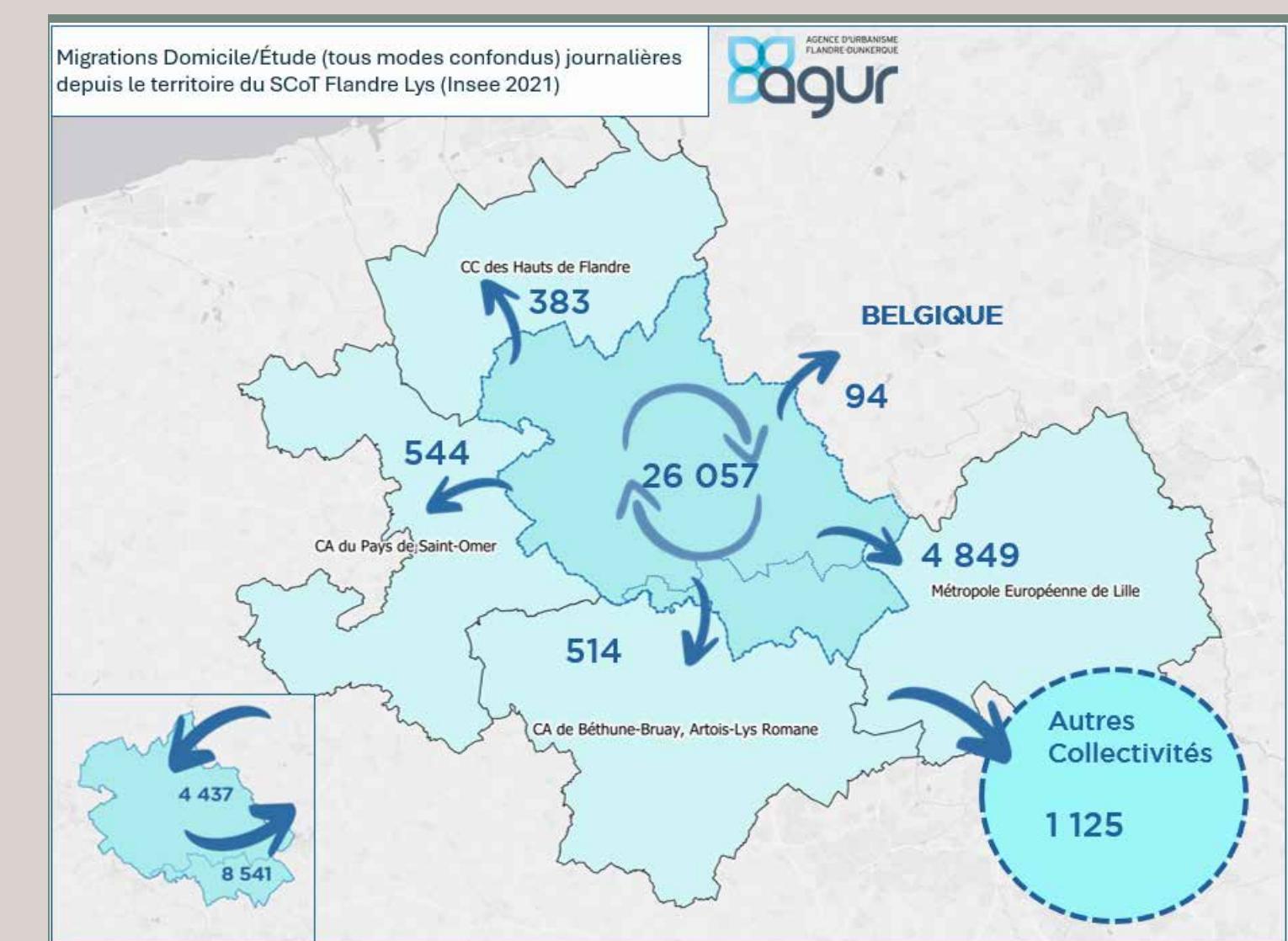
### C onclusion

- Le territoire présente une forte dépendance vis-à-vis des pôles extérieurs pour les déplacements domicile-travail, marquée par une importante polarisation des flux sortants vers la métropole lilloise.
- Néanmoins, on observe une progression significative des déplacements internes, notamment entre les deux EPCI, traduisant un renforcement de la dynamique locale de mobilité.

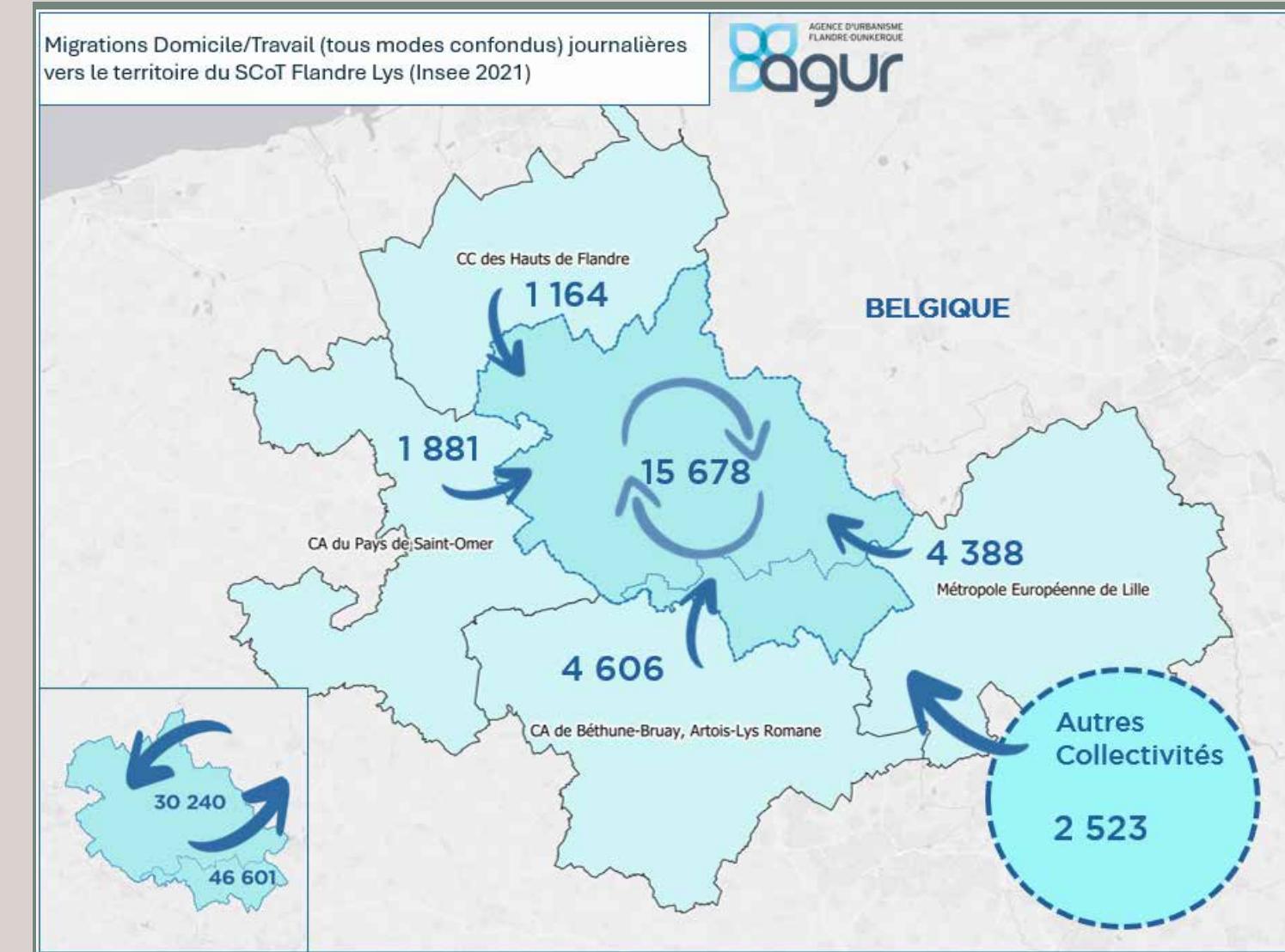
#### DOMICILE - TRAVAIL



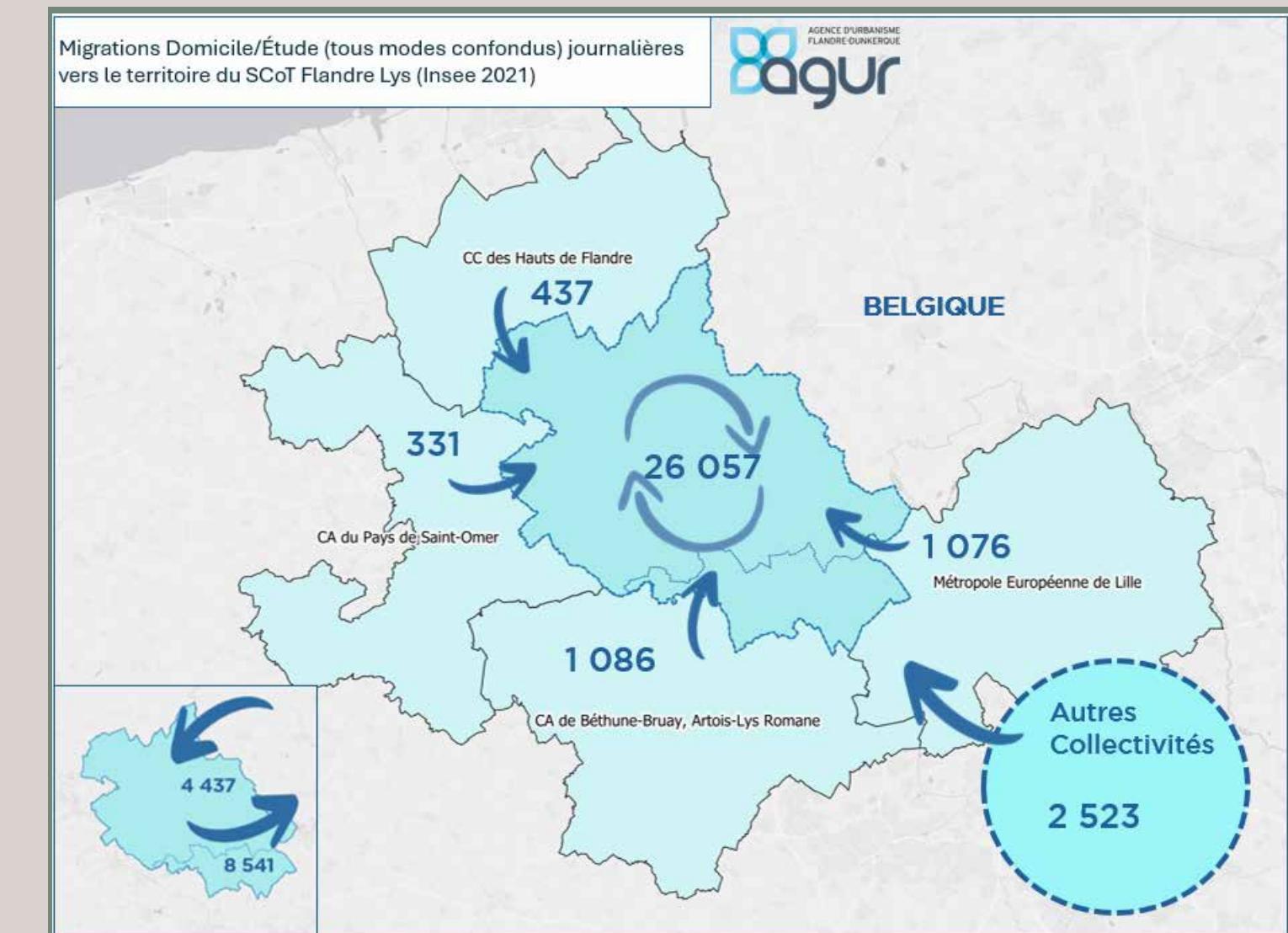
#### DOMICILE - ETUDE



#### Migrations Domicile/Travail (tous modes confondus) journalières vers le territoire du SCoT Flandre Lys (Insee 2021)

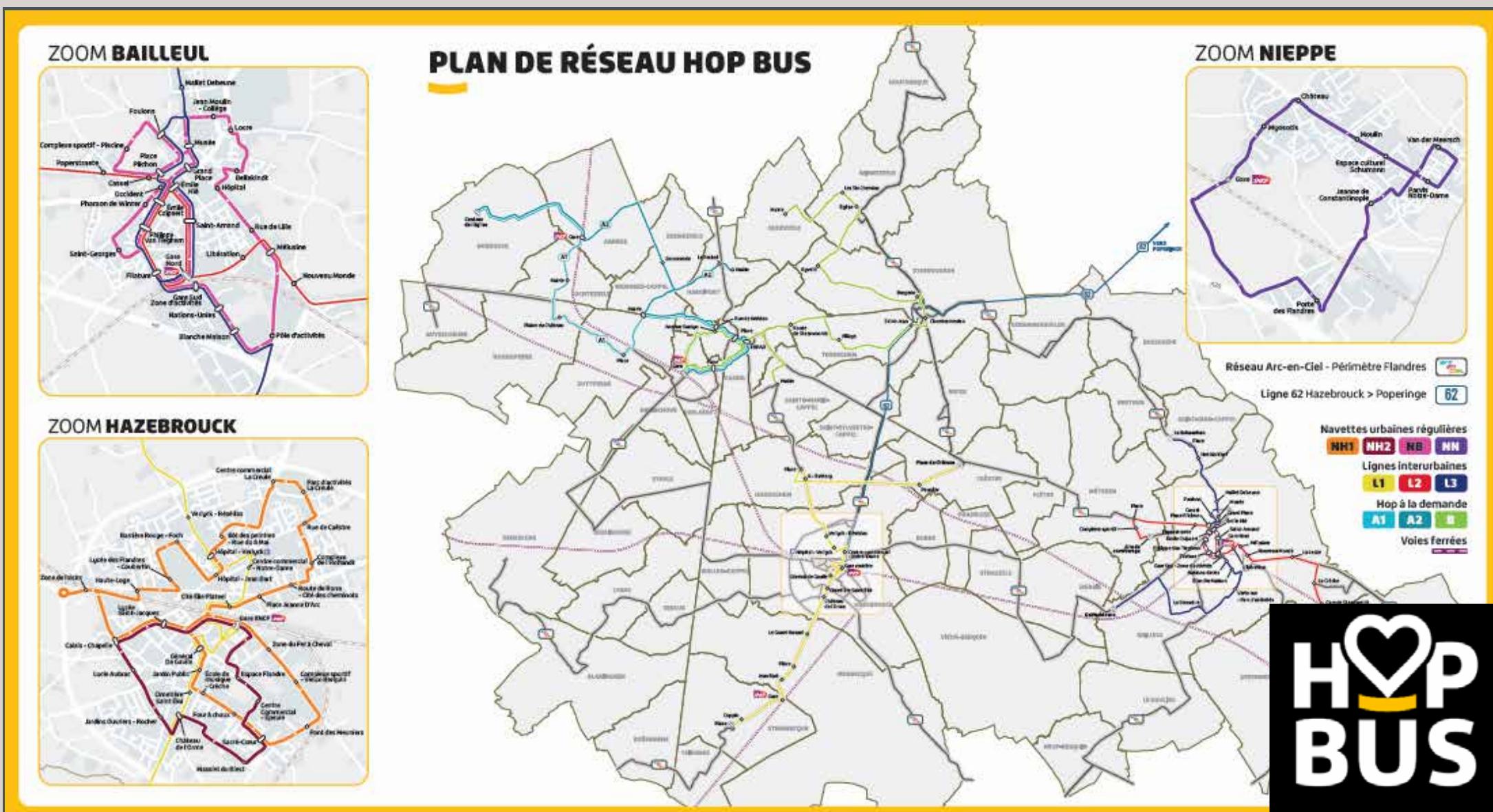


#### Migrations Domicile/Étude (tous modes confondus) journalières vers le territoire du SCoT Flandre Lys (Insee 2021)



## 5. MOBILITÉ

### LES RÉSULTATS



### Les initiatives pour développer les transports collectifs et encourager les énergies alternatives ont été grandement soutenues

Le SCoT Flandre et Lys est parcouru par 16 lignes de car interurbain, placé sous l'autorité régionale. Il s'agit des lignes : 901; 905; 906; 907; 908; 909; 910; 911; 912; 913; 926; 927; 928; 929; 930; 931. Depuis 2019, l'offre a été récemment renforcée par :

#### Les lignes de bus gratuites HOP BUS

- En 2025, la mise en service de nouvelles lignes de bus entièrement gratuites vise à faciliter les déplacements des usagers. Cette offre vient renforcer le réseau de transports collectifs, en complémentarité avec le réseau Arc-en-Ciel de la Région Hauts-de-France.
- Par ailleurs, la création en 2024, récente également d'un service de transport à la demande sur le secteur de la CCFL a pour objectif d'accroître la part modale des transports collectifs à l'échelle du territoire.

#### Une expérimentation d'une ligne transfrontalière Hazebrouck-Poperinge

- Une ligne transfrontalière a été mise en place en 2023 par l'exploitant belge "De Lijn". La ligne 62, relie Hazebrouck à Poperinge en desservant les communes de Saint-Sylvestre-Cappel et Steenvoorde côté français et Callicanes et Abele côté belge. D'abord prévu pour une expérimentation d'un an avec 12 allers-retours par jour, la ligne a été prolongée en 2025 et est passée à 14 allers-retours par jour.
- Cette expérimentation prendra fin en 2026 et ne sera pas renouvelée.

En parallèle, le nombre de bornes de recharge pour véhicules électriques a fortement augmenté, favorisant les énergies décarbonées (Territoire Énergie Flandre).

### C onclusion

Une disparité croissante de l'offre de mobilité se dessine entre les deux EPCI, traduisant des dynamiques différencierées en matière de desserte et d'accessibilité.

En matière d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), le territoire couvert par le SCoT se distingue clairement comme l'une des actions les plus avancées depuis l'adoption du document. Les communes équipées enregistrent une forte progression de l'usage de ces bornes, confirmant la montée en puissance de la mobilité électrique.

# 5. MOBILITÉ

## LES RÉSULTATS

### D**eux axes marqués par une progression des voyageurs grâce aux conditions de rabattement**

Sur le territoire du SCoT Flandre et Lys, seul Cœur de Flandre de Agglo dispose de gares sur son territoire, la **Communauté de Communes de Flandre Lys ne disposant que d'une ligne de chemin de fer destinée au fret.**

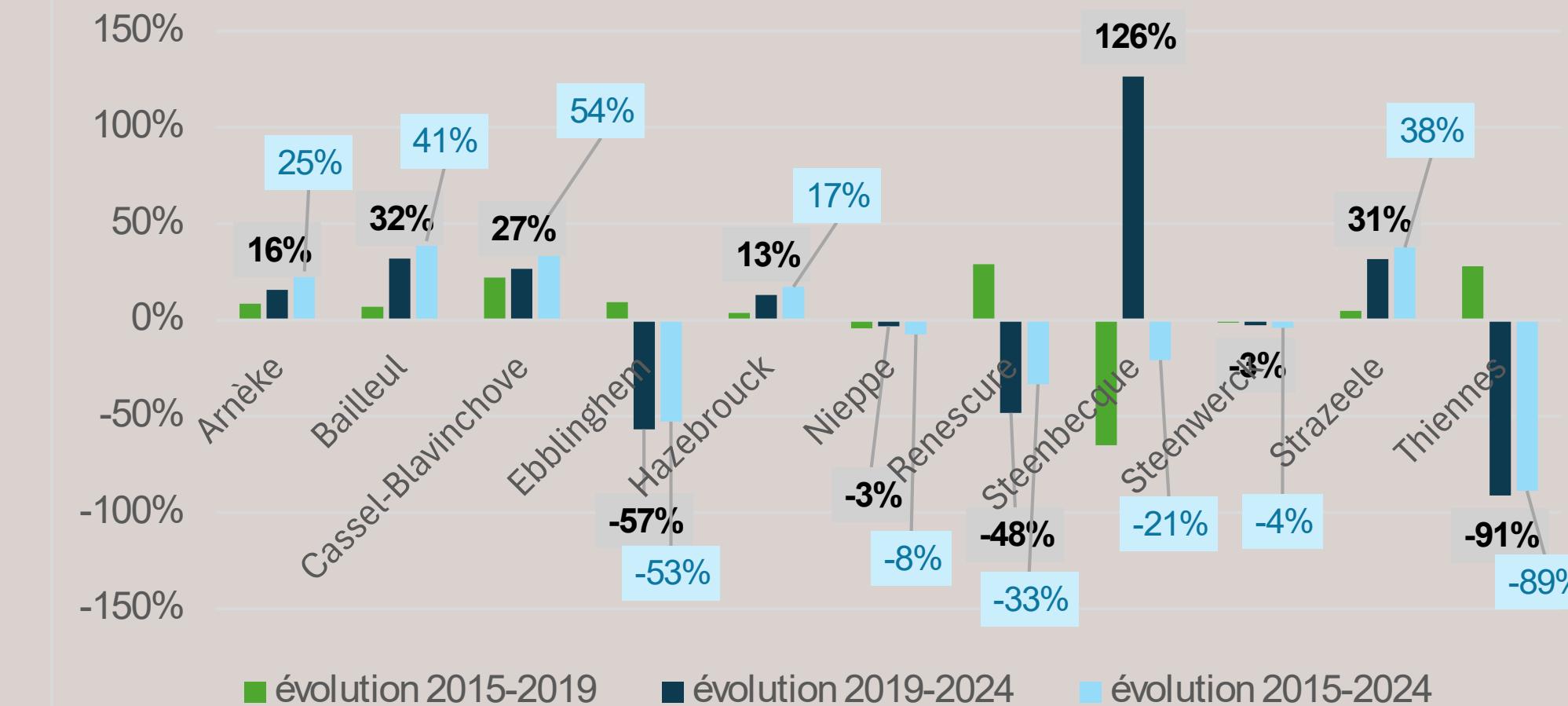
Pour l'analyse de l'évolution des montées et descentes dans les **11 gares du territoire**, les données transmises par la région seront étudiées sur la période 2015 – 2022. Les chemins de fer seront découpés en 4 axes après une analyse générale pour rendre l'étude plus fine. Ces axes seront Hazebrouck-Lille, Hazebrouck-Dunkerque, Hazebrouck-Béthune et Hazebrouck-Saint-Omer-Calais.

Hazebrouck occupant une position centrale dans le réseau régional, au centre d'une étoile permettant de relier de grandes villes structurantes de la région (Dunkerque et Calais sur la côte, Béthune et le bassin minier ainsi que la métropole lilloise). Du fait de sa position, la gare d'Hazebrouck se classe première des gares du SCoT en nombre de voyageurs en 2022 avec 1 718 996 voyageurs et une augmentation de 2% par rapport à 2015.

**Sur l'axe Hazebrouck-Lille** les gares de Bailleul, Nieppe, Steenwerck et Strazeele ont connu une augmentation moyenne de 2%. Plus précisément, Bailleul connaît la plus grande augmentation avec une augmentation de 10% par rapport à 2015 avec 1 050 990 voyageurs en 2022, Strazeele + 16% avec 55 022 voyageurs, Steenwerck +2% avec 50 022 voyageurs. Seule la gare de Nieppe régresse avec une chute de 17% et 66 872 voyageurs en 2022. La baisse de fréquentation de la gare de Nieppe s'explique par la proximité de la gare d'Armentières, dont la tarification TER spécifique rend le trajet moins coûteux pour les navetteurs vers la MEL via un abonnement Ilevia.

**Sur l'Axe Hazebrouck-Dunkerque**, les gares de Cassel-Bavinchove et d'Arnèke enregistrent une augmentation moyenne de 10%. La gare de Cassel-Bavinchove connaît une augmentation de 15% avec 115 188 voyageurs en 2022, la gare d'Arnèke connaît, elle, une augmentation plus modérée de 4% avec 122 187 voyageurs.

### Evolution de la fréquentation des gares du territoire SCoT Flandre et Lys



Source : SNCF open data, fréquentation annuelle 2015-2019-2024

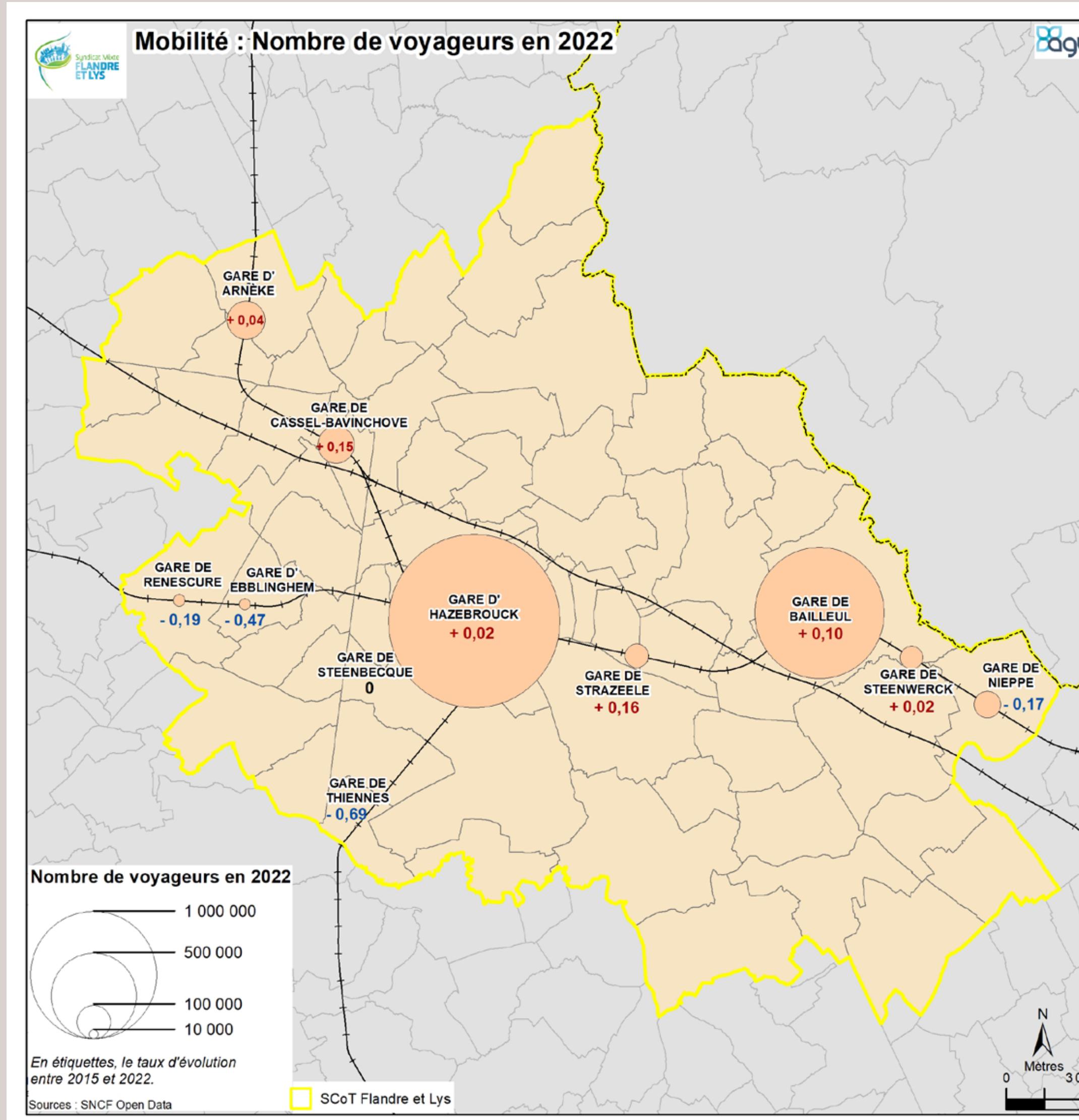
**Sur l'axe Hazebrouck-Saint-Omer-Calais**, les gares de Renescure et d'Ebbinghem enregistrent une baisse du nombre de voyageur de 33% en moyenne, avec respectivement -19% pour la gare de Renescure avec 16 953 voyageurs en 2022 et une chute importante de -47% pour la gare de d'Ebbinghem avec 13 896 voyageurs.

**Sur l'axe Hazebrouck-Béthune**, les gares de Steenbecque et de Thiennes enregistrent une baisse moyenne de 35%, avec une disparité importante. La gare de Thiennes connaît une chute importante du nombre de voyageur, la plus grosse des gares du SCoT, avec -69%.

Globalement, **les gares du SCoT Flandre et Lys perdent en moyenne 9% de voyageurs par rapport à 2015**. Cependant, les axes Hazebrouck-Saint-Omer-Calais et Hazebrouck-Béthune concentrent l'essentiel des diminutions. A l'inverse, sur l'axe Lille-Dunkerque (passant par Hazebrouck) connaît lui une nette augmentation de la fréquentation.

## 5. MOBILITÉ

### LES RÉSULTATS



Les gares du territoire enregistrent une hausse significative de leur fréquentation, en particulier dans les communes identifiées comme pôles urbains et pôles principaux.

La gare de d'Hazebrouck a connu un développement considérable au cours des dernières années. **D'importants aménagements y ont été réalisés** : requalification du parvis, création d'un vaste espace public et aménagement d'un pôle d'échanges multimodal incluant une gare routière attenante. Ces interventions ont facilité le report modal, grâce à la création d'espaces de stationnement et à l'ouverture d'une nouvelle passerelle améliorant l'accessibilité des deux côtés de la gare.

À Hazebrouck, la position stratégique de la commune au sein du réseau ferroviaire régional s'est trouvée renforcée, tout comme l'intermodalité avec le train. Aujourd'hui, deux tiers des habitants de Cœur de Flandre agglo résident à moins de dix minutes à vélo d'une gare, témoignant d'une bonne accessibilité au réseau ferroviaire.

En revanche, **l'absence de gare en CCFL accentue la disparité de l'offre ferroviaire entre les deux EPCI**.

Enfin, **l'articulation entre la production de logements et la desserte en transports** apparaît globalement bien intégrée et mise en œuvre. Les OAP du PLUi-H de Cœur de Flandre agglo prévoient en effet une densification accrue dans les secteurs bien desservis, tandis que les projets d'aménagement et de renouvellement urbain se concentrent également sur ces zones stratégiques.

### C onclusion

L'usage de la voiture reste en augmentation, tandis que le développement des transports collectifs constitue un axe fort, avec un développement du service ainsi que la promotion des énergies décarbonées. Par ailleurs, on constate une progression du nombre de voyageurs sur l'axe ferroviaire, favorisée par de meilleures conditions de rabattement.



# 6. ENVIRONNEMENT

## Q CE QUE DIT LE SCOT

L'objectif fixé par le PADD est de poursuivre les démarches en faveur de la reconquête de la biodiversité notamment en faveur de la qualité écologique du réseau de becques et la préservation des zones humides dans le respect des orientations du SDAGE et des différents SAGE couvrant le territoire. La poursuite des actions en faveur de la création des mares et le maintien de la trame bocagère participeront également aux objectifs de reconquête écologiques du territoire.

Pour y parvenir, le DOO stipule

- Orientation 12 : Accentuer les démarches en faveur de la reconquête de biodiversité
- Orientation 13 : prendre en compte les spécificités paysagères des différentes entités de la Flandre et Lys

## EVALUATION DU NIVEAU D'ATTEINTE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUE

Orientation	Non atteint	En voie d'atteinte	Atteint	Dépassé
OBJECTIF 12.1 Eviter l'urbanisation dans les zones naturelles écologiques floristiques et Faunistiques de type 1 (ZNIEFF de type 1)				
OBJECTIF 12.2 préserver la qualité des lisières de la forêt de Nieppe				
OBJECTIF 12.3 assurer la protection des zones humides				
OBJECTIF 12.4 Valoriser la trame bocagère et les différents éléments concourant à la trame verte et bleue				
OBJECTIF 11.5 Garantir la qualité des eaux superficielles				
OBJECTIF 11.6 Assurer la gestion économique et durable de la ressource en eau				
ORIENTATION 13 Prendre en compte les spécificités paysagères des différentes entités de Flandre et Lys				Non mesuré

+11

hectares de ZNIEFF de type 1  
artificialisés selon l'OCS2D 2021  
comparativement à 2015

## CHIFFRES CLÉS

Un total de

**2 893**

mares restaurées et/ou créées dans le cadre des actions de Coeur de Flandre aggro

1 mise à jour d'une Trame Verte et Bleue

+5%

de volume d'eau potable consommés entre 2019 et 2023 par le domestique (SIDEN-SIAN)

## INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution des surfaces urbanisées en ZNIEFF de type 1.
- Suivi de la protection des zones humides.
- Actions de reconquête de la biodiversité (plantations de haies, création de mares).
- Evolution de la qualité des eaux de surface.
- Suivi des projets/Orientations d'Aménagement et de Programmation.
- Evolution de la taille moyenne des parcelles aménagées.

BILAN DU SCOT FLANDRE ET LYS

## 6. ENVIRONNEMENT

### LES RÉSULTATS

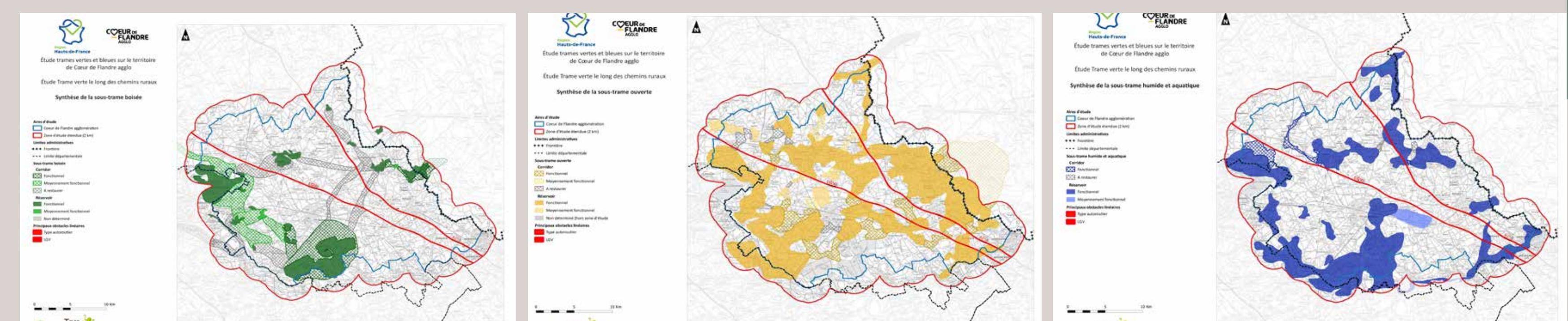
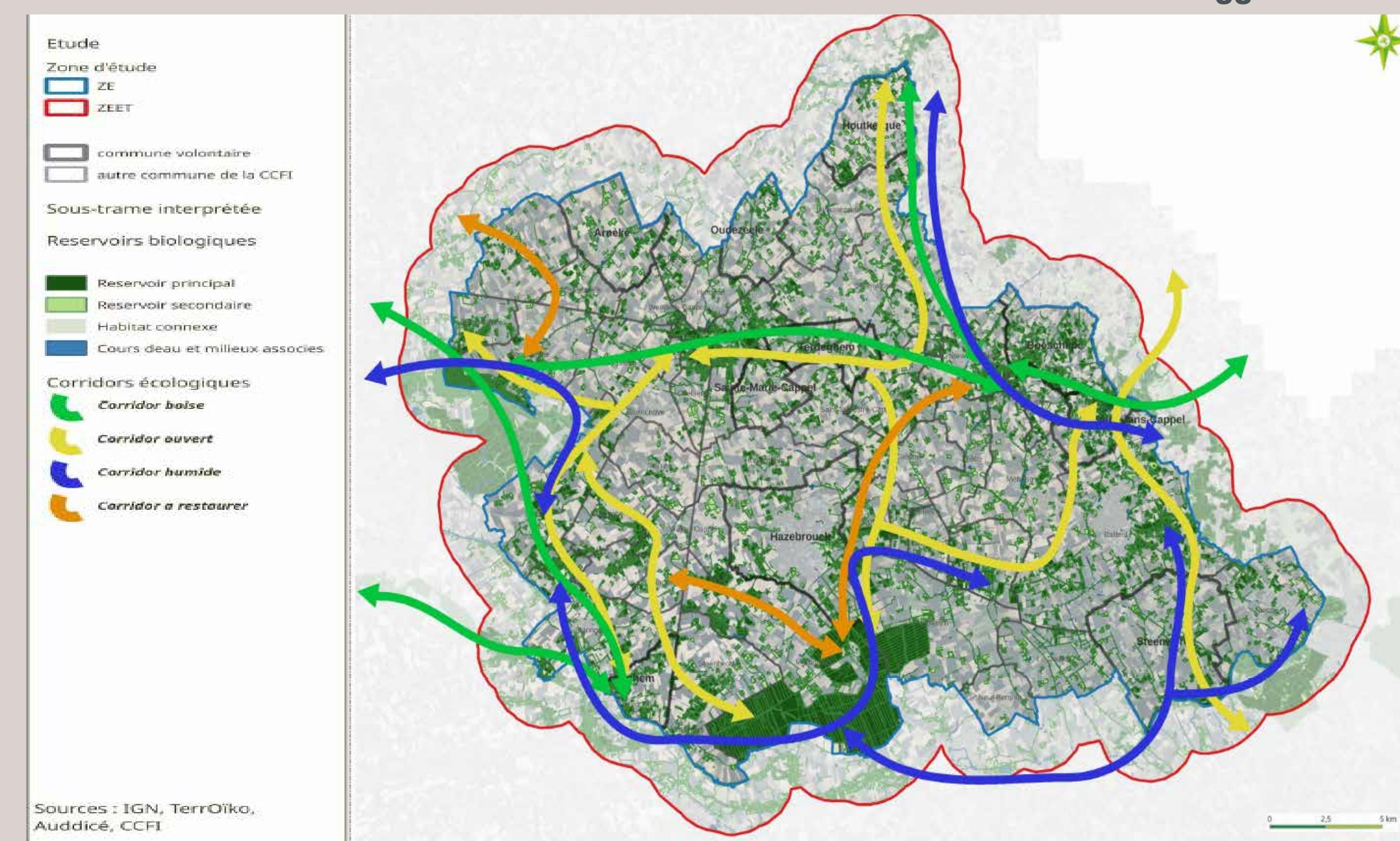
#### Une bonne valorisation des éléments concourant à la trame verte et bleue

Au sein des documents de planifications, seule Cœur de Flandre agglo dans sa démarche de révision du PLUi-H approuvé en 2020 intègre les éléments de TVB dans son document de planification.

A l'échelle des PLU communaux en Flandre Lys, l'identification des éléments de TVB restes très limités.

- En 2023, Cœur de Flandre agglo a engagé un travail d'élaboration de cartographies de la trame verte et bleue (TVB). Cette démarche permet d'identifier les différentes composantes du territoire en matière de biodiversité, à savoir la sous-trame boisée, la sous-trame ouverte et la sous-trame humide, afin de mieux planifier et préserver les continuités écologiques.
- Le territoire de CCFL présente une faible mobilisation pour la biodiversité et les continuités écologiques, avec peu d'actions concrètes à ce jour.

Dans le cadre du renforcement de la trame écologique, le département du Nord a lancé le projet Interreg « ClimaMONTS » (avril 2024 – mars 2028), visant à **consolider la trame écologique des Monts de Flandre**. Ce projet s'accompagne de nombreuses actions de sensibilisation et d'animation autour de la biodiversité, destinées à former et impliquer les habitants ainsi que le public scolaire.



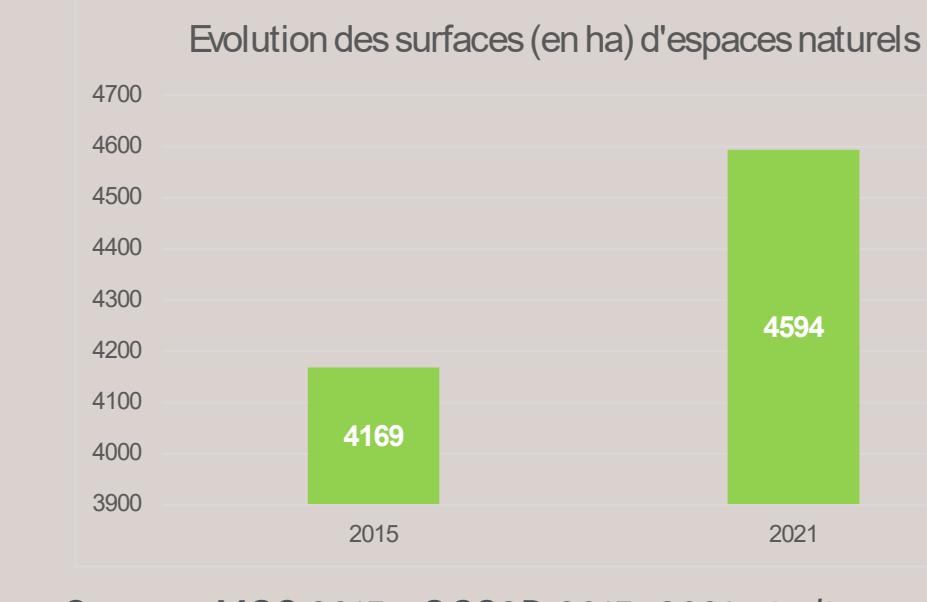
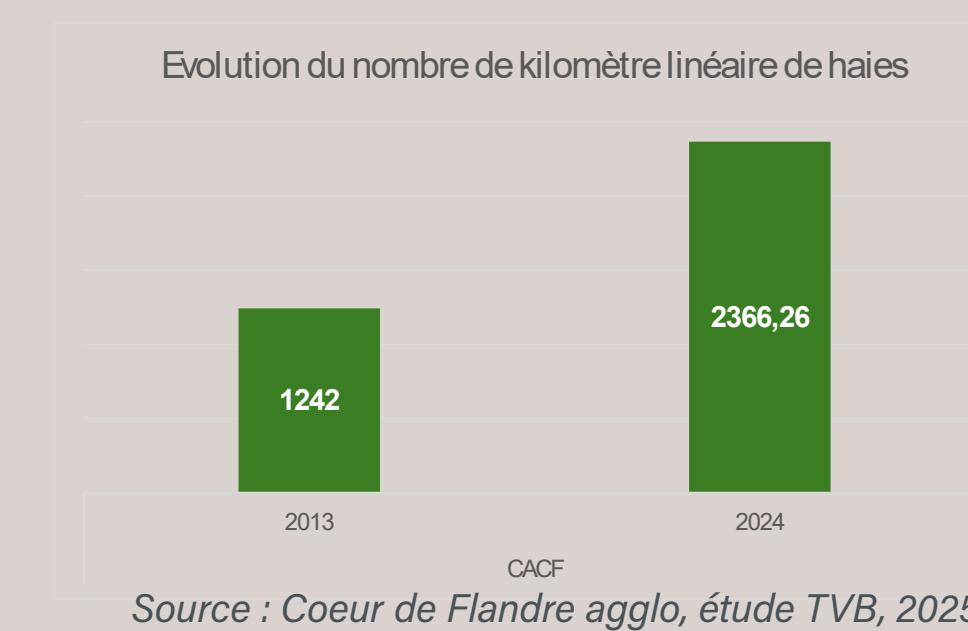
# 6. ENVIRONNEMENT

## LES RÉSULTATS

### Des actions de reconquête de la biodiversité significatives mais encore limitées

Par ailleurs, l'opération « **Reboise ta Flandre** », initiée en 2021, contribue à enrichir la trame verte du territoire grâce à des actions citoyennes de plantation et de reboisement, renforçant ainsi les surfaces boisées et la résilience écologique du territoire.

Enfin, des **initiatives visant à encourager la gestion intégrée et durable des eaux pluviales** ont été mises en place, notamment via un dispositif d'aide à la récupération des eaux de pluie, contribuant à la fois à la protection des milieux naturels et à la prévention des risques liés aux inondations.



2 893 MARES

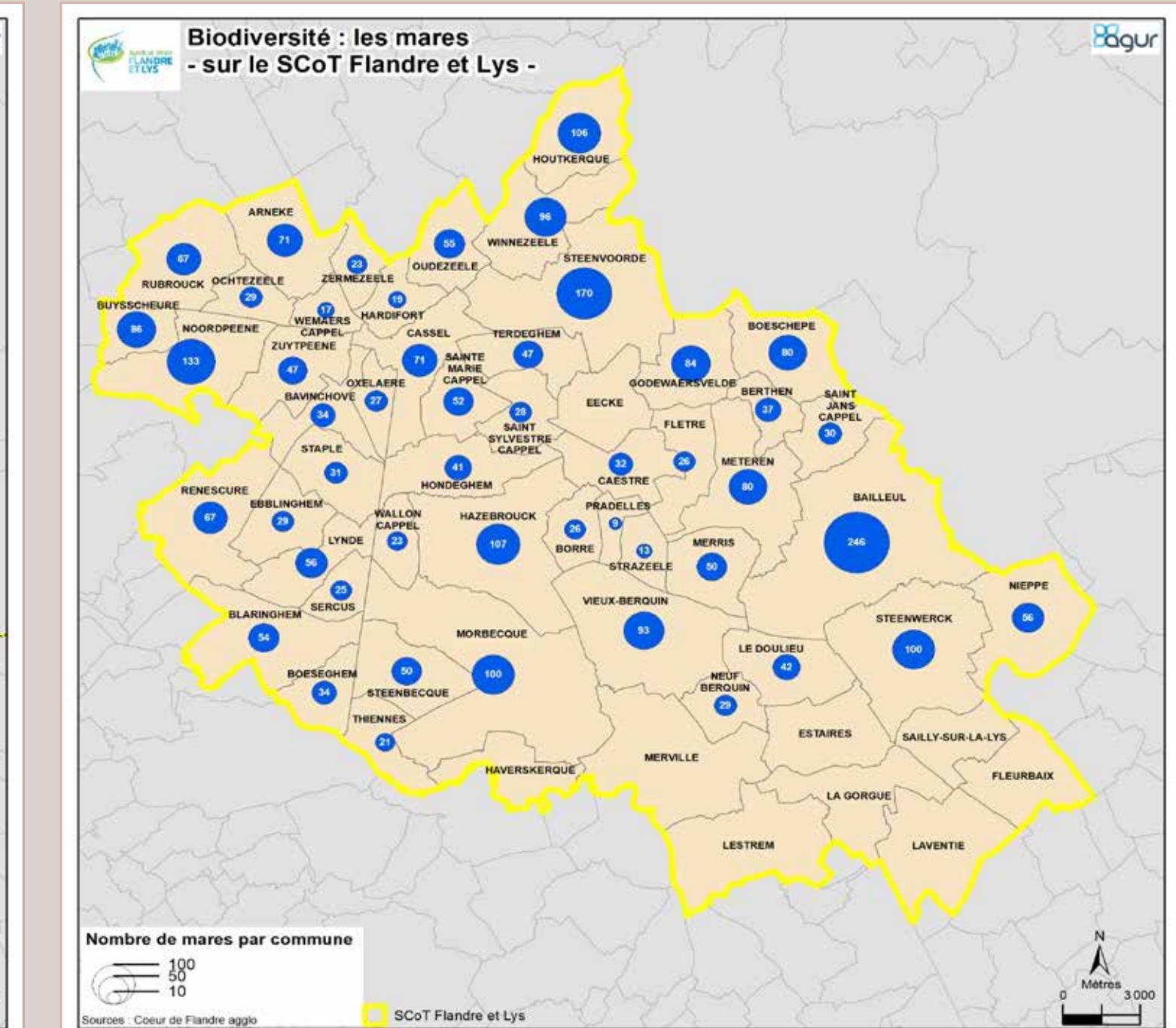
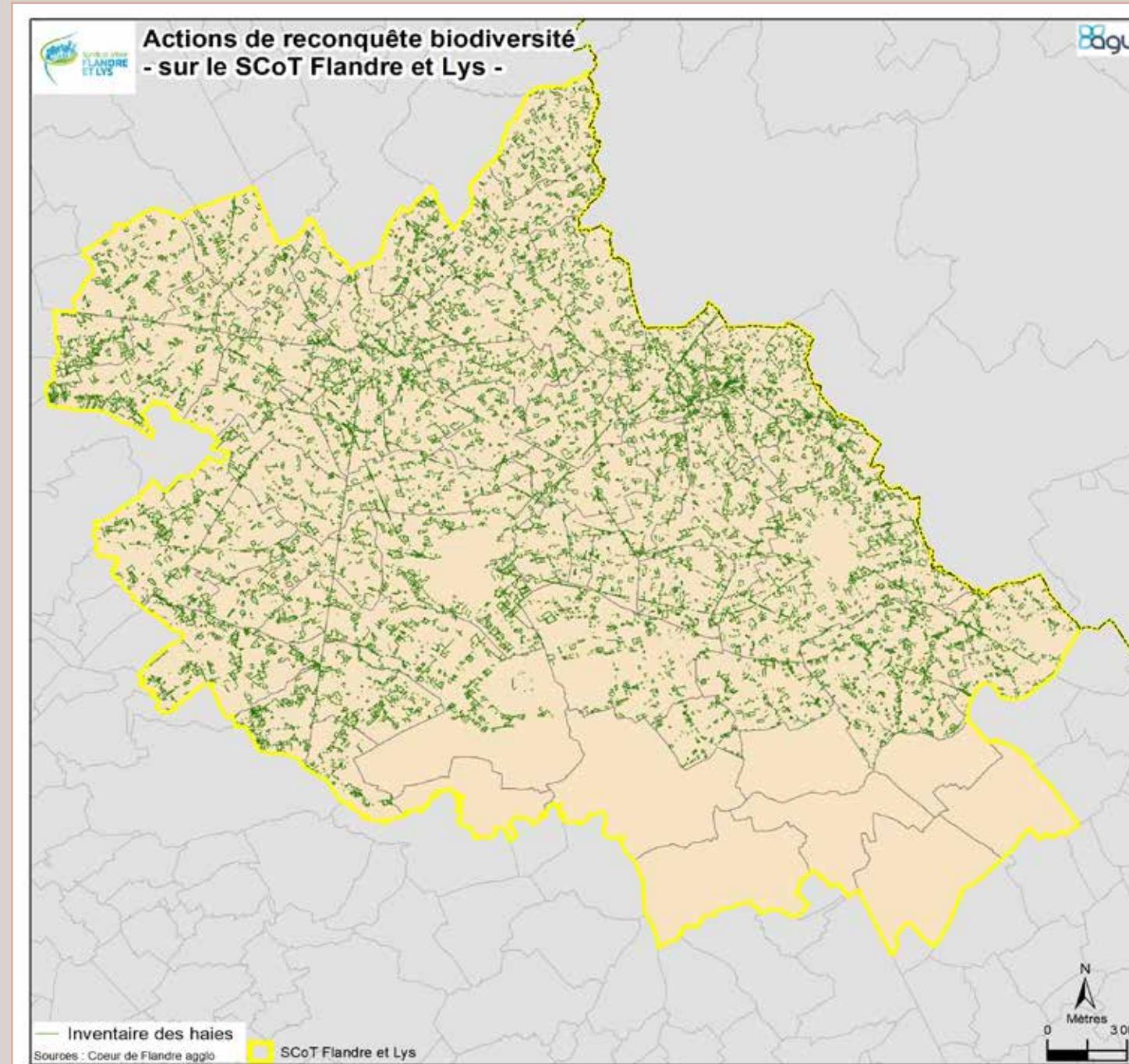
Source : Coeur de Flandre agglo,  
dispositif d'entretien ou de création  
de mares

### L'intégration des zones humides classifiés par les SAGE à prévoir

La révision du SDAGE 2022-2027 et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme ont permis d'affiner la classification des zones humides, démarche à poursuivre afin de renforcer la protection de ces milieux. Parallèlement, le **lancement de la révision des SAGE** prévoit également de classer les zones humides, avec des travaux à venir sur l'Yser, tandis que l'Audomarois et la Lys sont déjà pris en compte.

	SAGE de la lys	SAGE de l'Yser	SAGE de l'Audomarois
NB DE COMMUNES DU PÉRIMÈTRE FLANDRE ET LYS	20 communes	34 communes	4 communes
DATE D'APPROBATION	20/09/2019	30/11/2016	Adopté en mars 2025 - procédure administrative en cours
ZONE HUMIDES RÉPERTORIÉES	Zones humides agricole : moins de 1 ha Zones humides à préserver : 2 834 ha Zone humides à restaurer : 410 ha	28 zones humides sans classification	ZHIEP : 20.7 ha

Source : Syndicats en charge des SAGEs, USAN, SYMSAGEL, SmageAa



# 6. ENVIRONNEMENT

## LES RÉSULTATS

### **Une détérioration de la qualité des eaux superficielles.**

**Selon le SDAGE 2022-2027**, l'état écologique des masses d'eau de surface se détériore que ce soit sur l'état écologique ou l'état chimique.

- État écologique : détérioration.
- État chimique 100% : mauvais (2017).
- L'état écologique d'une masse d'eau de surface (rivière, zone humide, etc.) permet d'évaluer la santé des écosystèmes aquatiques.
- Seule la Lys canalisée du nœud d'Aire à l'écluse n°4 Merville Aval présentait un bon état écologique (2015) et chimique (2011).

#### **Zoom sur l'Yser**

Le bassin de l'Yser recouvre 31,8 % du périmètre du SCoT. Depuis 2015, deux campagnes de mesures ont été menée par le SAGE de l'Yser : 2017-2019/2022-2024.

Les résultats révèlent que la totalité du territoire du SAGE Yser est sous pressions liée aux nitrates avec des dépassements de seuils en hiver liés à la pluviométrie et pour un certain nombre à de l'érosion agricole.

Sur la partie est du bassin de l'Yser , on relève une qualité écologique moyenne à mauvaise pour le phosphore avec des dépassements de seuils en été particulièrement sur l'Ey Becque et la Vleter Becque. Les valeurs de DB05 et de carbone organique sur ces affluents laissent supposer des rejets en provenance de stations d'épuration.

Par ailleurs des dépassements des seuils de qualité pour les chlorures sur l'Ey Becque en été, ont été relevés et sont essentiellement reliés aux activités industrielles de l'agroalimentaire sur le secteur.

### **Vers de nouveaux objectifs : les objectifs de qualité chimique et écologique des cours d'eau renouvelés selon le SDAGE 2022-2027**

N°	NOM MASSE D'EAU	OBJEC-TIFS ÉTAT ÉCOLOGIQUE	OBJECTIFS ÉTAT CHIMIQUE SANS SUBST. UBIQUISTE	OBJECTIFS ÉTAT CHIMIQUE	ETAT OU POTENTIEL ÉCOLOGIQUE	OBJECTIFS D'ÉTAT ÉCOLOGIQUE
FRAR01	AA CANALISÉE DE CONFLUENCE AVEC LE CANAL DE NEUFOSSÉ À LA CONFLUENCE AVEC LE CANAL DE LA HAUTE COLME	OMS	2027	2033	BON POTENTIEL ÉCOLOGIQUE	BON POTENTIEL ÉCOLOGIQUE 2021
FRAR 09	CANAL D'HAZEBROUCK	OMS	BON ÉTAT CHIMIQUE 2015	2033	ETAT ÉCOLOGIQUE MÉDIOCRE	OBJECTIF ÉCOLOGIQUE MOINS STRICT 2027
FRAR 22	GRANDE BECQUE	OMS	BON ÉTAT CHIMIQUE 2021	2033	MAUVAIS ÉTAT ÉCOLOGIQUE	OBJECTIF ÉCOLOGIQUE MOINS STRICT 2027
FRAR 31	LYS CANALISÉE DE L'ÉCLUSE N° 4 MERVILLE AVAL À LA CONFLUENCE AVEC LE CANAL DE LA DEULE	OMS	BON ÉTAT CHIMIQUE 2015	2033	MAUVAIS ÉTAT ÉCOLOGIQUE	OBJECTIF ÉCOLOGIQUE MOINS STRICT 2027
FRAR 33	LYS CANALISÉE DU NOEUD D'AIRE A L'ÉCLUSE N° 4 MERVILLE AVAL	OMS	BON ÉTAT CHIMIQUE 2015	2033	ETAT ÉCOLOGIQUE MÉDIOCRE	OBJECTIF ÉCOLOGIQUE MOINS STRICT 2027
FRAR 36	LYS RIVIÈRE	2027	BON ÉTAT CHIMIQUE 2015	2033	BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE	BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE 2015
FRAR63	YSER	OMS	BON ÉTAT CHIMIQUE 2027	2033	MAUVAIS ÉTAT ÉCOLOGIQUE	OBJECTIF ÉCOLOGIQUE MOINS STRICT 2027

Source : SDAGE 2022-2027

# 6. ENVIRONNEMENT

## LES RÉSULTATS

### Vers une intensification des quantités consommées en eau potable

Le territoire ne dispose d'aucun prélèvement en eaux souterraines néanmoins on constate :

- une intensification des prélèvements et une détérioration de la qualité de l'eau,
- une gestion peu durable de l'eau dans le secteur économique, avec un risque de tensions ou de conflits d'usage en raison de la forte présence des filières brassicole et agro-industrielle.

Ainsi, l'objectif du SCoT visant à poursuivre et amplifier une gestion économe de la ressource en eau n'a pas été atteint.

Plus de la moitié des volumes prélevés d'eau potables consommés, sont destinés à un usage domestique (2023).

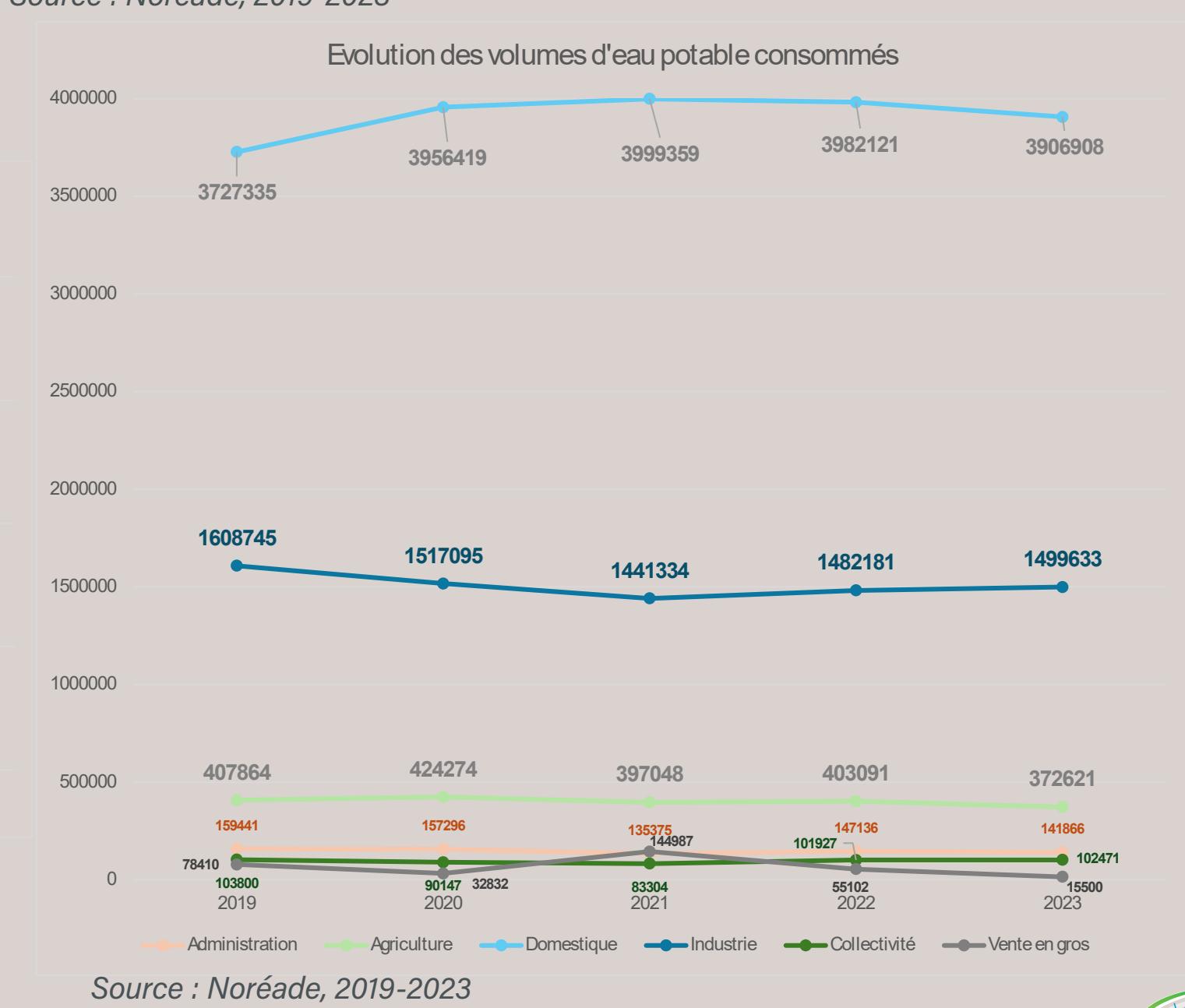
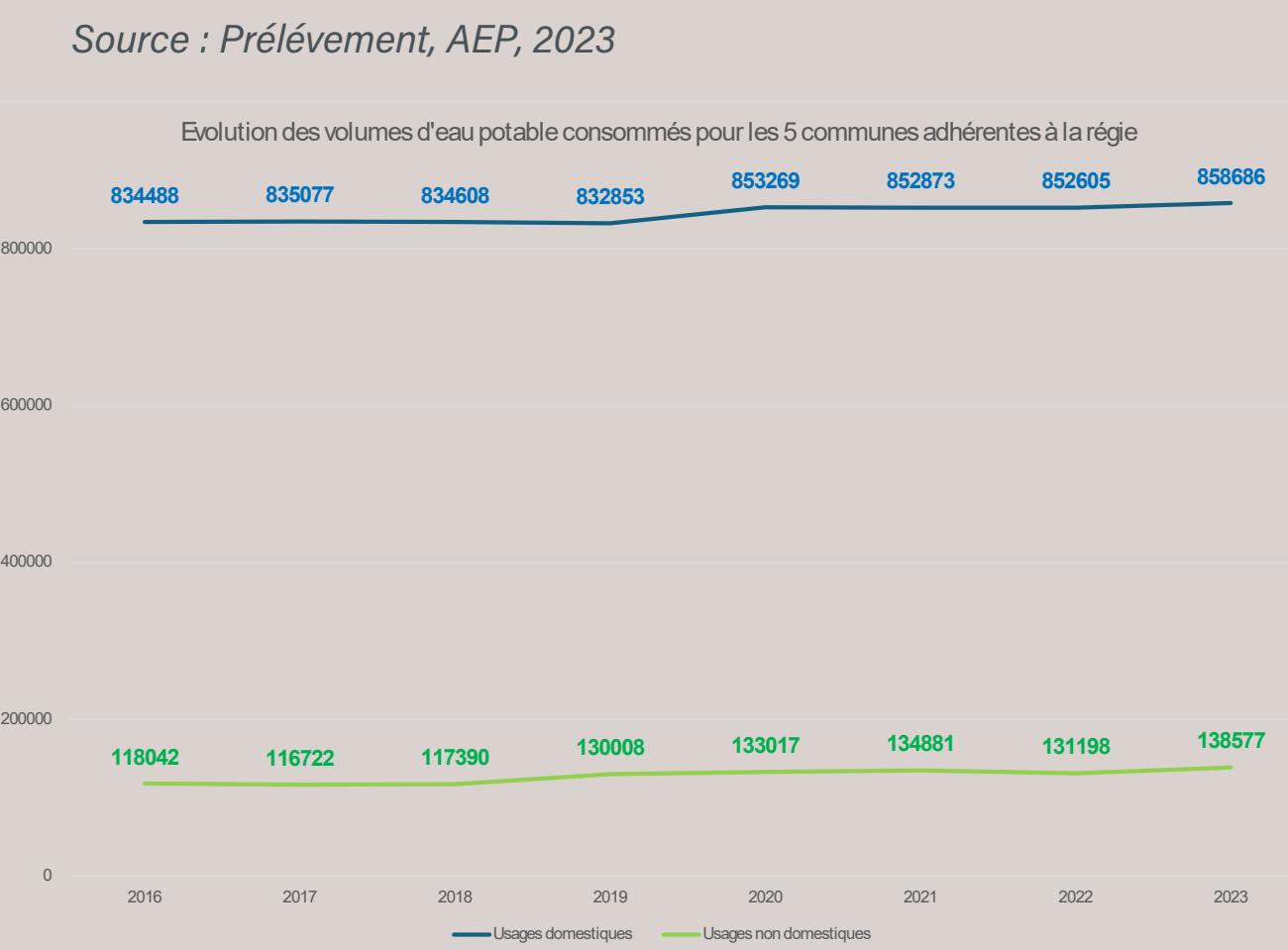
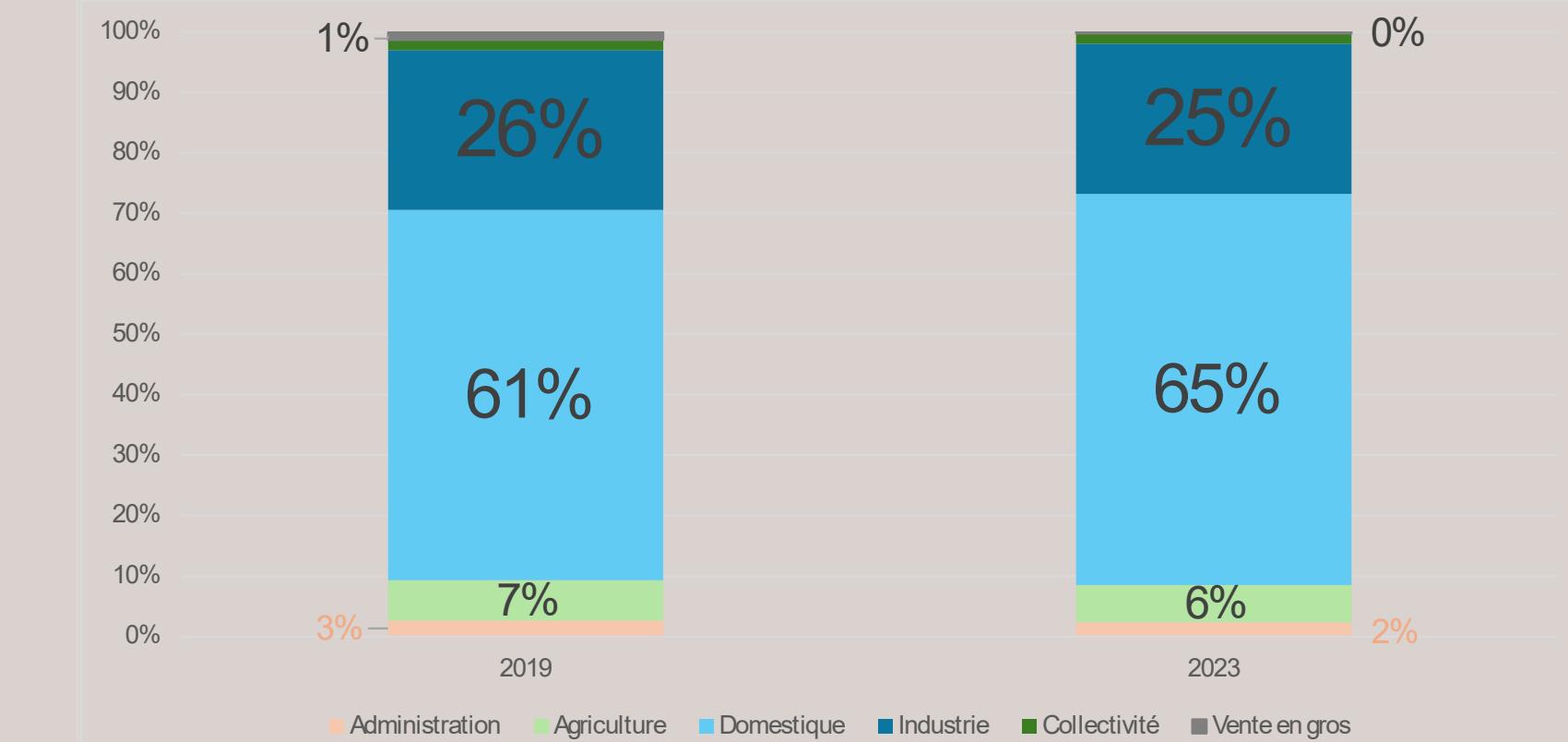
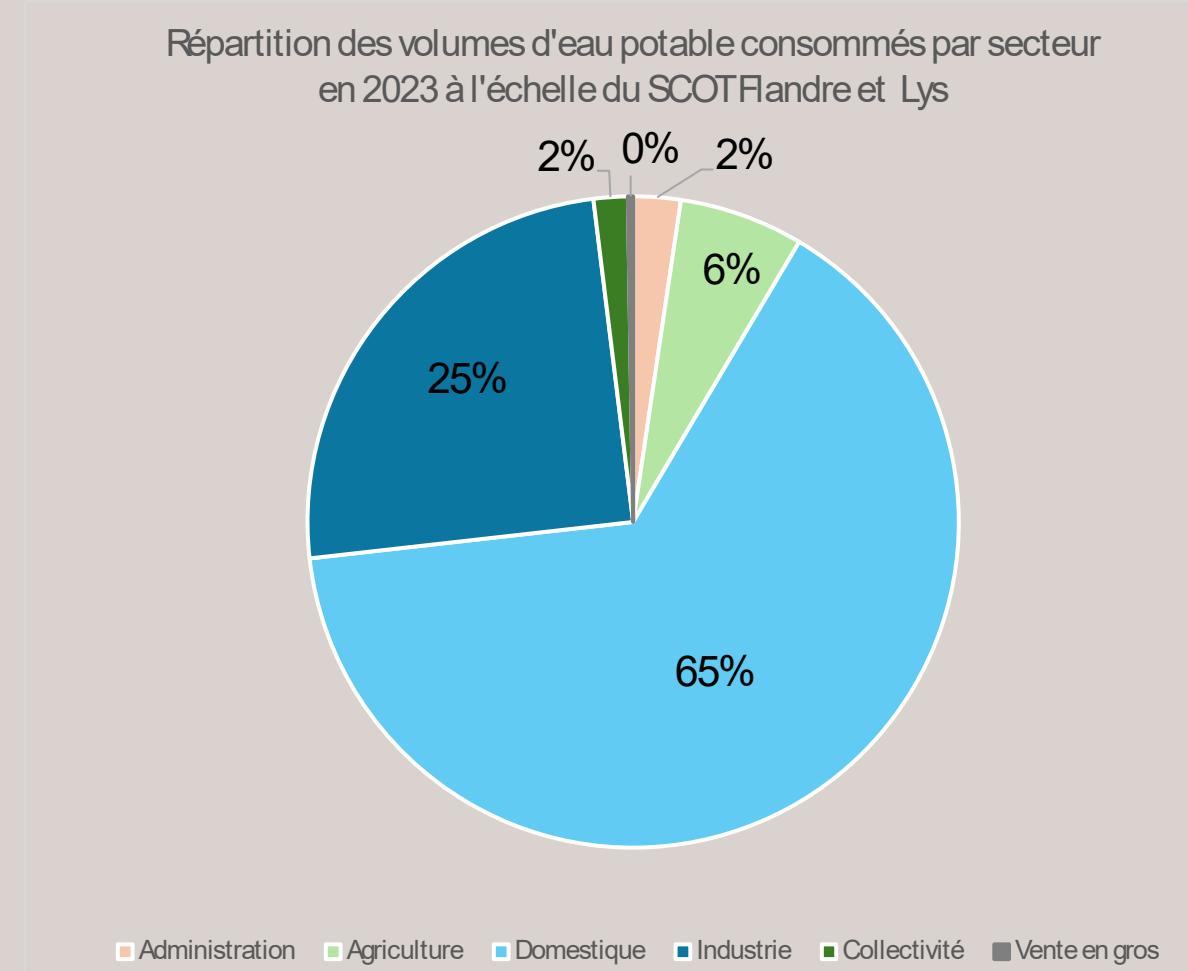
- **L'évolution de la consommation d'eau potable** des communes adhérentes au SIDEN-SIAN : 6 038 999 m<sup>3</sup> consommés en 2023, soit seulement une réduction de -1% depuis 2019.
- Entre 2023 et 2019, les **volumes d'eau potable consommés destiné à l'usage domestique a augmenté de 5%**.

**Près de deux tiers (65 %) des volumes d'eau potable consommés sont destinés à un usage domestique, tandis qu'un quart (25 %) est utilisé par le secteur industriel.** Entre 2019 et 2023, la hausse globale de la consommation d'eau potable est principalement portée par l'augmentation des usages résidentiels, qui constituent la part la plus importante des volumes consommés. Les autres secteurs, comme l'administration, l'agriculture ou la collectivité, restent minoritaires dans la répartition totale.

N.B : L'agglomération Cœur de Flandre est adhérente au SIDEN-SIAN en représentation substitution pour la totalité de son territoire hormis la ville d'Hazebrouck pour l'eau potable, qui elle, dépend de la régie des eaux d'Hazebrouck. La Régie des Eaux d'Hazebrouck ne dessert pas en eau potable uniquement sa commune mais également Morbecque (59190), Witters (62120), Aire-sur-la-Lys (62120) avec le hameau du Widdebrouck (62120) et Steenbecque (59189).

Sur la période 2016-2023, tandis que les volumes d'eau potable consommés pour un usage domestique ont très légèrement augmenté (+ 2,2%), les volumes dédiés pour les usages non domestiques ont davantage progressé (+ 14,2%)

### Volumes d'eau potable consommés entre 2019 et 2023 à l'échelle du SCOT



BILAN DU SCOT FLANDRE ET LYS

## 6. ENVIRONNEMENT

### LES RÉSULTATS

#### Vers une intensification des quantités prélevées de la ressource en eau

Le territoire ne dispose d'aucun prélèvement en eaux souterraines néanmoins on constate :

- une intensification des prélèvements et une détérioration de la qualité de l'eau,
- une gestion peu durable de l'eau dans le secteur économique, avec un risque de tensions ou de conflits d'usage en raison de la forte présence des filières brassicole et agro-industrielle.

Ainsi, l'objectif du SCoT visant à poursuivre et amplifier une gestion économe de la ressource en eau n'a pas été atteint.

Plus de la moitié des volumes prélevés d'eau douce, sont destinés à un usage industriel et autres activités économiques (2022).

- En 2022 : 32 points de captage d'eau non potable pour un volume prélevé de 13 437 milliers de m<sup>3</sup> : 8 % pour l'irrigation agricole et 92 % pour d'autres usages économiques.

Parmi les volumes prélevés en 2022 à usage agricole, 66 % proviennent des eaux de surface et 34 % des eaux souterraines, contre 53 % issus des eaux de surface en 2015. Ainsi, la part des prélèvements en eaux de surface est plus élevée qu'en 2015.

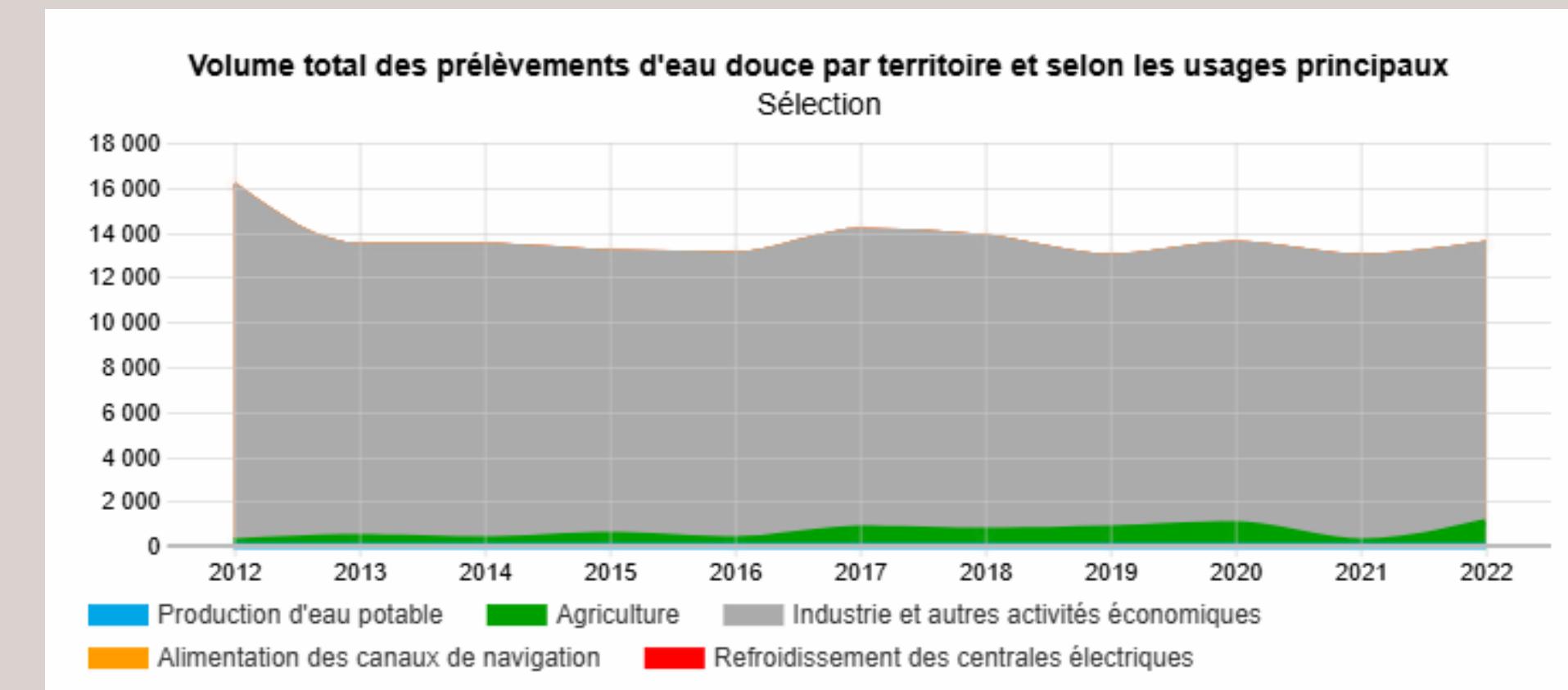
Concernant les volumes prélevés en 2022 à usage industriel, 99 % proviennent des eaux de surface, un niveau identique à celui observé en 2015.

#### Les suivides aires d'alimentation des captages et leur protection ne font l'objet d'aucune maîtrise à l'échelle territoriale, avec une forte dépendance vis-à-vis des territoires voisins

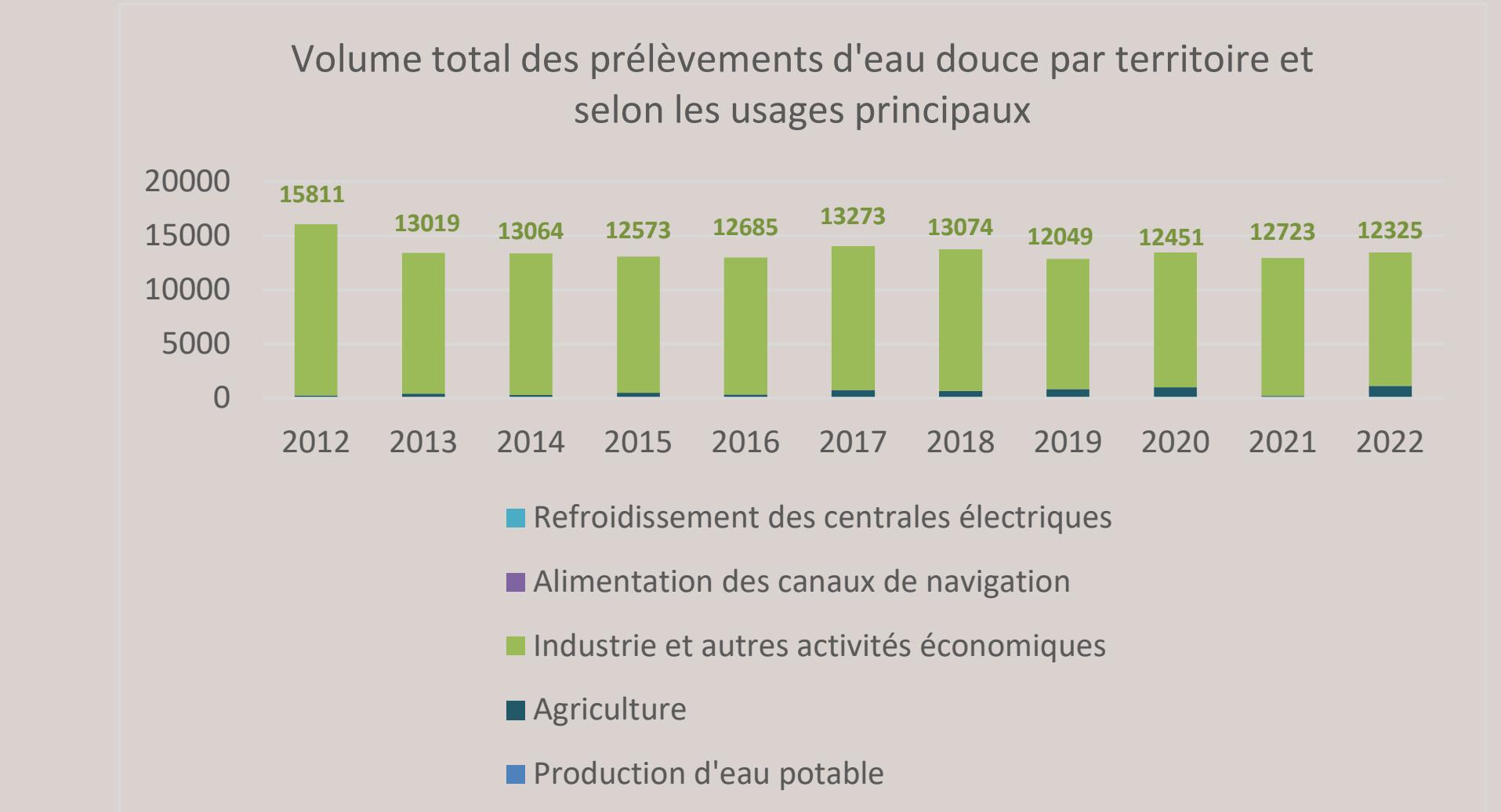
Entièrement dépendant des territoires voisins pour son approvisionnement en eau potable, le territoire reçoit presque la totalité de son eau à partir de captages externes : d'Heuringhem et de Blendecques (exploités par NOREADE) situés sur le Pays de Saint-Omer. 5,4 millions de m<sup>3</sup> d'eau y sont prélevés pour alimenter la CACF, la CCFL et la CC des Hauts de Flandre. Hazebrouck et Morbecque sont alimentés par les captages d'Aire-sur-la-Lys (sans interconnexion).

Par ailleurs, le développement des filières brassicole et agroalimentaire soulève des enjeux et des risques pour une gestion économe de la ressource en eau.

#### Volumes d'eau douce prélevés entre 2012 et 2022 à l'échelle du SCOT



Source : Agences de l'eau, Office français de la biodiversité (OFB), Banque nationale des prélèvements



Source : Agences de l'eau, Office français de la biodiversité (OFB), Banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE). Traitements : SDES, 2025

## 6. ENVIRONNEMENT

### LES RÉSULTATS

#### Des initiatives visant à relancer le recyclage de l'eau, bien que restreintes dans leur portée

Des aides à l'installation de récupérateur d'eau de pluie, depuis 2022 en Cœur de Flandre agglo mais également en CCFL. En Coeur de Flandre agglo, en 2023, 32 dossiers ont bénéficié d'une aide, représentant une capacité de stockage minimale de 160 000 litres.

La CCFL aide les usagers qui implantent chez eux des petites cuves à eau servant essentiellement à l'arrosage des jardins (cuves aériennes de capacité inférieure à 2 m<sup>3</sup>). La subvention de la CCFL est de 50 % du prix d'achat dans une limite maximale de 100 euros.

Cœur de Flandre agglo propose une aide financière à destination des habitants du territoire pour l'acquisition, l'installation ou la rénovation de récupérateurs et cuves d'eau de pluie raccordés au réseau domestique. Par cette aide, l'intercommunalité s'engage en faveur de la préservation de la ressource en eau. Le montant de l'aide est fixé à 50% du montant TTC avec un plafond de 2000 € par foyer pour les logements existants et de 1000 € pour les logements neufs.

#### Assainissement

Concernant l'assainissement, une nouvelle STEP a été construite à Ebblinghem et Sercus (2024). Cependant, sur les 32 stations d'épuration du territoire, 5 ont atteint leur capacité maximale, soulignant la nécessité de renforcer les infrastructures existantes.



Source photos : SMFL

#### C onclusion

Sila trame verte et bleue est globalement bien valorisée, la pression sur les milieux humides demeure préoccupante. La détérioration de leur qualité souligne la nécessité de mesures de gestion et de planification plus cohérentes pour concilier préservation des milieux et développement territorial.

Le SCoT, en tant que document d'urbanisme, a longtemps été essentiellement centré sur la question des besoins, sans se préoccuper suffisamment de la disponibilité des ressources, notamment de l'eau potable.

Il devient donc nécessaire de poser explicitement la question de la disponibilité en eau pour garantir un développement du territoire à la fois cohérent et durable. Les ressources demeurent préoccupantes. L'augmentation des besoins en eau est en inadéquation avec la disponibilité de la ressource.

L'intensification des prélèvements souligne la nécessité de mesures de gestion et de planification plus cohérentes pour concilier préservation de la ressource et développement territorial.



# 7. RISQUES

## Q CE QUE DIT LE SCOT

L'objectif fixé par le PADD est d'innover dans l'aménagement du territoire en intégrant les nouveaux contextes numériques et énergétique en repensant les projets d'aménagement et notamment en intégrant dans les projets la gestion des risques et nuisances de toutes natures.

La conception des projets urbains devra intégrer comme principe préalable d'éviter l'exposition des populations aux risques et pollutions afin de garantir la sécurité des biens et des personnes.

Par ailleurs, les politiques d'aménagement du territoire devront globalement garantir l'amélioration de la qualité des eaux de surface et la disponibilité de la ressource en eau potable du territoire ou des territoires voisins.

Pour y parvenir, le DOO stipule

- Orientation 11 : assurer l'adaptation du territoire dans un contexte de changement climatique : mieux anticiper la gestion des risques et préserver la ressource en eau.

## EVALUATION DU NIVEAU D'ATTEINTE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUE

Orientation	Non atteint	En voie d'atteinte	Atteint	Dépassé
Objectif 11.1 : Intégrer les risques d'inondation et de ruissellement dans la définition des projets d'aménagement				
Objectif 11.2 : Préserver les éléments de patrimoine naturel et poursuivre les actions de prévention des risques d'inondation				
Objectif 11.3 : Accroître la connaissance du risque de mouvement de terrain				Non mesuré
Objectif 11.4 : Eviter l'exposition des populations aux risques technologiques et nuisances				

## CHIFFRES CLÉS

4

PPRi effectif sur le territoire

3

Un total de

événements majeurs  
d'inondations depuis 2019

La forte progression du  
nombre de CATNAT

+282

arrêtés CATNAT communaux  
depuis 2019

1

ZEC en phase travaux

1

ouvrage d'expansion des crues exemplaire  
réalisé et inauguré en 2023 (Etang des 4  
fils Aymond)

## INDICATEURS DE SUIVI

- Suivi des PPR.
- Suivi de la protection des zones naturelles d'expansion de crues.
- Suivi des aires d'alimentations des captages et des périmètres de protection des captages.
- Evolution des arrêtés de catastrophes naturelles, zones inondées constatées.

# 7. RISQUES

## LES RÉSULTATS

**Une prise en compte correcte du risque d'inondation dans les documents de planification, mais une intensification notable des aléas**

### Des PPRI effectifs

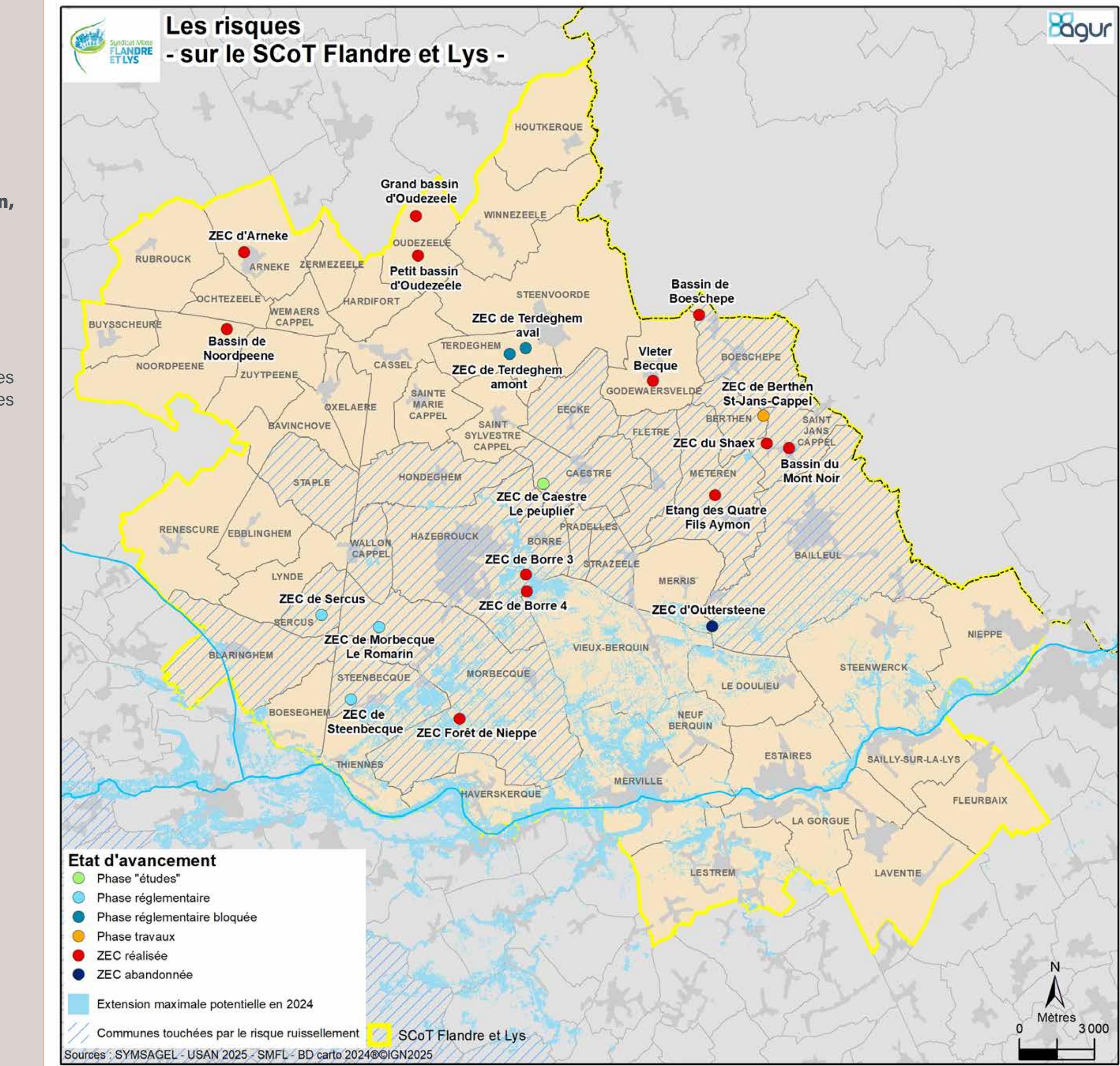
Quatre Plans de Prévention du Risque inondation (PPRi) sont actuellement effectifs sur le territoire.

### Intensification du risque inondation constatée : événements majeurs

Le risque d'inondation est bien identifié dans les documents de planification, notamment à travers des zonages spécifiques. Toutefois, plusieurs épisodes récents montrent une amplification significative des aléas depuis 2019. Trois événements majeurs ont particulièrement affecté le territoire :

	Contexte météo	Cumul pluviométrique	Niveaux de la Lys	Communes concernées	Bâtiment inondés/ menacés	Gravité
Épisode de novembre 2021	Pluies intenses sur 1 semaine	60-110 mm	Delettes : 1,90 m	Melde, Lys canalisée, Bourre	environ 500 bâtiments (65 communes)	Proche des crues 2012
Épisode de novembre 2023	Passage des tempêtes Ciaran, Domingos, Elisa	environ 228 mm (1-21 nov)	Delettes : 2,19 m Merville : 2,90 m	Vallées de la Lys (sauf Loisne)	Non précisément indiqué	Très importante cumuls exceptionnels
Épisode de janvier 2024	Passage des tempêtes Gerrit et Geraldine	environ 100 mm (29 déc-3 jan)	Delettes : 2,12 m Merville : 3,03 m	Aire-su-la-Lys : 250 Merville : environ 200	Crue majeure et dégâts significatifs	

Source : PEP du PAPI 4, SYMSAGEL



# 7. RISQUES

## LES RÉSULTATS

Le bassin du SAGE de la Lys recouvre 61,6% du périmètre du SCoT.

Les différentes actions de prévention engagées notamment sur le bassin de la Lys, combinées aux multiples inondations récentes, ont permis d'enrichir considérablement la connaissance du risque.

Le territoire dispose désormais d'un volume important de données permettant d'améliorer l'évaluation, la gestion et la prévention du risque inondation. L'analyse s'appuie sur plusieurs sources de données complémentaires permettant de caractériser les zones exposées :

- Les emprises potentielles des inondations de 2021, 2023 et 2024, identifiées à partir d'images satellites post-crue ;
- Les aléas issus des modélisations réalisées dans le cadre des PPRI (Plans de Prévention des Risques d'Inondation) de la Lawe, de la Clarence et de la Lys aval ;
- Les aléas modélisés dans le cadre de l'analyse coûts-bénéfices du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention du PAPI 3.

Sont également prises en compte les zones urbaines ayant été affectées par les inondations de novembre 2023 et janvier 2024, identifiées par croisement :

- des données post-traitées issues des images satellites,
- et des données urbaines fournies par l'Institut Géographique National (IGN).

Ces secteurs correspondent à ceux ayant fait l'objet des diagnostics et travaux de réduction de la vulnérabilité dans le cadre du programme MIRAPI (Mieux Reconstruire Après les Inondations).



Source photos : SMFL

### **L a poursuite des actions de préservation, d'identification et de prévention des risques d'inondations**

#### **Une avancée dans la réalisation des projets d'ouvrages ZEC**

Les démarches engagées autour des Zones d'Expansion des Crues (ZEC) présentent à la fois des avancées significatives et des points de blocage qui freinent leur déploiement opérationnel.

D'un côté, plusieurs études préalables, concertations et travaux de diagnostic ont permis d'identifier et de confirmer un certain nombre de sites potentiels capables de contribuer efficacement à la réduction du risque d'inondation. Les ZEC constituent en effet un levier majeur dans la stratégie globale de gestion des crues, puisqu'elles permettent de stocker temporairement les eaux en période de crue, d'atténuer les débits de pointe et de limiter l'impact sur les zones urbanisées.

Cependant, la maîtrise foncière demeure un obstacle majeur. L'acquisition ou la sécurisation des terrains nécessaires se heurte à :

- la fragmentation de la propriété foncière,
- la réticence de certains propriétaires,
- la concurrence avec d'autres usages agricoles ou économiques,
- la complexité administrative liée aux procédures d'expropriation ou de servitudes.

Ces difficultés ralentissent sensiblement l'avancement de plusieurs projets identifiés comme prioritaires dans les différents dispositifs de prévention.

Malgré ces contraintes, certains projets témoignent d'une réelle dynamique et de réussites concrètes. L'aménagement des étangs des 4 Fils Aymond à Méteren, inauguré en 2023, constitue un exemple particulièrement abouti. Cet aménagement est reconnu pour :

- la qualité de son intégration écologique,
- sa capacité de rétention significative,
- la restauration des milieux naturels associés,
- la création d'espaces favorables à la biodiversité,
- et son caractère démonstrateur pour les ZEC futures.

Ce projet illustre la possibilité de concilier gestion du risque, préservation des écosystèmes et aménagement du territoire, et peut servir de référence pour les opérations à venir.

# 7. RISQUES LES RÉSULTATS

## Sur le bassin de lys, une réelle activation des actions de prévention

Un PAPI 3 (2017–2025) et perspectives : PEP 2025–2027 vers un PAPI 4 (2027–2033) fondé sur les solutions naturelles Le Programme d'Études Préalables (PEP) 2025–2027 constitue la phase de transition entre le PAPI 3 et le futur PAPI 4 (2027–2033).

Il a pour objectif de pérenniser les actions de prévention des inondations engagées depuis 2017, d'initier de nouvelles études et de préparer la mise en œuvre du prochain programme d'actions.

Le futur PAPI 4 intégrera les ouvrages réalisés dans le cadre des programmes précédents, afin de construire une stratégie de résilience renforcée, adaptée aux enjeux actuels : sobriété foncière, préservation des milieux naturels...

L'ambition est de s'appuyer prioritairement sur les Solutions Fondées sur la Nature (SFN) afin de développer des dispositifs de protection : moins impactant pour l'environnement, mieux intégrés dans les paysages, plus résilients face aux aléas, et plus facilement acceptés par les acteurs du territoire et la population.

Cette démarche vise ainsi à inscrire la gestion du risque d'inondation dans une logique cohérente de résilience globale, conciliant sécurité, biodiversité et transition écologique.

## Une intensification des risques constatés et de forte répercussion sur les zones urbanisées

60% des communes en Hauts-de-France sont exposées aux risques d'inondation, représentant environ 2,2 millions d'habitants.

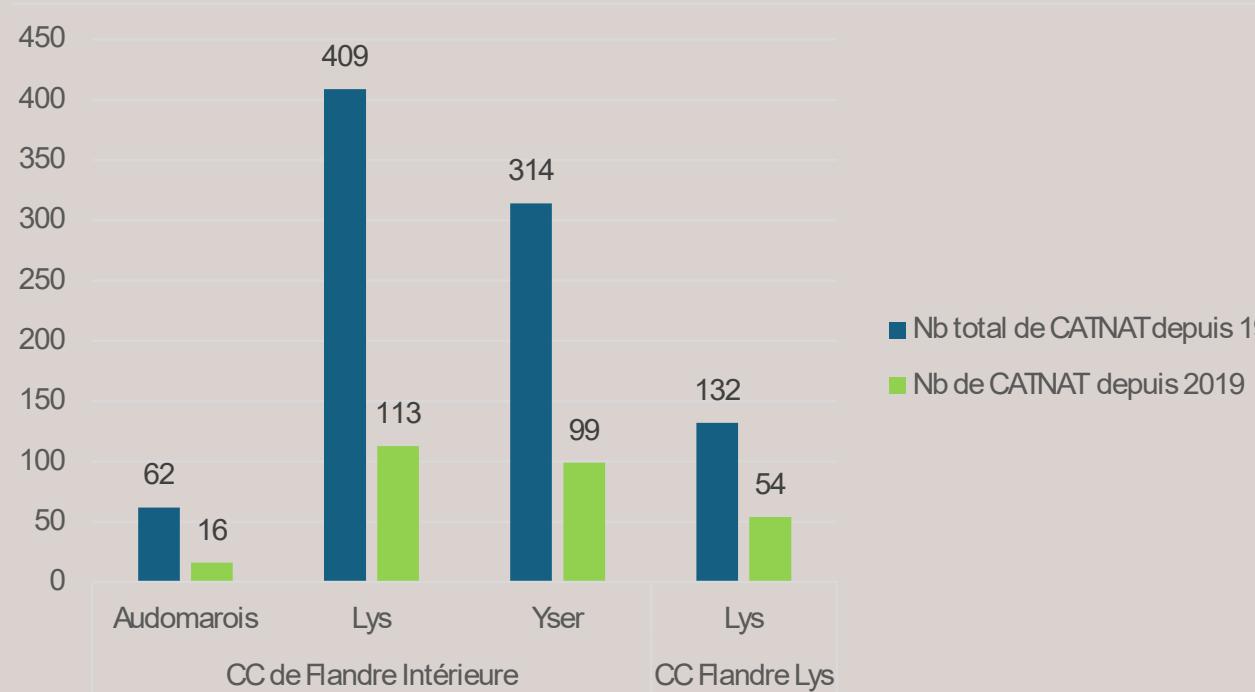
### Inondations par débordement de cours d'eau (crues)

Depuis 1982, 314 arrêtés CATNAT ont été publiés pour inondation et/ou coulées de boue.

- 200 arrêtés sur le SAGE Lys,
- 90 arrêtés sur l'Yser,
- 24 arrêtés en Audomarois.

### Analyse des catastrophes naturelles (CATNAT) communaux sur le territoire du SCoT depuis 2019

Depuis 2019, 282 arrêtés communaux CATNAT ont été enregistrés sur le territoire du SCoT, soit environ 31 % du total des CATNAT communaux recensés depuis 1982. Cette proportion élevée sur une période relativement courte indique une accélération du nombre de catastrophes naturelles et illustre la sensibilité croissante du territoire aux aléas climatiques.



Source : CCR, réassurer le public, portail des catastrophes naturelles

## Accélération des CATNAT communaux par type et par bassin

Le nombre de CATNAT communaux s'accélère sur l'ensemble des bassins, reflétant une tendance générale à l'intensification des événements climatiques récents. Parmi les différents types de catastrophes, deux phénomènes ressortent particulièrement : la sécheresse et les inondations.

### Sécheresse

- Les arrêtés communaux liés à la sécheresse constituent la majorité des CATNAT récents, avec 181 arrêtés communaux sur les 282 enregistrés depuis 2019.
- Cette évolution montre une prévalence marquée des périodes sèches sur le territoire, impactant presque toutes les communes.
- Sur les 58 communes du SCoT, seules 4 n'ont pas enregistré d'arrêté communal CATNAT sécheresse depuis 2019, ce qui souligne la répartition quasi-générale du risque sécheresse sur le territoire.

### Inondations

- Depuis 2019, 89 arrêtés communaux CATNAT d'inondation ont été enregistrés.

### Des actions de lutte contre les inondations à l'œuvre

Dans le cadre de la défense et de la réparation des berges suite aux crues de fin 2023, Voies Navigables de France (VNF) a engagé plusieurs travaux sur la Lys canalisée (Secteurs concernés : Merville, Haverskerque et Thiennes) :

Septembre 2024 – Haverskerque :

- 240 mètres linéaires de berges rénovées sur le tronçon de la Lys canalisée.

Fin 2024 – Merville :

- 250 mètres linéaires de berges rénovées en amont de l'écluse de Merville, rive gauche, en amont de la halte nautique.

Ces travaux visent à préserver la sécurité des berges, limiter l'érosion et renforcer la résilience du territoire face aux crues futures.

### Intensification du risque Retrait et Gonflement des Argiles (RGA)

Le climat se caractérise par une alternance entre périodes de sécheresse et épisodes de forte pluviométrie. Sur la période 1989–2025, 677 arrêtés CATNAT ont été publiés, reflétant les épisodes climatiques extrêmes sur le territoire. Parmi ceux-ci :

- 303 arrêtés concernent spécifiquement les épisodes de sécheresse, illustrant la récurrence et l'intensité de ces phénomènes.

Le Retrait et Gonflement des Argiles (RGA) couvre 90 % de la surface de la région Hauts-de-France, soit environ 1 million de logements, ce qui expose une part importante du territoire aux effets structuraux de la sécheresse (fissures, affaissements, etc.). Source : DREAL Hauts-de-France

## Conclusion

Bien que les documents de planification prennent correctement en compte le risque d'inondation et que des actions de prévention et de préservation soient poursuivies, on constate une intensification des aléas avec des répercussions importantes sur les zones urbanisées. Par ailleurs, l'absence de point de captage en eau potable constitue une vulnérabilité supplémentaire.



# 8. ÉNERGIE

## Q C E Q U E D I T L E S C O T

L'objectif fixé par le PADD est de promouvoir un territoire énergétiquement sobre notamment par le développement de politiques d'aménagement garantissant une baisse significative de la consommation d'énergie ainsi que par le développement des énergies renouvelables. Deux axes majeurs y concourent :

La mobilité par le renforcement des alternatives à la voiture individuelle et la promotion de courtes distances.

L'habitat par l'amplification des actions menées en faveur de la réhabilitation énergétique du logement ancien.

Pour y parvenir, le DOO stipule

- Orientation 10 : renforcer la production locale d'énergies renouvelables et de récupération
- Objectif 9.1 : soutenir la sobriété énergétique du bâti

### EVALUATION DU NIVEAU D'ATTEINTE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUE

Orientation	Non atteint	En voie d'atteinte	Atteint	Dépassé
Objectif 10.1 : recourir plus massivement au potentiel géothermique	Red			
Objectif 10.2 : développer l'énergie solaire sans accroître la consommation de terres naturelles et agricoles		Yellow		
Objectif 10.3 : structurer la filière bois		Yellow		
Objectif 10.4 : permettre le développement du petit éolien	Red			
Objectif 10.5 : développer la méthanisation			Green	
Objectif 10.6 : engager une planification énergétique territoriale		Yellow		
Objectif 9.1 : soutenir la sobriété énergétique du bâti			Green	
Objectif 9.2 : Encourager de nouveaux usages de la voiture individuelle		Yellow		
Objectif 9.3 : favoriser un recours plus massif à la mobilité douce		Yellow		
Objectif 9.4 : articuler la production de logement et la desserte en transport			Green	

## CHIFFRES CLÉS

Un total de  
**825**  
dossiers PIG  
subventionnés depuis  
2019 (PIG 2 &3)

Entre 2019 et 2024  
**4361**  
dossiers subventionnés  
en mono-geste

X4  
la production d'énergie  
solaire photovoltaïque  
(GWh)

L'augmentation de la  
consommation d'énergie

**+8%**  
entre 2015 et 2021

Entre 2015 et 2021  
**+15 %**  
d'évolution de la  
consommation dans le  
secteur du transport

Entre 2015 et 2021  
**+30 %**  
d'évolution de la production  
d'énergie renouvelable  
produite

## INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution de la part modale de la voiture individuelle.
- Nombre de logements réhabilités dans le cadre des dispositifs incitatifs (PIG).
- Evolution de la production locale d'énergie renouvelable et de récupération.

## 8. ÉNERGIE

### LES RÉSULTATS

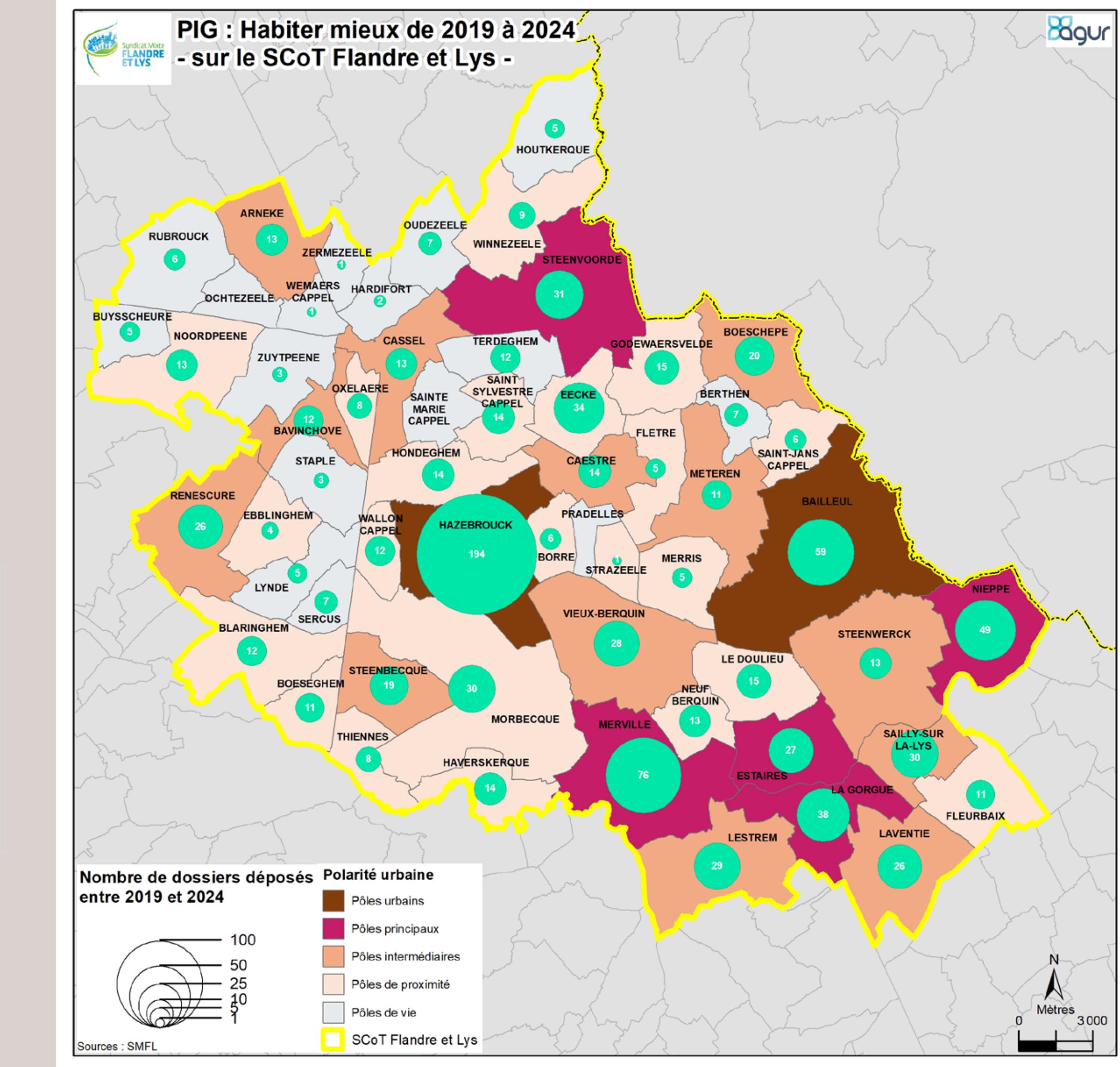
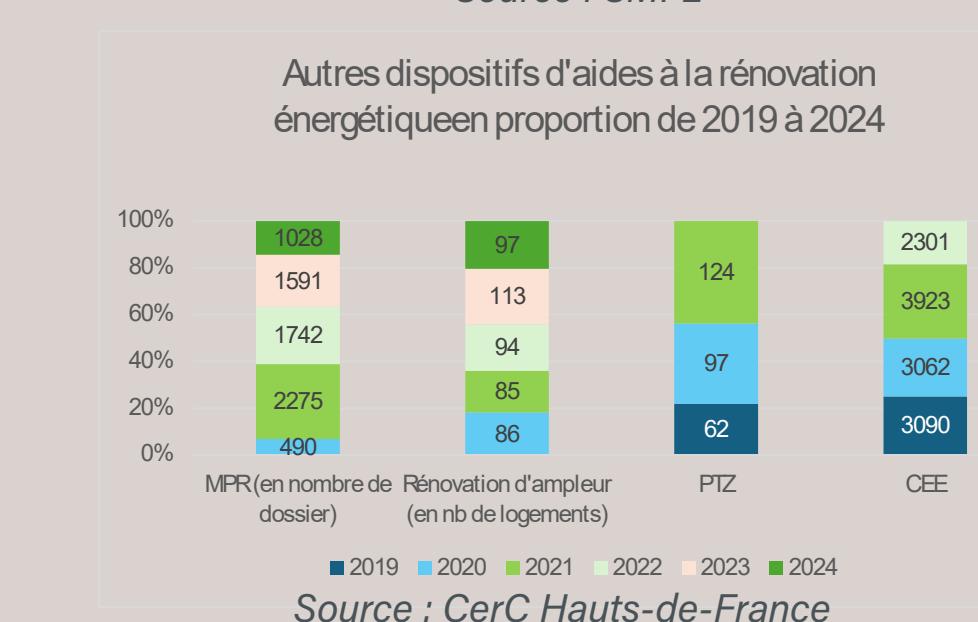
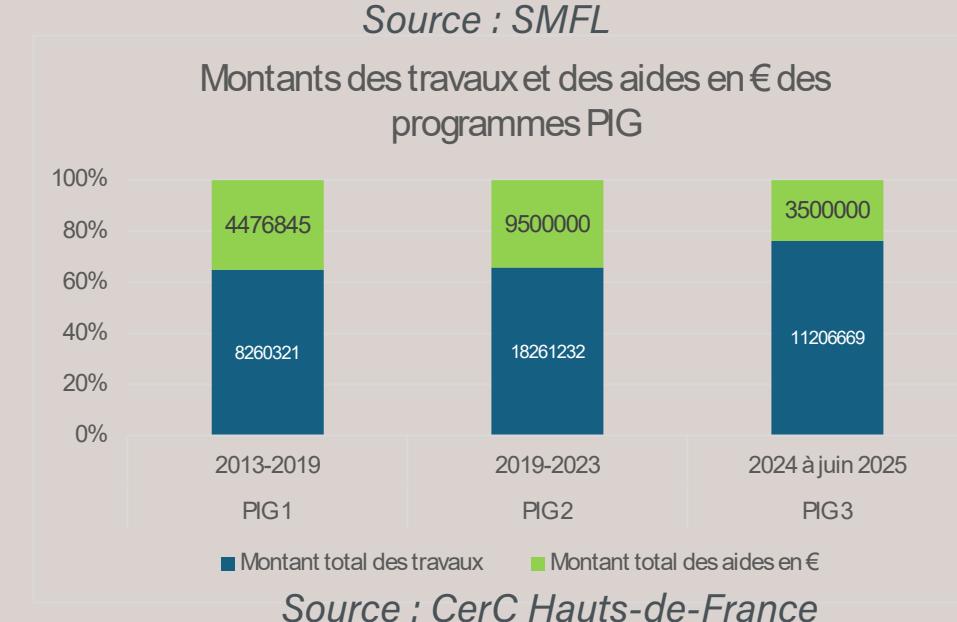
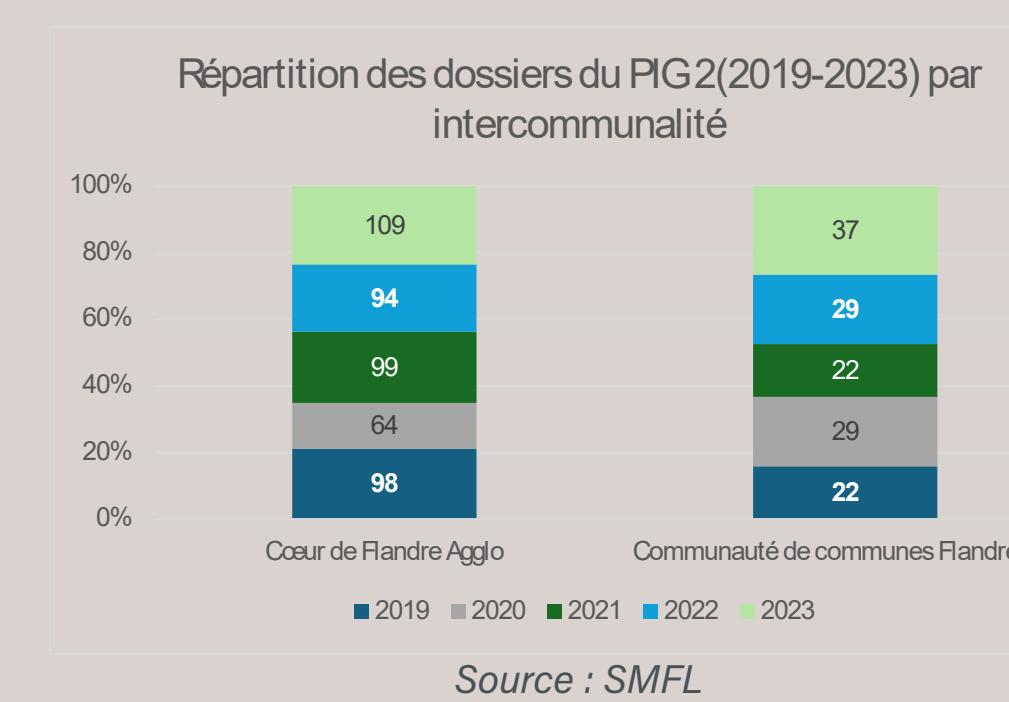
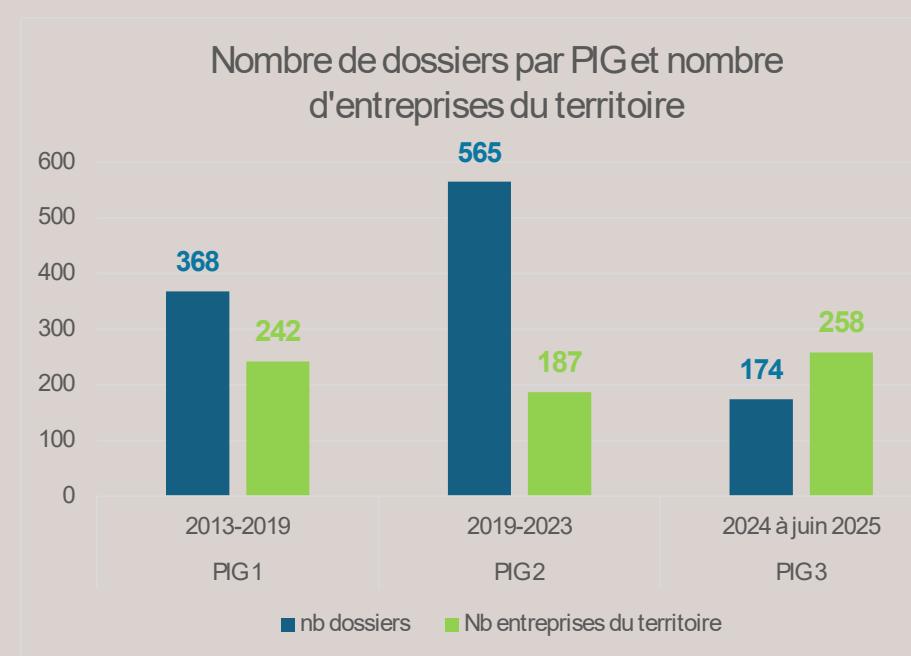
#### Des dispositifs avec de bons résultats en matière de rénovation énergétique

##### France Révov' et GUH : des outils de rénovation de l'habitat privé

Le syndicat mixte Flandre et Lys porte le Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux depuis 2013. Ce programme a évolué depuis 2023 avec les nouvelles réglementations de l'ANAH et la création du Guichet Unique de l'Habitat dans le cadre de la politique du service d'accompagnement à la rénovation énergétique.

Le PIG2(2019-2023) et PIG3(2024 à aujourd'hui), ont accompagné et subventionné 739 projets de rénovation labellisés par France Rénov' (incluant les aides financières spécifiques aux deux intercommunalités). Parallèlement au programme PIG, les demandes en prime rénov' monogeste ont également pu être accompagnées par du conseil et information financière, ce qui a permis un grand nombre de dépôts de demande et une montée en puissance sur le territoire.

Les dossiers Ma Prime Rénov' (hors PIG) soit les monogestes, le nombre de dossiers est également en hausse. Le dispositif a subventionné 7126 projets. Sur la période 2022-2024, le montant de subvention est passé de 5 232 157 à 3 194 368 millions d'euros.



# 8. ÉNERGIE

## LES RÉSULTATS

### L'exemplarité des collectivités territoriales en matière de rénovation énergétique

La rénovation énergétique des bâtiments publics connaît également un essor important. De nombreux projets ont été identifiés notamment ceux ayant bénéficié d'un accompagnement du Territoire énergie Flandre.

On constate de nombreuses initiatives de rénovation énergétique sur les bâtiments publics, notamment les écoles et/ou salle de sport : Sercus ; Renescure, panneaux photovoltaïques sur la salle municipale de Neuf Berquin, une chaufferie bois énergie à l'école de la motte au bois à Morbecque, Boëseghem etc

### Vers des projets d'autoconsommation collective

La Communauté de Communes Flandre Lys a récemment lancé à son tour un projet d'autoconsommation collective d'électricité.

Le projet a été approuvé à l'unanimité par les élus des huit communes de Flandre-Lys lors de leur dernière réunion le 11 février 2025. La communauté de communes, en partenariat avec Noréade et Territoire Energie Flandre, lance donc « un projet d'autoconsommation collective à partir des panneaux photovoltaïques sur des toitures de bâtiments de l'intercommunalité ».

L'électricité produite sera autoconsommée dans un rayon de 2 kilomètres, notamment par « des bâtiments de la CCFL et des bornes de recharge des véhicules électriques » qui lui appartiennent. L'excédent qui ne sera pas consommé, sera cédé à Noréade pour alimenter « des stations et équipements de traitement des eaux usées », toujours dans le périmètre réglementaire.



Source : Territoires d'Énergie Flandre

BILAN DU SCOT FLANDRE ET LYS

## 8. ÉNERGIE

### LES RÉSULTATS

#### Un déploiement encourageant des nouveaux usages de la voiture individuelle

Le Schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques mutualisé 2022-2026 a été adopté et entré en vigueur le 21 juillet 2022. 404 points de charges sont inscrits.

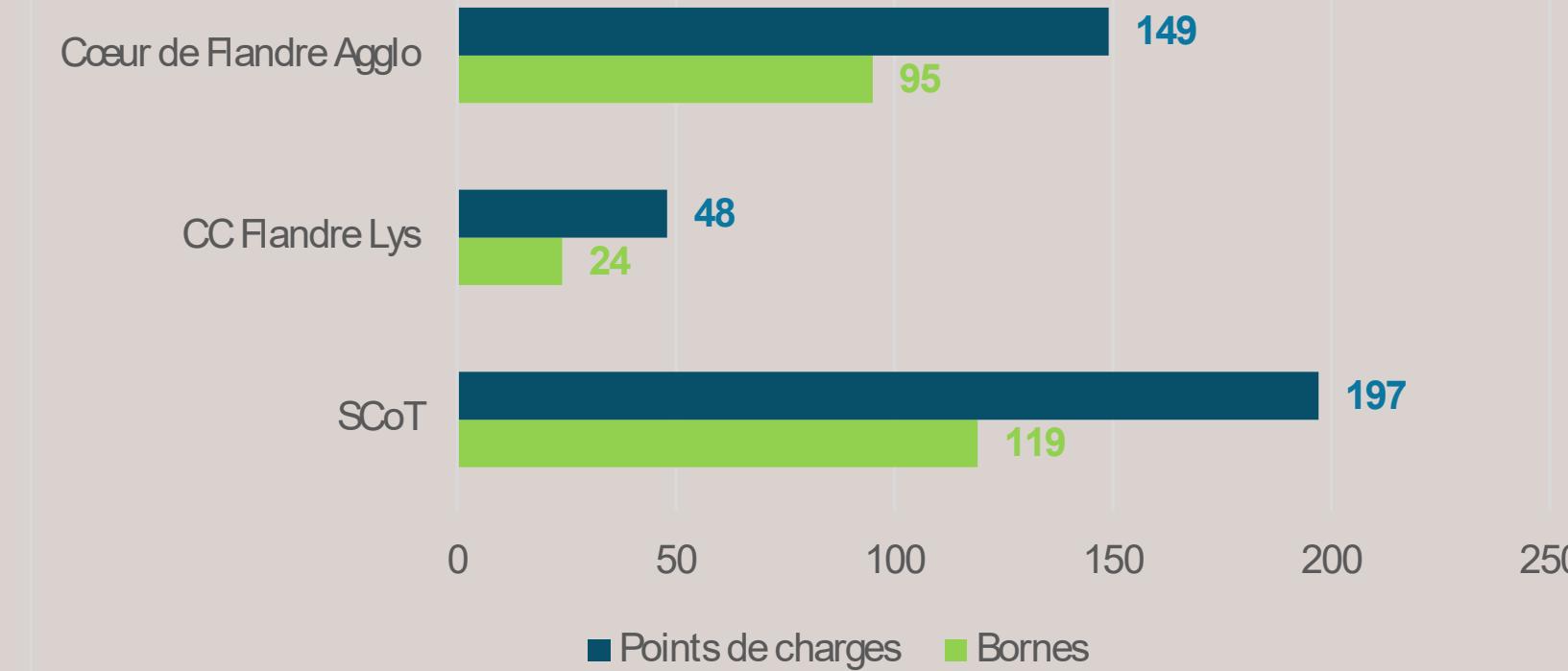
Les installations de bornes de recharge électrique sur le territoire ont été pleinement déployées. Sur 2022-2026 l'objectif de déploiement de bornes à 2025 est de 105 bornes.

En 2024, l'usage des bornes révèle :

- plus de 22 000 charges, contre 17 000 charges en 2023 ;
- 3 984 735 km parcourus et plus de 550 000 KWh délivrés ;

Le déploiement des aires de covoiturage reste limité, seule l'aire de Steenvoorde a été mise en service.

Bornes de recharge pour véhicules électrique installées depuis 2019



Source : Territoires d'Énergie Flandre



Source photos : SMFL

## 8. ÉNERGIE

### LES RÉSULTATS

#### Une bonne articulation entre production de logements et desserte en transport

- Certaines OAP présentent des densités plus importantes sur les communes dotées d'une gare, à l'exemple de la gare d'Arnèke, où des projets de logements ont déjà été réalisés et d'autres sont en cours de réflexion.
- Parallèlement, le territoire, dans le cadre du déploiement d'une nouvelle offre de transport gratuite, a veillé à bien connecter celle-ci aux équipements de transport collectif existants, notamment aux gares.

Des efforts à poursuivre et à encourager pour favoriser le recours plus massif à la mobilité douce

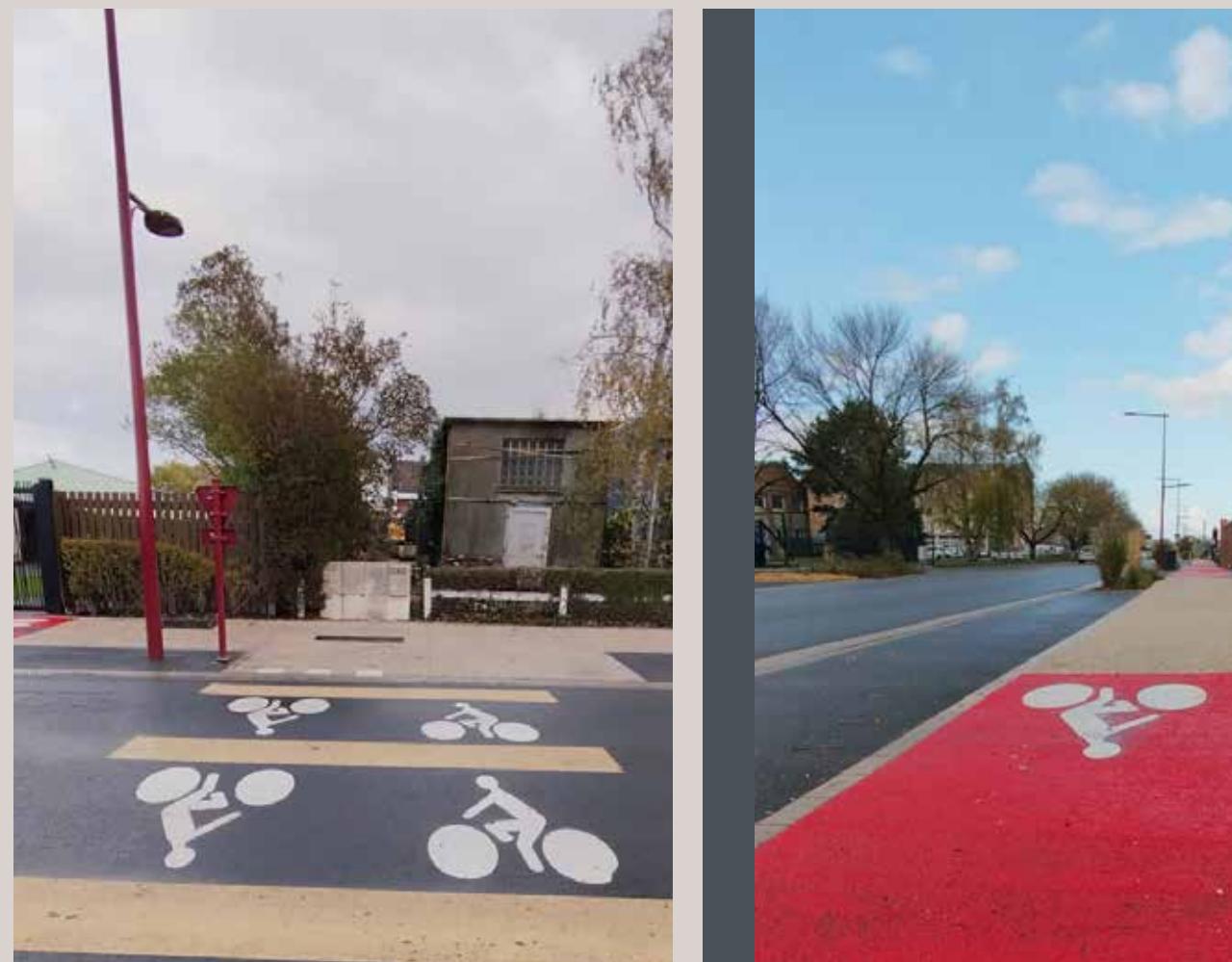
Les équipements autour des gares ont été renforcés : en CACF, de nombreux aménagements ont été réalisés, notamment

- des abris et arceaux pour vélos,
- ainsi que des parkings équipés de bornes de recharge électrique.

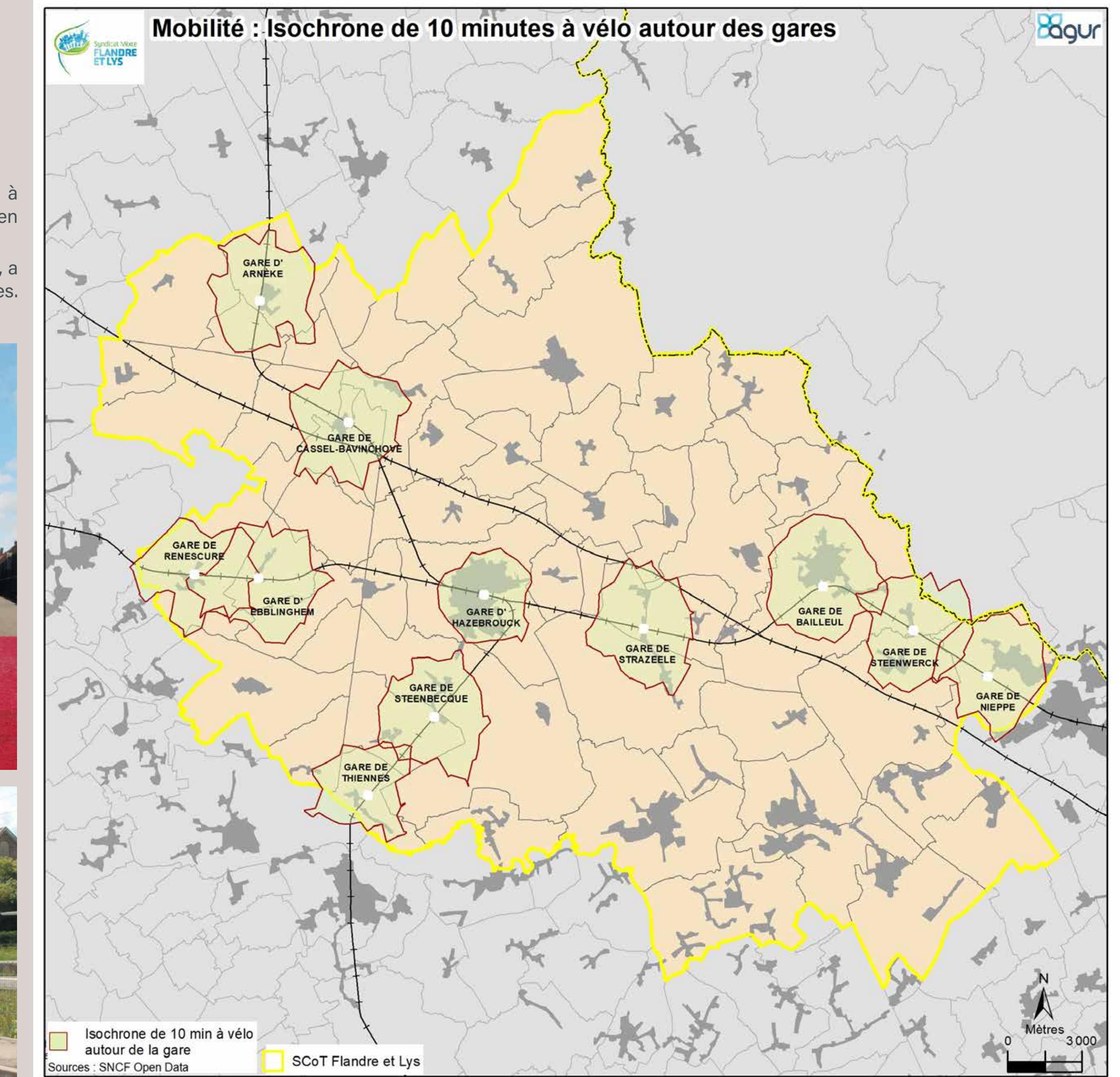
#### Des liaisons douces bien identifiées

Une partie des aménagements visant à favoriser la mobilité quotidienne a déjà été réalisée. De nombreux équipements cyclables ont été mis en place, en particulier le long des voiries stratégiques reliant le centre-bourg aux gares, afin de faciliter les déplacements à vélo et de sécuriser les itinéraires pour les usagers :

- Nieppe;
- Steenwerck;



Source photos : SMFL



# 8. ÉNERGIE

## LES RÉSULTATS

### Une production locale d'énergies renouvelable renforcée par l'émergence d'ouvrages et de dispositifs

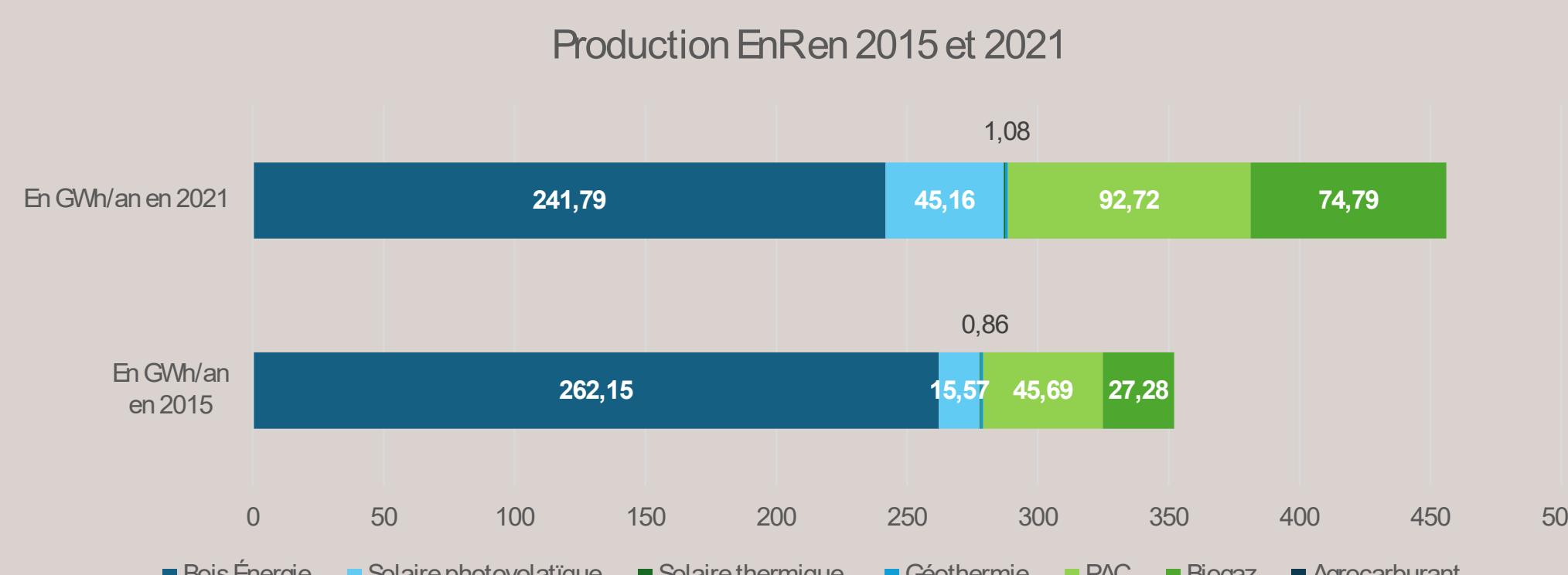
#### Une planification énergétique territoriale bien engagé sur une bonne partie du territoire

En matière de planification, le CACF arrive au stade du bilan de la mise œuvre de son PCAET et doit prochainement le réviser.

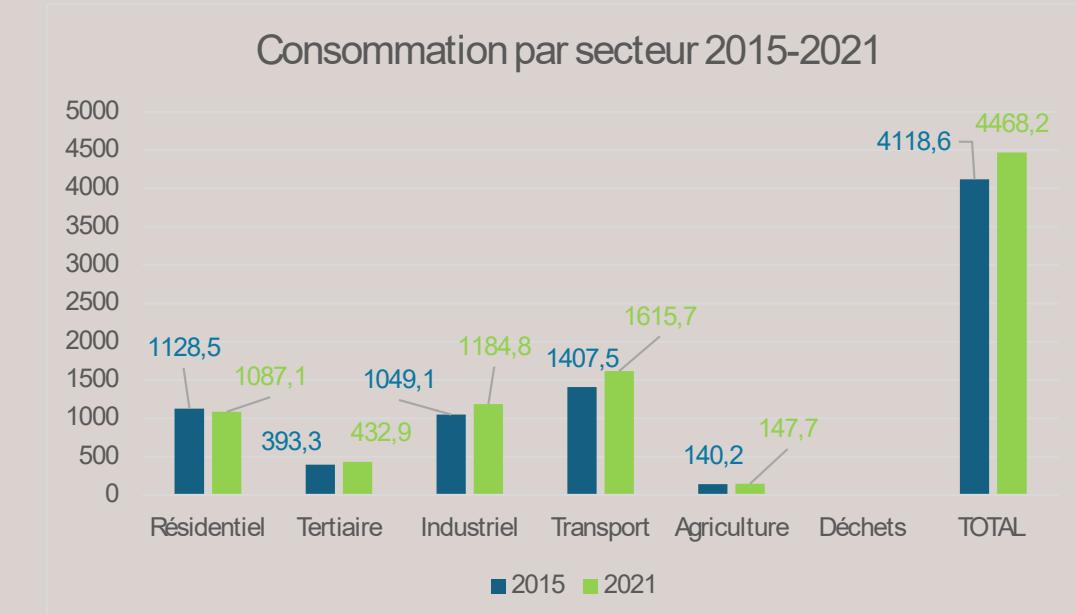
La CCFL a quant à elle engagée l'élaboration du PCAET et à présenter des éléments de diagnostic.

Dans le même temps, les deux intercommunalités ont dû engager de gros travaux sur l'identification des ZAENR menée par l'état.

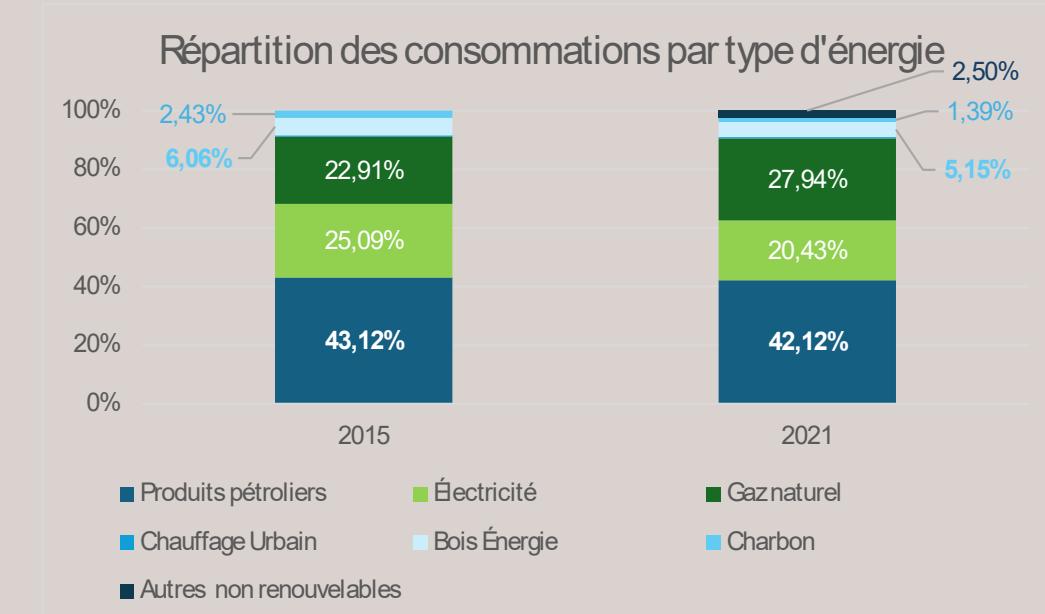
- Il s'agit de zones propices à l'implantation des énergies renouvelables, pour lesquelles il y a un potentiel en termes de production d'énergie. Ces zones d'accélération concernent toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, l'hydroélectricité, le biogaz, la géothermie, le biogaz, etc.
- Il s'agit d'un exercice cartographique et opérationnel. Ces mesures ne sont pas exclusives : des projets pourront être développés en dehors des ZAEnR, mais sans bénéficier des facilités offertes dans ces zones. A contrario, elles ne figent pas des secteurs en attendant d'éventuels porteurs de projets.
- Elles sont approuvées sur délibération du conseil municipal, après concertation des habitants.



Source : TRACE, 2015 - 2021



Source : TRACE, 2015 - 2021



Source : TRACE, 2015 - 2021

### Un certain nombre d'outils ont été déployés favorable au renforcement de la production locale d'énergies renouvelables :

Un certain nombre d'outils ont été déployés favorable au renforcement de la production locale d'énergies renouvelables :

#### Subvention aides à l'achat d'équipements photovoltaïque en 2025 ;

Afin d'encourager les habitants du territoire à produire de l'énergie solaire dans un objectif d'autoconsommation, Cœur de Flandre agglo met en place une aide à l'achat de panneaux solaires "prêts à brancher". Ces dispositifs ont l'avantage de prendre peu de place et d'être simples à installer. L'aide concerne l'achat d'un seul panneau même si l'installation comprend plusieurs panneaux. Elle s'élève à 30 % du montant TTC du panneau avec un maximum de 200 €.

#### Cadastre solaire en CCFL mis en place en janvier 2024.

Le cadastre solaire du territoire Flandre Lys est opérationnel depuis le 26 janvier 2024. Il s'adresse aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités.

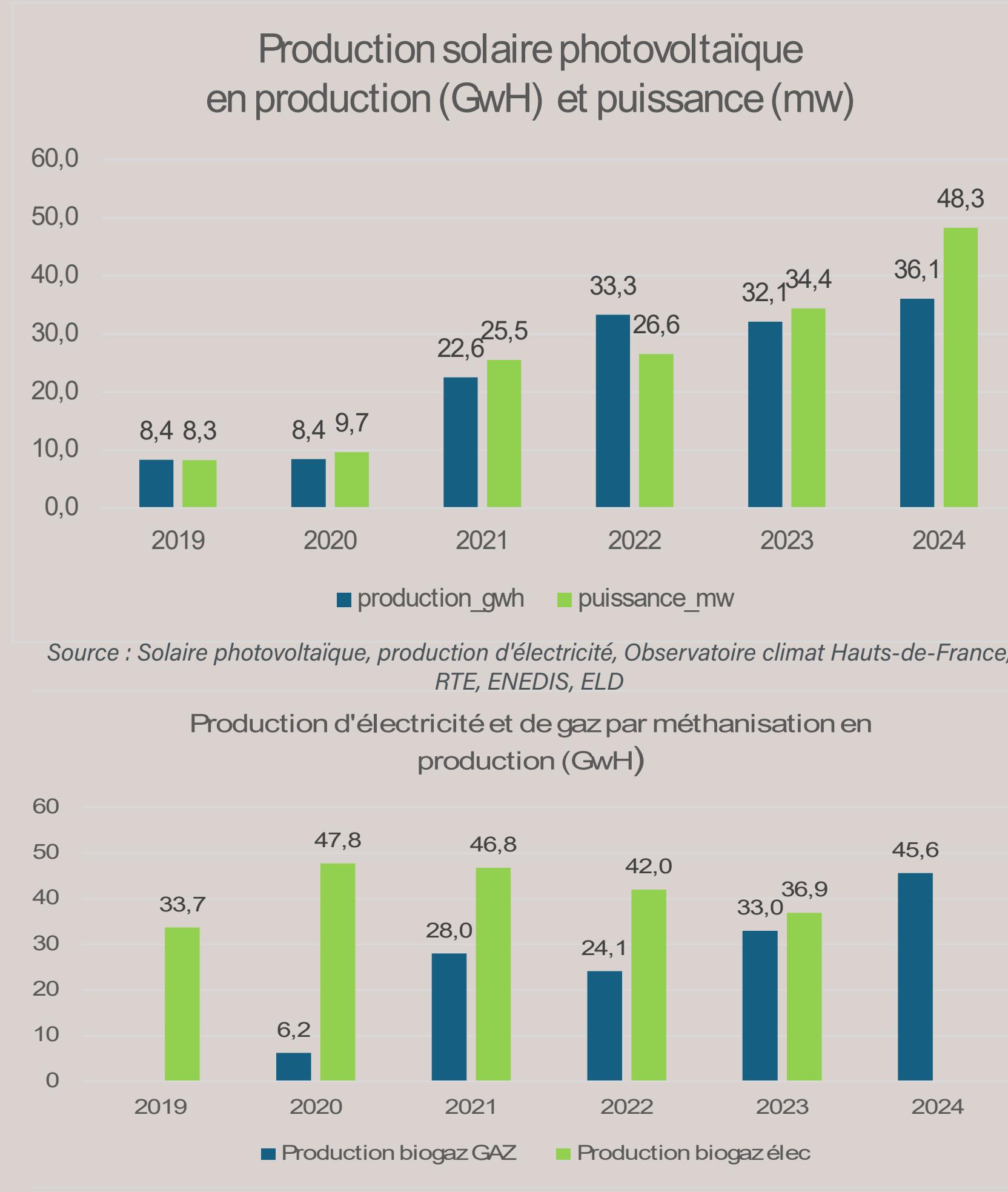
Cela donne une simulation objective du potentiel solaire de des toitures, et permet de facto de comparer avec les chiffres avancés et présentés par les sociétés lors des démarchages et éviter ainsi les mauvaises surprises.

#### La Communauté de Communes Flandre Lys a une politique de soutien à la maîtrise de l'énergie.

- > Chaudière à bois : la communauté de communes Flandre Lys peut également aider pour l'installation de chaudière à bois à hauteur de 1 000€.
- > Cette aide est destinée à l'installation de chaudières bois ou autres biomasses de puissance < à 300kw.
- > Panneaux solaires thermiques : La Communauté de communes soutient financièrement les particuliers qui installent à leur domicile des panneaux solaires thermiques.

## 8. ÉNERGIE

### LES RÉSULTATS



#### Un accent mis sur le renforcement de l'énergie solaire

L'énergie solaire photovoltaïque connaît un essor de production important depuis 2019. En effet, on observe un rebond de la production locale d'énergie renouvelable par le solaire photovoltaïque. Comparativement à 2015, cette forme d'énergie représente 10% de l'énergie renouvelable produite sur le territoire.

Le déploiement se fait sous différentes formes : toitures résidentielles, toitures de hangars industriels ou agricoles. Des installations isolées sont également observées, notamment de petites unités en toiture ainsi que des trackers installés sur de vastes parcelles agricoles.

La puissance des différentes installations reste néanmoins limitée.

De grands industriels de l'agroalimentaire tels que Roquette, StauB et Bonduelle, ont engagés des réflexions et /ou travaux pour la réalisation de chaudières biomasse.

#### Un développement du potentiel local de développement d'unités de méthanisation en marche :

Les initiatives du secteur agricole sont nombreuses :

- Plusieurs projets de méthanisation ont été déployés (Estaires, Weamers Cappel...) malgré certains projets bloqués (Bailleul) ;
- Plusieurs initiatives sur les toitures des bâtiments agricoles ont été observées.
- Certaines installations photovoltaïques, en particulier les trackers disposés sur des parcelles agricoles, peuvent constituer un impact paysager négatif, justifiant des mesures de traitement paysager, d'intégration environnementale et d'encadrement.

Les nouvelles réglementations (loi APER) d'urbanisme imposent l'installation d'ombrières photovoltaïque sur les parkings extérieurs dont la surface est supérieure à 1 500m<sup>2</sup>.

#### C onclusion

En conclusion, la planification énergétique territoriale est bien engagée sur une grande partie du territoire, portée par des dispositifs efficaces de rénovation énergétique, l'exemplarité des collectivités, un déploiement encourageant le développement de l'électromobilité et le renforcement de la production locale d'énergies renouvelables grâce à l'émergence de nouveaux ouvrages et dispositifs.



# 9. LE FONCIER

## Q CE QUE DIT LE SCOT

L'objectif fixé par le PADD est d'innover dans l'aménagement du territoire en intégrant les nouveaux contextes numériques et énergétiques, en repensant les projets d'aménagement et notamment en assurant une gestion frugale de la consommation des terres agricoles et naturelles.

En conséquence, il s'agit de poursuivre les efforts en faveur de la réduction de la consommation d'espaces. Cette ambition passe par une mobilisation accrue du potentiel foncier dans le cadre du renouvellement urbain. Les projets veilleront également à soutenir la densification du tissu urbain existant.

Pour y parvenir, le DOO stipule :

- Orientation 15 : assurer une gestion frugale du foncier
- Orientation 14 : prendre en compte les spécificités des contextes urbains

## EVALUATION DU NIVEAU D'ATTEINTE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUE

Orientation	Non atteint	En voie d'atteinte	Atteint	Dépassé
Objectif 15.1 : donner la priorité au renouvellement urbain				
Objectif 15.2 : déterminer les objectifs de densité au cas par cas par une analyse multicritère				
Objectif 15.3 : modérer la consommation d'espaces à vocation économique				
OBJECTIF 15.4 : synthèse des comptes fonciers				

Objectif de consommation foncière

**600 à 700**

Hectares maximum à horizon 2040

**65%**

des hectares consommés destinés à l'habitat

## CHIFFRES CLÉS

En moyenne annuelle

**52,4**

hectares/an consommés sur des ENAF

**560,7**

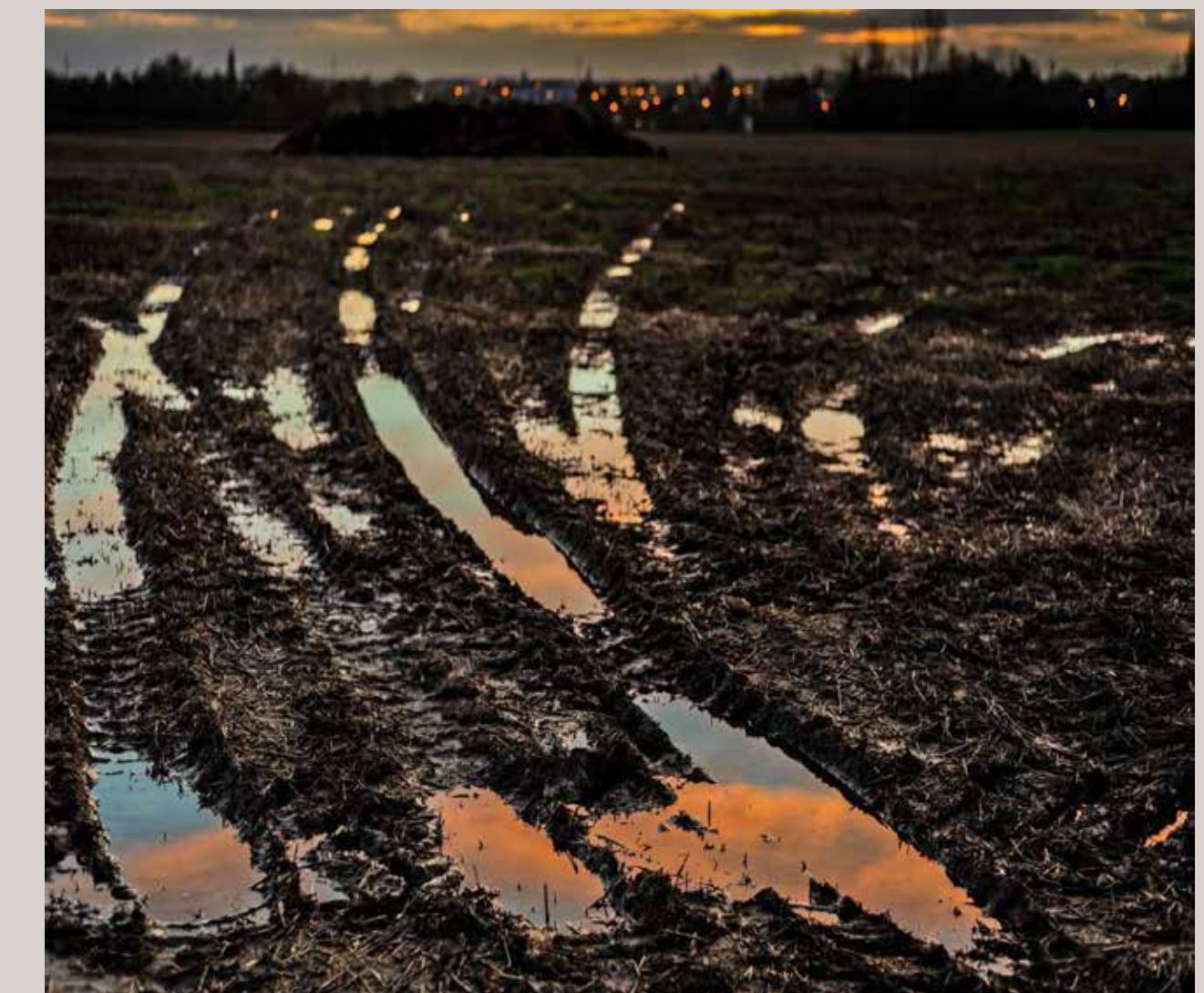
m<sup>2</sup> de surface moyenne des parcelles aménagées pour de l'habitat individuel

## INDICATEURS DE SUIVI

- Suivi du rythme de consommation des zones d'activités.
- Evolution des surfaces urbanisées.
- Evolution de la taille moyenne des parcelles aménagées.



*L'indicateur destiné au suivi des opérations de renouvellement urbain n'a pas été mis en place, ce qui a limité la possibilité de réaliser une analyse approfondie. Cet indicateur mérite d'être développé et enrichi.*



## 9. LE FONCIER

### LES RÉSULTATS

#### Un rythme de consommation foncière qui tend à diminuer en cohérence avec les enveloppes foncières dédiées

Sur le territoire de Flandre et Lys, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) s'établit à 525,4 hectares entre 2011 et 2020, soit une moyenne annuelle de 52,5 hectares sur cette période de 10 ans.

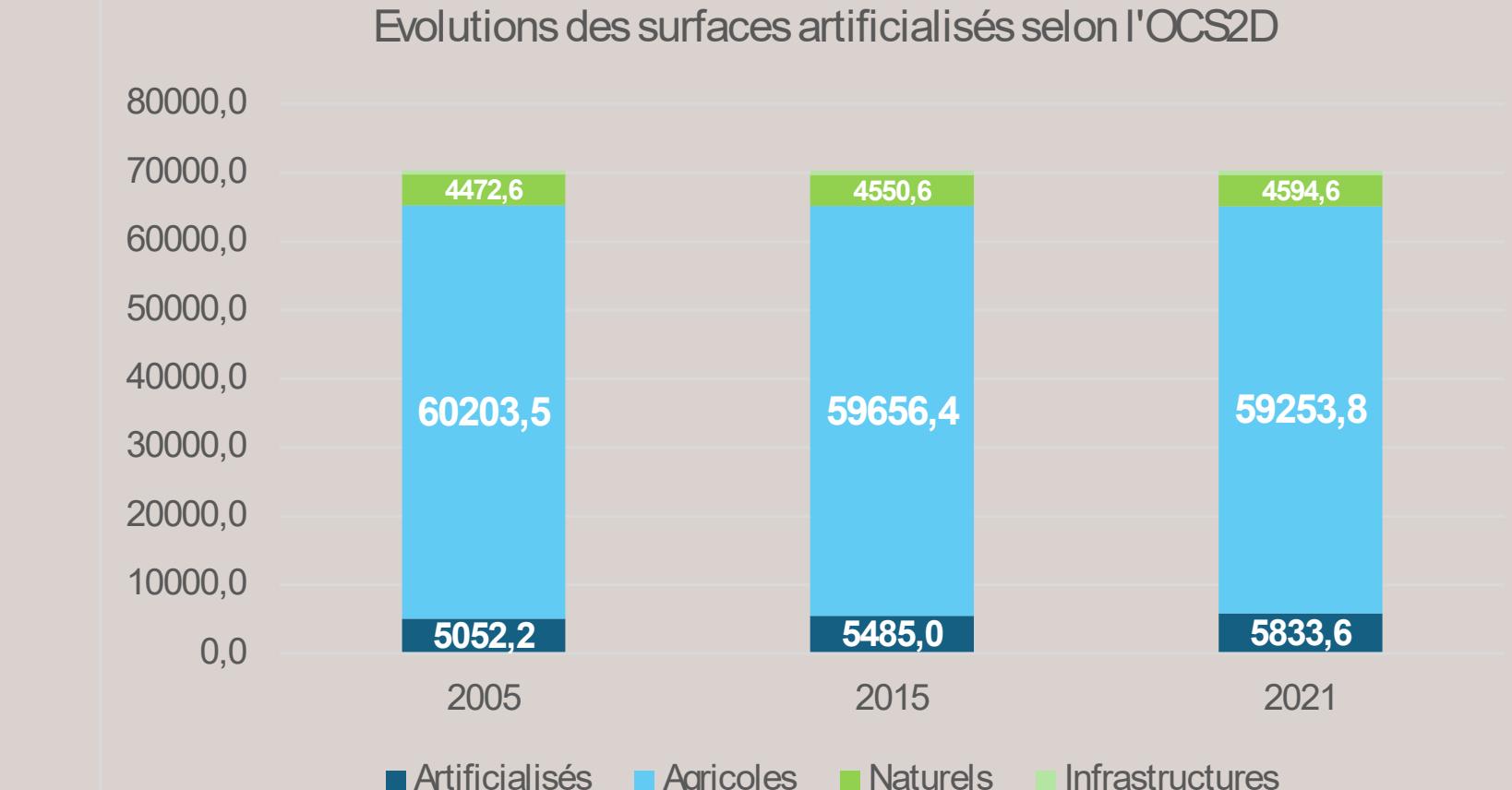
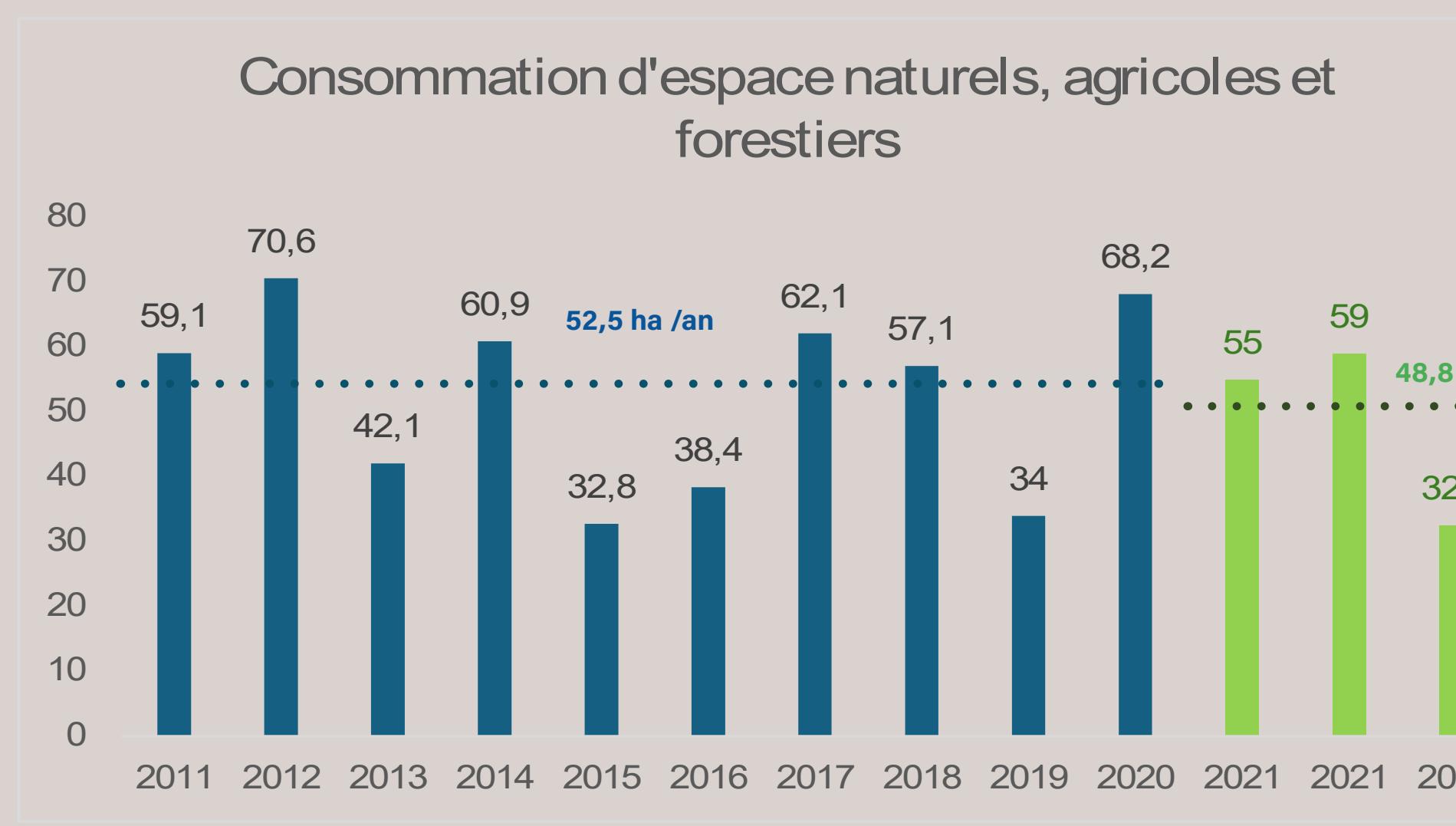
Le rythme annuel de consommation d'ENAF sur la période de référence 2011-2020 montre une tendance aléatoire et non linéaire. En effet, on distingue une consommation annuelle moyenne supérieure à 50 ha/an tous les deux ans. Seules les années 2013, 2015/2016 et 2019, à intervalles de deux ans, constituent des périodes de recul de la consommation foncière, inférieure à 40 ha/an.

Sur l'ensemble de la décennie, c'est la consommation dédiée à l'habitat qui reste dominante, représentant plus de 50 % de la consommation annuelle, soit en moyenne 40 ha/an, hormis les trois périodes de baisse précédemment observées (2013, 2015/2016, 2019).

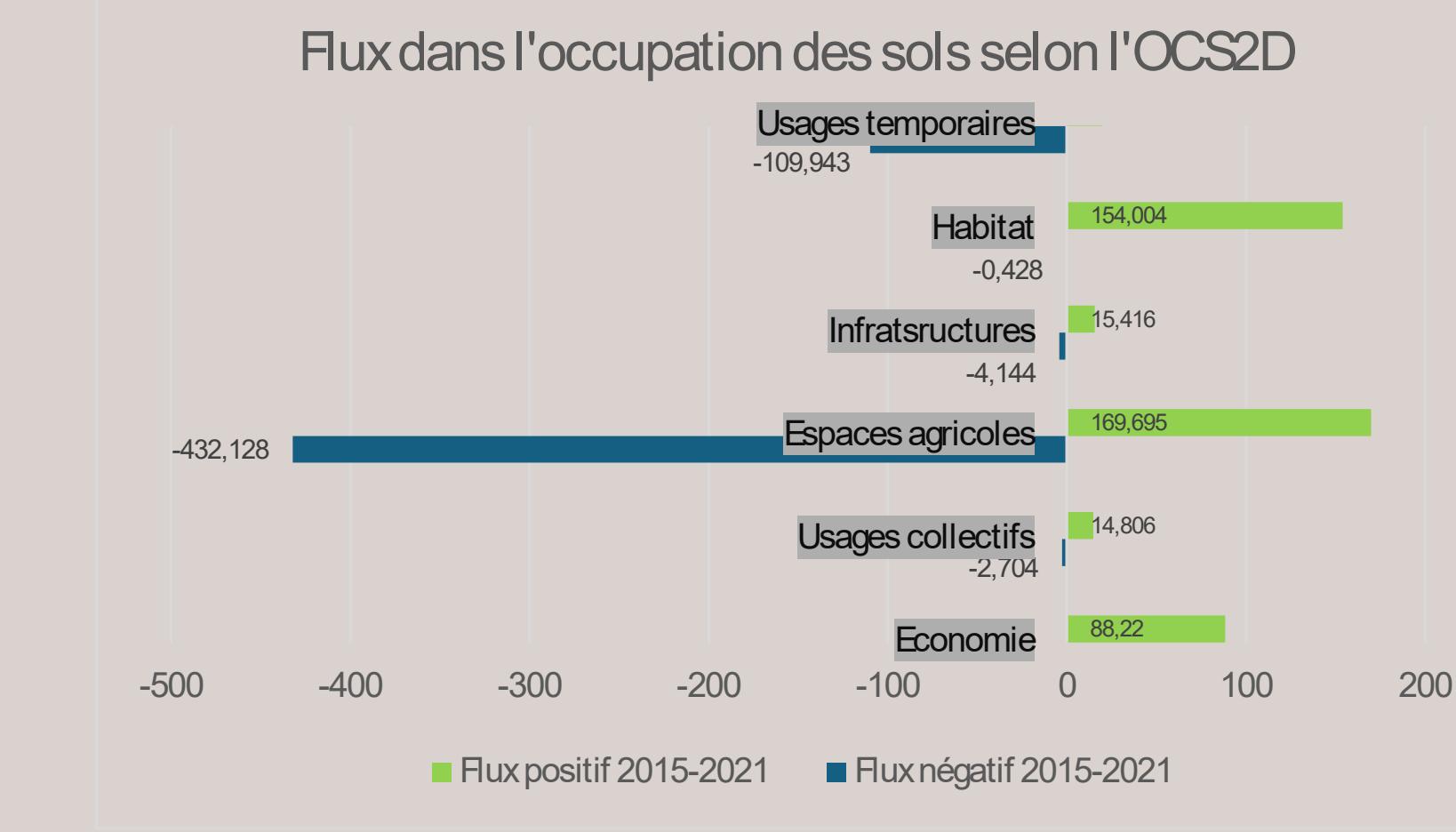
Depuis, le rythme a diminué en raison de la baisse de la construction.

Pour les années 2021, 2022 et 2023, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers s'établit à 146,5 hectares, soit une moyenne annuelle de 48,8 hectares.

la consommation d'espaces destinés à l'habitat. Ce taux met en évidence des spécificités notables du périmètre, supérieur à celui observé dans les SCoT voisins.



Source : OCS2D, 2005-2015-2021



Source : OCS2D, 2015-2021

## 9. LE FONCIER

### LES RÉSULTATS

#### Une consommation foncière essentiellement destinée à l'habitat, mais un besoin croissant pour d'autres usages

L'habitat constitue le principal poste de consommation foncière, représentant 65 % entre 2011 et 2020, puis 74 % entre 2021 et 2023.

La consommation foncière d'ENAF destinée à l'habitat est plus marquée dans les pôles intermédiaires et de proximité, reflétant le caractère périurbain prédominant de ces communes.

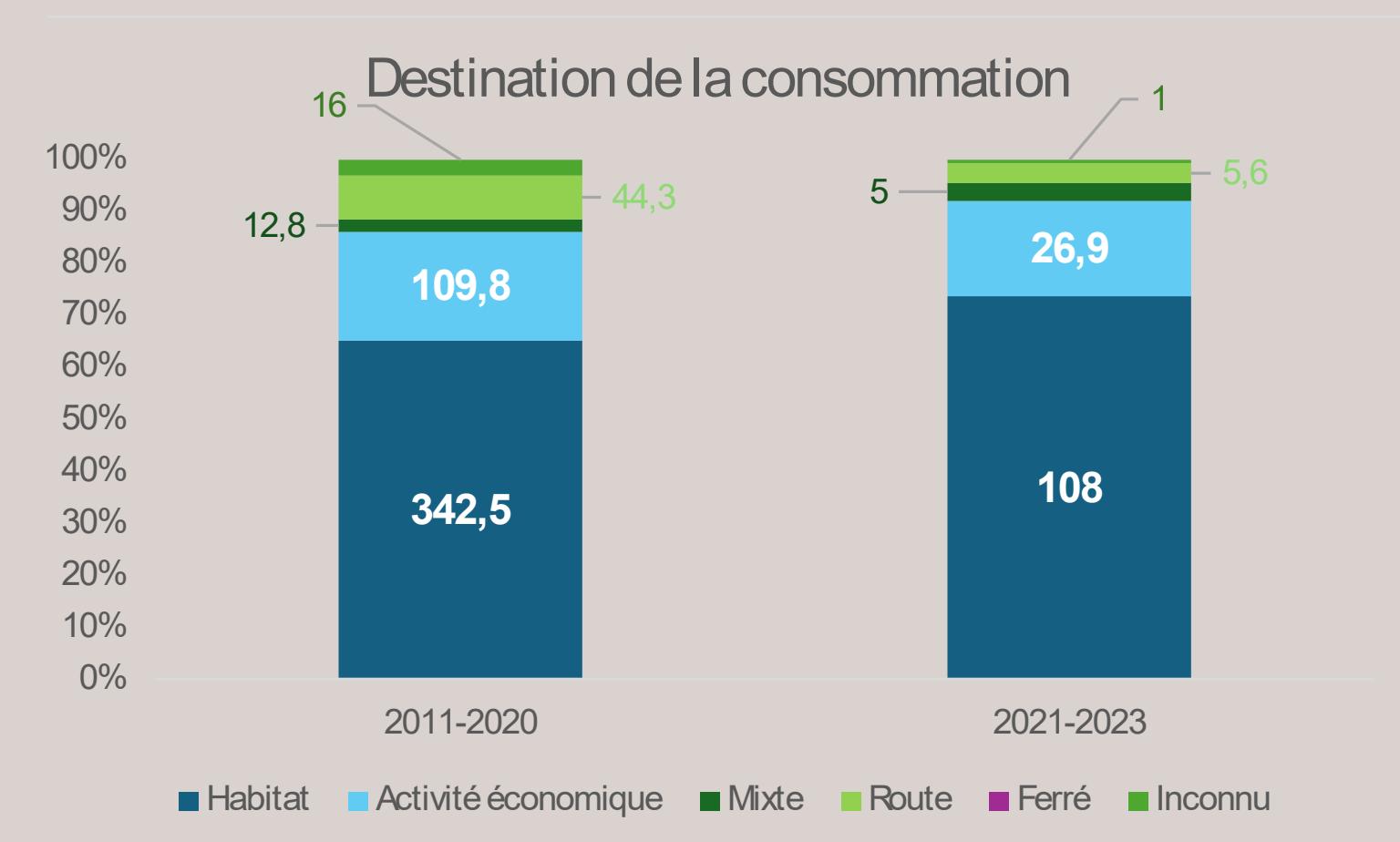
Le territoire du SCoT Flandre et Lys affiche un taux de spécialisation élevé de la consommation d'espaces destinés à l'habitat. Ce taux met en évidence des spécificités notables du périmètre, supérieur à celui observé dans les SCoT voisins.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette particularité :

- Le territoire bénéficie d'une attractivité résidentielle marquée, traduisant une forte dynamique d'urbanisation à vocation d'habitat.
- À l'inverse, la consommation d'espaces à usage économique est davantage développée sur les territoires voisins, qui présentent par ailleurs une dynamique résidentielle plus faible.

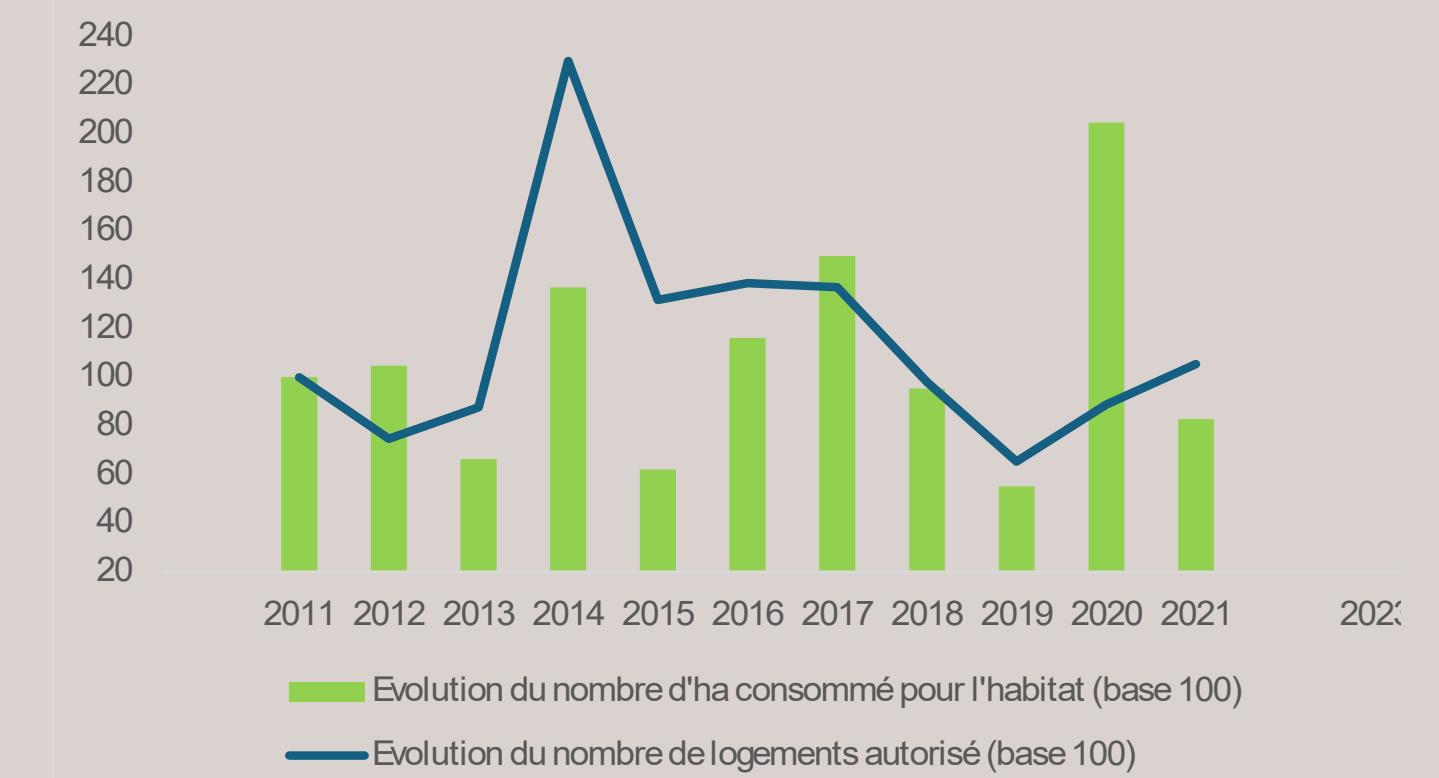
La réalisation des opérations de création et d'extension à vocation d'habitat, identifiées en zones AU dans les documents d'urbanisme, a entraîné la consommation de 85,2 ha d'ENAF sur 2021 et 2022, soit une moyenne de 42,6 ha/an. Cette consommation dépasse les objectifs du SCoT, fixés à 23 ha/an en moyenne pour la vocation habitat (460 ha sur 20 ans).

Les nouveaux lotissements aménagés au cours de cette période proposent des parcelles d'une superficie moyenne de 523,1 m<sup>2</sup>, légèrement inférieure à celle des parcelles des années précédentes. Par ailleurs, le prix d'achat de ces terrains reste élevé, autour de 150 €/m<sup>2</sup> en 2023. Une disparité territoriale, du fait de la métropole lilloise révèle un prix d'achat des terrains davantage plus élevé en CCFI qu'en Cœur de Flandre agglo.



Source : Portail national de l'artificialisation des sols, 2011-2023

Comparaison de consommation d'espaces dédiées à l'habitat et le nombre de logements autorisés entre 2011 et 2022 (base 100)



Source : Sitadel, portail artificialisation de sols, traitement SMFL

BILAN DU SCoT FLANDRE ET LYS

## 9. LE FONCIER LES RÉSULTATS



Source photos : SMFL

### Un accroissement des opérations de renouvellement urbain

De nombreux projets de renouvellement urbain sont désormais identifiés et une grande part d'entre eux ont été réalisés ou sont l'objet de nombreuses réflexions d'aménagement.

Si le PLUi-H de Cœur de Flandre Agglo a identifié, au travers de ses OAP, un certain nombre de secteurs de renouvellement urbain, les PLU de la CCFL, en raison de leur ancienneté, ont très peu élaboré de référentiel foncier permettant d'identifier précisément. Celles-ci sont partiellement mentionnées dans certains PLU, mais sont davantage prises en compte dans le PLH. »

À titre d'exemple, à destination de l'habitat, on dénombre plusieurs projets :

- Friche Engrais Nord à Merville (2021) : reconversion d'une ancienne friche industrielle.
- Ancienne maison de retraite de La Gorgue, rue des Tissages (2021).
- Recyclage d'une friche commerciale, rue de Boeschèpe à Godwaersvelde (2021).
- Ancienne exploitation agricole à Hazebrouck, rue de la Motte-au-Bois (2019) : conversion d'un site agricole pour accueillir du logement.

À l'étude, de nombreux sites en renouvellement urbain sur les deux EPCI font actuellement l'objet d'études (les friches JALLA à Nieppe, SAFILIN à Sailly-sur-la-Lys).

#### À destination de l'activité économique, on relève notamment :

- Reconversion industrielle du site ARC à Blaringhem : en 2021, le site a été reconvertis pour accueillir une installation industrielle dans le secteur agroalimentaire, spécialisée dans le tri de matières naturelles. Ce projet constitue un secteur structurant pour le territoire, contribuant à dynamiser l'économie locale et à renforcer l'offre industrielle de la commune.
- Création d'une nouvelle zone d'activité économique sur la friche VALLYS : toujours en 2021, la CCFL a inauguré une nouvelle zone d'activité économique sur l'ancienne friche industrielle VALLYS. Cette initiative vise à développer l'attractivité du territoire, favoriser l'implantation de nouvelles entreprises et diversifier l'offre économique locale.
- Renouvellement de locaux d'activités tertiaires à Hazebrouck : le site Hedicom, situé rue de Vieux-Berquin, a bénéficié d'un renouvellement de ses locaux destinés aux activités tertiaires.

À destination de l'activité économique et touristique, l'aménagement de la friche Nord Lys à Bailleul constitue un projet d'envergure pour le territoire.



Source photos : SMFL

## 9. LE FONCIER

### LES RÉSULTATS

#### Une réelle diminution de la taille moyenne des parcelles constatée

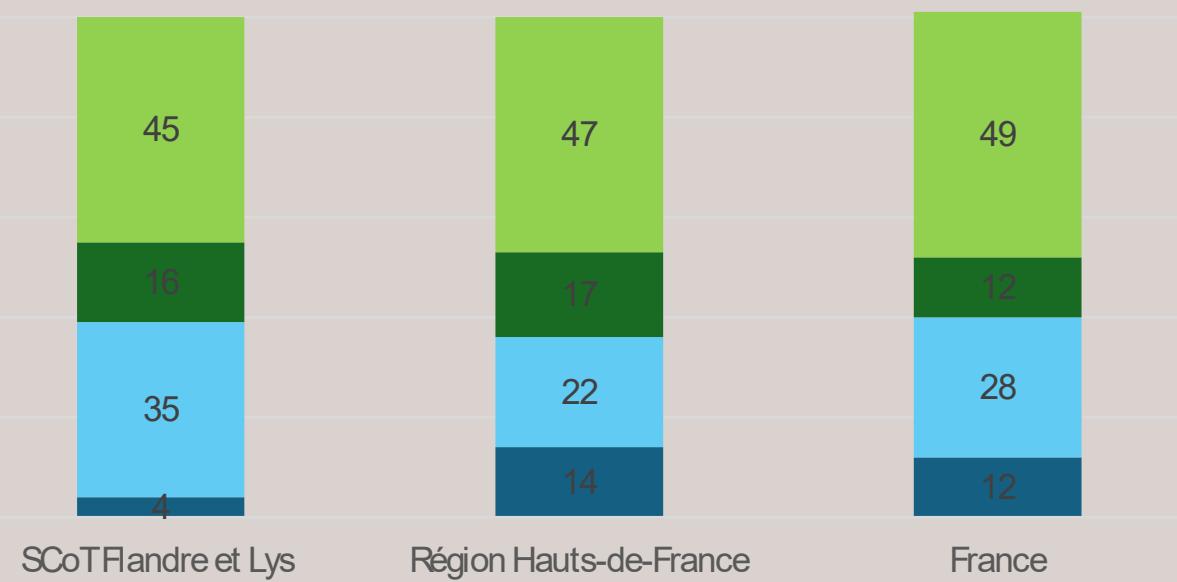
Parmi un échantillon de 12 lotissements dont les permis d'aménager ont été déposés entre 2020 et 2025 et dont le découpage cadastral est disponible, la taille moyenne des parcelles s'établit à 485,4 m<sup>2</sup> pour la CCFL et 560,7 m<sup>2</sup> pour la CACF.

Sur ces opérations, on constate que les projets localisés en CCFL intègrent davantage de petits collectifs, offrant ainsi une offre de logements plus diversifiée.

Cela montre une prédominance des logements collectifs et individuels purs par rapport aux autres catégories.

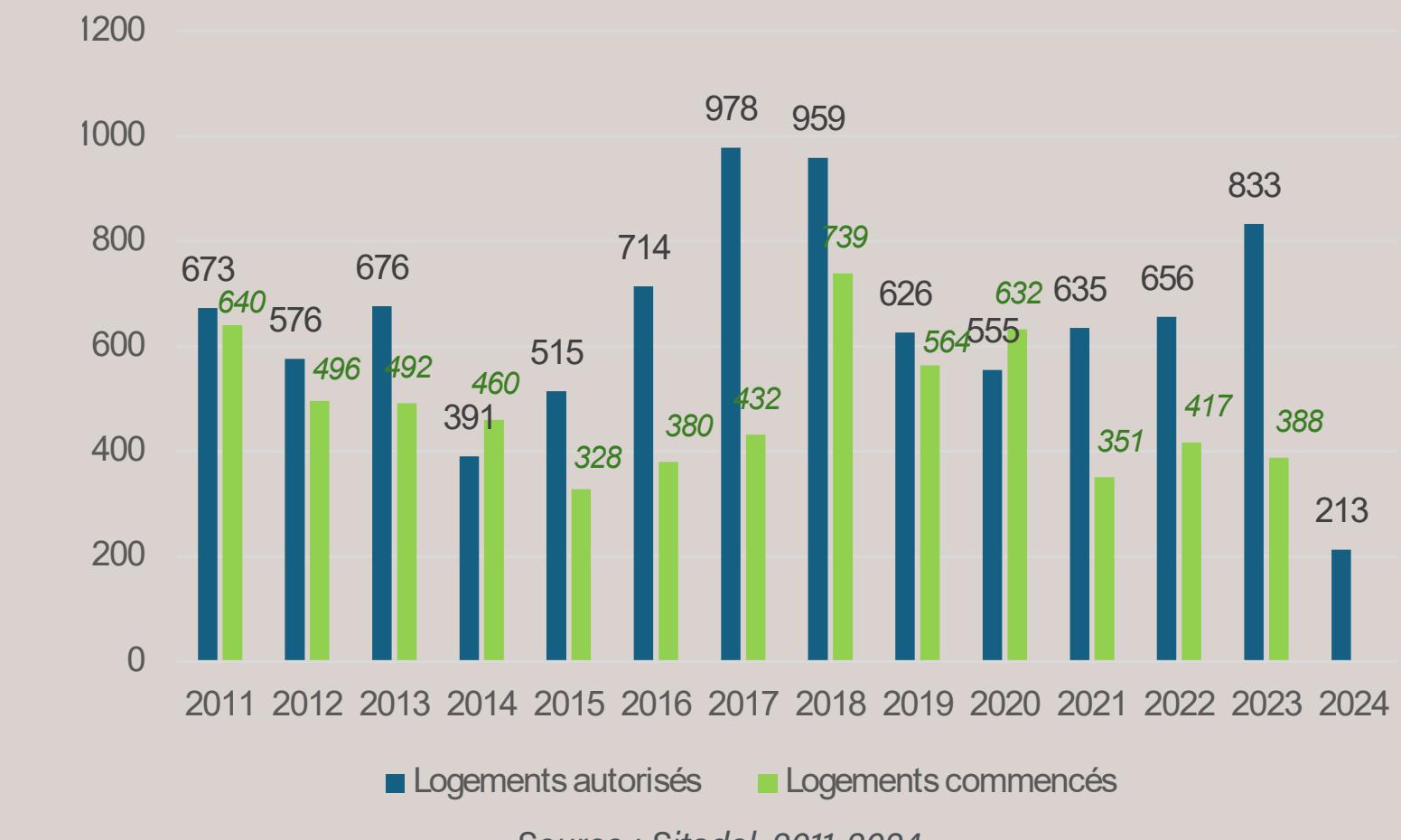
	COLLECTIF	INDIVIDUEL GROUPÉ	INDIVIDUEL PUR	RÉSIDENCE	TOUS LOGEMENTS
CŒUR DE FLANDRE AGGLO	62%	76%	57%	43%	62%
CC FLANDRE LYS	38%	24%	43%	57%	38%

Répartition des logements autorisés entre 2020 et 2024, en %



Source : Sitadel, 2020-2024

#### Constructions SCoT Flandre et Lys



Source : Sitadel, 2011-2024

#### Echantillon de 17 permis d'aménager dédié au développement de lotissements à destination de l'habitat

COMMUNE	SURFACE MOYENNE D'UNE PARCELLE	DATE D'AUTORISATION DES PA/PC ÉCHELONNÉE	TYPOLOGIE D'HABITAT COLLECTIF
NIEPPE	403,5		NON
STAPLE	428,3	2020	NON
BOESEGHEM	461,8	2020/2021/2022/2023	NON
MORBECQUE	486,9	2020/2021/2022/2023	NON
MERRIS	551,1	2020/2021/2022/2023	OUI
METEREN	731,5	2020/2021/2022/2023	NON
EECKE	520,2	2020/2021/2022/2023	OUI
SAINTE MARIE CAPPEL	537,6	2020/2021/2022/2023	NON
NOORDPEENE	612,6	2020/2021/2022/2023	NON
WINZEELE	426,5	2020/2021/2022/2023	NON
OUDZEELE	1031,2	2020	NON
ZERMEZEELE	613,1	2020/2021/2022	NON
HAZEBROUCK	485,7	2020/2021/2022	OUI
<b>MOYENNE TOTALE</b>	<b>560,8</b>		

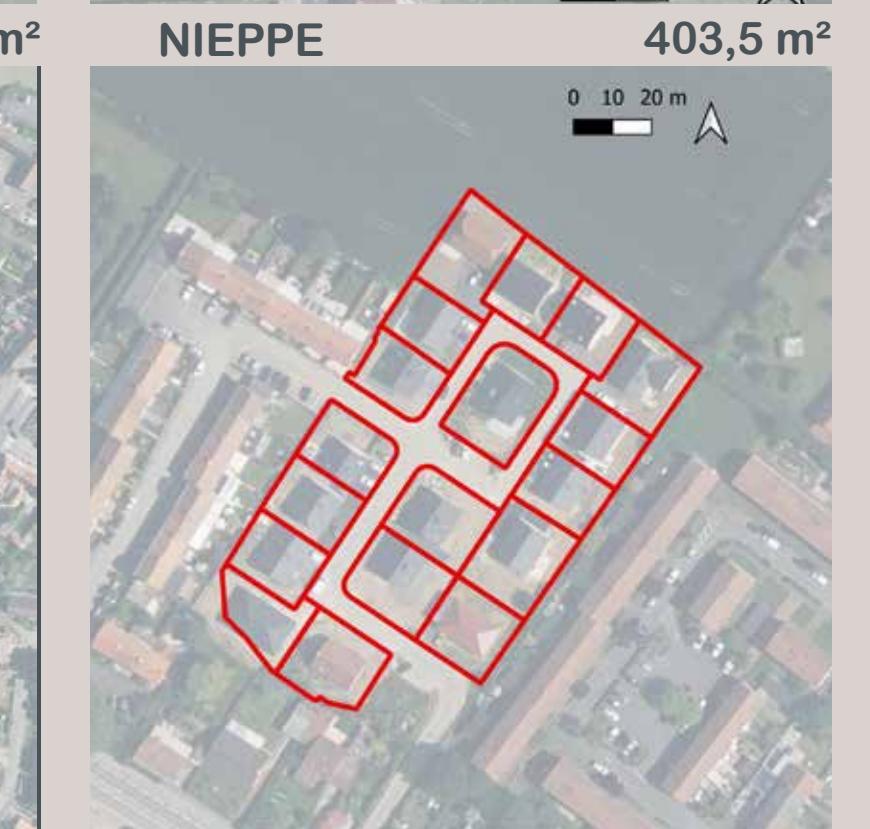
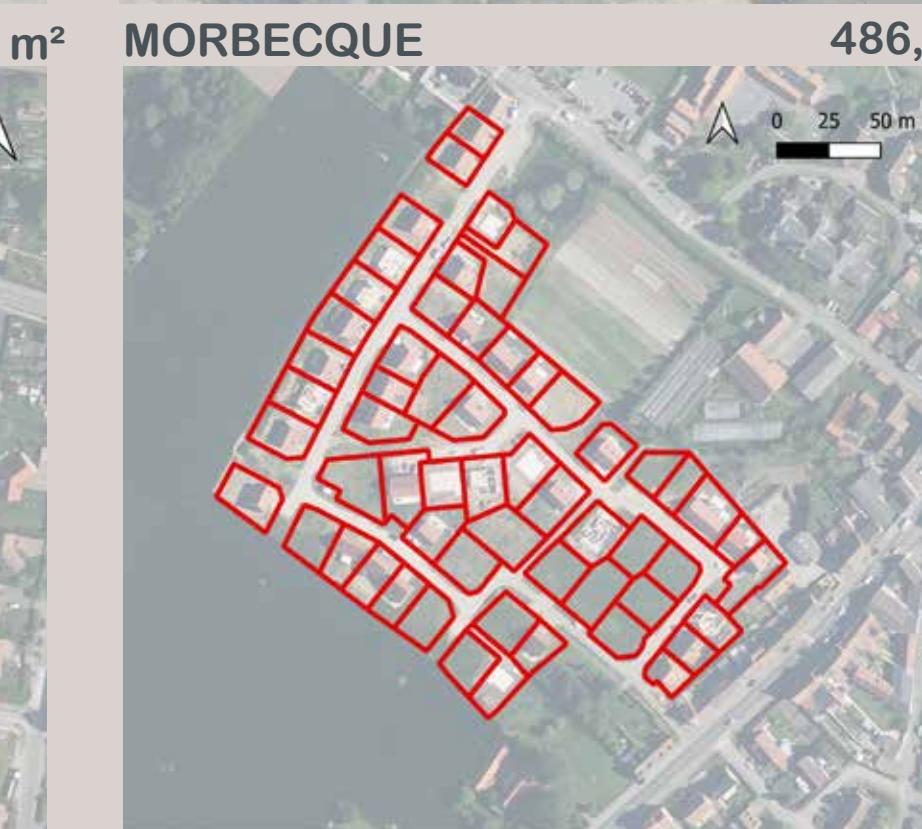
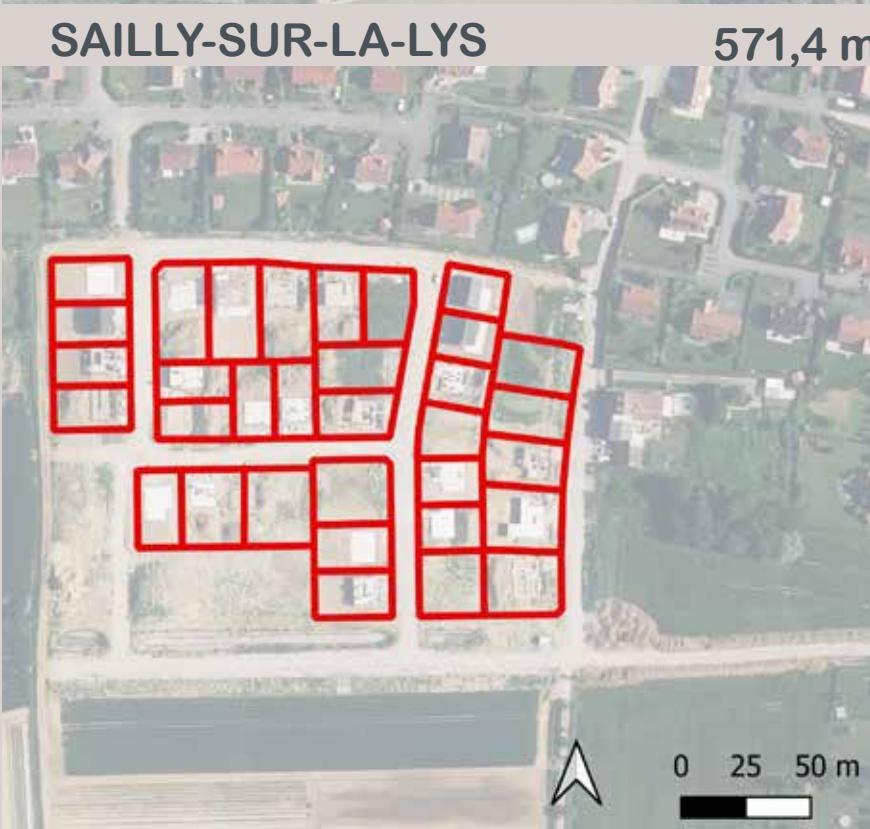
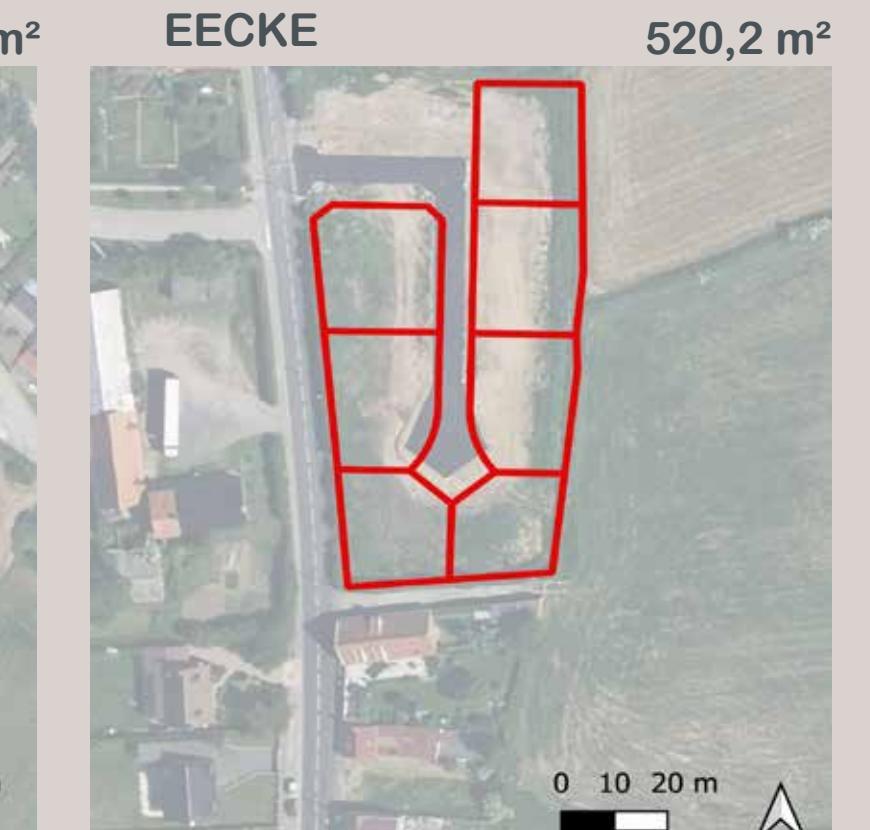
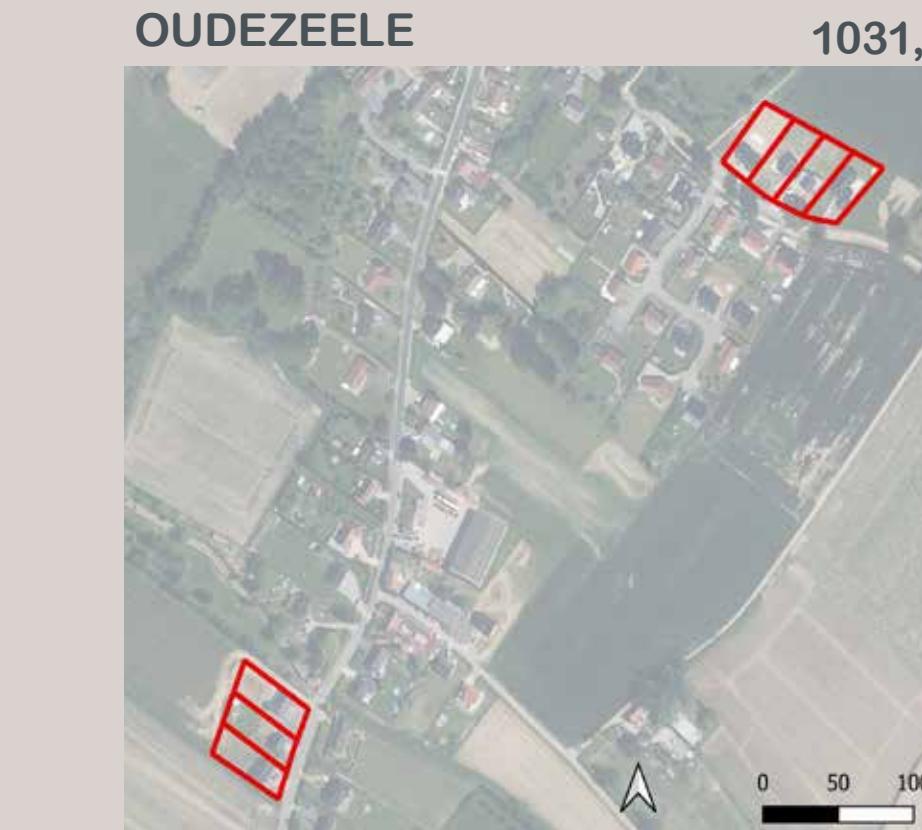


BILAN DU SCOT FLANDRE ET LYS

## 9. LE FONCIER

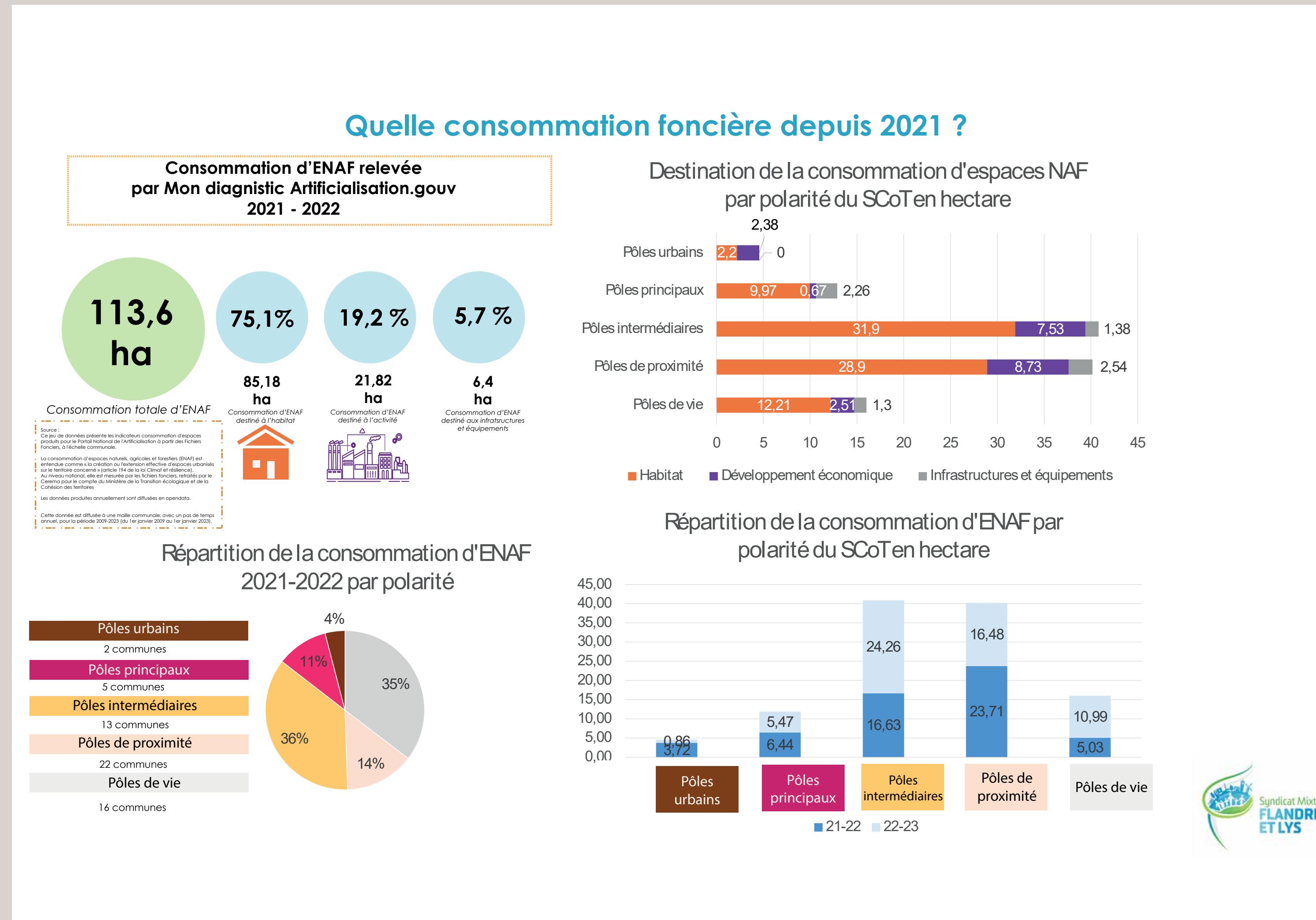
### LES RÉSULTATS

#### ÉCHANTILLON DE LOTISSEMENTS DONT LES PA ET/OU PC ONT ÉTÉ DÉLIVRÉS ENTRE 2020 ET 2025



## 9. LE FONCIER

### LES RÉSULTATS



**C**onclusion :

Conformément au SCoT, le rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) a connu une diminution progressive, passant d'une moyenne de 52,2 ha/an sur la période 2011-2021 à 48,2 ha/an entre 2021 et 2023.

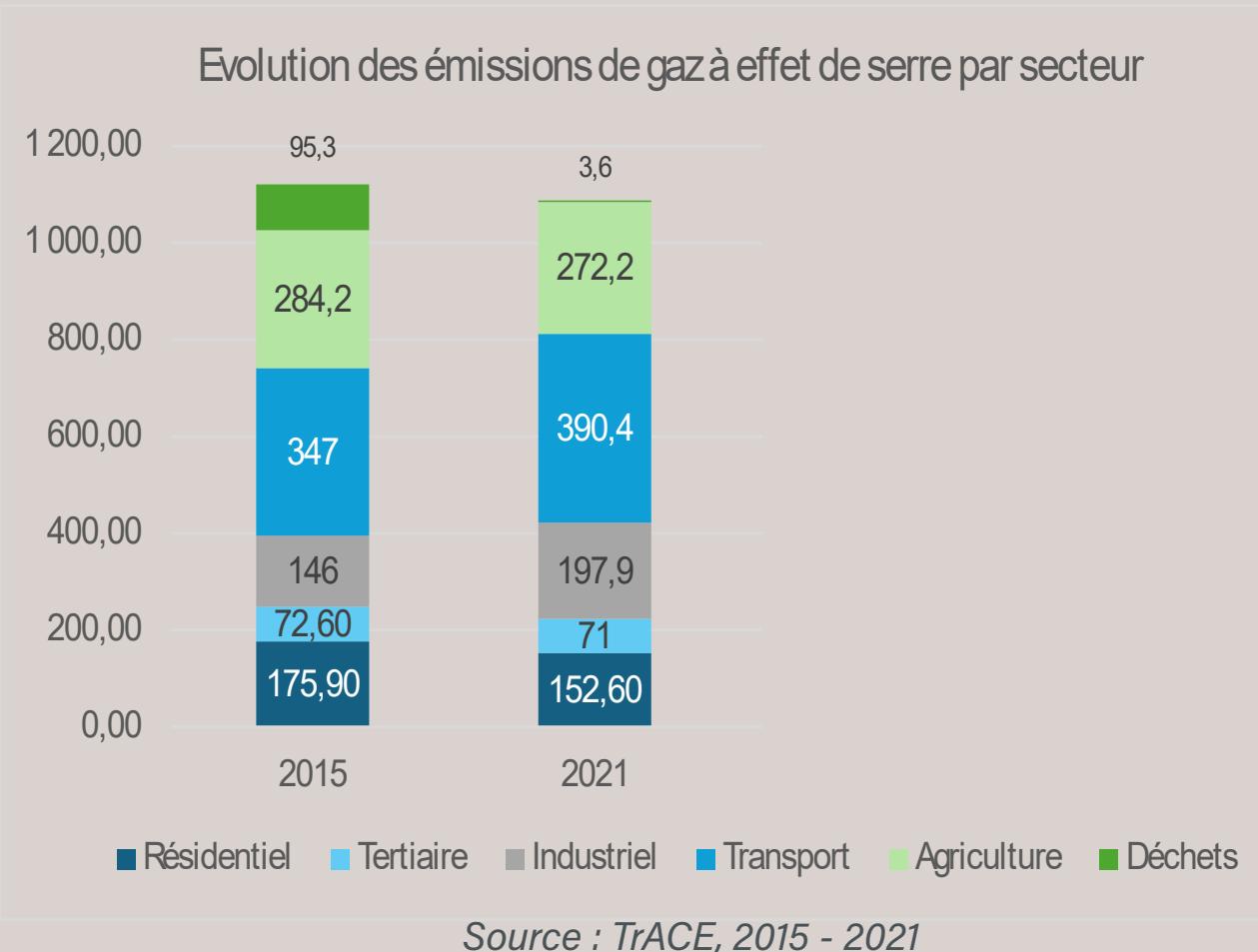
La principale destination des ENAF consommés reste l'habitat, en particulier dans les communes des pôles intermédiaires.

La réalisation des opérations de création et d'extension à vocation d'habitat, identifiées en zones AU dans les documents d'urbanisme, a entraîné la consommation de 85,2 ha d'ENAF sur 2021 et 2022, soit une moyenne de 42,6 ha/an. Bien que le SCoT fixe ses objectifs sur 20 ans, plutôt qu'à l'échelle annuelle, cette surconsommation peut s'expliquer en partie par la volonté des communes, conformément à l'article 55, de construire pour combler leur retard. Il convient donc de souligner cet aspect.

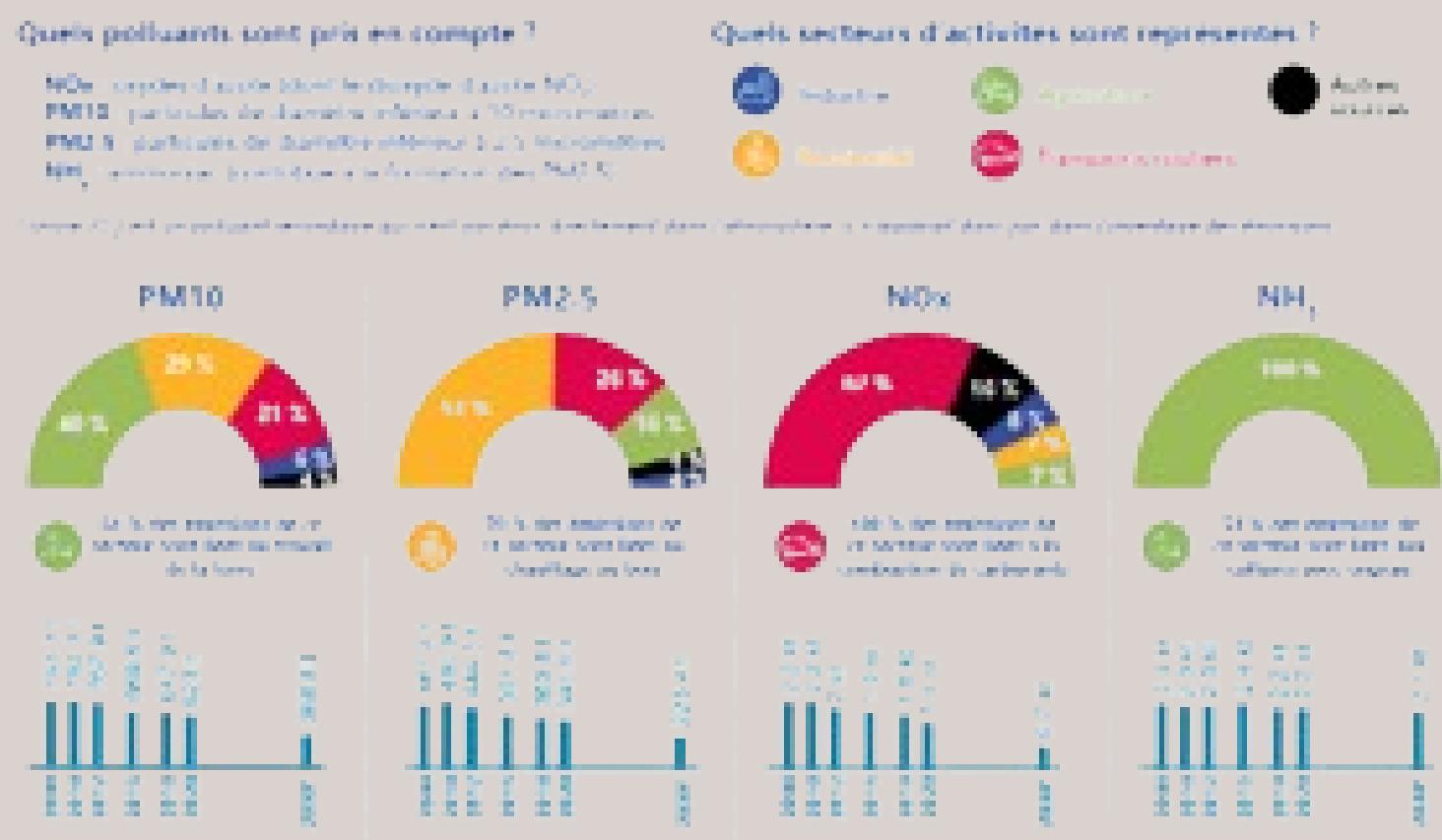
Les nouveaux lotissements aménagés au cours de cette période proposent des parcelles d'une superficie moyenne de 523,1 m<sup>2</sup>, légèrement inférieure à celle des parcelles des années précédentes. Par ailleurs, le prix d'achat reste élevé, autour de 150 €/m<sup>2</sup> en 2023.



# 10. SANTÉ



## Répartition sectorielle en 2020 et évolution depuis 2008 sur la Communauté de Communes de Flandre Intérieure



## Quels indices Atmo en 2022 ?

Les indices de la qualité de l'air sont calculés quotidiennement à partir de 5 polluants (oxyde d'azote NO<sub>x</sub>, ozone O<sub>3</sub>, dioxyde de soufre SO<sub>2</sub>, particules PM10 et PM2,5) sur les 3 790 communes des Hauts-de-France. Ils sont catégorisés sur une échelle de qualificatifs allant de bon à extrêmement mauvais.



## Données partielles sur la qualité de l'air : pollution concentrée et indices moyens

### Évolution de la qualité de l'air

Seule Cœur de Flandre agglo est adhérente à ATMO Hauts-de-France. Au regard des données disponibles, il est difficile d'établir précisément l'évolution de la qualité de l'air.

En 2022, l'indice majoritaire de qualité de l'air était "moyen", avec entre 256 et 277 jours dans cette catégorie, mais également entre 33 et 46 jours d'indice "mauvais".

À noter que les valeurs maximales de polluants sont observées le long des axes routiers et dans les espaces urbains les plus denses.

### Évolution des émissions de polluants

Le territoire du SCoT étant majoritairement agricole, les principales émissions de polluants proviennent :

- de l'agriculture (PM10 et NH<sub>3</sub>),
- du résidentiel (PM2,5 liés au chauffage),
- et des transports routiers (NOx).

## Conclusion

Près de 80 % de notre santé est influencée par les choix d'aménagement. Face à ce constat, et pour répondre aux attentes actuelles, la prise en compte de la santé apparaît comme un enjeu majeur dans les futurs exercices de planification et de prospective, afin de mieux s'adapter aux évolutions des modes de vie et des comportements.

Depuis 2008, ces émissions sont en diminution sur le territoire de Cœur de Flandre agglo. Cependant, au regard des objectifs du SRADDET, des efforts restent nécessaires :

- pour les composés organiques volatils (COV) sur Cœur de Flandre Agglo ;
- pour le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) et les particules PM10 sur la CCFL.

### Initiatives d'aménagement favorables à la santé

De nombreuses actions d'aménagement favorables à la santé ont été identifiées, notamment celles favorisant l'activité physique et les interactions sociales :

- Nieppe : aménagements autour de l'étang ;
- Nieppe : espace public intergénérationnel ;
- Méteren : aménagements de l'étang des Quatre Fils Aymon ;
- Lestrem : Eolys ;
- Boëseghem : parcours sportif (2020) ;
- Les différents parcours santé en CCFL ;
- Hazebrouck : aménagement d'un espace intergénérationnel dans le quartier Pasteur dans le cadre d'Action Cœur de Ville.

# 10. LA SANTÉ

## LES RÉSULTATS

### Une surveillance de la mortalité évitable

On observe une légère surmortalité prématuée (avant 65 ans) sur le territoire de Cœur de Flandre agglo, qui tend à diminuer sur la période 2008 – 2021. Cette surmortalité reste bien inférieure à celle observée à l'échelle du département ou de la région.

#### Sur la même période :

- La mortalité évitable liée à la prévention chez les moins de 75 ans a diminué de -5,3 %.
- La mortalité évitable liée au système de soins a fortement diminué, devenant non significative (-27 %).

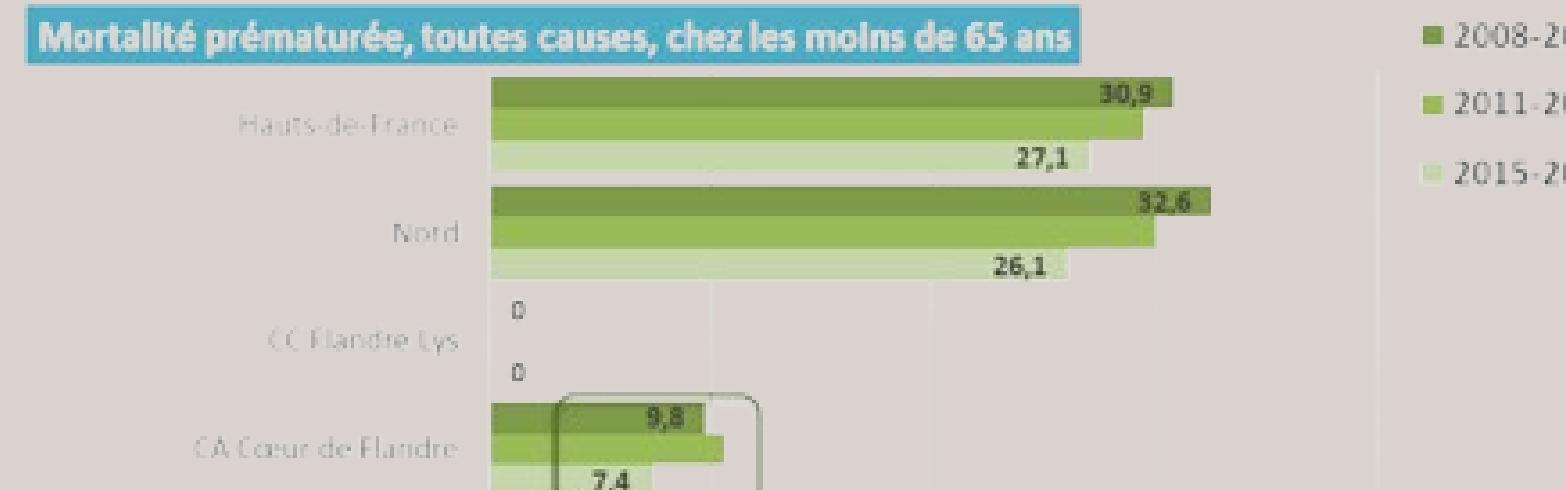
Sur la CCFL, la mortalité prématuée apparaît non significative, similaire à celle observée en France, et reste bien inférieure à celle du département ou de la région. Cependant, on note une tendance à l'augmentation de la surmortalité évitable liée à la prévention chez les moins de 75 ans (+4,1 %). Bien que cette hausse soit peu significative, elle mérite une surveillance continue. Parallèlement, la mortalité évitable des moins de 75 ans liée au système de soins reste stable et non significative, comparable aux valeurs nationales.

Différentiel de mortalité prématuée en regard de la France hexagonale (RP 2020)

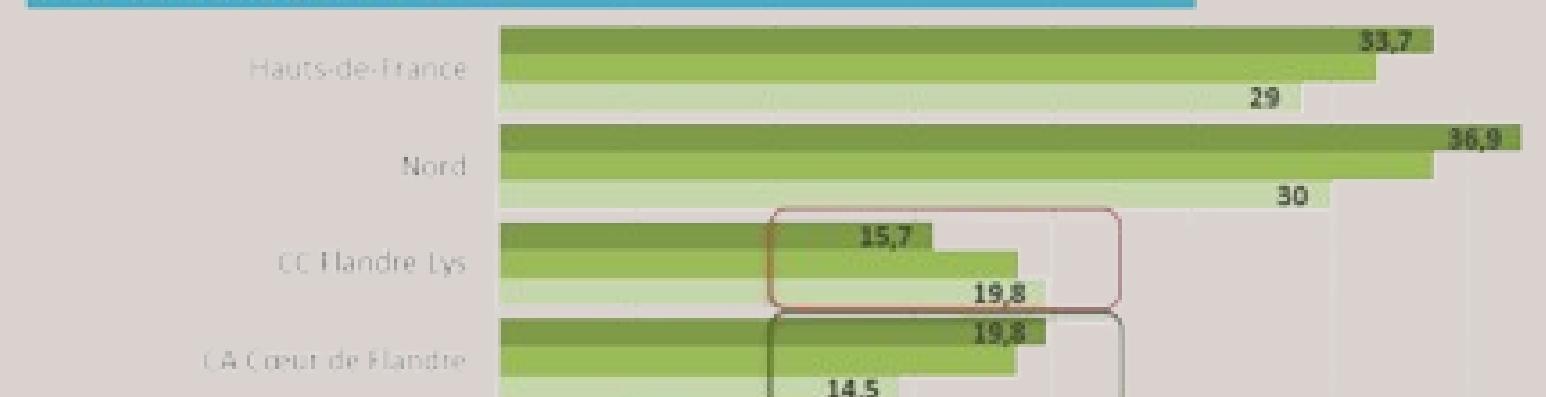
Périodes 2008-2014, 2011-2017 & 2015-2021

Défis si significatif au seuil de 5 %, sinon 0 (Cim 10 - standardisation sur l'âge)

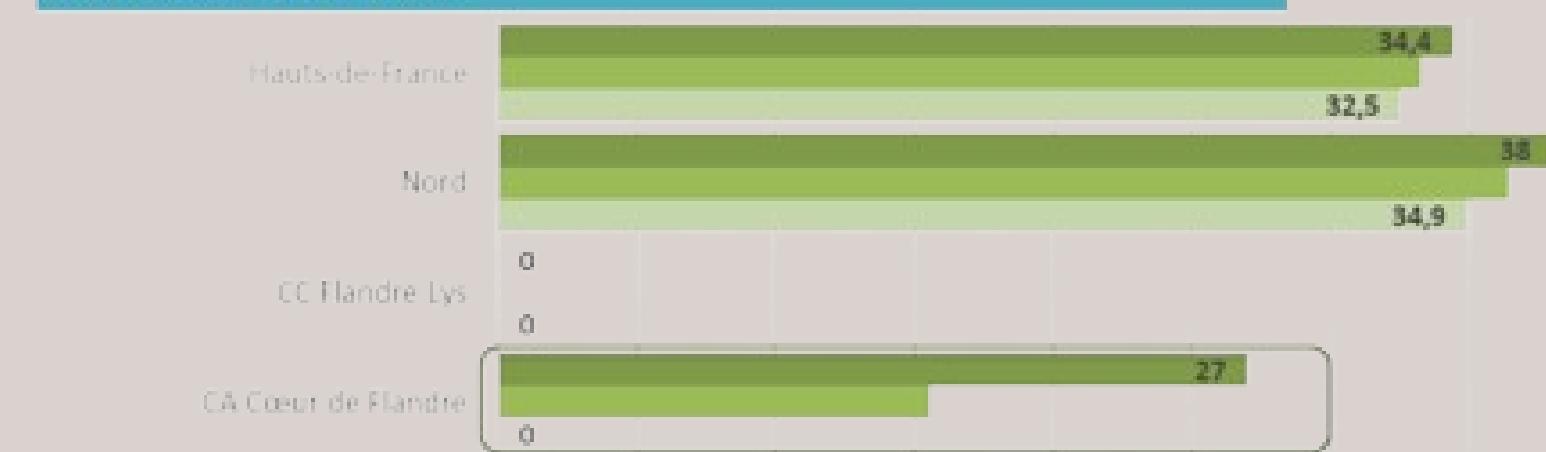
#### Mortalité prématuée, toutes causes, chez les moins de 65 ans



#### Mortalité évitable liée à la prévention, selon la définition OCDE 2019, chez les moins de 75 ans



#### Mortalité évitable liée au système de soins, selon la définition OCDE 2019, chez les moins de 75 ans



### Densité de médecins généralistes stable et effectifs en rajeunissement

D'après les données, l'offre de services et d'équipements de santé est en augmentation.

Le territoire a été peu impacté par la diminution du nombre de médecins généralistes (MG) observée au niveau national. Ainsi, même si la densité de MG a légèrement diminué, elle reste supérieure à celle du département ou de la région. Parallèlement, on observe un rajeunissement significatif des effectifs.

Pour les médecins spécialistes, l'évolution est moins favorable que pour les MG. Ils sont impactés par le vieillissement des professionnels, avec une diminution des densités observées et une baisse de la part des médecins âgés de 55 ans et plus.

Par ailleurs, une dynamique de développement des maisons de santé est constatée, avec de nombreux projets et de nombreuses initiatives visant à renforcer l'aménagement et l'accès aux services de santé :

- Cabinet médical Nieppe 2024 ;
- Cabinet médical Oxelaere 2025 ;
- Maison de santé à Boeshepe 2019 ;
- Maison de santé Lestrem, 2019 ;



BILAN DU SCOT FLANDRE ET LYS

# 04 LE BILAN DU SCOT ET PERSPECTIVES

## CONCLUSION DU BILAN

### LE SCOT : UN PROJET À METTRE EN ŒUVRE SUR LE TEMPS LONG

L'évaluation met en lumière une mise en œuvre contrastée de ses objectifs, dans un contexte national et local en constante mutation, **marqué par de nouvelles exigences réglementaires** (loi ELAN, loi Climat et Résilience, révision de la charte du PNR, révision des SAGE...).

Les analyses détaillées présentées dans le cœur du rapport montrent que le bilan du SCoT Flandre et Lys, six ans après son adoption le 11 décembre 2019, **est relativement positif sur certaines orientations**, qui ont trouvé une traduction concrète et satisfaisante, notamment en matière de mobilité, de développement des équipements publics ou encore de développement de l'offre touristique. Néanmoins, **d'autres objectifs peinent à être atteints**. C'est le cas en particulier de la dynamique démographique et de la production de logements diversifiés, qui restent en deçà des attentes, ainsi que des actions en faveur de la transition énergétique, dont le développement demeure insuffisant.

Rappelons toutefois que, concernant la thématique du foncier, **la modification simplifiée en cours propose une refonte** complète du DOO pour l'orientation 15 « Assurer une gestion frugale du foncier ». Les nouvelles définitions et objectifs modifient sensiblement le bilan de la consommation foncière.

### REDÉFINIR LA TRAJECTOIRE DÉMGRAPHIQUE

Les **trajectoires socio-démographiques** sur lesquelles il s'appuie, et à partir desquelles a été proposé un projet d'aménagement pour le territoire, sont toutefois à revoir, car elles ont été établies sur des dynamiques et des **projections trop ambitieuses** (rythme de croissance surévalué et point mort démographique sous-évalué). En outre, la trajectoire observée s'explique notamment **par la forte diminution de l'accroissement naturel, un phénomène difficilement anticipable**.

Le bilan démontre ainsi qu'**avec un rythme de croissance deux fois inférieur au rythme projeté**, l'évolution démographique a été surestimée, principalement en raison d'un accroissement naturel en nette diminution et d'un solde migratoire quasi-négatif.



BILAN DU SCOT FLANDRE ET LYS

# CONCLUSION DU BILAN

## DES INDICATEURS DE SUIVI À AMÉLIORER ET À ACTUALISER

Le SCoT avait défini **une série d'indicateurs destinés à quantifier et qualifier sa mise en œuvre**, et à préparer « l'analyse des résultats » prévue au terme de six ans, conformément à l'article L.143-28 du Code de l'urbanisme.

Le travail de bilan s'est appuyé sur ces indicateurs, mais a également permis d'en décrire de nouveaux ou de les repréciser, en tenant compte de l'évolution des bases de données et des outils de traitement et d'interprétation.

Cette démarche de grande envergure a ainsi permis de documenter et d'illustrer de manière détaillée l'exercice de bilan, depuis l'année de référence 2019 jusqu'aux dernières données disponibles, selon les thématiques et les indicateurs.

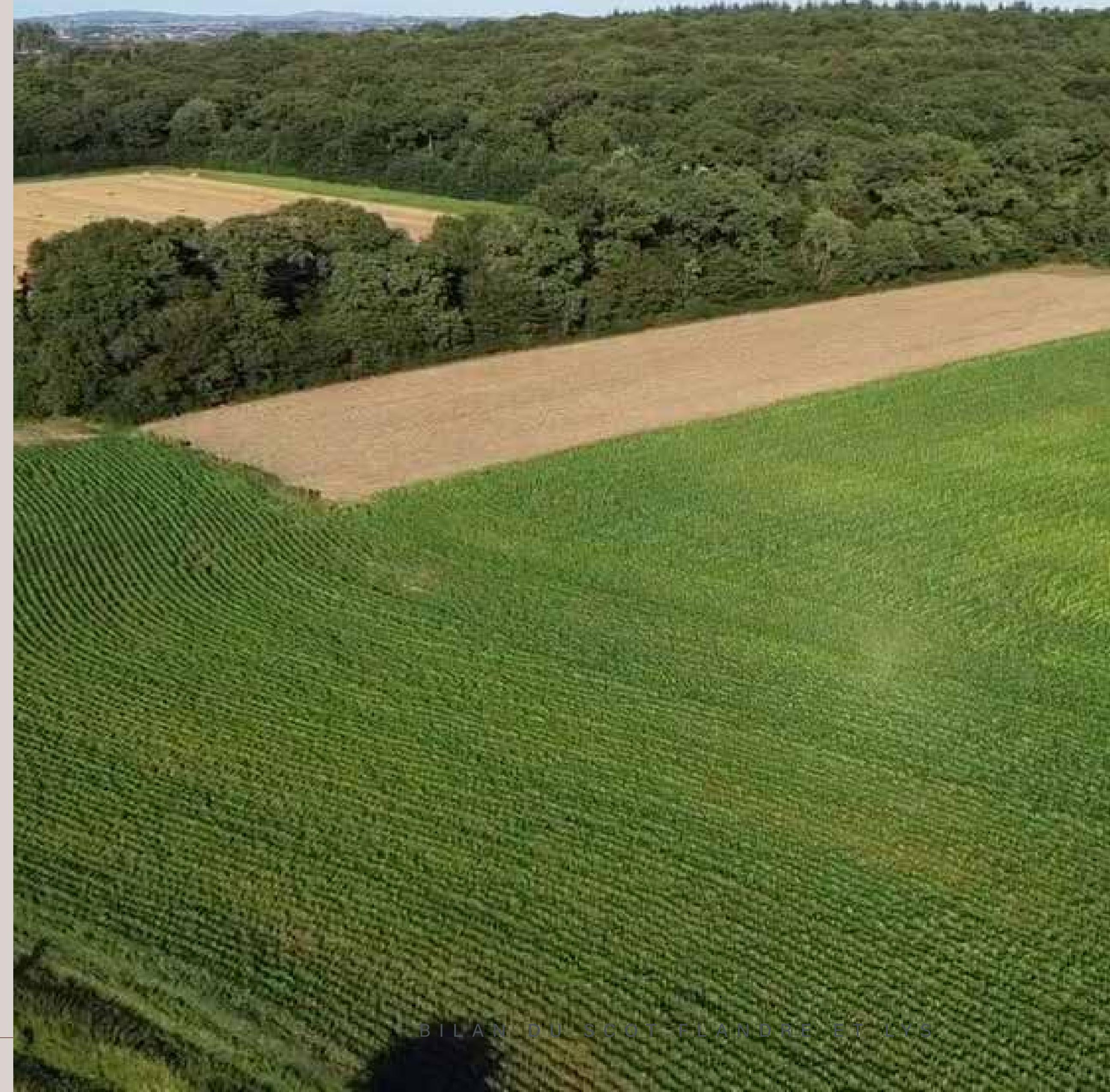
La plupart des indicateurs du DAAC ont été révisés. Cependant, les données disponibles pour les renseigner ne sont pas toujours en adéquation avec la méthode appliquée au T0, en raison notamment de la périodicité différente des mises à jour.

Toutefois, l'indicateur permettant d'**apprécier qualitativement les évolutions paysagères reste peu exploité**. Une période d'observation relativement courte de six ans, dans le cadre de l'évaluation, ne permet pas de disposer d'un recul suffisant pour tirer des conclusions fiables sur les transformations du paysage du territoire couvert par le SCoT, dont les objectifs sont fixés à l'horizon 2040. L'absence d'un indicateur qualitatif dédié au paysage révèle un manque de prise en compte de cette orientation et de l'application des objectifs fixés.

Concernant les risques, un indicateur relatif au retrait-gonflement des argiles fait défaut et mérite d'être intégré au dispositif de suivi.

De plus, l'indicateur destiné au suivi des opérations de renouvellement urbain n'a pas été mis en place, ce qui a empêché une analyse plus approfondie. Cet indicateur doit être développé et renforcé pour les suivis futurs.

**Les indicateurs environnementaux présentent également un déséquilibre de représentation**, en raison du manque de données disponibles notamment en CCFL, et du faible nombre d'actions menées sur ces thématiques mais témoignant d'une dynamique naissante.



# CONCLUSION DU BILAN

## METTRE EN ŒUVRE LA TRAJECTOIRE DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE IMPOSÉ PAR LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE

Les analyses relatives au compte foncier défini dans le SCoT sont particulièrement positives. Elles mettent en évidence un **rythme moyen en baisse de la consommation d'espaces naturels et agricoles**, ainsi qu'un respect global des enveloppes foncières allouées, réparties selon l'armature territoriale du SCoT.

Les analyses de l'occupation des sols et de leurs évolutions entre 2015 et 2020 montrent :

- **des pertes** de surfaces agricoles et naturelles qui se poursuivent, mais à un rythme nettement inférieur à celui des périodes précédentes ;
- des surfaces dédiées à l'activité économique globalement stables, tandis que les surfaces dédiées à l'habitat continuent d'augmenter (74 % entre 2021-2023 contre 65 % entre 2011-2020).

Néanmoins, la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 transforme profondément la manière d'aborder les enjeux fonciers, en passant d'une logique de maîtrise de l'étalement urbain à une logique de préservation des sols, avec un objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à horizon 2050.

Ce nouveau paradigme invite à repenser en profondeur les pratiques actuelles pour faire émerger un modèle renouvelé de sobriété foncière, dont les objectifs sont posés mais dont les impacts concrets et les outils restent, pour partie, à inventer.

Le SRADDET Hauts-de-France a décliné territorialement les objectifs de ce cadre réglementaire pour le SCoT Flandre et Lys, en fixant un **taux de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers de -64,6 %**, soit une enveloppe foncière de 190 hectares pour la décennie 2021-2030.

## DES OBJECTIFS A ADAPTER POUR RÉPONDRE AUX CONSÉQUENCES IMPOSÉES PAR LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

Sur la thématique environnementale, les efforts doivent être intensifiés pour limiter les prélevements en eau, renforcer les continuités écologiques, diversifier les sources d'énergies renouvelables et améliorer la qualité de l'eau.

**Les pressions liées au dérèglement climatique** (ressources en eau, risques d'inondation, etc.) sont insuffisamment prises en compte, comme l'illustrent les inondations de l'hiver 2024.

Par ailleurs, plusieurs documents supra-communaux ont été modifiés ou sont en cours de révision, ce qui pourra remettre en question certaines orientations du SCoT actuel. Il s'agit notamment du SDAGE 2022-2027, de la révision de la charte du Parc naturel régional Caps et Marais d'Opale (PNRCMO), ainsi que des révisions des SAGE de l'Audomarois et de l'Yser.



## PERSPECTIVES

### « VERS UN TERRITOIRE SOBRE... »

#### VERS UNE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE



Comme illustrer dans l'exercice de bilan, les trajectoires de réduction de la consommation foncières décrites dans le SCoT en vigueur ne sont plus cohérentes. **Un contexte d'aménagement du territoire et de préservation des sols en profonde évolution avec l'objectif ZAN en 2050.**

La loi Climat et Résilience adoptée en août 2021 vient profondément bouleverser les sujets d'aménagement du territoire dans les années à venir. Elle positionne notamment le sujet du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à horizon 2050 comme un objectif national traduit au niveau local : régionale via le SRADDET, modifié en novembre 2024, il impose au SCoT Flandre et Lys **un taux de réduction de la consommation d'EANF de -64,6 %** pour la période 2021-2030.

Au-delà de 2030, il s'agit de mettre en perspective l'application du ZAN en faveur de la lutte contre l'artificialisation des sols.

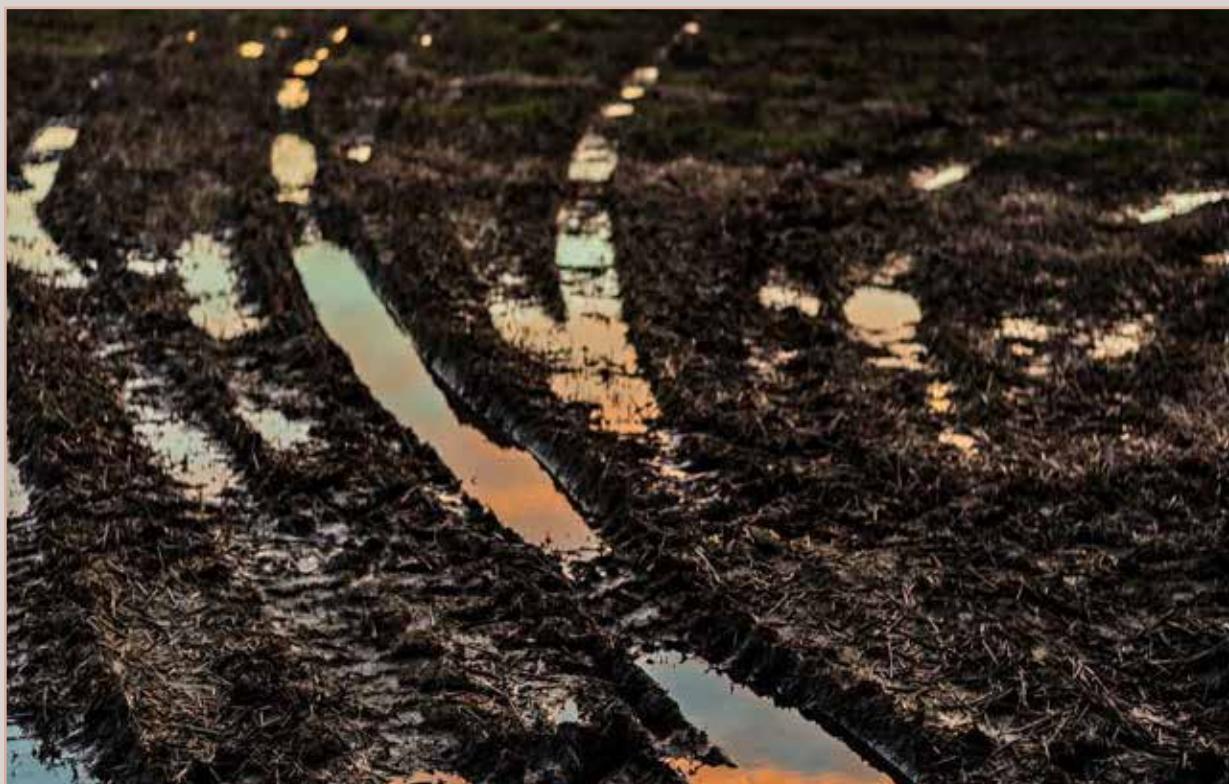
Le sujet de la prise en compte de la qualité et de la valeur des sols dans les documents de planification a émergé avec la Loi Climat et Résilience et ses décrets d'application qui définissent une nomenclature des surfaces artificialisées et non artificialisées.

La mise en œuvre des **trajectoires zéro artificialisation nette passe également par l'introduction d'un nouvel enjeu, celui de pouvoir renaturer des sols** pour parvenir à atteindre à terme par soustraction un bilan neutre sur l'évolution quantitative des surfaces artificialisées d'un territoire.

Le code de l'urbanisme définit ainsi :

- « **L'artificialisation** est définie comme l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage.
- « **La renaturation d'un sol, ou désartificialisation**, consiste en des actions ou des opérations de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé.
- « **L'artificialisation nette** des sols est définie comme le solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols constatées sur un périmètre et sur une période donnée.

Par ailleurs, **cette nouvelle législation a entraîné l'engagement d'une procédure de modification simplifiée** du SCoT Flandre et Lys, par délibération du 06/06/2024.



#### VERS UNE SOBRIÉTÉ HYDRIQUE



La ressource en eau constitue un enjeu majeur pour le territoire, fortement tendue dès aujourd'hui, **tant sur le plan quantitatif que qualitatif**.

Déjà prise en compte dans le SCoT en vigueur, la gestion durable de l'eau reste une notion centrale de la planification territoriale.

**La sécheresse**, la diminution des périodes de recharge et l'évolution du cycle hydrologique imposent de définir de nouvelles stratégies de gestion et de poursuivre les actions de préservation existantes. Il s'agira également d'introduire de nouvelles notions, en lien avec les conséquences potentielles du réchauffement climatique sur le cycle de l'eau.

**Ces tensions et la rareté de la ressource** pourraient, à terme, poser des questions sur la capacité du territoire à accueillir les projections démographiques et les projets d'aménagement prévus ou souhaités. Selon les tendances observées, elles pourraient remettre en question les objectifs démographiques du SCoT, ainsi que les objectifs des politiques urbaines à long terme.

Désormais, il est essentiel de **mieux connaître et qualifier le cycle de l'eau à l'échelle du territoire**, en tenant compte des effets du dérèglement climatique.



# PERSPECTIVES

## « VERS UN TERRITOIRE SOBRE... »

### VERS UNE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



Déjà présents dans le SCoT en vigueur, les objectifs de production d'énergies renouvelables restent insuffisants. Une des intercommunalités a adopté un Plan Climat afin d'élaborer des stratégies dédiées avec des actions concrètes, mais la mise en œuvre reste limitée. Néanmoins, les objectifs nationaux et régionaux deviennent de plus en plus ambitieux et complexes à atteindre, et nécessiteront sans doute d'aller encore plus loin dans les années à venir.



### EN TRANSVERSALITÉ ...

- **De la lutte contre le réchauffement climatique à l'adaptation au changement climatique**

Face à l'urgence climatique, l'enjeu de l'adaptation au changement est aujourd'hui essentiel. Si les actions de lutte contre le réchauffement climatique sont plus ou moins présentes sur le territoire du SCoT, le bilan met en évidence, la nécessaire accentuation des actions menées en la matière.

- **L'aménagement en faveur de la santé, une composante essentielle du projet de territoire, des enjeux transversaux multiples auxquels le SCoT doit répondre**

L'aménagement du territoire contribue à 80 % des impacts sur la santé. Les différentes nuisances et pollutions, les choix d'aménagement constituent un enjeu crucial pour la santé des habitants même si des différences notables existent suivant les sujets : pollutions des sols, de l'air...

La notion de santé est aujourd'hui plus qu'émergente et des travaux de recherches récentes ouvrent la voie à la prise en compte de celle-ci dans de futures démarches de planification.

La crise sanitaire de 2020 a renforcé un certain nombre d'aspirations des habitants du territoire. Face à ce constat et pour répondre à ces évolutions, la santé apparaît comme un facteur essentiel à prendre en compte dans les exercices futurs de planification et de prospective, afin de s'adapter aux changements de comportements.

### UNE OUVERTURE À LA SOLIDARITÉ ET LA COOPÉRATION AVEC LES TERRITOIRES VOISINS



Face à des enjeux communs et multiples, la nécessité de travailler plus en profondeur sur l'inter-territorialité semble être une voie pertinente à conforter dans les exercices de planification et de prospective à venir.

Les responsables politiques doivent se coordonner pour porter une vision commune des enjeux du projet de transition écologique, mobilité, ressource en eau, trajectoires démographique/habitat du territoire. Pour cela la qualité du SCoT joue un rôle essentiel et indispensables pour partager cette vision à long terme.

L'interterritorialité avec les territoires voisins seront cruciaux pour dessiner un avenir commun répondant aux grands défis de la décarbonation des modes de vie, de la réduction des inégalités territoriales, de la préservation des milieux naturels, afin d'améliorer les conditions de vie de toutes et tous.

# SYNTHESE PAR THEMATIQUE

## HABITAT

ORIENTATION	INDICATEURS	ETAT DES LIEUX	SYNTHÈSE
ORIENTATION 8 ADAPTER LA PRODUCTION DE LOGEMENTS AUX ENJEUX DEMOGRAPHIQUES DE FLANDRE ET LYS	EVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS ET DU NOMBRE DE MÉNAGES		<p><b>Résultats partiellement atteints par rapport aux orientations du SCoT</b></p> <p>La population continue d'augmenter mais à un rythme moins important, passant de 141 000 habitants en 2015 à 144 000 habitants en 2022. Cette trajectoire, et plus spécifiquement son rythme, est en deçà des objectifs fixés dans le SCoT.</p> <p>Le faible rythme démographique s'explique par une diminution importante du solde naturel conjuguée à un solde migratoire qui s'aggrave.</p> <p>La diminution de la taille des ménages se confirme. Les tendances sont plus accentuées que la taille moyenne des ménages inscrite dans la trajectoire du SCoT. L'évolution des typologies de ménages indique une diminution des ménages avec enfants et une augmentation des ménages seuls. La population continue d'augmenter mais à un rythme moins important, passant de 141 000 habitants en 2015 à 144 000 habitants en 2022. Cette trajectoire, et plus spécifiquement son rythme, est en deçà des objectifs fixés dans le SCoT.</p>
	EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS (NOMBRE ET TYPOLOGIES DE LOGEMENTS RÉALISÉS, ÉVOLUTION DES STATUTS D'OCCUPATION)		<p><b>Résultats conformes aux orientations du SCoT</b></p> <p>La dynamique de production de logements se maintient sur une trajectoire positive. Le logement social connaît une reprise récente, marquée par un renforcement progressif de l'offre, bien que la répartition géographique demeure un enjeu.</p>
	SUIVI DE L'OFFRE LOCATIVE		<p><b>Résultats partiellement atteints par rapport aux orientations du SCoT</b></p> <p>La diversification de l'offre doit se poursuivre afin de mieux répondre à la variété des besoins, notamment le secteur locatif privé, un secteur encore à consolider et à développer.</p>
	SUIVI DE L'OFFRE DE L'ADAPTATION DES LOGEMENTS À DESTINATION DES PERSONNES ÂGÉES		<p><b>Résultats partiellement atteints par rapport aux orientations du SCoT</b></p> <p>La prise en compte des besoins spécifiques des seniors appelle à être davantage renforcée pour garantir une offre adaptée et inclusive.</p>

# SYNTHESE PAR THEMATIQUE

## ECONOMIE

ORIENTATION	INDICATEURS	ETAT DES LIEUX	SYNTHÈSE
ORIENTATION 2 VALORIZER LA COMPLEMENTARITE DES INFRASTRUCTURES MAJEURES AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	NOMBRE D'HECTARES DE ZONES D'ACTIVITÉ AMÉNAGÉES SUR L'ARC LYS CANAL ET LOCALISATION DES PROJETS		<b>Résultats partiellement atteints par rapport aux orientations du SCoT</b> La majeure partie des sites économiques structurants se trouve actuellement en phase d'extension et de développement. C'est le cas des pôles Arc Lys Canal, A25 et Dorsale ferroviaire (Steenvoorde, Nieppe, Roquette, aérodrome), qui poursuivent leur croissance. Depuis 2019, certaines infrastructures, telles que l'Arc Lys Canal ou la ligne ferroviaire, bien qu'identifiées comme équipements logistiques, ne trouvent pas d'usage immédiat. Leurs potentiels de desserte multimodale restent à concrétiser.
	NOMBRE D'HECTARES DE ZONES D'ACTIVITÉ AMÉNAGÉES SUR LE PÔLE HAZEBROUCK ET LOCALISATION DES PROJETS		
	NOMBRE D'HECTARES DE ZONES D'ACTIVITÉ AMÉNAGÉES LE LONG DE L'A25 ET LOCALISATION DES PROJETS		
ORIENTATION 3 ASSURER LES COMPLEMENTARITES ECONOMIQUES INTERNES AU TERRITOIRE	NOMBRE D'HECTARES DE ZONES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL AMÉNAGÉES À L'ÉCHELLE DU SCOT ET LOCALISATION DES PROJETS	Orange	<b>Résultats partiellement atteints par rapport aux orientations du SCoT</b> Parmi les sites d'activités économiques de moindre mesure (surface) et de rayonnement plus local, on constate une faible dynamique de développement si certains sont identifiées réglementairement au travers des OAP des PLU /PLUi. Le territoire connaît une forte dynamique de l'activité artisanale, générant de nombreux besoins en matière de locaux, d'infrastructures et de soutien à l'implantation.
	NOMBRE D'HECTARES DÉDIÉS À L'EXTENSION DES ENTREPRISES EXISTANTES DANS LES PLU / PLUi	Vert	
ORIENTATION 4 VALORIZER LE POTENTIEL TOURISTIQUE DU TERRITOIRE	EVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION DES PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES	Vert	<b>Résultats conformes aux orientations du SCoT</b> Le territoire renforce la structuration de sa filière touristique, avec une hausse globale de l'hébergement malgré une baisse marquée de l'hôtellerie. Les activités sportives et de nature se développent autour des Monts de Flandre et de la Lys, tandis que le tourisme brassicole connaît un essor, soutenu par la filière locale et la marque « Destination Houblon ». La fréquentation des équipements clés progresse, portée par une offre diversifiée incluant activités nautiques, aéronautiques et culturelles, dont la mise en réseau continue de valoriser le patrimoine local.
	EVOLUTION DE L'OFFRE D'HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES	Jaune	
ORIENTATION 5 METTRE EN RESEAU L'OFFRE TOURISTIQUE LOCALE	ETAT D'AVANCEMENT DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES ET DU RÉSEAU POINTS-NŒUDS	Vert	<b>Résultats conformes aux orientations du SCoT</b> Le territoire renforce la mise en réseau de son offre touristique, avec un développement soutenu des mobilités douces. Les grandes liaisons cyclables, comme la Véloroute de la Lys, offrent des parcours sécurisés et valorisent le patrimoine naturel. Une véritable offre vélo touristique émerge, avec itinéraires thématiques, services adaptés et actions de promotion. Parallèlement, les aménagements pédestres dans la chaîne des Monts et les sites labellisés « accueil vélo » se développent, enrichissant les usages touristiques et de loisirs dans un cadre naturel préservé.
	EVOLUTION DE L'OFFRE DE CHEMINS DE RANDONNÉE		
ORIENTATION 7 MAINTENIR UNE AGRICULTURE DYNAMIQUE ET INNOVANTE	EVOLUTION DES SURFACES AGRICOLES	Vert	<b>Résultats conformes aux orientations du SCoT</b> L'agriculture locale, à la fois dynamique et innovante, se distingue par une préservation réussie de ses savoir-faire et de ses ressources. Elle s'appuie sur la valorisation des produits du territoire, tout en développant de nouvelles filières d'éco-matériaux. Parallèlement, elle encourage l'essor de la méthanisation et du photovoltaïque en milieu agricole, contribuant ainsi à une transition énergétique durable et ancrée localement.
	EVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS		

# SYNTHESE PAR THEMATIQUE

## OFFRE COMMERCIALE

ORIENTATION	INDICATEURS	ETAT DES LIEUX	SYNTHÈSE
ORIENTATION 6 ASSURER UN DEVELOPPEMENT COMMERCIAL HARMONIEUX	DENSITÉ EN COMMERCES TRADITIONNELS ALIMENTAIRES		<b>Des indicateurs révisés et modifiés car les bases de données sont obsolètes.</b> <b>Résultats conformes aux orientations du SCoT</b> L'armature commerciale du territoire apparaît globalement équilibrée, sans grand bouleversement.
	TAUX DE DIVERSITÉ EN COMMERCES TRADITIONNELS		
	POIDS DE LA POPULATION HABITANT SUR UNE COMMUNE DISPOSANT D'AU MOINS UN COMMERCE ALIMENTAIRE		
	DENSITÉ EN GRANDES SURFACES ALIMENTAIRES		<b>Non mesurable</b> Peu d'éléments de suivi ont été mis en œuvre pour suivre cet indicateur.
	TAUX DE DIVERSITÉ EN GRANDES ET MOYENNES SURFACES		
	TAUX DE CROISSANCE DES SURFACES COMMERCIALES		<b>Résultats conformes aux orientations du SCoT</b> Les espaces de périphérie gagnent en attractivité, tout en bénéficiant d'un encadrement maîtrisé du développement des commerces, garantissant ainsi une croissance cohérente de l'offre commerciale. On observe un ralentissement de la création de surfaces commerciales en périphérie (chiffres CDAC).
	CRÉATION D'EMPLOI DANS LA FILIÈRE COMMERCE		<b>Résultats conformes aux orientations du SCoT</b> Les effectifs salariés évoluent positivement, tandis que la densité de commerces et de services se maintient à un niveau satisfaisant.
	NOMBRE DE MÈTRES CARRÉS DE GRANDES ET MOYENNES SURFACES À LOUER OU FERMÉS		<b>Non mesurable</b> Peu d'éléments de suivi ont été mis en œuvre pour suivre cet indicateur.

# SYNTHESE PAR THEMATIQUE

## MOBILITÉ

ORIENTATION	INDICATEURS	ETAT DES LIEUX	SYNTHÈSE
ORIENTATION 1 AMELIORER L'ACCESSIBILITE FLANDRE ET LYS	EVOLUTION DU NOMBRE DE MONTÉES / DESCENTES DANS LES HALTES FERROVIAIRES ET HALLES GARES	Vert	<p><b>Résultats conformes aux orientations du SCoT</b></p> <p>L'usage de la voiture continue de croître, soulignant la nécessité de promouvoir progressivement des modes de déplacement décarbonés. Dans ce contexte, les initiatives visant à développer les transports collectifs et à encourager l'usage d'énergies décarbonées ont bénéficié d'un soutien significatif. Par ailleurs, l'axe ferroviaire se distingue par une augmentation du nombre de voyageurs, favorisée par des conditions de rabattement efficaces, contribuant ainsi à évoluer vers une mobilité plus diversifiée et durable sur le territoire.</p>
	ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS D'INFRASTRUCTURES (RD642 / DÉSENCLAVEMENT DE LA VALLÉE DE LA LYS)	Vert	<p><b>Résultats conformes aux orientations du SCoT</b></p> <p>Le territoire demeure fortement dépendant de l'automobile. Les orientations du SCoT visent pourtant à accroître la part modale du vélo, de la marche et des transports en commun. Cependant, en 2024, ces parts ont encore diminué.</p> <p>La mise en œuvre d'une nouvelle offre de transports collectifs est récente et ses effets ne peuvent pas encore être mesurés.</p> <p>Par ailleurs, l'intégration de liaisons douces dans les OAP et la réalisation concrète de ces itinéraires ont connu un essor notable. Plusieurs aménagements de voirie ont été réalisés afin de permettre des déplacements à vélo en toute sécurité pour les habitants.</p>
	EVOLUTION DES LIAISONS TRANSFRONTALIÈRES EN TRANSPORT COLLECTIF PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE	Vert	<p>Une disparité croissante de l'offre de mobilité se dessine entre les deux EPCI, traduisant des dynamiques différencierées en matière de desserte et d'accessibilité.</p>
	EVOLUTION DU MODE DE DÉPLACEMENT PRINCIPAL UTILISÉ POUR LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL	Jaune	<p>En matière d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), le territoire couvert par le SCoT se distingue clairement comme l'une des actions les plus avancées depuis l'adoption du document.</p> <p>Les communes équipées enregistrent une forte progression de l'usage de ces bornes, confirmant la montée en puissance de la mobilité électrique.</p>
	EVOLUTION DES FLUX DOMICILE-TRAVAIL	Vert	

# SYNTHESE PAR THEMATIQUE

## RISQUES

ORIENTATION	INDICATEURS	ETAT DES LIEUX	SYNTHÈSE
ORIENTATION 11 ASSURER L'ADAPTATION DU TERRITOIRE DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE : MIEUX ANTICIPER LA GESTION DES RISQUES ET PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU	SUIVI DES PPR		
	SUIVI DE LA PROTECTION DES ZONES NATURELLES D'EXPANSION DE CRUES		<b>Résultats non conformes aux orientations du SCoT</b> La prise en compte du risque d'inondation sur la base des PPRI est insuffisante face au contexte climatique actuel. L'objectif du SCoT d'anticiper les risques d'inondation n'est pas atteint.
	EVOLUTION DES ARRÊTÉS DE CATASTROPHES NATURELLES, ZONES INONDÉES CONSTATÉES		<b>Résultats non conformes aux orientations du SCoT</b>
	SUIVI DES AIRES D'ALIMENTATIONS DES CAPTAGES ET DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES CAPTAGES		L'intensification des épisodes d'inondation, alternant avec des périodes de sécheresse, montre que l'objectif du SCoT visant à anticiper les risques d'inondation n'a pas été atteint.

## FONCIER

ORIENTATION	INDICATEURS	ETAT DES LIEUX	SYNTHÈSE
ORIENTATION 15 ASSURER UNE GESTION FRUGALE DU FONCIER ET METTRE EN OEUVRE UN URBANISME DE PROJET	EVOLUTION DES SURFACES URBANISÉES		<b>Résultats conformes aux orientations du SCoT</b> Le rythme de consommation foncière tend à diminuer, en cohérence avec les enveloppes foncières fixées à horizon 20 ans du SCoT en vigueur. La consommation reste principalement orientée vers l'habitat, bien que les besoins pour d'autres usages se fassent de plus en plus sentir.
	SUIVI DU RYTHME DE CONSOMMATION DES ZONES D'ACTIVITÉS		
	NOMBRE ET SURFACES DES OPÉRATIONS RéALISÉES EN RENOUVELLEMENT URBAIN + NOMBRE DE LOGEMENTS CRÉÉS		<b>Non mesurable</b> Peu d'éléments de suivi ont été mis en œuvre pour suivre cet indicateur.

# SYNTHESE PAR THEMATIQUE

## ENVIRONNEMENT

ORIENTATION	INDICATEURS	ETAT DES LIEUX	SYNTHÈSE
ORIENTATION 12 ACCENTUER LES DEMARCHEES EN FAVEUR DE LA RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE	EVOLUTION DES SURFACES URBANISEES EN ZNIEFF DE TYPE 1		
	SUIVI DE LA PROTECTION DES ZONES HUMIDES		<b>Résultats partiellement atteints et résultats non conformes aux orientations du SCoT</b> La surface des espaces naturels et forestiers est constante. La surface des espaces agricoles est en diminution. La surface totale des ZNIEFF de type 1 diminue mais les zonages de protection sont en augmentation.
	ACTIONS DE RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ (PLANTATIONS DE HAIES, CRÉATION DE MARES)		De nombreux sites ont été identifiés pour renforcer les continuités écologiques (TVB de Cœur de Flandre agglo). Des actions d'aménagements ont été également renforcées : création de mares, replantation de haies...
	EVOLUTION DE LA QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE		Entre 2015 et 2023, la qualité de l'eau superficielles s'est davantage détériorée... Entre 2015 et 2023, contrairement aux objectifs du SCoT, la quantité d'eau prélevé sur le territoire est en nette augmentation.
ORIENTATION 13 PRENDRE EN COMPTE LES SPECIFICITES PAYSAGERES DES DIFFERENTES ENTITES DE FLANDRE ET LYS	SUIVI DES PROJETS / ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION		<b>Non mesurable</b> Peu d'éléments de suivi ont été mis en œuvre pour suivre cet indicateur.
ORIENTATION 14 PRENDRE EN COMPTE LES SPECIFICITES DES DIFFERENTS CONTEXTES URBAINS	EVOLUTION DE LA TAILLE MOYENNE DES PARCELLES AMÉNAGÉES		<b>Résultats partiellement atteints par rapport aux orientations du SCoT</b> Les opérations de renouvellement urbain s'intensifient et la taille moyenne des parcelles diminue, témoignant d'une utilisation plus efficiente et rationnelle de l'espace.

# SYNTHESE PAR THEMATIQUE

## ENERGIE

ORIENTATION	INDICATEURS	ETAT DES LIEUX	SYNTHESE
ORIENTATION 9 PROMOUVOIR LA SOBRIETE ENERGETIQUE DU TERRITOIRE	EVOLUTION DE LA PART MODALE DE LA VOITURE INDIVIDUELLE	Yellow	
	NOMBRE DE LOGEMENTS REHABILITES DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS INCITATIFS (PIG)	Green	<p><b>Résultats conformes aux orientations du SCoT</b></p> <p>Les dispositifs de rénovation énergétique montrent de bons résultats. Parallèlement, le déploiement des nouveaux usages de la voiture individuelle progresse de manière encourageante.</p>
ORIENTATION 10 REFORCER LA PRODUCTION LOCALE D'ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION	PRODUCTION D'ENERGIE - SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE - SOLAIRE THERMIQUE - COGENERATION - CHALEUR FATALE - EOLIENNE - GEOTHERMIQUE - HYDRAULIQUE	Yellow	<p><b>Résultats partiellement atteints par rapport aux orientations du SCoT</b></p> <p>La production locale d'énergies renouvelables se renforce également, portée par l'émergence de nouveaux ouvrages et dispositifs, renforcés par l'exemplarité des collectivités territoriales dans ce domaine. Les différents résultats de la mise en œuvre contribuent à une transition énergétique territoriale dynamique et progressive.</p>

